3 1761 03551 9644

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lacorrespondance00marauoft

LA CORRESPONDANCE

DE

MARAT

Eugène FASQUELLE, Éditeur, 11, rue de Grenelle, Paris

Collection « L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION »

à 3 fr. 50 le volume.

Œuvres complètes de Saint-Just, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay. . . . . 2 vol.

La Correspondance de Marat, recueillie et annotée par Charles Vellay. . . . . 1 vol.

Œuvres de Camille Desmoulins, avec une *Préface* et des *Notes* par Jules Claretie. . . . . 2 vol.

EN PRÉPARATION :

Les Discours civiques de Danton, avec une *Introduction* et des *Notes* par Hector Fleischmann. . . . 1 vol.

Œuvres choisies de Robespierre, avec une *Introduction* et des *Notes* par Charles Vellay. . . . . 1 vol.

Il a été tiré du présent ouvrage :

10 exemplaires numérotés sur papier de Hollande.

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 17814.

HF.B
M3117c

L'ÉLITE DE LA RÉVOLUTION

LA CORRESPONDANCE

DE

MARAT

RECUEILLIE ET ANNOTÉE

PAR

CHARLES VELLAY

Docteur ès lettres.

91527
111908.

PARIS

LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE

EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR

11, RUE DE GRENELLE, 11

1908

Tous droits réservés.

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

INTRODUCTION

S'il était permis aujourd'hui de la reconstituer dans son ensemble, la correspondance de Marat serait le document le plus vivant et le plus complet qui pût éclairer le mystère de cette tête prodigieuse. Dans les débris dispersés qui nous en restent, rien n'est banal ni indifférent. Le tumulte d'une vie fiévreuse y roule avec fracas; une longue période de dix-huit années, de 1775 à 1793, s'y reflète tout entière, sous des apparences toujours changeantes et passionnées.

Mais ce n'est là qu'une infime partie de la correspondance réelle de Marat. Ses lettres semblent avoir été l'objet d'une destruction systématique[1], ou

1. C'est l'opinion de M. Étienne Charavay, qui, dans un article consacré à la rareté des autographes des révolutionnaires, écrit ces lignes : « Marat écrivait volontiers, et si toutes ses lettres avaient été conservées, elles ne seraient pas rares; mais la haine qu'on porta à ce publiciste fit détruire un grand nombre de ses autographes. » (*Amateur d'autographes*, janvier-février 1890, p. 15). De son côté, Barbaroux avoue lui-même dans ses *Mémoires* (p. 62) avoir brûlé la plupart des lettres que lui écrivit Marat : « Combien je regrette d'avoir brûlé les lettres de Marat... Il en peut rester une ou deux dans mes papiers... »

les victimes d'une destinée impitoyable. Des milliers qu'il dut écrire, un petit nombre seulement ont subsisté, les unes par quelque grâce du hasard, les autres par les soins mêmes de Marat. Si l'on fait abstraction, en effet, des lettres insérées par l'Ami du Peuple dans ses journaux et dans ses pamphlets, que reste-t-il de cette volumineuse correspondance, une des plus actives qu'un homme public ait jamais entretenue? Aucune liasse n'a été conservée dans son ensemble. Les originaux autographes sont rares et isolés : il faut les rechercher patiemment, l'un après l'autre, dans les collections publiques ou particulières, sans autres points de repère que les brèves mentions des catalogues.

Ainsi la correspondance privée de Marat s'est trouvée presque complètement anéantie. Sa correspondance publique, c'est-à-dire les lettres qu'il adressa aux États-Généraux, à la Convention, aux tribunaux, aux corps constitués, suffiraient à elles seules à composer un recueil assez abondant. Mais, là encore, une sorte de destinée fatale a voué ces lettres à la destruction et à l'oubli. « J'ai écrit plus de vingt lettres à Nos Seigneurs des États-Généraux », dit Marat[1]. Une seule nous reste[2]; c'est lui-même qui nous l'a conservée. Un peu plus tard, en octobre 1789, puis en août 1790, nouvelles lettres à l'Assemblée : rien ne nous en est resté, pas même

1. *L'Ami du Peuple*, nº 13.
2. C'est la lettre datée du 23 août 1789.

une analyse[1]. Enfin, à la Convention elle-même, les lettres de Marat n'ont pas un sort meilleur : on refuse de les lire[2]. Lafayette[3] d'abord, puis Roland[4], font surveiller et intercepter la correspondance de l'Ami du Peuple. Il n'est pas jusqu'aux lettres écrites à la Société des Jacobins qui n'aient été parfois perdues pour l'histoire. En novembre 1792, Marat écrit aux Jacobins une lettre[5] dont nous ne connaissons

1. Séances des 12 et 14 octobre 1789, et du 2 août 1790. « Plusieurs amis, raconte Marat, ne se fiant qu'à leur zèle, m'enlevèrent de chez moi et me conduisirent à Versailles. J'adressai mes réclamations à l'Assemblée. Ce serait manquer à la reconnaissance que de passer sous silence les efforts réitérés que fit M. Fréteau, son digne président, pour l'engager à les prendre en considération... » (*L'Ami du Peuple*, n° 70). Au procès-verbal de la séance du 12 octobre, la lettre de Marat est mentionnée en ces termes : « M. le Président annonce que M. Marat, auteur d'un ouvrage périodique intitulé *L'Ami du Peuple*, se plaint d'une violence exercée contre lui... » (*Archives parlementaires*, t. IX, p. 411). La lettre du 14 octobre a trait à une demande de mise en liberté (*Moniteur*, t. II, p. 59) ; celle du 2 août 1790 est une lettre par laquelle Marat fait hommage à l'Assemblée de son *Plan de législation criminelle* (*Moniteur*, séance du 4 août 1790).

2. « Dès les premiers jours de ma suspension, dit Marat, j'ai adressé à la Convention plusieurs lettres où je proposais des mesures utiles sur des objets importants; elles n'ont point été lues. Hier encore, la lettre que j'ai fait remettre au président de la Convention a eu le même sort... » (*Le Publiciste de la République française*, n° 224). Même attitude dans la séance du 5 juillet, où la Convention ne consent à écouter que les premières lignes d'une des plus importantes lettres de Marat (*Moniteur* du 7 juillet 1793, et *Le Publiciste de la République française*, n° 236).

3. Bougeart, *Marat, l'Ami du Peuple*, t. I, p. 156.

4. *Journal de la République française*, n° 38 (2 novembre 1792)

5. Séance du 2 novembre 1792.

pas le texte. Enfin, quand des descentes de police, comme celle du 22 janvier 1790, ou des décrets de la Convention, comme celui du 4 ventôse an III (22 février 1795), amènent la découverte et la saisie d'un certain nombre de lettres de Marat, ces documents disparaissent à leur tour, sans qu'il soit possible d'en suivre la trace[1].

Toutes ces circonstances contribuent à multiplier les difficultés qui s'opposent à un recensement complet de cette correspondance. C'est là cependant un travail nécessaire, car l'intérêt de ces lettres ne consiste pas seulement dans la lumière qu'elles apportent à l'étude psychologique de celui qui les écrivit ; il consiste encore dans la valeur historique des documents.

Marat lui-même attachait une grande importance à sa correspondance. Non seulement il conservait avec soin et classait minutieusement les lettres qu'il recevait, mais, malgré le labeur fiévreux auquel il

1. C'est dans la perquisition du 22 janvier 1790, faite à la suite de la publication de la *Dénonciation de M. Necker* (18 janvier), que fut saisie toute la correspondance académique de Marat : « Dans une visite domiciliaire faite par la police en 1790, on m'a pris une collection de 357 lettres académiques, attestant une correspondance suivie avec quelques savants et surtout avec Franklin... » (*L'Ami du Peuple*, n° 144). Le décret de la Convention du 4 ventôse an III ordonnait la confiscation des presses prises par Marat, en 1792, à l'Imprimerie Nationale. Parmi les pièces saisies au cours de l'exécution de ce décret, se trouvaient trois lettres de Marat à Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie Nationale, en date des 9 et 25 avril 1793.

se trouvait condamné[1], il ne négligeait pas de prendre copie des lettres qu'il écrivait lui-même. Dans la fameuse perquisition du 22 janvier 1790, on saisit chez lui un nombre considérable de lettres, qu'il n'avait point détruites bien que la plupart d'entre elles n'eussent qu'un intérêt médiocre[2].

Après sa mort, on trouva chez lui un volumineux dossier sur lequel il avait écrit ces mots : *Ma correspondance*. C'était vraisemblablement le recueil des copies de ses propres lettres, car le procès-verbal de l'inventaire semble indiquer qu'il s'agit d'un cahier manuscrit et non d'un assemblage de lettres

1. Voici le tableau que Marat donne lui-même de son existence à l'époque de la Convention : « Sur les vingt-quatre heures de la journée, je n'en donne que deux au sommeil et une seule à la table, à la toilette et aux soins domestiques. Outre celles que je consacre à mes devoirs de député du peuple, j'en emploie régulièrement six à recevoir les plaintes d'une foule d'infortunés et d'opprimés, dont je suis le défenseur, à faire valoir leurs réclamations par des pétitions ou des mémoires, à lire et à répondre une multitude de lettres, à soigner l'impression d'un ouvrage important que j'ai sous presse, à prendre des notes sur tous les événements intéressants de la Révolution, à jeter sur le papier mes observations, à recevoir des dénonciations, et à m'assurer de la loyauté des dénonciateurs, enfin à faire ma feuille. Voilà mes occupations journalières. Je ne crains donc pas d'être accusé de paresse : il y a plus de trois années que je n'ai pris un quart d'heure de récréation... » (*Journal de la République française*, nº 93, mercredi 9 janvier 1793).

2. Ce sont surtout des demandes d'abonnement pour *L'Ami du Peuple*, ou des réclamations d'abonnés qui se plaignent de ne pas recevoir régulièrement le journal. Elles sont jointes au dossier du procès (Archives Nationales, BB³⁰ 162).

diverses[1]. D'ailleurs, lui-même nous fournit les preuves de la sollicitude avec laquelle il gardait copie de ses lettres. Quand, le 20 novembre 1783, il écrit à son ami Roume de Saint-Laurent une longue lettre relative à son établissement en Espagne, il la fait suivre d'une série de pièces justificatives, parmi lesquelles se trouvent la copie d'une lettre qu'il avait écrite, quatre ans auparavant, au comte de Maillebois, et la copie de quatre billets adressés à Condorcet en avril et en mai 1780. Plus tard, en 1789, il promet de publier un jour les lettres qu'il a précédemment écrites aux États-Généraux, ce qui indique assez la précaution qu'il avait prise d'en conserver le texte. Enfin, en novembre 1790, publiant dans *L'Ami du Peuple* la lettre d'un correspondant, il s'excuse, comme d'un cas tout à fait exceptionnel, de n'avoir pas pris copie de sa réponse et de ne la donner, par suite, que sous une forme approximative[2].

Malgré tant de précautions, ce qui nous reste de la correspondance de Marat se ramène à un total assez modeste. Mais, en dépit des mutilations qu'elle

1. «... Un autre manuscrit in-4° sur la première feuille duquel se trouve écrit *Ma correspondance...* » Inventaire des papiers de Marat, Archives Nationales, F⁷ 4385. C'est peut-être à ce manuscrit que Villiaumé fait allusion quand il parle d'une « correspondance inédite de Marat », qui lui fut communiquée par Albertine Marat (Villiaumé, *Histoire de Jeanne Darc et réfutation des diverses erreurs publiées jusqu'à ce jour*, Préface, p. 6).

2. «... Je rapporte de mémoire ma réponse, car je n'en ai pas pris note » (*L'Ami du Peuple*, n° 284, jeudi 18 novembre 1790). Cette réponse de Marat est d'ailleurs fort brève.

a subies, cette correspondance demeure si vivante, elle précise tant de détails, elle éclaire si bien les aspects divers de l'Ami du Peuple, qu'elle offre, en définitive, pour chacune des deux périodes de la vie de Marat, un intérêt réel et profond. Ces deux périodes, si distinctes, nous les retrouvons ici, dans ces lettres quotidiennes qui ne sont que le reflet d'une existence tourmentée et douloureuse. Nous les retrouvons, jusque dans le ton du style, qui se fait plus âpre, plus amer, plus éloquent, à mesure que la bataille révolutionnaire se déchaîne et grandit. Les lettres qui s'échelonnent de 1775 à 1789 se rapportent, pour la plupart, à des travaux scientifiques; celles qui suivent sont presque toutes consacrées aux événements politiques. Les lettres de cette seconde partie sont naturellement les plus nombreuses, mais, comme elles sont en même temps les plus connues, ce sont peut-être en définitive celles qui ont trait à la première période de la vie de Marat qui contiennent le plus de révélations, le plus de détails nouveaux. Aucune d'elles cependant n'est antérieure à l'année 1776. Toute l'existence de Marat en Angleterre demeure dans l'ombre[1]; nous ne le

1. On ne connaît qu'une seule lettre de Marat écrite d'Angleterre. Elle est datée de Douvres, 11 avril 1776. M. Georges Pilotelle avait annoncé, en 1903, la publication d'un volume qui devait paraître sous ce titre : *Doctor Marat in England*, et contenir une série de « documents anglais absolument inconnus en France ». Mais cet ouvrage, qui eût peut-être révélé quelques lettres de Marat relatives à son séjour en Angleterre, n'a, croyons-nous, jamais paru.

rencontrons ici qu'au moment où, revenu en France, il est médecin des gardes-du-corps du comte d'Artois[1].

C'est vers cette époque, en 1779 et 1780, que se place un incident fort important, et qui devait déchaîner dans son cœur un ressentiment inextinguible contre les savants officiels et les cabales académiques[2]. Le 19 juillet 1779, il annonçait au comte de Maillebois ses premières expériences sur la décomposition de la lumière. L'Académie des Sciences fut invitée à les constater et à les vérifier. C'est alors que commença ce jeu indigne que Marat a dévoilé dans sa lettre du 20 novembre 1783 à Roume de Saint-Laurent. Ce fut une persécution minutieuse et acharnée, dont la correspondance de Marat nous révèle quelques échos[3]. Les lenteurs

1. Il est presque superflu de signaler, après Bougeart et Chèvremont, la mauvaise foi de Michelet, qui laisse entendre que Marat se parait à tort du titre de *docteur en médecine* et qu'il n'occupait chez le comte d'Artois qu'une fonction plus humble de vétérinaire des écuries. La documentation de Michelet est ici aussi fragile que pour bien d'autres personnages de la Révolution. Nous connaissons aujourd'hui le diplôme de doctorat en médecine qui fut délivré à Marat par l'Université de Saint-André d'Écosse, le 30 juin 1775. Quant à ses fonctions chez le comte d'Artois, il eût suffi à Michelet de consulter l'*Almanach royal*, qui en donne la mention exacte.

2. Ce ressentiment — fort juste d'ailleurs — fut si profond que, même dans la période révolutionnaire, en septembre 1791, Marat s'arrêta un moment à la fièvre des événements politiques pour jeter dans le public son terrible pamphlet : *Les Charlatans modernes*.

3. Lettre et billets à Condorcet (26, 27 et 30 avril, 4 et 7 mai 1786).

calculées des commissaires de l'Académie avaient pour but de permettre aux adversaires de Marat de publier la réfutation de ses expériences avant que lui-même eût pu en faire connaître les bases et en expliquer l'enchaînement[1]. Le mémoire de Marat parut enfin, en 1780, sous ce titre : *Découvertes de M. Marat sur la lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles*[2].

Parmi les adversaires de Marat, le physicien Charles s'était montré d'une violence particulière. On raconte même qu'à la suite d'attaques publiques de la part de Charles, en 1783, un duel aurait eu lieu entre les deux savants. La question de savoir si ce duel a véritablement eu lieu a été très controversée, et aucun des biographes de Marat n'a pu la résoudre avec précision. La correspondance de Marat vient ici à notre aide et nous donne la clef de l'énigme. On connaissait une lettre menaçante adressée par Marat à Charles, et qui semble bien être le prélude d'un duel. Mais on ignorait la conclusion réelle de l'incident. Cette conclusion, c'est une lettre de Marat, encore inédite[3], qui nous la fait connaître. Elle est adressée à M. Lenoir, lieutenant de police, qui s'était interposé, peut-être par ordre supérieur, entre les deux adversaires. La lettre de Marat laisse nette-

1. Lettre à Condorcet du 26 avril 1780.

2. In-8° de 141 pages. Londres-Paris, chez Jombert, 1780.

3. Depuis que ces pages ont été écrites, la lettre dont il est ici question a été publiée dans la *Revue politique et littéraire* (*Revue bleue*) du 26 octobre 1907.

ment entendre que cette intervention n'avait pas été vaine, que l'offensé avait consenti à « faire le sacrifice de son ressentiment », et que l'affaire se termina de la façon la plus pacifique.

C'est encore à la correspondance de Marat qu'il faut avoir recours pour éclairer un autre point demeuré obscur. Sur la foi de l'*Almanach royal*, qui ne cesse qu'en 1787 de mentionner Marat comme médecin des gardes-du-corps du comte d'Artois, Chèvremont estime que ce fut en 1786 que Marat se déchargea de ces fonctions[1]. En réalité, ce fut à une époque bien antérieure. Le 25 mai 1785, il écrit ces lignes : « Si vous prenez la peine de suivre la date de la publication de mes ouvrages, vous verrez que tant que j'ai eu le titre de médecin des gardes d'Artois, j'ai été livré à la retraite du cabinet, comme j'y ai été livré depuis que j'ai renoncé à ce titre; car il ne se trouve plus dans mes deux derniers ouvrages. » Les deux derniers ouvrages de Marat à cette époque étaient les *Notions élémentaires d'optique* et les *Mémoires sur l'électricité médicale*, publiés tous deux en 1784. Ils ne portent en effet aucune mention qui indique que Marat fit encore partie de la maison du comte d'Artois. L'ouvrage qui précéda immédiatement les *Notions élémentaires d'optique* a pour titre *Recherches physiques sur l'électricité*. Il parut en 1782, et le nom de l'auteur y est suivi de cette mention :

1. *Jean-Paul Marat*, t. I, p. 31.

« médecin d'Artois ». C'est donc entre les années 1782 et 1784 que Marat quitta cette charge. Mais un autre document, la lettre adressée au lieutenant de police en mars 1783, nous apprend qu'à cette date il l'occupait encore. La lettre est en effet signée : « Marat, médecin des gardes-du-corps de Mgr le comte d'Artois. » Enfin, une indication tirée encore de la correspondance de Marat va nous permettre de préciser un peu plus la date à laquelle il abandonna le service du comte d'Artois. En juillet 1783, il écrit une lettre au cours de laquelle il fait remarquer qu' « il a une charge à la cour de France » dont il pourrait être privé si l'on connaissait ses intentions de passer au service de l'Espagne. Cette charge, c'est évidemment celle de médecin des gardes d'Artois. On peut donc, en dernière analyse, conclure que ce fut dans la seconde partie de 1783, ou tout à fait au début de 1784, qu'il se décida à l'abandonner[1], soit que ses craintes eussent été justifiées, et que les indiscrétions commises sur les pourparlers engagés avec la cour d'Espagne l'eussent obligé à ce départ, soit que sa confiance dans le succès de ces pourparlers l'eût

1. Il faut remarquer toutefois que le brevet du successeur de Marat à la charge de médecin des gardes du comte d'Artois est du 23 avril 1786 (V. Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, t. Ier, p. CCCXXXIII), ce qui laisse supposer que la place demeura vacante pendant deux années. On s'explique parfaitement, dans ces conditions, que le nom de Marat ait continué à figurer dans l'*Almanach royal* jusqu'à la nomination officielle de son successeur.

naturellement amené à reprendre son indépendance [1].

Il était, à ce moment, dans tout l'éclat de sa renommée de médecin et de savant. C'était aussi, comme on vient de le voir, le moment où Roume de Saint-Laurent faisait des démarches auprès de la cour de Madrid pour que la direction de l'Académie des Sciences qui s'y constituait fût confiée à Marat. La correspondance de Marat et de Roume à ce sujet, telle que nous la connaissons, s'échelonne du 2 juin 1783 au 20 novembre de la même année. Elle est d'une grande importance, non seulement parce qu'elle éclaire un des épisodes les plus intéressants de l'existence de Marat avant la Révolution, mais aussi parce qu'elle contient un document capital : la lettre de Marat du 20 novembre 1783. Cette lettre, accompagnée d'une série de pièces justificatives, est une sorte d'autobiographie, au cours de laquelle Marat s'attache à démontrer avec quel art et quel acharnement ses ennemis scientifiques avaient déchaîné contre lui leur jalousie et leur colère. Toutes les machinations de l'Académie y sont étalées avec des preuves irréfutables. Ces machinations, si réelles en 1779 et 1780, s'étaient d'ailleurs si bien continuées jusqu'en 1783, que Marat en demeura la victime, et

1. Nous savons, en effet, par une lettre à Roume de Saint-Laurent, que, dès le mois de juin 1783, Marat était si parfaitement convaincu du succès des démarches faites par Roume, qu'il se préparait à partir pour l'Espagne et consacrait une partie de son temps à étudier la langue espagnole.

qu'il ne put obtenir de la cour d'Espagne la place qu'il ambitionnait[1].

Les cinq années qui suivent (1784-1788) ne sont représentées, dans la correspondance de Marat, que par des lettres à la fois peu nombreuses et peu importantes. Mais, avec la convocation des États-Généraux, nous entrons dans un monde nouveau. Le savant s'efface, il ne reparaîtra plus. Sa correspondance perd le caractère scientifique et personnel qu'elle a eu jusqu'à ce moment; elle va devenir le reflet des événements politiques, qui vont s'y dérouler, avec leurs péripéties diverses, depuis le 27 juillet 1789 jusqu'au 5 juillet 1793.

Bien qu'elle n'embrasse que quatre années, cette seconde partie de la correspondance de Marat est beaucoup plus riche que la première. C'est que l'auteur a pris soin lui-même de nous conserver les plus importants de ces documents, en les reproduisant dans ses feuilles. *L'Ami du Peuple*, le *Journal de la République française*, *Le Publiciste de la République française* contiennent une multitude de lettres adressées tantôt à un homme politique, tantôt à quelque correspondant particulier, tantôt encore aux Jacobins ou à la Convention. Mais ici surgit une difficulté presque insurmontable. Un certain nombre de lettres ne sont que des lettres ouvertes,

1. Le 15 juillet 1793, Roume de Saint-Laurent, alors détenu à la Conciergerie, écrivait à Danton : « J'avais obtenu pour Marat la place de directeur d'une Académie des Sciences à Madrid...; cette place lui fut ravie par des manœuvres perfides de ses ennemis. »

une sorte de forme littéraire qui permet à l'auteur de parler plus directement, plus personnellement à celui qu'il veut atteindre. D'autres, placées à la suite d'une lettre de quelque lecteur, ne sont que des réponses fictives, des commentaires publics qui ne peuvent en aucune manière prendre place dans l'ensemble d'une correspondance.

Dès lors, le problème, singulièrement complexe, consiste à pénétrer le véritable caractère de chacune de ces lettres, à distinguer celles qui sont réellement des lettres de celles qui n'en ont que l'apparence, à faire, en définitive, un choix sans erreur.

On comprend cependant qu'un choix de cette sorte ne puisse guère s'accomplir sans erreur. Les indications qui paraissent les plus sûres ne le sont point absolument, et ne peuvent suffire à exclure toute critique. Le travail d'élimination doit donc, autant qu'il est possible, trouver ses bases à la fois dans l'analyse même du document et dans les circonstances extérieures qui l'accompagnent. Tout ici a son importance, tout concourt à préciser et à identifier le caractère de cette correspondance si diverse. C'est qu'en effet, ici plus que partout ailleurs, la méfiance est nécessaire. Marat lui-même nous la conseille. Dans l'exemplaire de *L'Ami du Peuple* qui était resté entre les mains de Simonne Evrard, et qui porte des notes autographes de l'auteur, Marat avoue à plusieurs reprises qu'un certain nombre des lettres qu'il prétend avoir reçues sont des lettres

simulées[1]. Ailleurs, il raconte, pour expliquer les similitudes du style, que lui-même les rédige à nouveau[2]. De telles habitudes font craindre que, par une sorte de supercherie calculée, et bien qu'aucune de ses propres remarques ne porte sur les réponses qu'il adresse à ses correspondants, il n'ait parfois inséré, à la suite de lettres fictives, des réponses naturellement fictives aussi.

En réalité, il est bien rare que l'étude attentive des textes n'amène point quelque précision. Parfois un mot suffit pour déterminer exactement le caractère d'une lettre. Quand, par exemple, il termine sa réponse en disant : « Voilà, mon cher concitoyen, le seul commentaire que je me permet-

1. M. Tourneux (*Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 644) cite ce témoignage de Hatin, qui a pu consulter cet exemplaire de *L'Ami du Peuple* : « On sait que la feuille de Marat est rempli de lettres adressées à *L'Ami du peuple*. Marat confesse à diverses reprises, ce qu'on n'était pas sans soupçonner, que beaucoup de ces lettres sont simulées. Ainsi, au nº 181, au bas de la *lettre à l'auteur* ayant pour objet un *horrible attentat des noirs et demi-noirs* (des ministériels, dit une note) *contre la liberté de la presse et les écrivains patriotes*, on lit ce renvoi : « Cette lettre est de l'auteur; il y a seulement fait entrer des félicitations et des consolations que lui avaient adressées de bons citoyens » Une autre est imaginée par lui « pour amener ses prédictions ».

2. « Qu'on ne soit pas surpris de retrouver le même style dans la plupart des lettres que je publie; le peu d'étendue de ma feuille m'oblige de les rédiger pour n'en prendre que la substance. Au demeurant, je prends sur mon compte quelques épithètes de celle-ci que j'ai retouchées pour les adapter au sujet. » (*L'Ami du Peuple*, nº 246).

trai sur votre lettre [1] » ; quand, s'adressant au rédacteur des *Révolutions de Paris*, il dit : « Je prie mes lecteurs de croire que je ne fais point cette observation pour en tirer vanité », ou bien : « J'ai fait voir, M. le Rédacteur, que vous êtes un plagiaire [2] » ; quand, s'adressant à Guadet, il dit, dans le cours de sa lettre : « Ce qui précède n'est que pour le lecteur, voici qui n'est que pour vous [3] » ; quand il dit encore, dans une réponse à un correspondant : « En attendant, je dois prouver aux lecteurs sensés que mes craintes ne sont que trop fondées [4] » ; quand, écrivant à la Convention et obligé de fractionner son adresse, il écrit, au début de la seconde partie : « Je reprends avec vous le fil de mes observations [5] » ; il dissipe lui-même tous les doutes, et la forme épistolaire n'est ici qu'un artifice. D'autres fois, le titre donné à la lettre est par lui-même assez significatif ; et quand Marat intitule *Dénonciation de M. de La Fayette* la lettre qu'il lui adresse dans le n° 147 de *L'Ami du Peuple* (28 juin 1790), il en indique assez clairement le véritable caractère. D'autres fois encore, il s'adresse, au cours de ses réponses, à d'autres personnages que son correspondant, ce qui n'est explicable que si la lettre n'est pas une lettre personnelle. Des formules comme celles-ci : « Je

1. *L'Ami du Peuple*, n° 245 (9 octobre 1790).
2. *Ibid.*, n°s 659-661 (28-31 mai 1792).
3. *Ibid.*, n° 664 (4 juin 1792).
4. *Journal de la République française*, n° 35 (24 novembre 1792).
5. *Ibid.*, n° 138 (2 mars 1793).

m'empresse d'inviter le cher patriote S. Huruge à tirer ses concitoyens de peine sur son long silence [1]... J'invite tous les bons citoyens à se présenter en nombre suffisant pour être écoutés [2]... Je félicite votre bataillon de cette expédition honorable, et j'invite celui de la Sorbonne à l'imiter [3]... Je somme ici le maire de faire consigner [4]... Nous invitons les sections du Théâtre-Français et de Saint-Jacques [5]... Citoyens, voilà un échantillon des horreurs [6]... J'invite tous les bons citoyens de Chantilly à surveiller leur curé [7]... Dans l'impuissance de me rendre à mon poste, je somme Thuriot, Saint-Just, Laignelot, de prendre les moyens les plus propres à anéantir enfin les suppôts de la chicane [8]... » écartent toute équivoque, et révèlent, sans doute possible, que les réponses qui les contiennent ne sont point des lettres privées. Pour une autre lettre, publiée dans le n° 555 de *L'Ami du Peuple* (20 septembre 1791) et intitulée *Lettre de l'Ami du Peuple à Mlle F...*, aucun indice ne permettrait de se prononcer, si Marat, là encore, ne venait à notre aide. Dans un placard qui a pour titre *Marat, l'ami du peuple, à ses concitoyens les électeurs*, et qui

1. *L'Ami du Peuple*, n° 287 (21 novembre 1790).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, n° 335 (9 janvier 1791).
4. *Ibid.*, n° 345 (19 janvier 1791).
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*, n° 410 (25 mars 1791).
7. *Publiciste de la République française*, n° 212 (10 juin 1793).
8. *Ibid.*, n° 227 (27 juin 1793).

parut le 10 septembre 1792, il déclare catégoriquement que cette lettre fut adressée à sa destinataire « par la voie de son journal »[1], ce qui revient à dire qu'elle n'est point une lettre proprement dite. Il n'est pas possible non plus d'accepter les réponses à des lettres dont l'auteur ne paraît pas être connu de Marat. C'est le cas, par exemple, des réponses que l'on trouve dans les nos 294[2] et 420[3] de *L'Ami du Peuple*, et 115 du *Journal de la République française*[4]. Enfin, le ton général de certaines autres suffit à les rendre suspectes et à les faire écarter de la correspondance de Marat[5].

1. « J'écrivis à Mlle Fouaisse, par la voie de mon journal... Voyez le no 555 de *L'Ami du Peuple*... »

2. *Réponse de l'auteur à un correspondant que je crois membre du comité des pensions.*

3. La lettre à laquelle répond Marat est signée : *Un ami de la vérité.*

4. La lettre à laquelle répond Marat est signée : *Un Français anglais.*

5. En outre des deux adresses au Roi (*L'Ami du Peuple* du 29 décembre 1790 et du 15 janvier 1791) et des adresses à la Garde nationale, aux Gardes-françaises, aux sections, aux écrivains patriotes (*L'Ami du Peuple* des 27 juin, 31 août, 6 septembre, 19 octobre, 14 novembre 1790, 3 mai 1791), qui s'éliminent d'elles-mêmes, on peut compter quarante-cinq lettres ou réponses de Marat, insérées dans ses feuilles, qu'il paraît préférable d'écarter de sa correspondance (*L'Ami du Peuple* des 28 juin, 13 septembre, 9 et 25 octobre, 21 et 28 novembre, 11 et 19 décembre 1790 ; 3, 9, 13, 19, 22 et 27 janvier, 3 février, 10, 18 et 25 mars, 5, 9, 10, 24 et 25 avril, 1er, 7, 13 et 28 mai, 5 juin, 20 septembre 1791 ; 28 mai, 4 juin 1792 ; *Journal de la République française*, 10 et 24 novembre, 8 décembre 1792, 15 janvier, 7 février, 1er-2 mars 1793 ; *Le Publiciste de la République française*, 3 mai, 10, 12, 27 et 29 juin, 1er et 2 juillet 1793).

Par les mêmes procédés de critique, mais appliqués en sens inverse, il devient possible de justifier presque rigoureusement le choix des lettres qui, puisées dans les journaux de Marat, méritent cependant de figurer dans sa correspondance personnelle. Pour un certain nombre d'entre elles, Marat prend soin d'indiquer leur date exacte, qui ne concorde pas avec celle du numéro qui les contient [1]. Il n'y a point de meilleure preuve que la lettre a son existence propre, qu'elle est réellement indépendante du journal où elle se trouve insérée. Quelquefois, Marat lui-même nous donne une indication décisive [2]. Quelquefois encore, la certitude pour un cas isolé s'étend, par référence, à tous les cas analogues [3].

1. C'est le cas, par exemple, des lettres que l'on trouve dans le *Le Publiciste parisien* du 13 septembre 1789 (lettre du 27 juillet à l'Assemblée nationale), dans *L'Ami du Peuple* du 28 septembre 1789 (lettre du 25 septembre aux membres de la Commune de Paris), du 12 janvier 1790 (lettre du 10 janvier à La Fayette), du 19 mai 1790 (lettre du 15 mai à plusieurs membres de l'Assemblée nationale), du 26 juin 1790 (lettre du 24 juin à M. de la Salle), du 8 septembre 1790 (lettre du 7 septembre aux démolisseurs de la Bastille).

2. C'est le cas de la lettre au citoyen Heintzler (*L'Ami du Peuple* du 18 novembre 1790), que Marat rapporte de mémoire, parce qu'il a oublié d'en prendre copie.

3. On pourrait croire que les lettres de Marat à Camille Desmoulins, dans *L'Ami du Peuple*, ne sont que des formes de polémique. Leur allure, leur longueur, et les digressions qu'elles contiennent, sembleraient le démontrer. Il n'en est rien. L'une d'elles, et précisément celle qui a le moins, parmi toutes, le caractère d'une lettre privée, puisqu'elle renferme tout un article, a été retrouvée par Matton dans les papiers de Camille Desmoulins, et publiée par lui dans sa *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*. Ce seul

D'autres fois enfin, la réalité de la lettre se révèle d'elle-même, par les circonstances qui l'accompagnent ou par l'analyse minutieuse du texte [1].

Ainsi rétablie dans ses limites les plus vraisemblables, la seconde partie de la correspondance de Marat, si elle est mieux connue que la première, n'en présente pas moins plus d'un détail nouveau et curieux. Elle nous apporte d'abord quelques documents relatifs aux poursuites dont il fut l'objet en janvier 1790 : une lettre au Tribunal de Police à la date du 13 janvier 1790, et cinq ou six billets adressés à Mlle Victoire Nayait et saisis chez elle. Elle nous apprend ensuite que Marat, bien qu'absorbé par son labeur révolutionnaire, ne négligeait

exemple permet de penser que les autres lettres de Marat ont été, comme celle-ci, envoyées à leur destinataire. On ne peut tirer argument du fait que Matton ne les publie pas. Il est possible, en effet, qu'il n'en ait retrouvé qu'une seule dans les papiers de Camille Desmoulins; mais il est plus vraisemblable encore qu'il les a volontairement omises, soit qu'il lui ait paru inutile de reproduire plusieurs lettres de Marat, soit qu'il ait préféré ne point rappeler à ses lecteurs les durs reproches de l'Ami du peuple au frivole auteur des *Révolutions de France et de Brabant*. D'ailleurs, Matton lui-même reconnait avoir intentionnellement écarté un grand nombre de pièces : « Parmi une nombreuse correspondance, dit-il, j'ai fait un choix des pièces qui, à mes yeux, méritaient la publicité. » (*Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, Préface, p. I).

1. C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que, par la confrontation des faits et des dates, on arrive à une conclusion à peu près certaine pour une lettre qui, au premier abord, paraît n'avoir aucun des caractères d'une lettre réelle. Il s'agit de la courte réponse que Marat fait à un correspondant nommé

point la surveillance des éditions de ses œuvres scientifiques. La lettre adressée à son éditeur Méquignon, le 28 février 1792, en fait foi. Quelques autres lettres, celle au citoyen Collet en mai 1793, celle à Audouin en juin 1793, nous montrent l'activité de Marat dans ce rôle d' « œil du peuple [1] » dont il avait assumé la tâche dévorante. Dans cette longue série de lettres diverses, il n'y a point de lacune profonde. Les événements s'y succèdent ; quelques grands noms de la période révolutionnaire, Necker, Camille Desmoulins, La Fayette, Petion, y apparaissent avec éclat. On y peut trouver, surtout dans les lettres à Camille Desmoulins et à la Convention, quelques-unes des pages les plus brûlantes

Cannehan-Champagnac dans le nº 70 du *Journal de la République française* (26 janvier 1793). Si l'on se reporte aux faits qui ont motivé la lettre et la réponse, on est bien obligé de convenir qu'à la date du 26 janvier Marat ne pouvait plus dire : « Je crois que Santerre se conduira à l'égard des cavaliers nationaux de manière à éviter tout reproche. » En effet, à cette date, Santerre avait déjà interdit aux gardes nationaux à cheval de s'assembler par compagnies, interdiction que Marat critique avec violence dans son nº 110 (29 janvier). Dès le 26 janvier, d'ailleurs, les cavaliers nationaux avaient formulé des plaintes très vives contre leur général. La réponse de Marat à Cannehan-Champagnac est certainement antérieure à ces faits, et comme la lettre est du 12 janvier, c'est vraisemblablement à cette date ou à celle du 13 qu'il faut placer la réponse. Ce qui confirme encore cette hypothèse, c'est que Marat dit aussi : « Dans quelques jours, je m'occuperai des braves cavaliers nationaux. » Or, c'est dans le nº 99, qui porte la date du 15 janvier, qu'il s'en occupe en effet.

1. *Lettre aux représentants de la Commune de Paris* (25 septembre 1789).

et les plus prophétiques de ce tumultueux génie. Leur éloquence nerveuse et solide fait regretter, à la fois pour la psychologie de Marat et pour l'histoire, que cette correspondance ne puisse guère être plus complète. On retrouvera sans doute encore quelques lettres oubliées, quelques documents momentanément enfouis dans des collections silencieuses ; mais la disparition de celles qui sont perdues pour jamais demeure d'autant plus sensible que, parmi ces lettres, il en est un certain nombre dont nous connaissons l'importance capitale. Telles sont, par exemple, les lettres de Marat aux États-Généraux, celles à Barbaroux au temps de leur amitié, et surtout cette lettre mystérieuse que reçut Danton en septembre 1792, que Marat détruisit lui-même, et dont on ne connaît ni le texte ni même l'objet précis[1]. Une correspondance complète de Marat serait, pour l'histoire de la Révolution, un document inestimable. Jamais peut-être, en effet, un homme n'a laissé palpiter son cœur avec une sincérité aussi passionnée, avec des accents aussi tragiques. C'est le destin même de la Révolution qui roule dans cet orage, dans ces cris, dans ces plaintes, où passe sans cesse l'ombre désespérée de Cassandre. Telles qu'elles sont, mutilées, déchirées, saignantes, ces

1. ... Danton vint me trouver, me montra une lettre que lui écrivait Marat : cette lettre était très insolente ; les reproches étaient mêlés aux injures ; il menaçait Danton de ses placards... » (*Discours de Jérôme Pétion sur l'accusation intentée contre Maximilien Robespierre*, dans le *Moniteur* du 10 novembre 1792).

lettres sont précieuses. Elles méritent d'être lues avec respect, car elles portent en elles cette fièvre de liberté et de justice qui consumait l'âme de Marat.

CHARLES VELLAY.

LA

CORRESPONDANCE DE MARAT

I

LETTRE A .....

(11 *avril* 1776)

La plus ancienne lettre de Marat qui nous soit connue est de l'année 1776. Marat vivait alors en Angleterre, depuis 1767, et ne faisait en France que de rares séjours. Ce n'est que l'année suivante, en 1777, qu'il devait revenir s'y fixer d'une façon définitive. La lettre que voici fut écrite à l'occasion d'un voyage de quelques mois sur le continent et a trait au règlement d'un compte. Elle est écrite en anglais[1].

Douvres, 11 avril 1776.

A few days before my setting off from London, I called on you to set our account, but did not find you at home. Affairs of great concern call me for a while in the continent.

1. Original : Collection Morrison (*Catalogue*, tome IV, p. 130).

I shall return to London on the begining of next October, at which time I'll take care of discharging my little bill.

I am your most humble servant[1].

Dr Marat.

II

LETTRE A M. BEUGNET

(14 *août* 1778)

En 1778, Marat faisait déjà partie de la maison du comte d'Artois[2]. La lettre qu'il écrivit à M. Beugnet, à la date du 14 août, se rapporte vraisemblablement à quelque négociation dont le but était de faire cesser des attaques de presse contre le comte d'Artois. Cette lettre fut publiée, en 1835, par la *Revue rétrospective* (2e série, tome IV, p. 316). L'original faisait alors partie de la collection d'autographes Lucas de Montigny.

A Monsieur Beugnet intendant des finances de monsieur le comte d'Artois, rue Saint-Nicaise.

Le vendredi soir, 14 août 1778.

Vous êtes un grand négociateur, mon cher Beugnet; voilà déjà que Caqué nous trompe, et qu'il continue plus

1. Traduction : « Quelques jours avant mon départ de Londre je vous rendis visite pour régler notre compte, mais je ne vous trouvai pas chez vous. Des affaires d'une grande importance m'appellent pour un certain temps sur le continent. Je serai de retour à Londres au commencement d'octobre prochain, et je m'occuperai à ce moment du règlement de ma petite note. Je suis votre très humble serviteur. »

2. Son brevet de médecin des gardes du corps du comte d'Artois est daté du 24 juin 1777 (V. Charles Vatel, *Charlotte de Corday et les Girondins*, tome Ier, p. CCCXXXIII).

fort que jamais ses invectives impertinentes. M. de Moncrif vous l'a dit ce matin, et vous avez oublié de m'en parler. Je vous avoue que je regrette bien notre argent si mal employé, et que je voudrais pour beaucoup que vous ne lui eussiez encore rien payé. Il faudra pourtant que nous prenions un parti sur cela.

Bonjour, mon cher Beugnet. Je crois qu'il me faudra du canon de quarante-huit pour faire ces affaires de monsieur le comte d'Artois.

Je vous envoie les douze cents francs.

MARAT.

III

LETTRE AU COMTE DE MAILLEBOIS

(19 *juillet* 1779)

C'est par Marat lui-même que nous connaissons cette lettre. Il en avait donné une copie dans les documents annexés à sa lettre du 20 novembre 1783, à Roume de Saint-Laurent, qu'on trouvera plus loin. Elle a été publiée avec ces documents, pour la première fois, en 1863-1864, à Londres, dans les *Miscellanies of the Philobiblon Society* (volume VIII).

Du 19 juillet 1779.

Monsieur le Comte,

Dès que vous eûtes connaissance de mes *Découvertes sur le feu*, vous désirâtes les communiquer à l'Académie; j'ose me flatter que vous voudrez bien aujourd'hui lui en faire agréer l'hommage. C'est une petite offrande que je place par vos mains sur l'autel des sciences.

Je ne vous ai point dit encore que mon mémoire a une suite, et que cette suite offre des objets qui ne sont pas moins propres à piquer la curiosité des physiciens. Je ne

veux pas anticiper sur le jugement public, mais je ne crois pas me compromettre en assurant qu'à l'aide d'un petit appareil d'instruments fort simples, je réussis au mieux à décomposer la lumière sans le secours du prisme et d'aucun milieu diaphane et à surface oblique.

Ma méthode n'a point les inconvénients des réfractions prismatiques, elle ne laisse aucun doute sur le nombre des rayons différemment colorés; ainsi elle sert à perfectionner la doctrine de Newton sur les couleurs, pour ne pas dire à en établir une nouvelle.

Ce n'est pas sans regret qu'en étudiant la nature, on se voit forcé d'abandonner les idées de ce grand homme; mais si j'infirme sa doctrine des couleurs, en revanche je rends indubitable sa doctrine sur la cause des réfractions, et cette cause je la démontre à l'œil même. J'ai examiné avec soin ses différents effets; ils sont visibles dans tous les corps. De ces observations, qui jettent le plus grand jour sur les phénomènes de la dioptrique, je tire des conséquences dont je profiterai un jour pour perfectionner les instruments d'optique et d'astronomie.

Vous concevez, monsieur le comte, que les expériences qui servent de base à ces découvertes sont absolument neuves; s'il a fallu bien des réflexions pour les imaginer, il ne faut que des yeux pour les constater.

C'est de l'observation d'un phénomène très simple que je suis parti; mais si vous saviez combien il m'en a coûté de recherches pour les développer dans toutes les conséquences, et dérober à la nature son secret, vous applaudiriez à la constance de mon zèle.

Ce n'est là qu'une légère esquisse, et déjà peut-être m'auriez-vous soupçonné de jactance si vous ignoriez combien je me pique d'exactitude.

Recevez, monsieur le comte, les assurances de dévouement inviolable que je vous ai voué et avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

MARAT.

IV

LETTRE A CONDORCET[1]

(26 *avril* 1780)

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien mettre aujourd'hui cette lettre sous les yeux de l'Académie. Je serais au désespoir de me rendre importun, mais j'espère que cette illustre compagnie n'encouragera[2] ma démarche que comme un témoignage des sentiments respectueux que j'ai pour elle. Le 17 de juin 79, M. le comte de Maillebois lui fit part de mes découvertes sur la lumière, et l'Académie me fit l'honneur de me nommer des commissaires pour vérifier les expériences qui servent de base à ma théorie. Quelques jours après, on commença la vérification, qui fut à peu près finie le 18 août suivant. Je m'étais flatté que le rapport suivrait de près : mais quelques-uns de ces messieurs m'observèrent que l'importance de la chose exigeait qu'il fût remis à la Saint-Martin prochaine.

Dans l'intervalle, je ne cessai de demander la revision des expériences, puisque l'Académie ne devait prononcer que sur les faits. J'obtins plusieurs séances, et la vérification fut enfin terminée le 30 de janvier 1780. On me fit espérer que le rapport ne se ferait pas attendre longtemps, on a même plusieurs fois pris jour pour le faire, et toutefois je le sollicite encore. Je n'ai garde, Monsieur, de me

1. Cette lettre a été publiée dans *Le Carnet historique et littéraire*, tome IV (juillet-décembre 1899), p. 195. L'original autographe faisait, à cette époque, partie de la collection de Mme L. de Cernay. Bien que la lettre ne porte point de nom de destinataire, il n'est pas douteux qu'elle ne soit adressée à Condorcet.

2. Il faut lire sans doute *envisagera*.

plaindre de tant de délais. Sans doute que le savant académicien qui s'est chargé du rapport a quelque chose de mieux à faire ; mais depuis que mes expériences sont sous les yeux de Messieurs de l'Académie, les principales ont été vues d'un grand nombre de curieux, et je n'ai encore aucun acte authentique qui m'assure à ce sujet le fruit de mon travail. Ainsi, je me vois réduit à la triste nécessité de revendiquer mes découvertes contre ceux qui pourraient être tentés de se les approprier.

Trop heureux si mes craintes étaient vaines, mais comment l'espérer? Le mémoire où sont consignées ces découvertes a été remis à Messieurs les commissaires. Deux cahiers s'en trouvent égarés, et aujourd'hui j'apprends avec surprise que quelques physiciens de la capitale travaillent sans relâche à renouveler mes expériences pour les adapter à une différente théorie. Si je dois en croire les initiés au secret, la réfutation de ma doctrine pourrait bien paraître avant l'ouvrage qui la renferme. Je n'ai donc point de temps à perdre pour la donner au public. Ainsi, Monsieur, je demande instamment à l'Académie de vouloir bien recevoir samedi prochain le rapport qui me concerne. Si cette grâce m'est refusée, je me flatte que mes nouvelles expériences (qui toutes ont été vérifiées par Messieurs les commissaires) soient immédiatement publiées, revêtues de leur sanction, puisque j'en ai acquis le droit.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MARAT.

Paris, le 26 avril 1780.

V-VIII

BILLETS A CONDORCET

(*avril-mai* 1780)

A la suite de la lettre qui précède, Marat adressa encore quatre billets à Condorcet, pour hâter le dépôt et la lecture du rapport de l'Académie. Ces billets sont en date des 27 et 30 avril et des 4 et 7 mai 1780. On en trouvera le texte plus loin, p. 62-64, dans les documents annexés à la lettre du 20 novembre 1783.

IX

LETTRE A M. LE SAGE[1]

(11 *avril* 1781)

A Monsieur Le Sage, célèbre mathématicien à Genève.

On est toujours très flatté, Monsieur, de mériter l'approbation d'un juge aussi éclairé que vous l'êtes; et on l'est doublement, lorsqu'on a l'honneur, comme moi, de vous connaître personnellement. J'ai reçu avec reconnaissance les observations que vous avez bien voulu me communiquer : j'en sens tout le prix; mais je crois ma façon de penser sur le principe de la gravitation fixée pour toujours; au reste, si j'en change, c'est à vous, Monsieur, à qui je ferai hommage de mes nouvelles idées. Recevez, Monsieur,

1. Publiée par M. Cabanès (*Marat inconnu*, p. 314). Nous en donnons le texte d'après l'original conservé à la Bibliothèque publique de Genève.

l'assurance de la profonde estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur.

MARAT.

Paris, ce 11 avril 1781.

X

LETTRE A .....

23 *août* 1781.

Le billet suivant, dont on ne connaît pas le destinataire, a été publié, en 1864, par *L'Autographe* (p. 37).

Ma sensibilité, mon cher comte, ne me permettant pas d'assister à l'ouverture du corps d'un ami, je serai représenté demain par M. Boyer, maître en chirurgie, qui fera l'ouverture du cadavre. C'est un praticien très expérimenté. Il demeure rue de Bourgogne, à deux portes de chez moi, maison de Mme Vernier. Je vous prie de l'inviter demain matin, et de lui donner l'heure. C'est une justice que j'attends de votre amitié.

Le mardi soir.

MARAT.

XI

LETTRE A BRISSOT

1782

Brissot raconte, dans ses *Mémoires*, qu'au moment où il quitta Paris pour aller fonder le lycée de Londres, Marat lui

écrivait souvent. Il cite de lui cette lettre[1], la première que Marat lui envoya après la publication du traité *De la Vérité*. Il n'en donne pas la date exacte, mais le traité *De la Vérité* ayant été publié en 1782, c'est évidemment à cette année-là qu'il faut la reporter.

Une longue et cruelle maladie, mon très cher ami, m'a privé longtemps du plaisir de m'entretenir avec vous, et je saisis les premiers moments de ma convalescence pour réparer le temps perdu. Ces fréquentes rechutes me font croire que ma santé n'est plus à l'épreuve des fatigues de l'étude, heureux si les instants de relâche qu'elle me laissera suffisent à finir mes ouvrages, et plus heureux encore si je puis voir arriver le temps où je serai libre de me livrer aux doux entretiens de l'amitié. Vous savez, mon très cher, la place que vous occupez dans mon cœur.

Ma première lecture, après le retour de ma tête, a été vos Méditations. J'y ai vu avec plaisir le charmant persiflage du sceptique (je ne sais si le géomètre y prendra goût), et avec plus de plaisir encore votre façon de penser sur le compte de votre ami[2]. Si quelque éloge doit flatter, c'est celui que fait un ami éclairé : après votre amitié, votre estime est pour moi le bien le plus flatteur, si l'une pouvait aller sans l'autre.

1. *Mémoires*, I, p. 332-334.

2. Le traité *De la Vérité* contient en effet de vifs éloges de Marat, notamment aux pages 173-174, et 333-340. « Mais que les cris (de l'Académie des Sciences), que ses déclamations, que sa persécution ne te découragent point, ô toi que la nature doua du génie de l'observation, et d'une ardeur infatigable pour la recherche de la vérité, toi qui, ne croyant qu'à l'expérience, et point aux noms ni à la prescription, as courageusement renversé l'idole du culte académique et substitué aux erreurs de Newton sur la lumière un système de faits bien prouvés, bien enchaînés ! (p. 173)... Je ne cite ici que l'histoire de ce physicien célèbre, M. Marat, à la philosophie et aux recherches duquel je me plais à rendre justice (p. 174)... »

Recevez, mon très cher, mes sincères remerciements pour toutes les démarches obligeantes que vous avez bien voulu faire au sujet de mes ouvrages, et continuez-moi vos bons offices; on a besoin du zèle d'un ami quand on a à combattre une aussi puissante faction.

J'ai vu M. du Villars, il m'a dit que vos affaires avaient été retardées en France, mais qu'il espérait que les obstacles allaient être levés. Les âmes franches et droites comme la vôtre ne connaissent pas toutes les routes tortueuses des satellites d'un despote, ou plutôt elles les dédaignent. Souvenez-vous cependant, mon tendre ami, qu'il faut quelque ménagement quand on n'est pas les plus forts.

Mes affaires commencent à reprendre une tournure favorable : mais si elle ne se soutient pas, je me déterminerai à repasser à Londres, et comptez que le plaisir de me rapprocher de vous y entrera pour beaucoup, car je ne me flatte pas de vous revoir ici de longtemps.

Adieu, mon cher ami, aimez-moi toujours comme je vous aime. Madame la marquise me charge de mille choses honnêtes pour vous.

MARAT.

P. S. — Le journal de Maty, le *Westminster Magazine*, et les autres journaux anglais, ne sont pas à mépriser. J'ai écrit à Wirchaux, qui m'a demandé des extraits. Répétez bien mes expériences. Si vous pouvez placer un certain nombre d'exemplaires de mes ouvrages chez Elmsley, parlez, je vous en enverrai à l'adresse que vous m'indiquerez.

Écrivez-moi souvent et voyez si quelque Anglais veut traduire les *Recherches sur le feu et l'électricité*; je vous ferai passer des exemplaires corrigés.

XII

LETTRE A M. WILLIAM DALY

(*Sans date*)

Retrouvée par M. Jean-Bernard dans un journal portant la date du 11 mai 1832, qui l'avait lui-même empruntée à une revue anglaise, cette lettre a été reproduite par *La Chronique médicale* du 15 juillet 1902 (p. 477-478). L'écrivain anglais, qui l'avait publiée le premier, l'avait fait précéder de ce commentaire : « Je me trouvais à Bruxelles en 1806; à cette époque, la manie de faire des collections de lettres autographes s'empara de toutes les dames de la ville. Madame Guilleminot, la belle-sœur du général de ce nom, écrivit à une des sœurs de Napoléon, avec laquelle elle était unie par les liens de l'amitié, et la pria de lui envoyer des lettres autographes. La princesse parla à Cambacérès, chancelier de l'empire, du désir de son amie, et celui-ci donna ordre de puiser dans les cartons des Archives quelques paquets de lettres intéressantes. Celui qui écrit cette note était présent, au moment où Madame Guilleminot reçut la collection d'autographes qu'on lui envoyait de Paris. Cette dame l'ayant prié de faire un choix des lettres qui lui paraîtraient les plus piquantes, il demanda la permission, quand il eut accompli sa tâche, de copier quelques-unes de ces lettres qui lui paraîtraient de nature à pouvoir être publiées plus tard. Quelques centaines de lettres furent copiées; les deux [1] qui suivent en faisaient partie. »

La lettre était écrite en anglais. Elle avait été vraisemblablement retrouvée dans les papiers de Marat, après sa mort; et cette circonstance permet de supposer que l'original envoyé à Mme Guilleminot n'était que la minute de la véritable lettre, ce qui semble démontré encore par ce fait que le texte était,

1. La seconde était une lettre de Beaumarchais.

paraît-il, chargé de ratures. Ce que M. Jean-Bernard a communiqué à *La Chronique médicale* n'est donc, en définitive, qu'une traduction française du texte primitif.

Elle ne porte point de date. Elle fut certainement écrite à un moment où Marat s'occupait activement de médecine, c'est-à-dire dans une période antérieure à l'année 1788. D'autre part, il semble assez juste de la reporter aux environs de l'année 1782, Marat n'ayant encore perdu ni ses relations avec les savants anglais, ni sa connaissance de la langue anglaise, et éprouvant pourtant déjà quelques difficultés à s'exprimer en cette langue, comme l'indiquent ces mots : « J'aimerais bien mieux m'exprimer en français... »

Lettre de Marat à M. William Daly.

Décembre.

Mon cher monsieur Daly,

J'ai promis de vous écrire aussitôt après mon arrivée à Paris. J'aimerais bien mieux m'exprimer en français; mais comme quelques-uns de mes amis, auxquels vous montrerez cette lettre, ne savent pas cette langue, et que je désire vivement me rappeler à leur souvenir, j'ai résolu de faire un effort qui vous fera voir combien j'ai de respect, d'estime et d'amour pour vous tous. Je n'oublierai jamais les bontés dont vous m'avez comblé : elles sont gravées dans mon cœur, et ma reconnaissance durera autant que ma vie. J'ai remis votre lettre à M. Dubois, que je trouve un très digne et très aimable homme. Je lui ai dit combien je serais heureux de pouvoir m'aider de ses conseils dans les études dont je m'occupe; mais malheureusement pour moi il est sur le point de retourner à Bordeaux, sa ville natale. Cette circonstance est pour moi bien fâcheuse; car, après une courte conversation que j'ai eue avec lui, il m'a été facile de voir que c'est un homme très savant, et surtout dans la branche que je cultive, l'anatomie.

Si vous venez à Paris, vous me trouverez dans l'ancien

logement où vous m'avez visité la dernière fois; mais mon appartement est aujourd'hui plus commode, car j'y ai réuni deux autres grandes pièces que j'ai l'intention de destiner uniquement à la dissection. Soyez bien sûr d'une chose, mon ami, c'est qu'on ne peut acquérir de l'habileté ou du renom dans cet art (la médecine et la chirurgie), qu'en faisant sur le vif des expériences nombreuses et journalières. Pour moi, je suis à même de me procurer des corps morts provenant des hôpitaux en telle quantité qu'il me plaît, et à très bon compte; et afin de ne pas dépenser trop d'argent en animaux vivants, j'ai fait un arrangement avec un boucher du quartier, qni me fournit des brebis, des veaux, des cochons, et même des bœufs, si j'en ai besoin. Comme il reprend le tout, je paie suivant le dégât que sa viande a souffert. J'ai bien peur que vous ne puissiez pas vous arranger aussi commodément dans votre ville. Paris me fournit sans doute de grandes facilités pour mes études, et je vous conseille et vous invite à venir ici. Vos précieux talents me seront d'un secours immense dans l'ouvrage que j'ai commencé et que je compte publier l'an prochain.

Vous dites que vous n'aimez pas à voir d'innocents animaux déchirés par le scalpel; mon cœur est aussi tendre que le vôtre, et je n'aime pas plus que vous à voir souffrir de pauvres créatures; mais il serait impossible de comprendre les secrètes, étonnantes et inexplicables merveilles du corps humain, si l'on n'essayait pas de saisir la nature dans son œuvre, et ce but ne saurait être atteint sans faire un peu de mal pour beaucoup de bien: c'est seulement ainsi qu'on peut devenir le bienfaiteur de l'humanité. L'observation des muscles et des différentes propriétés du sang m'ont mis à même de faire d'importantes découvertes, auxquelles je ne serais jamais parvenu sans couper la tête et les membres à une multitude d'animaux. J'avoue qu'au commencement j'éprouvais de la peine et de la répugnance; mais je m'y suis accoutumé peu à peu, et je me console

avec l'idée que j'agis ainsi pour le soulagement de l'humanité.

Si le ciel vous accorde de longues années (et je prie pour qu'il en soit ainsi), vous verrez que l'étude sur les animaux vivants sera universellement adoptée en France comme en Angleterre. Nous devons étudier la nature dans tous ses mouvements. Si j'étais législateur, je proposerais, pour le bien de mon pays et du monde entier, que les condamnés à la peine capitale eussent la faculté d'exposer leur corps à quelque opération difficile qui pourrait causer la mort, et dans le cas où l'opération viendrait à réussir, le condamné, suivant le crime qu'il aurait commis, obtiendrait son pardon, ou sa peine serait convertie en exil ou en la prison. On m'a assuré qu'un prince italien mit ce principe en usage afin de découvrir des antidotes contre les poisons ; et les résultats furent si heureux qu'on fit la découverte de remèdes contre les poisons les plus actifs. Mais je dois terminer cette longue lettre. Je vous embrasse avec les sentiments les plus sincères d'estime et d'amitié.

MARAT.

XIII

LETTRE A CHARLES

(1783)

Au commencement de l'année 1783 se place un incident assez important, que nous devons brièvement raconter. L'indépendance de Marat avait indisposé contre lui, comme on le verra dans sa lettre du 20 novembre 1783, la plupart des membres de l'Académie des Sciences et des savants officiels. Le physicien Charles avait même annoncé, dans un cours public, qu'il démontrerait les erreurs scientifiques de ses expériences, ce qu'il entreprit en effet. Marat vint assister

aux démonstrations de Charles, et, indigné de l'attitude méprisante de son adversaire, il l'interpella avec violence. On a pris prétexte de cet incident pour raconter qu'un duel immédiat s'en serait suivi, devant l'auditoire venu pour assister au cours de Charles. En réalité, il n'y eut pas de duel public, et, très vraisemblablement, pas de duel du tout.

Cet incident eut lieu en février ou mars 1783. C'est donc à cette date qu'il faut placer la lettre suivante, écrite à cette occasion par Marat à son adversaire [1].

Quoique vous m'ayez donné lieu de suspecter vos principes, Monsieur, je ne vous crois pas assez lâche pour manquer à votre parole d'honneur, que vous m'avez engagée tant de fois. Vous trouverez en moi un ennemi généreux qui rougirait de surprendre son adversaire et de vouloir tirer avantage de sa supériorité. Pour vous en convaincre, ayez un témoin, j'en aurai un autre. Le porteur vous dira le reste.

Ce dimanche, à deux heures.

MARAT.

XIV

LETTRE A M. LENOIR

(1783)

Cette lettre est relative au même incident que la précédente, et, bien qu'elle ne porte pas de date, il faut sans doute lui donner celle de mars 1783. Elle montre que des efforts

1. L'original de cette lettre a été communiqué par M. Gabriel Charavay à M. Chèvremont, qui en a donné le texte dans son ouvrage *Jean-Paul Marat* I, p. 75. Mais, on ne sait pourquoi, M. Chèvremont indique le chimiste Macquer comme le destinataire de cette lettre, de même qu'il lit : « A dimanche à deux heures », là où il y a : « Ce dimanche, à deux heures. »

avaient été faits pour empêcher un duel entre Marat et Charles, et que ces efforts n'avaient point été inutiles. Elle est adressée à M. Lenoir, lieutenant de police, qui, sans doute, avait été chargé de s'entremettre entre les deux adversaires [1].

Monsieur,

Je me suis présenté à votre porte à l'heure indiquée à M. de Sessart. Le suisse m'a répondu que M. Lenoir était malade et ne recevait personne. Lui ayant observé que j'étais attendu, il a regardé la liste, il n'y a pas trouvé mon nom, et m'a refusé l'entrée.

Vous savez, Monsieur, l'outrage que j'ai reçu dans la maison de M. Charles. Quelque indigne qu'il doive paraître à un homme d'honneur, j'allai vous faire le sacrifice de mon ressentiment J'attendrai donc de nouveaux ordres de votre part, et je m'empresserai d'aller vous présenter l'hommage des sentiments de respect et d'attachement que je partage avec le public, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

MARAT, médecin des gardes
du corps de Mgr le comte d'Artois.

Ce mercredi, à deux heures.

XV

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(2 *juin* 1783)

Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent, un des amis les plus fidèles de Marat, avait quitté Paris pour Madrid, où il avait entrepris d'établir une sorte d'Académie des Sciences,

1. Original : Collection P. CESBRON.

dont il rêvait d'obtenir pour Marat la direction. Cette première lettre à Roume de Saint-Laurent, datée du 2 juin 1783, ne fait encore aucune allusion à ces pourparlers[1].

A M. de Saint-Laurent, à Madrid.

L'almanach me dit, Monsieur, qu'il n'y a que cinq semaines que vous nous avez quittés, et il me paraît qu'il y a déjà plusieurs années. Je ne sais si ceux qui ont su vous apprécier peuvent jamais vous oublier ; mais je trouve que le vide que vous laissez après vous n'est pas facile à remplir. Je le sentirais plus vivement encore si je n'avais l'espoir de vous revoir bientôt.

Depuis votre départ, Monsieur, j'ai fait une découverte intéressante ; elle a pour objet l'insensibilité aux couleurs de certains individus, phénomène qui a toujours paru tenir du prodige. Cet article entre dans mon grand ouvrage sur la lumière, et vous serez certainement un des premiers à le recevoir.

Si je vous disais, Monsieur, que je ne suis pas impatient de recevoir de vos nouvelles, vous n'en croiriez rien, et vous auriez raison; ne les faites donc pas trop attendre.

MARAT.

Paris, 2 juin 1783.

XVI

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(19 *juin* 1783)

Quelques jours après la lettre précédente, à la date du 19 juin 1783, Marat écrit à Roume de Saint-Laurent une nou-

1. Original : Collection MORRISON (*Catalogue*, tome IV, p. 130).

velle lettre, dont nous n'avons malheureusement pas pu retrouver le texte complet[1]. A ce moment, les propositions de Roume, relatives à la direction de l'Académie de Madrid, devaient être déjà formelles, car Marat se dispose à partir pour l'Espagne. Il consacre une partie de son temps à l'étude de la langue espagnole. Puis, passant à un autre sujet, il écrit : « Je vais m'occuper de M. Mesmer, et vous en rendrai bon compte. Mais ce n'est pas l'affaire du moment. Vous savez combien j'aime à examiner les choses, et à les examiner avec soin, avant de me prononcer. »

XVII

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(*Juillet* 1783)

Cette autre lettre, datée de « Paris, juillet 1783 », ne porte pas d'adresse précise; mais il n'est pas douteux qu'elle ne soit également écrite à Roume de Saint-Laurent, car elle se rapporte tout entière à la même affaire[2]. Marat y raconte ses entrevues avec M. de la Herreria, qui devait prendre avec lui les arrangements relatifs à son départ pour l'Espagne. Il se plaint que le secret des négociations n'ait pas été observé; il a une charge à la cour de France dont il pourrait être privé si l'on connaissait ses intentions de passer au service de l'Espagne. Il acceptera, de préférence à d'autres, les propositions qui lui viendront d'Espagne, car il serait heureux de tra-

1. L'original de cette lettre faisait partie de la collection d'autographes Etienne Charavay, dispersée en 1901. Nous ne connaissons d'elle que la brève mention portée au catalogue de la vente (p. 218).

2. Comme celui de la précédente, le texte de cette lettre nous est inconnu. L'analyse que nous en donnons est empruntée à un catalogue d'autographes.

vailler au progrès d'une nation dont il connaît les vertus et le riche naturel. Il a donné sa parole qu'il n'acceptera pas d'autres engagements et s'étonne un peu des précautions qu'on prend pour qu'il observe sa promesse. « Les personnes qui me connaissent particulièrement savent bien qu'il y a peu de précautions à prendre avec un homme qui a toujours respecté le gouvernement, les lois, les mœurs des pays qu'il a parcourus, qui ne désire que de devenir le bienfaiteur de la jeunesse et qui ne fera jamais rien qui puisse ternir une réputation à laquelle il a tout sacrifié. »

XVIII

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT[1]

(20 *juillet* 1783)

Monsieur,

Rien de plus vif, sans doute, que votre zèle pour la gloire de l'Espagne, votre nouvelle patrie. Je vois avec un plaisir extrême que je pourrais aussi consacrer mes talents aux progrès des arts et des sciences, au milieu d'une nation que je vénère. Mais, Monsieur, ma joie n'est pas tout à fait sans mélange lorsque je pense que M. l'ambassadeur, chargé de prendre des informations sur mon compte, entendra peut-être les clameurs de nos philosophes, pour qui c'est un crime que de croire en Dieu. Vous savez combien ils en veulent à ceux qui, comme moi, ont refusé de

1. Cette lettre, dont l'original fait partie d'une collection privée, a été publiée pour la première fois dans la *Revue politique et littéraire* (*Revue bleue*) du 13 juillet 1907, p. 57-58.

grossir leur criminelle secte, ont osé combattre avec courage leurs pernicieuses erreurs. Et vous savez aussi avec quel art ils savent dénigrer leurs adversaires. Je me flatte, il est vrai, que M. l'ambassadeur saura bien les pénétrer, s'il ne les a pas déjà jugés. Mais rien ne me rassure autant que le profond discernement de M. le comte de Florida-Blanca. Heureux si, pour connaître les mœurs d'un homme de lettres qui a passé sa vie à voyager dans son cabinet et n'a fréquenté que des amis distingués par leur piété et leur vertu, cet illustre ministre avait ordonné qu'on allât aux informations à de pareilles sources. Que de respectables ecclésiastiques je pourrais donner pour garants! Les deux lettres incluses ont été remises à leurs adresses et très bien reçues.

Quoique je ne sois pas encore attaché à l'Espagne, j'ai cru cependant devoir lui donner une marque de mon dévouement. Voici le fait. Plusieurs membres de la Société royale de Londres, qui sont venus faire un cours de mes expériences dans le cabinet de mon élève, m'ont appris que le bureau de longitudes anglais propose un prix de 24.000 l. pour la méthode de faire de bon flingt. Ils savent que mes recherches m'ont conduit à d'heureux résultats; en conséquence, ils m'ont proposé de passer à Londres pour quelques semaines. Vous sentez bien que j'ai été sourd à leur proposition.

J'espère que la première lettre que je recevrai de vous m'apprendra la conclusion de mon.....[1]. J'attends sa réception pour me décider sur..... partis qui me sont proposés. Mon cœur m'appelle en Espagne, vous le savez, car indépendamment des raisons tirées de mon inclination naturelle, il est doux de cultiver des hommes dont le riche naturel est capable des plus belles productions de l'esprit humain.

Adieu, Monsieur, soyez assuré de tout le plaisir que

1. Mot enlevé par la rupture du cachet.

j'aurai de pouvoir bientôt vous renouveler de bouche l'assurance de ma vénération et de mon dévouement.

MARAT.

Paris, le 20 juillet 1783.

Monsieur, Monsieur de Saint-Laurent, à Madrid.

XIX

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(8 *septembre* 1783)

La solution, que Marat espérait plus rapide, subit des retards. A la date du 8 septembre 1783, il écrit à Roume une lettre où il ne semble plus compter qu'à demi sur l'avenir qu'on a fait briller à ses yeux. Il déclare qu'il attend avec résignation la lettre ministérielle. Il félicite Roume sur ses affaires de la Trinité. « ...Compliments à M. de Saint-Laurent sur la colonie qu'il a fondée... Dans les concessions que l'on vous fera, n'oubliez pas d'y faire inscrire pour un petit coin un philosophe qui aime la campagne; qui sait si son goût ne le portera pas un jour à se retirer dans un coin de la terre où il trouvera un ciel serein et riant... Je suis parmi mes fourneaux du matin au soir, je dérobe un instant à mes creusets pour goûter le plaisir de m'entretenir avec vous[1]... »

XX

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(26 *septembre* 1783)

Mais, presque aussitôt, Marat reprend espoir. A la date du 26 septembre, il écrit à Roume une lettre où tout semble

1. Analyse extraite d'un catalogue d'autographes.

indiquer un départ prochain. Il prie son correspondant de faire les démarches nécessaires pour hâter son établissement en Espagne. Il demande un versement de 20.000 livres du roi d'Espagne afin de passer à Londres recruter des ouvriers en cuivre et en verre pour les emmener en Espagne. Il rapporte ensuite deux cures médicales dues à son traitement par l'électricité. Entre autres, il a rendu la vue à un M. de l'Isle, qui l'avait perdue depuis trente-trois ans. « Mais c'est en Espagne que je désire déployer les ressources de ce remède admirable lorsqu'il est administré par un médecin physicien[1]. »

XXI

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT[2]

(6 *novembre* 1783)

Paris, le 6 novembre 1783.

Je croyais, mon cher ami, vos affaires et les miennes terminées, et je vois, pour mon compte, que j'ai encore besoin de patience. Je désire que la vôtre ne soit pas longtemps à l'épreuve. Vous m'annoncez de nouvelles informations. Je ne saurais imaginer sur quoi elles peuvent porter. Quoi qu'il en soit, je me flatte pouvoir soutenir le plus strict examen. J'aurais pensé toutefois être assez avantageusement connu du public pour que l'on m'en eût dispensé. Au surplus, vous me marquez de la part de Monsieur le comte de Florida-Blanca qu'avant le 15 de ce mois mon affaire serait terminée, et nous voilà au 6, sans que

1. Analyse extraite d'un catalogue d'autographes.

2. Cette lettre a été publiée dans la *Revue des documents historiques* (tome III, p. 141, année 1875-1876). Elle avait été conservée dans les papiers du comte Réal, et faisait partie, en 1875, de la collection d'autographes A. Bovet.

M. le C. d'Aranda m'ait communiqué un seul mot. Peut-être le voyage de Fontainebleau a-t-il causé ce retard. Vous m'exhortez à la patience, mon cher ami, en considération de l'importance de l'affaire pour la gloire de l'Espagne et la mienne. Quant à mon triomphe, il ne saurait me manquer; mais j'ai mis mon bonheur à porter les sciences exactes et utiles au plus haut point qu'elles peuvent atteindre. J'ai besoin pour réussir de la protection d'un grand Roi, et je serais au comble de mes vœux si je puis consacrer mes talents au bien d'une nation que j'aime et respecte.

Poursuivez donc comme vous avez commencé et ne laissez pas la tâche imparfaite.

J'ai vu M. Solano plusieurs fois. Il a vu mes expériences fondamentales et n'a rien à objecter. Au reste, je ne sais s'il est convaincu des erreurs de Newton en optique : il me paraît aussi réservé qu'aimable. Peut-être s'ouvrira-t-il à moi lorsque nous serons plus liés, et ne doutez point que je ne fasse tout ce qui dépendra de moi pour le triomphe de la vérité.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

MARAT.

Monsieur, Monsieur de Saint-Laurent, à Madrid [1].

XXII

LETTRE A ROUME DE SAINT-LAURENT

(20 *novembre* 1783)

Les ennemis de Marat mettaient tout en œuvre pour paralyser les efforts de Roume de Saint-Laurent. C'était surtout

1. Au dos de cette lettre, Roume de Saint-Laurent a écrit ces mots : « 1783, novembre 6. M. de Marat est prêt à répondre aux objections qu'on pourra lui faire. »

auprès de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France qu'on essayait d'agir, et ces influences ne pouvaient manquer d'avoir un grand poids, car elles venaient, pour la plupart, de quelques membres de l'Académie des Sciences, dont Marat lui-même a raconté les sourdes menées. En même temps, des lettres violentes et haineuses affluaient à la cour d'Espagne. Roume révéla à Marat les machinations de ses adversaires. C'est alors que Marat lui écrivit la longue lettre qui suit, sorte de plaidoyer justificatif, destiné à être mis sous les yeux du roi d'Espagne et de son ministre, le comte de Florida-Blanca. On ne connaît cette lettre que par une copie faite par Roume, que celui-ci a fait précéder des lignes suivantes : « Lettre très intéressante, où M. de Marat me fait la récapitulation de tout ce qui lui est arrivé depuis son entrée dans la carrière des sciences. J'en ai remis une copie de moi certifiée, à M. le comte de Florida-Blanca, il y a trois semaines. — Madrid, le 10 février 1784. — Roume de Saint-Laurent. » Cette lettre fut publiée pour la première fois dans le tome VIII des *Miscellanies of the Philobiblon Society* (London, 1863-1864). Elle a été reproduite plus tard, en 1880, par M. Chèvremont[1], qui, ayant eu communication, par M. Gabriel Charavay, de la copie autographe de Roume, a cru que le document était inédit.

Il est donc vrai, mon ami, que la calomnie a volé de Paris à l'Escurial pour me noircir dans l'esprit d'un grand Roi et d'un illustre Mécène. Vingt lettres, dites-vous, m'ont peint sous les couleurs les plus noires.

Mais qui sont mes détracteurs ? Faut-il le demander? De lâches envieux, dont la tourbe nombreuse ne cesse de s'acharner à ma perte; des philosophes modernes, cachés sous l'anonyme ou de faux noms pour me diffamer. Serai-je donc toujours en butte à leurs traits, pour avoir renoncé aux honneurs académiques par amour de la vérité, pour avoir avancé les connaissances utiles, pour avoir rappelé à la vie un grand nombre de mes frères déclarés incurables, pour avoir défendu la cause de la vertu ? A cette idée mon

1. *Jean-Paul Marat*, I, p. 40 sq.

cœur se révolte. Mais non, je ne murmurerai point contre les saints décrets de la Providence; et à quelques excès que se portent mes adversaires, jamais ils ne me forceront à me repentir d'avoir été homme de bien.

Sans doute que vous n'attendez pas de moi une justification dans les formes. Des imputations sans preuves, vous le savez, tombent d'elles-mêmes. Dans tout État bien réglé, elles sont réputées calomnies. Partout elles feraient la honte d'un juge qui leur donnerait quelque poids contre le témoignage d'un seul homme de bonnes mœurs. Des perfides qu'en tous lieux la justice repousse avec horreur, et dont elle poursuit les forfaits par des supplices infamants, osent-ils donc se flatter d'obtenir quelque confiance au tribunal de Charles III !

J'espère que le Roi est bien persuadé que ces œuvres de ténèbres ne peuvent avoir qu'une source empoisonnée; mais je dois éclairer sa religion, que des méchants s'efforcent de surprendre. Heureux encore dans mon infortune, qu'ils m'aient forcé de mettre sous les yeux de cet auguste monarque les témoignages honorables qu'en toutes rencontres je reçus d'hommes aussi justes qu'éclairés.

Laissons là mes adversaires, c'est de leurs imputations qu'il s'agit; et, pour les apprécier à leur juste valeur, il importe de remonter à l'origine de leur haine.

Dès mon enfance, j'ai cultivé les lettres, et avec quelque succès, j'ose le dire. A peine eus-je atteint l'âge de dix-huit ans, que nos prétendus philosophes firent différentes tentatives pour m'attirer dans leur parti. L'aversion que l'on m'avait inspirée pour leurs principes m'éloigna de leurs assemblées et me garantit de leurs funestes leçons. Cette aversion n'a fait qu'augmenter, à mesure que le raisonnement s'est fortifié chez moi, et longtemps elle fixa l'objet de mes réflexions.

L'envie de me former aux sciences et de me soustraire aux dangers de la dissipation m'avait engagé de passer en Angleterre. J'y devins auteur, et mon premier ouvrage fut

destiné à combattre le matérialisme, en développant l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme. — Voilà l'époque de mes malheurs.

D'abord je gardai l'incognito; mais je soumis mon travail à la critique d'un homme de mérite, M. de La Rochette, gentilhomme français nommé en 1760 commissaire général pour l'échange des prisonniers de guerre en Angleterre. Vous trouverez, sous les nos 1 et 2 des pièces à l'appui de ce mémoire, le jugement qu'il porta de mon ouvrage. M. de La Rochette, qui connaissait la maligne influence de la cabale des philosophes, et qui désirait le succès de cet ouvrage, me conseilla de le donner anonyme et en anglais. Je suivis son conseil.

Toujours sous l'incognito, mais me défiant de l'exactitude de la traduction que l'on avait faite, je la soumis à l'examen de quelques Anglais aussi distingués par leurs vertus que par leurs talents: entre autres à l'ancien lord Lyttleton, auteur de plusieurs ouvrages estimés, et à M. Collignon, professeur de physiologie en l'Université de Cambridge. Vous trouverez, sous les nos 3 et 4, le jugement qu'ils en portèrent, ou plutôt des talents de l'auteur.

Enfin mon ouvrage parut et fit sensation. On peut voir le compte qu'en rendit le *Westminster's Magazine* de juin ou juillet 1773, composé par une société de gens de lettres. Je ne dirai rien ici des louanges qu'ils lui prodiguèrent; mais je ne puis passer sous silence la censure qu'ils firent de la manière méprisante avec laquelle j'avais traité nos prétendus philosophes dans une note qui se trouve au commencement de l'ouvrage.

Le lord Lyttleton avait souvent parlé de moi au ministre de Russie: quelques mois après la publication de mon livre, on me fit des propositions pour passer à Pétersbourg. Je joins sous le n° 5 copie de la lettre que le lord Lyttleton m'écrivit à ce sujet.

Après avoir vu le succès de mon ouvrage en anglais, je le publiai en français, sous le titre *De l'Homme*. Quelques-

uns de nos philosophes qui ont soin de tirer de l'étranger les livres scientifiques nouveaux avant qu'ils soient exposés en vente en reçurent quelques exemplaires. Ils sentirent le coup que je portais à leurs principes. Leur premier soin fut d'empêcher que l'ouvrage ne fût annoncé dans les journaux; ils empêchèrent ensuite qu'il ne fût introduit en France. L'imprimeur en avait expédié un ballot d'Amsterdam à Rouen. A son arrivée, on le fit déposer à la douane. Il y était retenu depuis treize mois, lorsque je reçus une lettre de mon libraire, dans laquelle il me priait d'employer le crédit de mes amis pour en procurer l'entrée dans la capitale. Je m'adressai à la Chambre de la Librairie. L'officier de semaine prétendit n'avoir aucune connaissance de l'affaire dont je lui parlais; mais, après quelques recherches, il me fit entendre que mon livre *avait été prohibé*. A ces mots je fis éclater ma surprise. Ne pouvant concevoir qu'un ouvrage destiné à combattre le matérialisme pût être réputé dangereux, je lui déclarai que je voulais en connaître les dénonciateurs, et que j'allais présenter un mémoire à M. le garde des Sceaux pour demander l'examen de la Sorbonne. Il chercha à m'apaiser, et me promit sous peu quelques renseignements. Au bout de huit jours j'allai le trouver, et il m'apprit que le ballot devait être renvoyé à Amsterdam. Un an après, j'ai appris que la plus grande partie de l'édition s'était écoulée en Italie et en Portugal. Enfin on en permit l'entrée à Paris: les exemplaires qui arrivèrent furent enlevés en peu de jours, et dès lors on m'en a demandé plusieurs fois la réimpression.

Affligé de voir que ces MM. eussent pu représenter comme dangereux un livre destiné à les confondre, et résolu de leur ôter tout prétexte à l'avenir, j'ai mis à la tête une dissertation dans les formes contre les matérialistes. C'est cet ouvrage ainsi retouché et enrichi que j'allais donner à la presse avec l'approbation de la Sorbonne, lorsque j'ai fait votre connaissance, et vous savez que j'en

ai suspendu l'impression dans le dessein d'en faire hommage à l'Espagne.

J'ai combattu les principes de la philosophie moderne: voilà l'origine de la haine implacable que ses apôtres m'ont vouée. Elle n'est pas de nature sans doute à m'humilier aux yeux des sages; mais vous verrez bientôt que je devais m'attirer leurs persécutions à plus d'un titre. Comme ils ne négligent rien pour étendre leur malheureux empire, ils se multiplient sous toutes les formes. Nos Facultés, nos Académies en sont peuplées, et sans pouvoir les éviter j'ai eu affaire à eux dans toutes mes entreprises.

Après dix années passées à Londres et à Édimbourg à faire des recherches en tout genre, je revins à Paris. Plusieurs malades d'un rang distingué, abandonnés des médecins, et à qui je venais de rendre la santé, se joignirent à mes amis, et mirent tout en œuvre pour me fixer dans la capitale. Je me laissai aller à leurs instances. Ils m'y avaient promis le bonheur; je n'y ai trouvé qu'outrages, chagrins, tribulations.

Le bruit des cures éclatantes que j'avais faites m'attira une foule prodigieuse de malades; ma porte était continuellement assaillie par les voitures de personnes qui venaient me consulter de toutes parts. Comme j'exerçais mon art en physicien, la connaissance de la nature me donnait de grands avantages: la rapidité du coup d'œil, et la sûreté du tact. Des succès multipliés me firent appeler le *médecin des incurables*. Parmi une multitude de lettres que j'ai dans dans mes portefeuilles, j'en choisis trois, que je transcris sous les n°s 6, 7 et 8. Elles vous donneront une idée de l'opinion que l'on a de mes talents en médecine.

Mes succès avaient fait ombrage aux médecins de la Faculté, qui calculaient avec douleur la grandeur de mes gains. Ils se consolèrent en formant le projet d'en tarir la source. Je prouverais, s'il était besoin, qu'ils ont tenu des assemblées fréquentes pour aviser aux moyens les plus efficaces de me diffamer. Dès lors, la calomnie vola de

toutes parts, et de tous côtés arrivèrent des lettres anonymes à mes malades pour les alarmer sur mon compte. Un grand nombre de personnes, dont l'amitié pour moi est fondée sur l'estime, prenaient ma défense, il est vrai; mais leur voix fut étouffée par les clameurs de mes adversaires. Tous ces faits sont de notoriété publique.

Les dégoûts inséparables de l'exercice de la médecine m'avaient fait soupirer plus d'une fois pour la retraite du cabinet; je me livrai donc tout entier à mes études favorites; me serais-je attendu que j'allais me faire une nouvelle source d'envieux!

A peine eus-je passé treize mois dans mon cabinet, que mes *Découvertes sur le feu* furent complètes. Pour les mettre à l'abri du plagiat, je demandai des commissaires à l'Académie des Sciences. Mais comme elle comptait parmi ses membres plusieurs philosophes, dont j'avais si fort acquis le droit de me défier, je crus devoir ne m'ouvrir qu'à M. le comte de Maillebois, et je parus comme le représentant de l'auteur.

La curiosité qu'excita parmi les académiciens la vue du fluide igné, ce redoutable agent de la nature, fut extrême. Vous n'en prendrez qu'une faible idée par la lettre que m'écrivit à ce sujet un de mes commissaires, peu de jours avant de faire son rapport. Elle est sous le n° 9. Comparez, je vous prie, le ton de cette lettre avec celui du rapport de l'Académie, et vous reconnaîtrez que la franchise n'est pas toujours le langage des corps scientifiques. Cependant, malgré l'entortillage du style, malgré les réticences insidieuses, malgré les éloges exténués que ce rapport contient, il en dit assez aux hommes clairvoyants pour savoir à quoi s'en tenir sur l'importance de ma découverte.

Pour que le mérite ne m'en fût pas ravi, j'avais envoyé, sous couvert de M. le marquis d'Arcy et de M. le comte de Nogent, une copie du précis de mon ouvrage à chacune des principales Académies de l'Europe. Les réponses que firent celle de Dijon et celle de Berlin se trouvent sous les

nos 10 et 11. Je me borne actuellement à ces deux lettres, parce que je n'ai pu retrouver dans l'énorme masse de mes papiers celles de la Société royale de Londres et de l'Académie de Stockholm. Je joindrai seulement sous le n° 12 la déclaration du comte de Champ. Puis je vous prierai d'observer en passant que si je ne suis pas de l'Académie des Sciences de Paris, c'est que je ne me suis pas soucié d'en être; que si je ne suis pas de l'Académie des Sciences de Berlin, c'est que je n'ai pas demandé d'en être; que si je ne suis pas de l'Académie des Sciences de ....., c'est que j'ai refusé d'en être.

Enfin, le précis de mes expériences sur le feu vit le jour. La sensation qu'il fit en Europe fut prodigieuse : tous les papiers publics en firent mention. Pendant six mois, j'eus chez moi et la cour et la ville. Ceux qui ne purent voir mes expériences dans mon cabinet aussi souvent qu'ils l'auraient voulu en demandèrent des cours particuliers, que donna M. Filassier, membre de plusieurs Académies. Il comptait parmi ses souscripteurs des princes du sang et les personnages les plus éminents de l'État.

Tandis que les curieux accouraient en foule chez mon disciple pour voir mes expériences sur le feu, je soumettais à l'examen de l'Académie mes découvertes sur la lumière. Ne pouvant plus garder l'incognito, je comptais moins sur l'impartialité de mes juges, presque tous partisans outrés de Newton.

Dans la première séance, ils virent plusieurs expériences dont ils parurent extrêmement frappés. En commençant la seconde, ils demandèrent à ne voir que les fondamentales. Leur demande m'étonna, et me fit soupçonner un projet d'étouffer à leur naissance des découvertes qu'ils redoutaient. Mais, sans leur témoigner ma suprise, je me contentai de leur répondre qu'il était important de suivre l'ordre des matières, et qu'on ne passerait à aucune expérience, que la précédente n'eût été constatée. L'événement prouva bien que la précaution n'était pas inutile, puisque

l'académicien chargé du rapport, ne pouvant plus le renvoyer, a essayé de retirer de mes mains le manuscrit visé par mes commissaires, quoiqu'il en eût copie, ce qui paraît par sa lettre sous le n° 29.

L'Académie, ayant reconnu qu'il ne serait pas possible d'étouffer mes découvertes, chercha à les faire naître dans son sein. Quelques jours après cette petite transaction, je reçus successivement, dans la même matinée, la visite de trois de ses membres. Ils me demandèrent, chacun en particulier, *si j'avais dessein d'entrer dans l'Académie.* Je venais d'être témoin des désagréments qu'un d'entre eux éprouvait de la part de ses confrères. Il avait été sur le point d'être expulsé, pour avoir refusé de leur soumettre ses opinions. Si cet honnête homme a couru pareil risque, me disais-je à moi-même, j'en courrais bien d'autres, moi qui ai en horreur les sourdes menées de certains corps scientifiques. Ainsi, je me contentai de leur répondre *que je ne m'étais pas encore consulté sur cet article.* Ma réponse, mal interprétée, fut prise pour un refus *dédaigneux* ; et dès lors la persécution commença.

Sept mois avaient été employés à constater mes expériences sur la lumière ; trois mois furent employés à en rédiger le rapport ; et cinq mois à le solliciter de ma part. Le résultat fut un déni de justice. Je m'y étais attendu ; car il faut avouer que la tâche était aussi délicate qu'épineuse pour MM. de l'Académie. Admettre la vérité de mes expériences, c'était reconnaître qu'ils avaient travaillé pendant 40 ans sur de faux principes, aveu qui regardait particulièrement la classe des géomètres et des astronomes : aussi forma-t-elle contre moi une terrible cabale. Après avoir nié des faits qu'ils n'avaient point vus, ils criaient de concert : *Si cet homme a raison, que voulez-vous qu'on fasse des Mémoires de l'Académie?* et l'Académie, décidée par ce bel argument, ferma les yeux à l'évidence. Tout ceci paraîtra dans un plus grand jour, par ma correspondance avec cette Société (voyez les pièces à l'appui). J'aurai

soin seulement d'accompagner quelques lettres de petites notes, qui en faciliteront l'intelligence.

Vous concevez bien qu'après la publication de mes découvertes sur la lumière, la persécution des académiciens n'en devint que plus forte, mais elle était clandestine. Ils se contentaient de me décrier dans leurs cercles, sans oser me réfuter, quoiqu'on leur en eût donné publiquement le défi (voyez *Le Courrier de l'Europe* du 15 avril 1782, que je n'ai pu me procurer [1]. Je dois pourtant à la vérité de ne pas confondre tous ces MM. dans la classe de mes adversaires. Vous verrez par la lettre de M. le comte de Pressan que l'Académie renfermait des hommes qui savaient me rendre justice (n° 31).

Les tracasseries que me suscitait la cabale ne m'empêchaient point de me livrer à de nouvelles recherches. A mes découvertes sur la lumière je fis succéder mes découvertes sur l'électricité, qui eurent la sanction de plusieurs physiciens célèbres.

Crainte que mes ouvrages ne fissent trop de bruit dans le monde, mes adversaires eurent soin d'enchaîner la plume de quelques journalistes à leur dévotion. Croiriez-vous que *l'Académie des Sciences n'a pas rougi de mutiler trois fois consécutives l'annonce de mes recherches électriques*. C'est un fait que M. Sauteran, l'un des collaborateurs du *Journal de Paris*, a certifié à M. l'abbé de Miolan et à d'autres personnes dignes de foi. Et croiriez-vous que *les directeurs de ce journal ont refusé, il y a deux ans, d'annoncer la seconde édition de mes découvertes sur la lumière*? Comparez ces refus avec la bonne volonté qu'ils témoignèrent alors qu'on leur envoya la première annonce de mes découvertes sur le feu. Elle paraît dans un billet,

1. Les articles du *Courrier de l'Europe* manquent, en effet, aux documents annexés par Marat à cette lettre. Chèvremont les a retrouvés et publiés. Ils ne portent pas la date du 15 avril, mais bien celles du 15 mars et du 3 mai 1782.

sous le n° 32, qu'ils adressèrent à M. le comte d'Arcy.

Malgré les clabauderies des prétendus oracles de l'Académie, j'ai pourtant eu la satisfaction de voir presque tous les autres journaux me rendre justice.

Je vous renvoie pour le Feu au *Journal de littérature*, n°s 16 et 17, de 1779, au *Journal de Paris* du 9 juin 1780, au *Mercure de France* d'août 1779, au *Journal encyclopédique* de janvier 1781, à *L'Année littéraire* de...

Pour la Lumière, au n° 25 du *Journal de littérature* de 1780, au *Journal encyclopédique* de décembre 1780, au *Journal de physique* de janvier 1781.

Pour l'Électricité, aux n°s 33 et 34 du *Journal de littérature* de 1780, au *Mercure* de janvier 1781, au *Journal encyclopédique* d'août 1782.

Et sur toutes ces branches, à *L'Esprit des Journaux* de 1782.

Il est possible, mon ami, que la mémoire me manque sur l'exactitude de ces dates; mais parcourez quelques numéros antécédents ou conséquents à ceux que je cite, et vous trouverez les articles en question.

Aux papiers nationaux, j'ajouterai les papiers étrangers qui ne m'ont pas moins rendu justice, entre autres *Le Courrier de l'Europe*, *Le Correo Litterario* et le *Monthly Review*, dont je vous fais passer un article sous le n° 33. Vous y verrez que, quoi qu'il s'agisse de la gloire de leur immortel Newton, les Anglais n'ont pas craint de remettre en question ce qu'il croyait avoir décidé.

Mais une observation digne de remarque c'est que le *Journal des Savants*, rédigé par des membres de l'Académie des Sciences de Paris, n'a jamais dit un mot de mes ouvrages, quoiqu'il dût être le premier à en rendre compte.

Au milieu de mes succès, ce qui m'a le plus flatté, c'est le zèle de quelques professeurs étrangers qui ont fait le voyage de Stockholm et de Leipsick à Paris, pour se mettre au fait de mes expériences. Je ne dois pas oublier plusieurs de nos professeurs de province, entre autres M. Paté,

homme de mérite, que M. l'archevêque de Paris a choisi pour l'instituteur de ses neveux, et que deux Universités avaient chargé d'y établir des cours de mes expériences, comme vous le verrez par ses lettres sous les nos 34 et 35.

Après avoir travaillé sur la partie physique de l'électricité, je me disposai à travailler sur sa partie médicale, science qui intéresse si fort la société. Parmi les différents ouvrages qui ont paru en divers pays sur cette matière, celui de M. l'abbé Bertholon avait obtenu le premier rang. Je ne le connaissais encore que par le prix qu'il avait remporté, et par les éloges pompeux du *Journal des Savants*. J'en voulus juger par moi-même, et je reconnus bientôt que le système de l'auteur était plus séduisant que solide. M. Bertholon avait donné l'électrisation pour un remède universel, qu'il appliquait à toutes les maladies, système dont la fausseté m'était démontrée par les simples lumières naturelles, quand elle ne l'aurait pas été par mes observations et mes recherches particulières. Depuis quelque temps, l'Académie de Rouen avait proposé pour prix de physique de *déterminer jusqu'à quel point et à quelles conditions on peut compter sur l'électricité dans le traitement des maladies*. Malgré que l'on touchât presque au terme ouvert pour le concours, lorsque j'eus connaissance du programme, j'étais si pénétré de l'importance de la chose que je présentai à l'Académie un essai faisant partie d'un ouvrage plus considérable. Sentant combien il importait que l'erreur ne prévalût pas, je crus devoir attaquer tous les systèmes reçus, et singulièrement celui de M. l'abbé Bertholon, membre de neuf sociétés savantes. Vous voyez que je comptais sur la force invincible de mes preuves; mais j'étais sous l'anonyme; puis je traitai la question directement, et j'établis les principes de l'électricité médicale. Peu de temps après, j'appris que mon mémoire avait été couronné. A l'article extrait des annonces de cette Compagnie (sous le n° 36), vous verrez qu'elle m'y gronde un peu de ma franchise : c'est sans doute un

petit ménagement qu'elle a cru devoir à l'un de ses membres dont elle rejetait les opinions, pour consacrer la vérité de mes principes. Au reste, vous voyez encore par ce petit succès que les Académies elles-mêmes savent me rendre justice, lorsque je garde l'incognito.

Persuadé que l'honneur de donner à l'Europe la vraie théorie de l'électricité médicale pouvait être réservée à l'Espagne, je ne songeai plus qu'à conserver l'incognito, et je chargeai le baron de Feldenfeld de retirer mon mémoire des mains de l'Académie, sans même réclamer le prix qu'elle m'avait décerné. Vous trouverez la réponse du secrétaire sous le n° 37. Forcé par les statuts de cette Compagnie de lui abandonner mon mémoire, je m'avouai pour l'auteur, et je me proposai de ne point le publier en France, mais d'offrir à la nation espagnole un traité complet, de concert avec la Faculté de médecine de Madrid, en priant le Roi d'en agréer l'hommage.

De tout ce qui précède, il résulte que les imputations *d'ignorance, d'incapacité, de charlatanisme*, que mes adversaires ont faites contre moi, sont dictées par l'envie de me nuire, et démenties par les témoignages unanimes d'une multitude d'hommes de lettres distingués, par les suffrages de plusieurs Compagnies savantes, par la voix publique. Mais quand tous ces titres honorables ne déposeraient pas en ma faveur, j'en aurais de plus forts encore : mes ouvrages, voilà les témoins qui déposent hautement contre mes envieux. Pour prononcer entre eux et moi, faut-il aller chercher des juges hors de l'Espagne? Non, mon ami, elle en renferme de très compétents, et avec des hommes du mérite des Zanzunegui, des Santa-Crux, des Jorge Juan, la question peut être décidée sans appel. Enfin les imputations de mes adversaires sont démenties par eux-mêmes. Ils ont beau vouloir m'en accabler, ils ne me les eussent jamais faites, s'ils étaient persuadés que je les mérite. Si j'étais sans génie à leurs yeux, s'acharneraient-ils à vouloir me diffamer? S'ils me regardaient comme un

ignorant, mes ouvrages sont entre leurs mains : au lieu de garder le silence, ils les auraient attaqués sans ménagement. Pourquoi donc aucun d'eux n'a-t-il osé descendre avec moi dans l'arène? C'est qu'ils sentent leur faiblesse ; c'est qu'ils craignent que je ne dévoile leur ineptie, c'est qu'ils savent que le public, qu'ils cherchent à abuser, leur aurait bientôt rendu justice.

C'en est déjà trop pour repousser ces ridicules imputations : je passe à l'examen d'une autre imputation tout aussi ridicule.

Ils m'accusent d'être *un homme qui promet de grandes choses et qui est incapable de remplir aucun de ses engagements.* C'est là, sans doute, le portrait d'un intrigant ambitieux. Mais il est notoire que j'ai passé presque toute ma vie dans mon cabinet, que je n'ai jamais formé le moindre projet de fortune, que je n'ai jamais poursuivi la moindre affaire lucrative. Il est notoire aussi que, depuis six années, j'ai renoncé aux richesses que me procurait la pratique de mon art, pour me livrer au plaisir d'étendre les connaissances utiles. Il est notoire encore que toutes les expériences dispendieuses qu'exigeaient mes découvertes ont été faites à mes frais. Je consens néanmoins à ne pas opposer ces preuves à mes adversaires ; il m'en reste de plus irrésistibles encore.

Si j'étais homme à courir après la fortune, pourquoi l'aurais-je si souvent repoussée? Je ne parlerai ici que de ces grandes occasions qui décident ordinairement du sort de la vie.

Jusqu'à présent, j'ai été recherché par plusieurs têtes couronnées, et toujours sur la réputation de mes ouvrages.

Il y a 11 ans que, d'après les témoignages flatteurs du lord Lyttleton, je reçus du ministre de Russie des propositions brillantes pour passer à Pétersbourg (voyez le n° 5); et, sans entrer dans aucune explication, je les refusai, parce que le climat ne me convenait pas.

Il y a dix mois que, sur les témoignages flatteurs du

comte Walis, dont je suis particulièrement connu (voyez le n° ...), un souverain du Nord m'a fait offrir 24.000 livres annuelles de pension et 12.000 livres de retraite pour passer dans ses États et y travailler à un cours complet de physique. Maître d'accepter, je ne l'ai pas fait; les raisons vous en sont connues.

Il y a neuf mois que vous me communiquâtes le projet que vous aviez formé de m'attacher à l'Espagne; vous savez si ma réponse fut celle d'un ambitieux. Vous voulûtes, cependant, savoir sur quoi tabler : je vous fis part des offres qui venaient de m'être faites; puis vous prîtes note des services que je pourrais rendre à la nation. L'affaire entamée depuis plusieurs mois, Monsieur l'ambassadeur me demanda, de la part de Monsieur le comte de Florida-Blanca, quelles étaient mes vues. Je lui répondis que je bornais mon ambition à travailler, sous la protection du Roi, aux progrès des connaissances humaines, la modicité de ma fortune ne me permettant plus de poursuivre avec succès mes recherches. M. l'ambassadeur exigea des détails sur ce que je me proposais de faire pour le bien de la nation; je lui remis note de quelques points capitaux. A l'égard de mon traitement particulier, je déclarai que je m'en rapporterais absolument à tout ce que Sa Majesté daignerait ordonner. Monsieur l'ambassadeur insista; et malgré ma répugnance, il fallut m'expliquer : je bornai donc mes demandes aux offres qui m'avaient été faites, quoiqu'il ne me fût pas difficile d'obtenir en Angleterre de plus grands avantages du côté de la fortune, et qu'il me fût très facile d'en trouver de beaucoup plus considérables dans la pratique de mon art.

Il est donc bien évident que mes diffamateurs n'ont pu me représenter comme *un homme qui promet de grandes choses* que d'après la note que je vous ai remise et que vous n'avez communiquée à personne dans Paris, ou d'après la note que j'ai remise à Monsieur l'ambassadeur, et dont je n'ai donné connaissance qu'à M. le chevalier d'Heredia

et à M. le vicomte de la Herreria, auxquels j'ai recommandé le plus grand secret. Or, je vous demande, comment mes adversaires ont-ils eu connaissance de ce qui se passait à la cour de Madrid à mon sujet, si ce n'est par les intelligences secrètes qu'ils ont l'art de se ménager en tous lieux.

Détournez, je vous prie, un instant la vue de dessus les noires manœuvres de nos philosophes, pour faire avec moi quelques réflexions qui ont de quoi surprendre, et plus encore de quoi alarmer.

La morale de ces MM., faite pour les cœurs corrompus, a mille attraits pour les jeunes gens ; aussi leurs prosélytes sont-ils très nombreux. Chaque jour ils se multiplient; ainsi répandus sur la face de la terre entière, quelle redoutable confédération ne formeront-ils pas? Confédération d'autant plus redoutable qu'elle serait invisible; car, n'ayant aucune marque extérieure qui les distingue, ils peuvent, sans être connus, remplir tous les ordres de la société : compagnies savantes, universités, tribunaux, conseils des princes.

Déjà ils ont formé l'horrible projet de détruire tous les ordres religieux, d'anéantir la religion même. Pour réussir, ces insensés empoisonnent les sources de toutes les connaissances utiles, et cherchent à remplir de leurs suppôts toutes les places instituées pour l'instruction publique.

Quels maux n'ont-ils pas déjà faits! Quels maux ne feront-ils pas encore! S'ils viennent un jour à concevoir des projets ambitieux, à porter leurs vues sur les affaires politiques, au moyen de leurs créatures, bientôt instruits de tout ce qui se passe dans les cabinets, qui pourra les empêcher d'agiter les gouvernements, de bouleverser les États?

Je ne vois qu'un moyen, mon ami, pour prévenir ces malheurs : ce serait d'engager tous les grands écrivains à couvrir de ridicule ces apôtres de la philosophie moderne.

Je reviens à moi.

Ils m'ont représenté comme *un homme qui promet de*

grandes choses et qui est incapable de remplir aucun de ses engagements. A cela, j'ai une réponse tranchante : c'est que j'ai quelquefois exécuté de grandes choses, et toujours sans les avoir promises. Ne voyez pour quelques moments en moi que le physicien, et ne voyez dans mes ennemis que des membres de l'Académie des Sciences.

Ils reconnaissent[1] que j'ai inventé une méthode d'observer dans la chambre obscure, qui est très propre à ouvrir un vaste champ aux recherches des physiciens et à porter le flambeau dans les labyrinthes de la nature.

Pour découvrir cette méthode, si utile aux progrès des sciences, et qui a tant fait de bruit dans la république des lettres, on croira peut-être que j'ai mis mon esprit à la torture durant des années entières? Vous allez voir combien peu il m'en a coûté. D'après quelques phénomènes fort ordinaires, ayant jugé la matière du feu moins subtile que celle de la lumière, j'ai senti qu'elle pouvait devenir visible ; et, pour parvenir à l'enchaîner sous les yeux du spectateur, je n'ai fait qu'employer d'une certaine manière un instrument qui était depuis un siècle entre les mains de tous ceux qui se mêlent de physique.

Dès l'instant où j'eus fait connaître ma méthode, les amateurs de la capitale se sont empressés de la transporter dans leurs cabinets, et la plupart des physiciens de l'Europe l'ont adoptée.

Il était assez naturel qu'elle ne fût pas infructueuse entre mes mains. Cependant, aux imputations de mes adversaires, ne dirait-on pas qu'ils m'en ont eux-mêmes enlevé les fruits? Vous allez en juger. Malgré que je leur en eusse fait voir l'application dans les phénomènes du feu, ils ont souffert tranquillement que je l'appliquasse tour à tour à la lumière et à l'électricité. Puis, quand mon travail sur ces diverses branches a été public, ils se sont contentés de se traîner modestement sur mes traces.

1. Voyez leur rapport sur le Feu. (*Note de Marat*)

Le croira-t-on? Ces féconds génies n'avaient pas même imaginé au bout d'un an de faire servir ma méthode au choix des verres destinés aux instruments d'optique, et il a fallu que je leur fasse connaître les avantages précieux qu'elle a sur toutes les autres méthodes employées jusqu'à ce jour. Ce fait est prouvé par le *Journal de Paris* du 25 octobre 1779, sous le n°... (j'ai égaré ce journal que je me disposais à vous faire passer)[1], où vous verrez une lettre de l'abbé Filassier, mon élève.

Voyons maintenant, en raccourci, le parti que j'en ai tiré. D'abord, je l'ai employé à rendre visible le fluide igné, cet être inconnu avant moi, et qui joue un si grand rôle dans les œuvres du créateur. Combien de systèmes n'avaient pas été publiés sur la nature du feu? Systèmes dont les absurdités sans nombre enflent les bibliothèques et font perdre à la jeunesse un temps précieux.

L'Académie des Sciences, sentant combien il était intéressant d'avoir des connaissances certaines sur cette matière, en avait fait le sujet de l'un de ses programmes. Tout ce qu'il y avait de savants distingués en Europe concourut. Trois des plus beaux génies, Euler, Bœrhave, Bernoulli, établirent chacun dans leurs mémoires un système différent; et le sublime lycée où mes adversaires ont l'honneur de siéger, oubliant que la vérité est une, ou ne sachant à quel signe la reconnaître, se détermina prudemment à les couronner tous trois[2].

Après deux mille ans passés à rechercher inutilement ce qu'était le feu, je me présente à MM. de l'Académie : j'arme d'un microscope solaire le volet d'une chambre obscure, je place dans le cône lumineux un boulet incandescent, je les prie d'approcher de la toile, et je leur fais toucher au doigt

1. L'article du *Journal de Paris* auquel Marat fait ici allusion a été reproduit par Chèvremont. On le trouvera plus loin, p. 86.

2. Voyez les Mem. des Savants étrangers dans le Recueil de ceux de l'Académie, vol. de 1738. *Note de Marat*

et à l'œil l'agent nouveau dont ils n'avaient pas la moindre notion; je leur en fais voir les attributs, les manières d'agir. Je leur démontre qu'il ne se trouve pas dans les rayons solaires, etc., etc. Enfin, après un examen aussi amusant que facile, je dégage la théorie du feu de toute hypothèse, de toute conjecture, de tout raisonnement alambiqué; je la purge d'erreurs; je la rends intuitive, je la dépose dans un petit volume. Et ce serait de la plume d'un *ignorant* qu'on aurait vu sortir ce petit volume, qui condamne à l'oubli tout ce que les Sociétés savantes ont jamais publié sur cette matière?

De toutes les sciences exactes, l'optique fut toujours la plus cultivée. Jusqu'à Newton, il est vrai, elle était encore au berceau; mais ce grand homme en fit l'objet de ses études et parvint à en donner une théorie.

Jamais doctrine nouvelle ne trouva plus de partisans et jamais nouvelle doctrine ne trouva plus d'adversaires : les premiers l'admirent sans examen; les derniers en attaquèrent quelques points particuliers et firent mille vaines tentatives pour en démontrer le faux. Enfin, après quarante ans de disputes interminables, elle réunit les suffrages de l'Europe savante.

Le temps, qui amène de si grands changements dans les opinions humaines, n'en produisit presque aucun à cet égard. Les plus habiles mathématiciens qui se mêlaient d'optique s'étaient bornés à répéter les expériences de Newton, sans rien ajouter à sa théorie. Et c'est au moment où elle semble toucher à son point de perfection que j'entreprends de la ramener aux éléments, c'est à l'Académie des Sciences que je ne crains pas de demander des juges! Prétendre renverser le trophée que le plus beau génie du monde avait élevé à la gloire de l'esprit humain, ou plutôt prétendre arracher à Newton le plus beau fleuron de sa couronne, au milieu même de ses nombreux disciples, de ses zélés défenseurs, devait paraître une entreprise téméraire Mais ces disciples si dévoués n'ignorent pas ce que je sais

faire ; et pas un d'eux n'éleva le moindre doute (voyez le n° 15), si vous en exceptez le bonhomme Brisson qui, depuis 50 ans, s'amuse à répéter l'expérience du prisme.

Bientôt, les membres de l'Académie accourent chez moi et demandent à voir. J'ai recours à ma méthode d'observer dans la chambre obscure ; je fais passer sous leurs yeux une multitude de phénomènes inconnus : ils sont muets d'étonnement, et s'aperçoivent des merveilles qui résultent de l'application de cette méthode à l'optique. Il y a mieux. Je leur fais observer les nombreuses inconséquences de la théorie newtonienne qu'ils admirent en aveugles ; j'analyse sous leurs yeux chacune des expériences de leur maître, je leur en démontre le faux, et je les réduis au silence, ou je les force de convenir de leurs erreurs. Enfin, je dépose mes découvertes dans un petit volume. Et ce serait de la plume d'un ignorant que serait sorti ce petit volume qui condamne à l'oubli tant de sublimes spéculations qui composent la masse énorme des recueils académiques? Mais observez que ce petit volume n'est encore que le canevas d'un traité complet d'optique, science nouvelle où mes adversaires eux-mêmes seront bientôt forcés de venir puiser des leçons.

Jusqu'à moi, tout ce qui avait paru sur l'électricité se réduisait à un ramas d'expériences isolées, compliquées, rentrant les unes dans les autres, et éparses en cinq cents volumes. Il s'agissait de tirer la science de cet affreux chaos ; je me renferme dans ma chambre obscure, j'ai recours à ma méthode d'observer, je rends visible le fluide électrique, je le compare au fluide du feu et au fluide de la lumière, avec lesquels on l'a confondu ; j'observe ses propriétés, ses manières d'agir, les phénomènes qui résultent du concours de l'air, de la lumière, du feu à son action ; dès lors, plus d'hypothèses, plus de conjectures, plus de probabilités : tout devient intuitif, la science se forme. Et ce serait encore un ignorant qui aurait mis à jour le seul ouvrage méthodique, la seule théorie connue sur l'électricité?

Encore un mot. Au milieu de mille essais funestes, quelques tentatives heureuses avaient fait sentir que l'électricité médicale pouvait offrir les plus grands avantages à l'humanité. Depuis longtemps elle était livrée aux empiriques. Des physiciens qui n'étaient pas médecins, et des médecins qui n'étaient pas physiciens, se mêlaient d'en former un art raisonné. Ce devait être la tâche d'un homme de génie, qui aurait réuni les deux genres de connaissances qu'elle suppose. Cependant le public est inondé d'une multitude d'ouvrages où se trouve établis différents systèmes. Je les attaque tous, j'en démontre les erreurs et les dangers; puis j'établis les principes à la lueur desquels l'art doit marcher, je distingue les cas où les secours de l'électrisation peuvent être efficaces, de ceux où on l'invoquerait en vain, même avec danger. J'ai pour juges les membres d'une Académie; ils sont entraînés par la force de mes preuves. Et ce serait encore moi ignorant qui aurais forcé une Société savante à couronner mon travail, à m'accorder le triomphe contre celui de ses membres dont elle se glorifie le plus ?

Aux imputations de mes ennemis, on pourrait croire qu'ils manquent eux-mêmes de sens. Mais qu'on ne s'y trompe pas, ils ont leurs raisons pour en agir de la sorte. Ils connaissent la maligne influence de la calomnie, et à force de répéter que je suis un ignorant, ils se flattent d'en être crus sur parole. Au reste, c'est moins ce que j'ai déjà fait qu'ils redoutent, que ce qu'ils savent que je puis faire encore sous les auspices d'un grand Roi.

Je viens à leur dernier trait. Ils ont cherché à inspirer de l'effroi sur mon compte, en insinuant *que le plus grand malheur qui pût arriver à l'Espagne serait de m'y recevoir.* Cette odieuse imputation ne saurait tomber sur l'homme de lettres supposé sans mérite; les ignorants ne sont pas des fléaux. Elle porte donc sur le caractère moral de l'individu dont elle fait le membre le plus dangereux de la société. Pour être regardé comme tel, il faudrait, en fac-

tieux redoutable, tramer contre le gouvernement, ou, en hypocrite adroit, corrompre les mœurs de la nation. A ces deux égards, l'imputation de mes adversaires est la plus ridicule de toutes.

Si je ne remplis pas mes engagements, je consens à ne recueillir d'autres fruits de mes travaux que l'indignation publique. Qu'on propose le même arrangement à mes adversaires, et qu'on voie s'il en est un seul qui y souscrive.

Je me lasse à combattre des chimères. Mais, mon ami, à la malignité des imputations que mes adversaires m'ont faites, je dois m'attendre aux dernières noirceurs. Il est possible qu'ils aient aussi calomnié en moi l'honnête homme. Qu'ils me calomnient, à la bonne heure, c'est leur plus douce occupation ; mais c'est aux personnes respectables, dans l'intimité desquelles j'ai vécu, à rendre justice à mes sentiments religieux, à mes mœurs, à ma conduite. Je vous fais donc passer des témoignages qui ne seront certainement pas suspects. J'en aurais grossi la liste, si la plupart de mes connaissances n'étaient encore à la campagne. Mais j'espère qu'elle sera jugée plus que suffisante pour démontrer que je suis un homme de bien dans la plus rigoureuse acception du terme.

Je vais remettre de pareils témoignages à Monsieur le comte d'Aranda, en le priant de vouloir bien prendre lui-même de plus amples informations auprès de ces personnes respectables, et de les adresser à Monsieur le comte de Florida-Blanca.

Voilà enfin ma tâche faite. Pour couronner la vôtre, il ne vous reste qu'à présenter ma justification à ce sage ministre, en le suppliant de ma part de la mettre sous les yeux du Roi. Heureux, trop heureux d'avoir à être jugé au tribunal de sa sagesse et de sa justice.

Je vous embrasse de toute mon âme.

MARAT.

Paris, ce 20 novembre 1783.

RECUEIL DE PREUVES SERVANT A L'ECLAIRCISSEMENT DE LA LETTRE DE M. DE MARAT A M. DE SAINT-LAURENT, DU 20 NOVEMBRE 1783

N° 1.

Copie d'une lettre de M. La Rochette à M. Marat, datée de Pimblico[1], *le 7 janvier* 1773.

Je vous renvoie, Monsieur, le reste du manuscrit que vous avez eu la bonté de me prêter. Je l'ai lu avec toute l'attention qu'il exige, et qu'il a si bien définie. La partie anatomique contient une infinité de choses qui ne sont pas à ma portée, mais comme l'étalage scientifique en est judicieusement proscrit, et qu'elles sont exposées avec simplicité, méthode et netteté, j'ai compris beaucoup plus que je n'osais l'espérer en commençant, et j'ajouterai que c'est une des expositions de ce genre qui m'ont fait davantage regretter mon ignorance. La seconde partie, ou, pour mieux dire, celle que j'appelle ainsi, est plus rapprochée de mes connaissances : Je l'ai *lue avec le plus grand intérêt ; cet ouvrage me paraît bien pensé et bien écrit : il est plein d'idées neuves, de vues fines, de détails profonds*, et très souvent ces profonds détails sont égayés par des tableaux charmants. On y trouve quelques négligences dans la diction, ce sont des taches sur un beau visage, elles frappent bien autrement que sur une physionomie vulgaire. Enfin, j'aime la hardiesse[2] qui règne d'un

1. *Pimblico*, quartier de Londres.
2. L'auteur attaque avec hardiesse dans son ouvrage la plupart des systèmes reçus. (*Note de Marat*)

bout à l'autre de l'ouvrage : *impatiens freni*, c'est la devise du génie : l'auteur se l'est appropriée, et elle lui va bien ; mais, Monsieur, ne pourrait-il pas faire grâce au sage Socrate et lui donner le même motif qu'il attribue ailleurs au juste Aristide ? J'aurais aimé, je vous l'avoue, que cela eût pu s'arranger ; j'ai même été jusqu'à désirer qu'une requête fît sur lui l'effet d'un syllogisme portant conviction. La condamnation de Socrate entraîne celle de Phocion, et voilà l'antiquité dépouillée de ses plus nobles joyaux. L'auteur connaît trop bien l'homme pour n'être pas indulgent. Au reste, je ne veux point deviner votre nom, non pas pour avoir la peine de le taire, mais parce que je n'aime pas à louer les gens en face.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments de la plus véritable estime, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) DE LA ROCHEITE.

N° 2.

Lettre du même au même, datée de Pimblico, le 20 janvier 1773.

Je vous remercie, Monsieur, du nouveau plaisir que vous m'avez fait en me communiquant la suite de votre manuscrit. J'ai continué de m'instruire, de m'éclairer, de vérifier sur moi-même la justesse d'une infinité de vos observations ; mais comment pourrais-je vous critiquer ? Je pense comme vous, et si par malheur je pensais différemment, vous me convertiriez à coup sûr. Vous avez le courage de dire tout ce que vous pensez, c'est beaucoup ; mais vous avouez naturellement ce que vous ne savez pas, et c'est une bonne foi courageuse, qui n'est pas moins précieuse à mes yeux ; si nos

métaphysiciens avaient suivi cette méthode, nous en saurions davantage, et ils n'eussent pas décrié la science à force de nous ennuyer. Ne trouvez-vous pas qu'en général ces métaphysiciens (je parle des plus désintéressés) ont été, parmi les hommes qui se mêlent de penser bien ou mal, à peu près comme les Encyclopédistes parmi les Sectaires ? C'est la même obscurité et le même galimatias ; la même aptitude à expliquer tout ce qui est inexplicable, la même suffisance, et, pour que le parallèle soit accompli, la même animosité. La plupart de leurs livres ne contiennent que des mots vides de sens ; si vous y trouvez des choses, elles seront éparses comme les arbres dans le désert, et toujours offusquées par les mots comme ces tiges isolées le sont par des monceaux de sable. Nos plus beaux discours de métaphysique ont fait de la machine humaine un composé si impertinent qu'il m'a semblé plusieurs fois, à moi indigne, que je l'aurais mieux arrangé si j'eusse entré pour quelque chose dans sa création. Je ressemblais à ce roi Alphonse qui, excédé de la multitude de cercles dont les astronomes de son temps entortillaient le système des cieux, leur disait bonnement que si le Créateur avait daigné le consulter, il lui aurait indiqué une méthode fort simple et plus courte. Dieu merci, vous avez remis les choses à leur place : tout a repris la simplicité native ; nous voilà tels que nous sommes, des êtres dont les ressorts sont fort simples, mais dont l'Éternel ouvrier ne nous découvrira jamais le secret. Leibnitz a trouvé que c'était une *entéléchie*, et certainement on ne pouvait rien imaginer de plus clair.

Pourquoi la nature n'a-t-elle doué que le plus petit nombre d'une heureuse organisation ? Pourquoi en voit-on si peu comme cette admirable fille dont vous faites l'éloge avec tant de vérité ? Je sens tout le prix de la confiance que vous m'accordez à son égard ; cet éloge est un plaisir de plus que vous m'avez fait savourer, puisque j'ai vu appeler sous les traits d'Uranie. *Je ne sais pas si la nature, quand elle a tout fait pour nous, doit nous trouver ingrats ; mais si j'avais fait l'ouvrage*

que vous m'avez prêté, je croirais lui devoir une reconnaissance sans borne.

Je suis, Monsieur, avec les sentiments les plus vrais, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) De la Rochette.

N° 3.

Copie d'une lettre du lord Lyttleton à M. Marat, datée de la Rue de la Montagne[1], *le vendredi* 19 *novembre* 1772 (*Traduction*).

Monsieur,

En lisant avec attention le manuscrit que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, *j'ai beaucoup admiré les connaissances et les talents de l'auteur.* Cet ouvrage contient beaucoup de choses au delà des bornes de ma critique, ignorant comme je le suis en fait d'anatomie et peu versé dans les matières de métaphysique; mais je dois aux marques d'estime que vous avez bien voulu me donner, et à l'honneur que vous m'avez fait en me communiquant votre manuscrit avant l'impression, de vous faire part avec franchise des objections que l'on pourra faire, soit sur la matière, soit sur le style. Je serais bien aise de vous consulter sur quelques passages qui demandent éclaircissement. Si vous pouvez passer par-dessus les raisons qui vous font désirer de garder l'incognito au point de me faire l'honneur d'une visite dimanche prochain, à 11 heures du matin, soyez sûr que votre secret ne sera pas divulgué, Monsieur, par votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) Lyttleton.

1 *Montagne*, rue de Londres.

N° 4.

Traduction d'une lettre de M. Collignon à M. Marat, datée de Cambridge, le 1er mai 1773.

Monsieur,

J'ai enfin fini la lecture de votre intéressant ouvrage, dans lequel, à mon avis, vous avez montré beaucoup de génie, et répandu autant de goût sur la matière qui en fait l'objet qu'elle en est probablement susceptible. Si toutes vos observations ne sont pas strictement vraies, elles sont à coup sûr très probables.

J'avoue que la peur de me faire mal entendre, en assujettissant une grande partie du moral à l'influence corporelle, m'a fait traiter ce sujet d'une manière très superficielle dans mes recherches, etc. Mais vous vous êtes exprimé en général d'une manière si sage que vous n'avez, je pense, rien à craindre sur cet article.

S'il m'était permis de désapprouver quelque chose dans votre ouvrage, ce seraient certaines descriptions très vives, particulièrement celle de la page 857 du Ier volume. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) Chas. Collignon.

N° 5.

De la Rue de la Montagne, le 27 décembre 1783.

Monsieur,

Si vous voulez aller voir M. Pouskin, ministre de Russie en notre cour, qui demeure dans la rue Lower-Grosvenor, il vous

fera part de quelque chose qui peut vous être très avantageux, si vous agréez ses propositions. Je serais extrêmement flatté d'avoir pu vous être utile. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) LYTTLETON.

N° 6.

Lettre de M. Prevot.

Votre réputation, Monsieur, et les différentes guérisons que vous avez opérées, me font désirer avec la plus vive ardeur que vous vouliez bien donner vos soins à la santé de ma femme. Les différents accidents qu'elle a éprouvés de la délicatesse de sa poitrine dont elle souffre continuellement m'ont donné et me donnent encore des inquiétudes sur son état et sur les suites qu'il peut avoir. Je me flatte que vos soins et vos lumières lui rendront la bonne santé dont elle a joui autrefois. M. Hibert vous a prié, de ma part, de vouloir bien la venir voir; j'aurais eu l'honneur d'aller chez vous pour vous en prier en personne, mais M. Hibert m'a observé qu'il serait très douteux que j'eusse le bonheur de vous rencontrer. Je prends donc le parti de vous écrire, Monsieur, pour vous engager à venir voir Mme Prevot demain matin s'il vous est possible. Je vous en serai infiniment obligé. J'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus parfaite, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) PREVOT, *trésorier général des ponts et chaussées de France.*

Paris, rue Chartes, ce mardi après midi, 25 novembre.

N° 7.

Lettre de M. le marquis de Gouy, datée de Paris, le 21 août 1781.

J'ai le malheur, Monsieur, de voir périr sous mes yeux mon fils cadet, qui est actuellement dans un état affreux.

A la suite d'une hémoptysie dans laquelle il a perdu, à Lille, il y a deux mois, plus de cent vingt onces de sang, sa poitrine s'est attaquée, et depuis six semaines environ il crache le pus en abondance.

Il s'est mis, à son arrivée ici, entre les mains de M. Borie ; ce médecin, jugeant le malade dans un état fort dangereux, a appelé le 12 de ce mois, pour consulter, Mess. Bouvard, Malhouet, Guindant et Sigaud. J'ai assisté à la consultation, et j'ai eu le désespoir de voir mon malheureux enfant condamné unanimement par ces cinq docteurs. Le lait qu'ils prescrivirent, et le régime nouveau qu'ils ordonnèrent au malade, me donna quelques heures d'espérance, mais M. Borie, qui le suit assidûment, m'ayant assuré hier de la manière la plus positive que le poumon était on ne peut plus profondément ulcéré, et qu'il regardait sa cure comme physiquement impossible, je veux me tourner, Monsieur, vers le *médecin des incurables*. Mme la marquise de Laubespine était condamnée, il y a quatre ans, lorsque vous eûtes la gloire de la guérir. La santé dont elle jouit encore à présent me laisse tout à espérer de vos lumières, si vous voulez les consacrer à la guérison de mon fils. Je vous envoie un carrosse, je vous supplie de venir le voir, c'est en vous seul qu'un père malheureux met toute son espérance. Je ne vous parle pas de ma reconnaissance et de tous les sentiments d'estime que je vous ai voués.

(*Signé*) Gouy.

N° 8.

Lettre de M. du Cluzet, intendant de Tours, à M. le marquis de Choiseul, qui l'avait engagé à consulter M. Marat pour une demoiselle dangereusement malade.

Je vous dois, Monsieur, la connaissance *d'un homme bien lumineux, et qui a le coup d'œil bien prompt, il a aperçu dans un moment ce que toute la Faculté réunie n'a trouvé qu'après bien des observations.* Il est fâcheux pour l'humanité qu'il se livre aussi peu. Plus il est économe de ses connaissances, plus je vous dois, Monsieur, de m'avoir mis à portée d'en profiter. Mon premier moment de liberté sera consacré à vous en témoigner ma reconnaissance, et à vous renouveler les assurances de l'inviolable et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) Du Cluzet.

P.-S. — Pourrais-je, Monsieur, vous demander la demeure de M. Marat?

N° 9.

Lettre de M. Le Roy, de l'Académie des Sciences, à M. le marquis de Laubespine, pour remettre à M. Marat, désigné par le mot de Représentant.

Monsieur le *Représentant* peut être assuré que *c'est par l'extrême désir de voir les expériences* qu'il fait, que les académiciens qui ont été hier chez lui s'y sont rendus, espérant quel-

ques moments favorables, car M. Le Roy leur avait bien spécifié qu'il n'y aurait pas d'expérience et qu'il ne fallait pas y aller, s'il ne faisait pas un beau soleil. Aussi M. le duc d'Ayon, M. d'Arcy et plusieurs autres personnes n'y ont-ils pas été. M. Le Roy a l'honneur de lui proposer le même rendez-vous pour la huitaine, c'est-à-dire toujours pour le mercredi 28, à 10 heures du matin, *faisant beau temps*. M. le duc d'Ayon, qui ne compte pas pouvoir venir à Paris avant ce jour-là, me charge de le demander à M. le Représentant, et M. Le Roy s'y rendra avec quelques personnes de ses amis, puisqu'il le lui permet.

A ce sujet-là, il a une observation à lui faire au sujet de M. Lavoisier, qu'il ne se soucie pas trop qu'il voie ses expériences; c'est que si on avait l'air de l'en exclure, cela pourrait avoir l'air aussi de le craindre, et il me semble que *les expériences que nous a fait voir M. le Représentant ne sont pas dans le cas de craindre personne*: il voudra donc bien lui faire réponse pour lui faire savoir, et s'il veut remettre M. Lavoisier à un autre jour que le mercredi que M. Le Roy lui demande, et si le jour *du mercredi* lui conviendra. Il voudra bien ne pas différer cette réponse plus tard que samedi matin, afin qu'il soit à portée d'en instruire ceux de ses confrères qui désirent voir ses expériences.

Il comptait avoir hier la copie du Rapport, il compte que ce sera pour samedi, il fait toutes sortes de compliments à M. le Représentant.

Jeudi matin.

N° 10.

Lettre de M. Maret, secrétaire de l'Académie de Dijon, à M. le comte de Nogent.

Monsieur,

L'Académie, pour répondre à la confiance de votre ami, a lu le Mémoire que je lui ai présenté de votre part, et a chargé

des commissaires de l'examiner et de répéter vos expériences.

Il résulte de cette lecture et de cet examen, Monsieur, *que l'auteur du Mémoire est un physicien ingénieux qui peut rendre de très grands services à la science en interrogeant la nature par des expériences nouvelles.*

C'est la confiance dans l'impartialité de l'Académie qui a engagé M. votre ami à lui communiquer ses idées; cette Compagnie espère que le jugement dont je suis chargé n'affaiblira pas cette confiance.

Je suis avec respect, Monsieur le comte, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé MARET, *secrétaire de l'Académie de Dijon.*

N° 11.

A Berlin, le 19 février 1779.

Je serais honteux, Monsieur, de n'avoir pas répondu plus tôt à votre obligeante lettre du 5 décembre dernier, si cela venait de quelque négligence de ma part. Mais cette lettre ne m'est parvenue que le 21, et l'Académie entrait alors dans les féeries de Noël. A la première assemblée de 1779, j'ai lu votre lettre et remis votre Mémoire, pour l'examen duquel l'Acamie a nommé des commissaires. Ils ont fait hier leur rapport, suivant lequel *vos recherches sont très estimables, et il y a lieu de croire qu'en les continuant vous procurerez des accroissements aux sciences dont vous faites votre objet.* Le célèbre Stahl a déjà mis sur la voie par rapport à vos idées sur la nature du feu, et l'on a d'ailleurs des preuves connues de la différence entre le feu et l'air. Je suis chargé, Monsieur, de vous remercier de la part de l'Académie de votre attention pour elle, et de la

confiance que vous lui témoignez. *Elle serait charmée de trouver les occasions de vous témoigner sa considération distinguée.* C'est avec les mêmes sentiments que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) FORMEY, *Conseiller privé du Roi, secrétaire perpétuel de l'Académie.*

N° 12.

Déclaration de M. le chevalier de Champ à l'égard de M. Marat, du 29 novembre 1783. Numéroté 12 dans la suite des pièces fournies par M. Marat à l'appui de sa lettre à M. de Saint-Laurent, du 20 novembre 1783.

Par devant les conseillers du Roi, notaires à Paris, soussignés;

Fut présent Me Jean Claude de Champ, chevalier, seigneur comte de Champ et de l'Empire, seigneur de la Fraidière, demeurant à Paris, rue du Cherche-Midi, paroisse St-Sulpice.

Lequel a déclaré qu'étant requis par M. Jean-Paul Marat, docteur en médecine et médecin des gardes du corps de Monseigneur le comte d'Artois, frère du Roi, de lui donner acte du refus qu'il a fait de se rendre à l'invitation d'une des premières Académies de l'Europe, dont ledit Sr comte de Champ lui avait fait la proposition, a dit, attesté et certifié qu'en mil sept cent quatre-vingt un il fut chargé par une des premières Académies de l'Europe de témoigner à M. Marat le désir qu'elle avait de le voir au nombre de ses membres, sans cependant la compromettre en la nommant, en cas de refus: que M. Marat, sur cette invitation, avait répondu qu'il était extrêmement sensible aux marques de considération particulière que lui voulait bien donner l'illustre Compagnie au

nom de laquelle il parlait, qu'il se supplioit de ne pas prendre en mauvaise part son refus, mais que, pour conserver une entière liberté, il s'étoit promis jusqu'alors de n'appartenir à aucune Société scientifique. Témoignage que mon dit Sr comte de Champ atteste et proteste être exactement conforme à la vérité.

Dont acte, fait et passé à Paris, en l'étude. L'an mil sept cent quatre-vingt-trois, le vingt-huit novembre, et a signé, signés.

[illegible] de Champ, [illegible] de l'Empire.
[illegible] Le Fervel.

[illegible]

CORRESPONDANCE ACADÉMIQUE.

N° 13.

Lettre de M. Marat à M. le comte de Maillebois, du 19 juillet 1779.

On trouvera cette lettre plus haut, p. 3[illegible].

N° 14.

Billet de M. le comte de Maillebois à M. Marat du samedi 19 juin 1779.

Je porterai, Monsieur, à l'Académie l'offrande dont vous me chargez à son [illegible] et je vous rendrai compte demain matin de

ce qui aura été dit à la suite. Vous connaissez mon dévouement.

N° 15.

Autre billet de M. le comte de Maillebois à M. Marat, du dimanche 20 *juin* 1779.

M. de Maillebois fait bien ses compliments à M. Marat. La lettre et le présent ont été bien reçus de l'Académie; on a nommé les mêmes commissaires, auxquels on a ajouté M. de Lalande; on n'a point voulu y joindre M. Cousin, à cause des deux géomètres qui se trouvent dans les commissaires.

On a invité les physiciens à aller voir les expériences. Il n'y a eu que M. Brisson qui a élevé quelques doutes sur la découverte [1].

N° 16.

Billet de M. le marquis de Condorcet, secrétaire de l'Académie, en date du 14 *juillet* 1779.

Le 19 juin 1779, M. Marat a présenté son projet de nouvelles expériences. On lui a nommé les mêmes commissaires que pour le premier ouvrage, et on y a joint M. de Lalande auquel on a substitué M. Cousin (*sic*) [2].

1. Telle était l'idée avantageuse que l'Académie avait de la bonne foi et des talents de M. Marat. (*Note de Marat*)

2. Il y a évidemment ici une erreur du copiste. (*Note de Marat*)

N° 17.

Billet de M. Sage, de l'Académie, à M. Marat, du 8 octobre 1779.

Sage a l'honneur de saluer M. Marat ; il a reçu ses lettres à son retour de la campagne où il est encore obligé de se rendre, ce qui l'empêchera de se trouver au rendez-vous. MM. Le Roy et Cousin, étant plus versés que lui dans l'optique, sont les juges nés de cette partie ; Sage ayant toute confiance en eux s'y rapportera [1].

Note de M. Marat sur les lettres suivantes.

Il y avait déjà longtemps que la vérification des expériences de M. Marat, sur la lumière, était terminée, et le rapport ne s'en faisant point, il prit le parti de le solliciter.

N° 18.

Lettre de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat, du 7 janvier 1780.

Je vous ai marqué, Monsieur, que je m'occupais de votre rapport, et que je le ferais très incessamment, mais que j'en ai eu un à faire très important pour la marine, et après lequel

1. M. Marat reçut un pareil billet de désistement de la part de M. de Maillebois et de M. Montigny. *Note de Marat.*

on attend; ce qui m'a empêché de terminer le vôtre. C'est précisément le rapport de la marine qui a été interrompu à la troisième phrase et non celui de vos expériences. Soyez tranquille, je vous prie. Ce rapport pour la marine sera fini aujourd'hui, ainsi le vôtre sera pour la semaine prochaine sans délai ni remise, au moins de ma part. Au reste, je ne conçois pas comment on vous a donné l'alarme sur ce rapport de mercredi, puisqu'il y était question d'un ventilateur, et non des couleurs de la lumière.

Je vous souhaite bien le bonjour.

(*Signé*) Le Roy.

N° 19.

Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 17 *janvier* 1780.

Le rapport de M. Marat n'est pas encore fait, mais il peut être assuré que M. Le Roy s'en occupe, et que c'est véritablement par la multitude d'occupations forcées que cette affaire n'est pas encore terminée. Il le prie, au reste, de croire que ce rapport n'est pas loin, et que M. Le Roy tâchera de le faire la semaine prochaine. Mais M. Marat doit sentir lui-même que le rapport *n'est pas un rapport ordinaire et qu'il demande beaucoup d'attention.* Il est prié de recevoir mille et mille compliments.

N° 20.

Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 28 *janvier* 1780.

Malgré tout le désir que j'ai certainement de faire ce que vous désirez, Monsieur, il m'est impossible de faire votre rapport demain : je suis obligé d'aller voir les prisons du Châte-

let pour un autre rapport dont je suis chargé, et, comme j'ai eu l'honneur de vous le marquer ce matin, et comme j'ai celui de vous le répéter, *votre rapport n'est pas comme un autre, et demande par là la plus grande attention* ; mais je vous l'ai promis pour la semaine prochaine, et je vous tiendrai parole.

N° 21.

Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 13 février 1780.

Votre rapport sera fait cette semaine, Monsieur, au moins je le compte fort, car il y aura mercredi prochain quinze jours que je suis en querelle pour celui du renouvellement de l'air dans les vaisseaux, et il faut que je réponde encore à une réponse qu'on m'a faite à ce rapport, mais vous pouvez être sûr et certain que je suis aussi impatient que vous, Monsieur, que le vôtre soit fini. *Il y a un tel esprit de chicane dans l'Académie* que cela m'oblige à mettre encore plus d'attention à ce qu'on y lit; mais au nom de Dieu, soyez tranquille et croyez que je suis désolé de ce retard. Recevez mille et mille compliments.

N° 22.

Autre lettre de M. Le Roy à M. Marat, du mercredi 23 *février* 1780.

De grâce, Monsieur, ne m'en voulez pas, si votre rapport n'est pas encore fini, la matière est très délicate, comme vous savez, et demande par conséquent à être soigneusement examinée; et comme *vous êtes trop bon physicien* pour l'ignorer, il y a beaucoup d'expériences qui ne sont pas tellement simples

qu'il n'y ait uniquement à prononcer que sur le fait; de plus, j'ai été fort occupé pour un rapport sur un objet concernant la marine, pour lequel le ministre pressait; mais, Monsieur, votre rapport est fait, et je m'occuperai uniquement de vous à l'avenir. Je me flatte que vous ne doutez pas de tous les regrets que j'ai de ne vous avoir pas encore expédié, par tous les sentiments distingués d'estime et d'attachement que je vous ai voués, et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) Le Roy.

N° 23.

Lettre de M. Cousin, de l'Académie des sciences, à M. Marat, écrite et datée de l'Académie, le 13 *avril* 1780.

Monsieur,

Les affaires de M. Le Roy l'ayant empêché de venir à l'Académie mercredi, et de s'occuper de toute autre chose, il se trouve forcé de remettre à samedi prochain le rapport de vos expériences. Mais nous ne pouvons pas vous promettre *de finir le même jour*[1], cela dépendra du degré d'attention que l'Académie voudra bien nous accorder.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) Cousin.

1. Il est donc démontré que le rapport était fort long, puisqu'il ne pouvait être terminé en une séance de l'Académie. Le rapport des Commissaires n'est donc pas le petit chiffon de papier que le secrétaire de l'Académie envoya à M. Marat, et qui est à la tête de son ouvrage sur la lumière. (*Note de Marat*)

N° 24.

Billet de M. Cousin à M. Marat, du 15 avril 1780.

J'ai l'honneur de saluer Monsieur Marat, et de le prier de remettre au porteur l'exemplaire de l'Optique de Newton que je lui ai prêté. Monsieur Le Roy avait demandé samedi à faire son rapport, on n'a pas eu assez de temps, j'espère que ce sera pour mercredi prochain.

(*Signé*) Cousin.

N° 25.

Billet de M. Marat à M. le marquis de Condorcet, du jeudi 27 avril 1780, et réponse de celui-ci au bas du dit billet.

M. Marat prie M. le marquis de Condorcet de vouloir bien lui faire part de la résolution de l'Académie relativement au rapport de ses expériences. Il a l'honneur de lui faire ses compliments. Réponse au bas du billet. Ce jeudi matin, 27 avril 1780.

Réponse de M. de Condorcet.

Les commissaires ont promis le rapport pour samedi.

N° 26.

Autre du même au même,
en date du dimanche 30 *avril* 1780.

M. Marat prie M. le marquis de Condorcet de vouloir bien l'informer si le rapport de ses expériences est terminé ou même commencé. Réponse au bas du billet.

Réponse de M. de Condorcet.

M. Le Roy a fait le rapport et l'a apporté à la séance, mais d'autres objets ont empêché de le lire à la séance, et il est remis à mercredi.

N° 27.

Autre du même au même, en date du jeudi 4 mai 1780.

M. Marat prie Monsieur le marquis de Condorcet de vouloir bien lui marquer si le rapport de ses expériences est fait. *Réponse au bas du billet.*

Réponse de M. de Condorcet.

Le rapport a été commencé hier, mais l'Académie *n'a pas eu le temps d'en entendre la lecture en entier*[1].

1. Cette réponse ne laisse pas le moindre doute sur la vérité de la remarque faite à la lettre de M. Cousin portant le numéro 23. (*Note de Marat*)

N° 28.

Autre du même au même, du dimanche 7 mai 1780.

M. Marat prie Monsieur le marquis de Condorcet de vouloir bien lui marquer si son rapport a été repris dans la séance d'hier, et s'il est terminé. Réponse au bas du billet.

Réponse de M. de Condorcet.

Le rapport n'a pas été fait hier. M. Le Roy, qui en est chargé, n'a point assisté à la séance.

N° 29.

Billet de M. Le Roy à M. Marat, du 9 mai 1780.

M. Le Roy fait toutes sortes de compliments à M. Marat et le prie de lui renvoyer l'Optique de Newton en français que je lui ai prêtée l'été dernier, et la même Optique en anglais qu'il croit lui avoir aussi prêtée, il voudrait bien y vérifier quelque chose. *M. Le Roy désirerait aussi que M. Marat lui envoyât les expériences signées qu'il a vues avec M. Cousin pour former autorité.*

N° 30.

Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 10 *mai* 1780.

M. Marat, médecin des Gardes du corps de Mgr le comte d'Artois, ayant prié l'Académie de lui nommer des commis-

saires pour voir des expériences sur la lumière, la Compagnie nous en a chargés, M. le comte de Maillebois, M. Sage, M. Cousin, et moi.

Ces expériences, qui sont en très grand nombre, roulent sur différents phénomènes de la lumière, et particulièrement sur ceux qui appartiennent à son inflexion lorsqu'elle passe le long des corps, ainsi que sur ceux qui, selon l'auteur, établissent que la décomposition des couleurs qu'on observe dans cette inflexion est la cause de celle qu'on observe dans le prisme, ou que celles-ci ne sont point l'effet de la réfraction, mais l'effet unique de l'inflexion avant d'y entrer ; en sorte que, selon M. Marat, la décomposition de la lumière dans son inflexion et celle que l'on observe dans son passage par différents milieux sont la suite d'un même effet.

Mais comme ces expériences sont en très grand nombre, ainsi que nous l'avons dit, que nous n'avons pu par là les vérifier toutes (malgré toute l'attention que nous y avons apportée) avec l'exactitude nécessaire, que d'ailleurs elles ne nous paraissent pas prouver ce que l'auteur imagine qu'elles établissent, et qu'elles sont contraires en général à ce qu'il y a de plus connu dans l'optique, nous croyons qu'il serait inutile d'entrer dans le détail pour les faire connaître, ne les regardant pas comme de nature, par les raisons que nous venons d'exposer, à ce que l'Académie puisse y donner sa sanction on son attache.

Fait dans l'Académie des Sciences, le 10 mai 1780.

LE ROY, COUSIN, SAGE.

Je certifie le présent extrait conforme à l'original et au jugement de l'Académie.

Ce 10 mai 1780.

(*Signé*) Le marquis DE CONDORCET.

Observations de M. Marat sur le Rapport qui précède.

Quelque peu disposée que fût l'Académie à me rendre justice, mes commissaires en particulier ne pouvaient se dispenser de rendre compte de mes expériences capitales, ce qui exigeait un travail assez long et assez délicat. On verra par les lettres sous les nos 19, 20 et 22 combien celui d'entre eux qui l'avait entrepris se trouvait embarrassé, car il s'agissait d'en dire assez pour que l'Académie fût instruite et trop peu pour que je fusse content.

Quoi qu'il en soit, cette Académie fut près de cinq mois à rédiger le rapport. Il paraît par la lettre sous le no 23 que le rapport devait être fort long, puisqu'un de mes commissaires ne pensait pas qu'on pût le terminer dans une séance ; et il est prouvé par la réponse que le secrétaire de cette Compagnie fit au billet de M. Marat, sous le no 27, qu'une séance entière n'a effectivement pas suffi pour en faire la lecture. L'acte académique contenu en deux phrases qui m'a été envoyé le 10 mai 1780, et que j'ai mis à la tête de mon ouvrage, n'est donc pas le rapport de mes commissaires. Il est donc démontré que le rapport a été supprimé par la cabale, et que l'Académie m'a fait un déni de justice.

Voici maintenant quelques détails que je tiens de bonne part. Un seigneur de beaucoup d'esprit, à qui je n'avais pas laissé ignorer cette transaction académique, ayant un jour à dîner l'académicien qui avait été chargé de mon rapport, entreprit d'en arracher l'aveu de la vérité. *Comment est-il possible*, dit-il à M. Le Roy, *qu'un académicien tel que vous se soit oublié jusqu'à faire un rapport aussi ridicule que celui qui est à la tête des découvertes de M. Marat? Si vous ne couliez pas rendre justice à l'auteur, encore ne fallait-il pas apprêter à rire à vos dépens par un galimatias en style barbare, qu'un maître d'école aurait honte d'avouer.* — *Que voulez-vous*, répondit M. Le Roy, *ce n'est pas ma faute ; j'avais fait un rapport de*

quarante-cinq pages in-4°, où je m'étais piqué de faire connaître le travail de M. Marat; mais à chaque énoncé que je faisais d'une expérience contraire au système de Newton, les géomètres me donnaient un démenti, et nous soutenaient en face, à mon confrère et à moi, que nous n'avions pas vu le fait que nous attestions; nous avions beau insister, ils nous répondaient : « Cela est impossible, nous avons fait nos calculs. » A force de crier, ils nous ont forcés au silence. Enfin l'Académie, subjuguée par le parti le plus fort, m'a tenu l'épée dans les reins pour brocher à la hâte le rapport dont vous me faites des reproches.

N° 31.

Lettre de M. le comte de Tressan, lieutenant général des armées du Roy, et depuis de l'Académie française, à M. Marat, datée de Franconville[1], *le 24 juillet* 1780.

Ce matin, Monsieur, j'ai envoyé chez MM. Cellot et Jombert (libraires), pour avoir vos deux ouvrages sur la lumière et sur le feu, ne sachant à la fin que je pourrais m'adresser (*sic*), et très affligé que deux personnes que j'avais chargées de me les trouver ne me les eussent pas encore envoyés ; jugez, Monsieur, combien il m'est cher de les recevoir de votre main; j'en ai ouï faire l'éloge, mais je sais combien il est rare de trouver des lecteurs éclairés parmi même les gens de beaucoup d'esprit. Peu sont initiés dans les recherches profondes et dans le grand art des expériences, et vous trouverez plus difficilement que personne des pairs pour vous entendre, et pour apprécier votre beau travail.

L'abbé de Tressan, Monsieur, m'a fait espérer que vous

1. *Franconville*, village à trois lieues de Paris, près Saint-Denis. (*Note de Marat*)

me feriez l'honneur de me venir voir dans mon ermitage, que ma belle et charmante cousine, Mad. la marquise de Conillac, vous amènerait avec elle ; mais, Monsieur, ce n'est point en présence des Grâces qu'on peut discuter les leçons d'Uranie, c'est dans la solitude des cabinets que deux amis peuvent se communiquer leurs idées, et je vous conjure, Monsieur, de m'accorder au moins deux jours, que vous me ferez passer délicieusement. Je ne vais pas quitter d'un instant vos deux ouvrages, et j'espère en avoir saisi les principes, les propositions et la théorie, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir ; je sais déjà, par l'abbé de Tressan, que vous joignez à la profondeur de la science tous les dons qui la font aimer, et rien ne m'est plus honorable et plus cher que de voir que vous espérez du moins trouver des oreilles pour vous écouter ; vous trouverez de plus l'homme du monde qui désire le plus avoir l'honneur de faire connaissance avec vous, et vous recevoir dans son ermitage. J'ai l'honneur d'être, avec la plus haute estime, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) Tressan, L. G.

N° 32.

Billet des Rédacteurs du Journal de Paris, *à M. le comte de Gouy, du 14 novembre* 1778.

Les auteurs du *Journal de Paris* s'empresseraient de faire usage de l'annonce sur le feu élementaire qui vient de leur être envoyée, si l'auteur des découvertes précieuses qu'elle contient voulait se nommer ou au moins donner quelques indications qui pussent mettre les auteurs du journal à l'abri des reproches qu'ils pourraient essuyer du public en imprimant une note trop vague sur un sujet si important.

N° 33.

Extrait du journal anglais intitulé Monthly Review, *du mois d'octobre* 1782. *Traduit en français. Numéroté* 33 *dans la suite des pièces fournies par M. Marat à M. de Saint-Laurent.*

Page 293, section IX : Découvertes de M. Marat, docteur en médecine, sur la Lumière, etc. — Nous avons mentionné précédemment les découvertes de cet ingénieux et laborieux physicien, sur le feu. La première édition de l'ouvrage qui nous occupe aujourd'hui a été épuisée presque aussitôt que publiée. On ne doit point en être surpris, puisqu'il a excité une curiosité particulière, annonçant une nouvelle révolution en optique, et l'entreprise de faire perdre à notre immortel Newton une de ses plus brillantes acquisitions dans cette partie des sciences. Les cartésiens les plus hardis et les mieux armés ont été souvent repoussés avec perte et confusion dans leurs attaques ; une contestation de plus de 30 ans a confirmé Newton dans la possession de ses découvertes, avec l'applaudissement unanime des Académies et des Sociétés savantes de l'Europe, tandis que M. Marat se présente avec une nouvelle légion d'expériences et d'observations pour renouveler le combat sous un nouvel étendard.

La réfraction et la réflection étaient les seules altérations qui fussent connues dans la direction des rayons de la lumière, lorsque le chevalier Isaac Newton répétant les expériences du Dr Hook et du jésuite Grimaldi observa que les rayons venant du soleil, dans leur passage à une certaine distance des corps, éprouvaient un changement de direction, différent de la réflection et de la réfraction, auquel il donna le nom d'inflexion. Ce changement de direction, ou cette déviation, suivant lui, n'a lieu qu'à une très petite distance

(1/320 de pouce) du corps auprès duquel passaient les rayons de la lumière, et il l'attribuait à un pouvoir répulsif, par lequel les rayons s'éloignaient du corps, sans qu'il y eût eu de contact entre eux.

M. Marat est d'opinion que cette inflexion n'a jamais été exactement observée ni expliquée par ceux qui l'ont précédé; et, pour mieux réussir, il entreprend de prouver par une multitude de faits que tous les corps sont environnés par un atmosphère lumineux plus étendu que leur diamètre, et que les rayons qui forment les différentes couches de cet atmosphère, après s'être ployés vers le corps, convergent et se réunissent tous en différents foyers. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage même, pour y voir les expériences citées à l'appui de cette hypothèse. Elles présentent une nouvelle loi d'optique, qui doit produire des effets importants dans la nature, et plus particulièrement dans le système planétaire. Au moyen de cette loi on peut déduire une explication naturelle du crépuscule, des apparences optiques des éclipses, et de plusieurs autres phénomènes, qui n'ont point encore été expliqués d'une manière satisfaisante, ce que notre auteur se propose de faire dans un ouvrage, duquel celui-ci n'est que l'extrait.

Notre auteur entreprend de démontrer qu'un rayon de lumière ne passe jamais en droite ligne par la sphère d'attraction d'un corps, et qu'il n'y passe jamais sans être décomposé. Sa démonstration est fondée sur des expériences faites d'après sa méthode d'observer dans la chambre obscure. Si ces expériences prouvent (comme elles semblent réellement le faire) que la lumière est toujours décomposée à la circonférence des corps, le prisme perdrait une grande partie de sa réputation, car, suivant cette hypothèse, la lumière doit être nécessairement décomposée au bord du trou fait au volet de la fenêtre pour introduire le faisceau de rayons destiné à l'expérience prismatique.

M. Marat est surpris que le chevalier Isaac Newton n'ait pas fait attention à cette circonstance dans sa théorie, après avoir

répété l'expérience de Grimaldi. Il va encore plus loin, et prouve que la lumière n'est pas décomposée en passant au travers du prisme. Il prouve cette proposition en nous offrant un faisceau de rayons solaires, avec lequel il est impossible de produire le spectre, tel considérable que puisse être le nombre des prismes au travers desquels on le fait passer. Pour cet effet il fait passer les rayons au travers d'une lentille, et reçoit leur foyer sur un prisme; le résultat de cette opération n'offre jamais qu'un champ de lumière pure, dont les bords seulement sont circonscrits par des croissants colorés. Phénomène que notre auteur croit incompatible avec le système de Newton.

Le chevalier Newton avait pris le plus grand soin, dans son traité d'optique, d'établir, sur des fondements solides, la théorie de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes; et les expériences et les observations qui y avaient été employées semblaient y répondre parfaitement. Mais notre auteur porte même à cette théorie un coup audacieux. Il analyse les expériences de notre grand philosophe, et prononce qu'elles sont illusoires. Il prétend prouver par des faits simples et décisifs que les rayons hétérogènes sont tous également réfrangibles. *Nil mortalibus arduum est.*

Si les rayons décomposés au bord du trou du volet de la fenêtre sont différemment réfractés par le prisme, notre auteur n'attribue cet effet qu'à leur déviation à l'approche du trou. Il observe à cette occasion que la déviabilité des rayons a toujours été confondue mal à propos avec leur réfrangibilité; comme aussi, qu'il paraît par une multitude d'expériences faites (de différentes manières et toujours suivies par les mêmes résultats) que le jaune est le plus déviable, et que le bleu est le moins déviable de tous les rayons, ce qui est entièrement différent de la théorie de Newton sur la réfraction.

S'il est vrai, dit notre auteur, que la lumière ne soit pas décomposée par le prisme dans les expériences de Newton, et qu'elle ne soit jamais décomposée par la réfraction dans les verres d'une bonne espèce et d'un beau poli, il s'ensuit évidemment que l'aberration de réfrangibilité, qui a donné tant

de travail à plusieurs géomètres modernes, n'est qu'une illusion; et c'est ce qu'il entreprend de prouver indubitablement dans une autre partie de cet ouvrage. Si la preuve était admise, il faudrait expliquer par de nouveaux principes la théorie des télescopes achromatiques.

Après avoir traité de l'invariabilité de la déviation des rayons hétérogènes et des couleurs primitives, telles qu'on les voit sur les surfaces différemment coloriées (sous lequel article nous avons trouvé différentes observations curieuses), M. Marat conclut son livre par la considération de la couleur des corps. Il observe, dans cette partie, que la blancheur des métaux n'approche pas autant de la lumière pure que celle du papier, du linge, des terres calcaires, etc., parce que l'image des métaux blancs a toujours une teinte bleuâtre; que le noir n'est pas simplement produit par la privation de la lumière, parce que les corps noirs sont vus par réflection, et principalement parce que les rayons bleus concourent à former cette couleur; et qu'il n'y a point de corps transparent qui soit d'une teinte pure, parce que tous réfléchissent et transmettent les différents rayons hétérogènes. Il déduit de cette dernière observation l'inutilité d'employer les objectifs colorés pour remédier à la prétendue aberration de réfrangibilité, comme aussi l'insuffisance des méthodes employées pour dépurer les rayons hétérogènes en les faisant passer au travers des verres.

Nous avons seulement touché à la hâte quelques-uns des articles de cet ouvrage, ce qui néanmoins suffira, suivant nous, pour faire prêter l'oreille aux physiciens curieux, et pour alarmer l'orthodoxie du synode newtonien, qui est ici sommé de défendre son *credo*, ou de le réformer. L'adversaire est hardi même jusqu'à la témérité; mais ses expériences sont spécieuses et séduisantes, et ses observations sont fines et ingénieuses. Il est vrai que le nombre de ceux qui font des expériences pour en imposer s'est beaucoup accru, et qu'ils ont été quelquefois surpris malgré leur déguisement. Il est également vrai que les expériences commencent à perdre un peu de leur crédit, pour être souvent accumulées sans intel-

ligence et sans choix, et sans cet art important de les savoir analyser, qui peut seul empêcher que les faits ne soient également les sources de la vérité ou de l'erreur. Mais nous croyons que les expériences de M. Marat ont un titre particulier à être jugées avec justice.

N° 34.

Lettre de M. Paté, professeur de physique de Châlons-sur-Marne, à M. Marat, datée de l'hôtel de Juigné, rue de Thorigny au Marais, à Paris, le 25 février 1780.

Monsieur,

Pardonnez mon indiscrétion, *mais vos précieuses découvertes ayant été le principal motif de mon voyage à Paris*, je voudrais ne pas partir sans avoir l'honneur de vous revoir, et d'avoir un entretien avec vous. Un officier des Gardes-du-Corps du Roy, instruit dans toutes les parties de la physique, et qui m'a accompagné ici, désirerait obtenir la même faveur; si vous avez la bonté de nous l'accorder, je vous prie de vouloir bien m'indiquer le jour et le moment où il nous sera permis de nous rendre chez vous. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) PATÉ, *professeur de physique de Châlons-sur-Marne.*

N° 35.

Lettre du même au même, du 3 juin 1781.

Monsieur,

J'ai toujours le projet de faire connaître aux écoles de Reims et de Châlons vos précieuses découvertes. M. de Tavernery a déjà

annoncé mon projet, et je reçois de toutes parts les lettres les plus pressantes pour partir. Mais je voudrais être plus au fait de la matière, et pour cela j'aurais besoin d'avoir avec vous, Monsieur, quelques conférences ; je vous prie de me les accorder, et de m'indiquer les moments qui vous seront les plus commodes. Je craindrais d'être importun si je ne connaissais tout le plaisir que vous avez à éclairer les autres. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) PATÉ, *etc.*

N° 36.

EXTRAIT du supplément à la feuille de Rouen, envoyé à M. le baron de Feldenfeld par le secrétaire de l'Académie des Sciences de Rouen, à la suite duquel est la réponse qu'il fit à M. le baron de Feldenfeld sur la lettre que celui-ci lui avait écrite pour savoir quel mémoire avait été couronné par l'Académie sur cette question : *Jusqu'à quel point on peut compter sur l'électricité dans le traitement des maladies.* Le tout en date du 18 septembre 1783.

. . . . . .

Ensuite l'Académie fit annoncer qu'elle avait donné le prix ordinaire des sciences au Mémoire portant pour épigraphe :

Est modus in rebus, sunt certi denique fines,
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Quoiqu'il n'ait, pas plus que ses concurrents, offert de solution quant au *magnétisme*, il remplit les conditions exigées à l'égard des effets de *l'électricité* ; il désigne très précisément les maladies dans lesquelles on peut en espérer des secours, et celles où l'on l'invoquerait vainement, ou même avec danger.

Mais l'ouverture du billet cacheté n'a présenté que la répé-

tition de l'épigraphe avec la lettre initiale M....., accompagnée de six points, et la date de Paris, le ... 1783.

En donnant le prix à ce Mémoire, qui le mérite à tant de titres, l'Académie a regretté que l'auteur n'ait pas mis plus d'aménité dans les termes, en réfutant l'opinion d'un homme estimable, adopté par neuf compagnies savantes, qui presque toutes ont couronné ses efforts. Au surplus, la médaille restera aux mains de M. le trésorier jusqu'à ce qu'on ait satisfait aux formalités requises pour se faire connaître.

. . . . . .

Lettre de M. d'Ambournay, secrétaire de l'Académie de Rouen, à M. le baron de Feldenfeld, ci-dessus datée et mentionnée.

Monsieur,

Je ne puis répondre plus positivement à la lettre anonyme dont vous m'avez honoré le 7 de ce mois, qu'en vous envoyant l'extrait ci-joint de la séance publique de l'Académie de Rouen, tenue le 6 août dernier.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) L.-A. D'AMBOURNAY,
Secrétaire perpétuel.

N° 37.

Lettre du même au même, datée de Rouen, le 29 septembre 1783.

Monsieur,

J'ai communiqué hier à l'Académie extraordinairement assemblée la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois.

D'après les renseignements que cette lettre contient, on ne peut douter que l'auteur du Mémoire sur l'électricité médicale ne vous soit parfaitement connu ; mais il paraît nécessaire qu'il le soit aussi de la Compagnie *à l'estime de laquelle ses talents lui donnent tant de droits*, sauf à ce qu'elle se prive de la satisfaction de le nommer publiquement, tant qu'il désirera garder l'anonyme. Mais le régime du corps, et l'intérêt même de l'auteur, exigent que son nom soit consigné dans nos registres. D'ailleurs, le *mystère* qui peut lui convenir actuellement cessera d'être d'accord avec son projet[1] de faire imprimer cet ouvrage à la suite d'un autre auquel il va de sa gloire de mettre son nom. La réticence serait donc en pure perte et désobligeante pour l'Académie. *Quant au renvoi que vous me demandez du Mémoire de votre ami*, permettez-moi de vous observer, Monsieur, que même tous ceux qui ont concouru appartiennent à l'Académie, *et à plus forte raison* celui qu'elle a couronné. Tout ce qu'elle peut, sans blesser ses droits, est d'en faire tirer une copie aux frais de l'auteur et de la lui envoyer. Il est encore de règle d'avoir son agrément pour rendre publique cette copie, et c'est de quoi nous nous occuperons en temps. Le plus pressé est de pourvoir la délivrance de la médaille[2].

Il est de règle stricte dans toutes les Académies de l'Europe, que le prix ne soit délivré qu'à l'auteur en personne, ou à quelqu'un fondé de sa procuration spéciale. Dès que M. votre ami aura rempli l'une ou l'autre de ces conditions, il sera satisfait à cet égard.

Je suis mortifié, Monsieur, que la rigueur de mon ministère ne me permette pas de condescendre à vos désirs, mais vous

1. M. le baron de Feldenfeld avait demandé le renvoi du Mémoire, et avait donné pour raison que l'auteur désirait le faire imprimer à la suite d'un autre ouvrage. *Note de Marat.*

2. M. le baron de Feldenfeld avait aussi demandé que la médaille restât entre les mains du trésorier jusqu'à ce que l'auteur se fît connaître. *Note de Marat.*

savez que les formes sont les conservatrices des corps, et je vous rends exactement les sentiments de l'Académie.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) L.-A. D'AMBOURNAY,
Secrétaire perpétuel de l'Académie pour les Sciences.

N° 38.

Copie d'une lettre de M. le baron de Feldenfeld, à M. d'Ambournay, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, en date de Paris, le 3 *octobre* 1783.

Dès que j'ai eu reçu votre lettre du 29 septembre dernier, Monsieur, je l'ai remise à l'auteur du Mémoire couronné par l'Académie, au sujet de l'électricité médicale. Cet auteur est le célèbre M. Marat, si avantageusement connu de l'Europe savante par ses belles découvertes en physique ; vous recevrez par ce même courrier une lettre de lui avec sa procuration, ainsi que vous l'avez demandé. Je ne doute pas que cette connaissance n'ajoute au plaisir qu'a eu l'Académie en couronnant le travail d'un homme qui ne pouvait que mériter d'être distingué par un corps qui sait si bien apprécier les talents.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec les sentiments de la plus parfaite estime, etc.

N° 39.

Lettre de M. d'Ambournay à M. Marat, datée de Rouen, le 15 *octobre* 1783.

Monsieur,

Avec la lettre dont vous m'avez honoré le 3 de ce mois, j'ai reçu votre procuration en blanc pour retirer de M. le

trésorier de l'Académie de Rouen la médaille d'or décernée à *votre savant Mémoire sur l'électricité médicale.* Je suis trop jaloux de votre confiance pour transmettre le gage à qui que ce soit, et j'agirai en conséquence de vos pouvoirs. J'arrive de la campagne, et dès demain je préviendrai M. le trésorier. Mais en attendant j'ai fait commencer la copie que vous désirez.

J'ai reçu en même temps le beau cadeau que vous destinez à la Bibliothèque de l'Académie. Il est aussi précieux par le fond qu'élégant par sa forme ; mais je ne le pourrai présenter de votre part à la Compagnie, ni vous en adresser ses remerciements, qu'à sa rentrée, fixée au mercredi 13 novembre prochain. La présente n'est donc, Monsieur, que pour vous en accuser la réception et saisir une occasion de plus de vous assurer des sentiments de la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

(*Signé*) L.-A. D'AMBOURNAY,
Secrétaire perpétuel.

N° 40.

Autre du même au même, datée de Rouen, le 20 octobre 1783.

Je n'ai reçu que le 29 du mois passé votre lettre du 24, y joint le *précieux présent d'un exemplaire de vos œuvres physiques* ; j'aurais dû plus tôt vous en exprimer ma reconnaissance sincère, mais les préparatifs de notre rentrée, jointe à quelques affaires de mon état, ne m'ont pas permis de remplir ce devoir ; j'espérais d'ailleurs que le retard n'excéderait pas quinze jours, mais la fatalité des circonstances en a ordonné autrement : la copie de votre mémoire n'était point

finie, la collation a exigé du temps, et la médaille ordonnée dès le 15 octobre n'est point encore arrivée, parce qu'on grave un nouveau coin pour l'effigie de Louis XVI. Enfin, l'avis que vous me donnez de votre prochain départ pour Londres [1] me détermine à vous envoyer le mandat ci-joint de M. Dechamps, notre professeur de dessin, sur M. Russel, caissier à la Monnaie des médailles au Louvre, pour qu'il vous délivre celle-ci, aussitôt qu'elle sera frappée. Il vous plaira en donner quittance au bas du mandat audit sieur Russel, qui le renverra ainsi à M. Dechamps. Ne différez pas, s'il vous plaît, à l'en informer, de peur que dans l'intervalle, il n'adresse cette médaille au mandataire qui la lui avait demandée de la part de la Compagnie.

Vous trouverez aussi la copie de votre mémoire, où j'ai tâché de réparer les inattentions du copiste. Je souhaite qu'elle vous suffise. Il ne sera point question s. v. p. des frais, *l'Académie ayant expressément arrêté qu'elle saisissait cette occasion de vous exprimer sa sensibilité au beau présent dont vous avez enrichi sa bibliothèque* ; *cette dérogation à ses statuts est consacrée dans ses registres, comme un monument honorable qu'elle met à votre générosité* ; et elle me charge de vous en informer positivement. Permettez-moi d'y joindre les actes de ma gratitude particulière, et de vous renouveler l'assurance de la haute estime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(*Signé*) L.-A. D'AMBOURNAY,
Secrétaire perpétuel pour les Sciences.

1. Je me disposais à faire une petite excursion à Londres pour mes affaires particulières, lorsque j'ai reçu votre lettre, où vous m'annoncez les menées de mes adversaires. (*Note de Marat.*)

N° 41[1].

Billet de M. de La Blancherie à M. Marat.

M. de La Blancherie fait bien ses compliments à M. Marat, et le prie de vouloir bien se ressouvenir de l'espérance qu'il lui a donnée de rendre l'Assemblée témoin de ses expériences sur la lumière ; M. de La Blancherie attend l'effet de sa demande de la complaisance de M. Marat, et l'assure à cette occasion qu'il sera à ses ordres.

Ce 19 juin 1782.

Ici se termine le dossier des pièces jointes par Marat à sa lettre; les pièces suivantes y ont été ajoutées par Chèvremont, et nous les reproduisons à notre tour, parce qu'elles complètent très heureusement cet ensemble de témoignages scientifiques.]

N° 42.

Lettre de M. Pilatre de Rozier à Marat.

Je profite avec bien du plaisir de l'offre que vous me faites de commander les boules et tiges dont j'ai besoin pour les expériences sur le feu.

1. Cette dernière pièce ne se trouve pas dans le dossier publié par *Mémoires of the Philobiblon Society*, mais elle se trouve dans celui qu'a publié Chèvremont.

J'ai déjà quelques prosélytes, mais je suis certain d'en augmenter le nombre lorsqu'à l'aide de l'expérience je pourrai les convaincre de la beauté des phénomènes et de la vérité de la théorie. Le premier..., au nom de Madame, vient d'acheter différents objets pour pouvoir répéter les expériences dans son cabinet, qui est très intéressant.

Accablé d'occupations, il m'a été impossible, Monsieur, de répondre à l'honneur de votre dernière aussi tôt que je l'aurais désiré ; je sens combien je vous ai d'obligation pour toutes les peines que vous avez bien voulu prendre, je vous prie de croire que je saisirai avec bien de l'empressement toutes les occasions qui pourront vous convaincre de la vivacité et de la sincérité de ma reconnaissance, et du plaisir que j'aurais à pouvoir me dire

Votre très humble serviteur,

PILATRE DU ROZIER.

N° 43.

Lettre de Franklin à Marat.

(Traduction)

Monsieur,

Je suis extrêmement fâché de ne pouvoir être présent à vos curieuses expériences de samedi, et que des affaires indispensables exigent mon absence chez vous demain; je serai libre le reste de la semaine, si quelque autre jour peut vous être plus convenable, alors j'en profiterai avec plaisir, étant très sensible à l'honneur que vous me faites par votre obligeante invitation.

Je suis avec grande estime, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur,

B. FRANKLIN.

Passy, le mardi 29 mars 1779.

N° 44.

Billet de Franklin à Marat.

(Traduction)

Monsieur,

Je ferai tous mes efforts pour être auprès de vous à dix heures du matin, mardi prochain, car j'ai un grand désir de voir vos expériences. J'espère que rien ne m'en empêchera, et que le temps sera favorable.

Avec une grande considération, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très obéissant et très humble serviteur.

B. Franklin.

Passy, le 25..... 1782.

N° 45.

« *Le Courrier de l'Europe* ».

Vendredi 15 mars 1782.

M. Marat, à qui la Physique a déjà de si nombreuses et de si grandes obligations, vient de faire changer de face à l'électricité, comme il a fait changer de face à l'optique.

Au moyen de deux principes incontestables, méconnus jusqu'à lui, mais qui jouent un très grand rôle dans cette science, il est parvenu à rendre raison, d'une manière aussi solide que lumineuse, de mille phénomènes très obscurs, pour ne pas dire inexplicables, et de mille autres phénomènes dont on n'avait pas la moindre idée.

De cette dernière classe, il en a tiré quelques-uns qu'il a

proposés aux physiciens sous la forme de problèmes à résoudre, et qu'on s'est contenté de regarder comme une plaisanterie. En voici l'énoncé en style ordinaire, tel qu'il a paru dans plusieurs de nos papiers publics.

« Faire, au moyen de l'*Électricité*, que deux corps se repoussent, de manière, non seulement que leur répulsion augmente lorsqu'une personne sur le plancher touchera un conducteur auquel ils sont suspendus, et qu'elle subsiste encore malgré qu'on les ait maniés eux-mêmes pendant plusieurs secondes, mais aussi de manière, qu'en leur présentant le doigt, ils le suivent, et qu'en leur présentant un doigt de part et d'autre ils s'attirent avec force. »

En donnant ce problème à résoudre aux physiciens, M. Marat demandait qu'ils indiquassent les principes dont dépend sa solution.

Je me bornerai maintenant à vous exposer le fait, tel que je l'ai vu chez l'auteur.

« A deux ou trois pieds d'une machine électrique, isolez sur des cordes de soie un cylindre métallique à bouts arrondis; suspendez-y, par des bouts de fil de lin de huit à dix pouces, deux boulettes de liège de deux à trois lignes de diamètre. Mettez en jeu la machine; si elle travaille avec énergie, vous verrez au bout de quelques tours les boulettes se repousser d'elles-mêmes. Peu après, présentez le doigt aux boulettes, elles s'y porteront; alors touchez au cylindre, elles se repousseront davantage, ensuite maniez légèrement les boulettes, elles resteront écartées. Touchez au cylindre, elles repousseront un peu plus; présentez-leur le doigt, elles le fuiront, présentez-leur un doigt de part et d'autre, elles s'attireront avec force. »

Voilà, Monsieur, des phénomènes, non seulement très nouveaux, mais diamétralement opposés à tous ceux qu'on avait observés jusqu'à présent. Il en est peu d'aussi propres à piquer la curiosité. Combien de machines vont être en jeu pour les vérifier. Mais laissons vos têtes bretonnes s'exercer à en découvrir les causes, et permettez que je me réserve le

plaisir de vous faire part de la sublime théorie de l'auteur.

N° 46.

« *Le Courrier de l'Europe* ».

Vendredi 3 mai 1782.

Paris, ce 14 avril.

Monsieur,

S'il ne faut mettre au nombre des auteurs originaux que ceux qui, comptant pour rien les recherches des autres, vont eux-mêmes puiser à la source et savent répandre des flots de lumière sur les sujets les plus obscurs, M. Marat mérite assurément un rang distingué ; mais parmi les auteurs qui ont cultivé l'électricité, cette belle branche de la Physique, s'il faut distinguer ceux qui se sont appliqués à en faire une science exacte, et à lui donner le degré de certitude et d'utilité dont elle est susceptible, M. Marat tient sans doute le premier rang.

Jusqu'à lui, l'électricité était dans un chaos affreux, ou, pour mieux dire, à peine ébauchée ; elle n'avait ni ensemble, ni principes, ni lois, toutes ses parties n'étaient pas mêmes connues. Ouvrez les livres publiés sur cette matière, qu'y trouvez-vous ? beaucoup de conjectures, peu de faits, ou plutôt une multitude de faits isolés, d'expériences rentrant les unes dans les autres, d'observations pliées à des hypothèses particulières, d'opinions hasardées, fausses ou triviales ; voilà ce qu'ils offrent presque tous ; sous ce point de vue l'étude de l'électricité était aussi peu utile que dégoûtante.

Après tant d'essais uniformes, il est agréable sans doute de voir paraître une théorie complète aussi solide que lumineuse.

Telle est la théorie renfermée dans le livre des *Recherches physiques sur l'Électricité* (vol. in-8° de 460 pages, se vend à Paris chez Nyon l'aîné, rue du Jardinet).

A part les grandes découvertes qui en sont la base, les principes lumineux qui y sont développés, les nouvelles lois qui y sont établies, les conséquences importantes qui en découlent, cet ouvrage est fait avec tant de méthode, son plan offre de si grandes masses, la liaison des parties en est si intime, l'ordre des matières en est si naturel, le style en est si clair, qu'il doit être regardé comme un livre classique précieux, et à la portée du général des lecteurs.

Parmi le nombre d'articles piquants qu'il renferme, et que les bornes de nos feuilles ne nous permettent pas de faire connaître en détail, nous en indiquerons trois absolument neufs.

Le premier traite de la différence des corps qui peuvent ou ne peuvent pas transmettre la commotion. Le second ramène toutes les répulsions électriques apparentes au principe de l'attraction, et démontre la puissante influence du milieu ambiant sur les corps les moins électrisés. Le troisième fait connaître la place que le fluide électrique, considéré comme agent général, occupe parmi les grands ressorts de la nature.

Les lecteurs en état d'apprécier le travail de l'auteur y verront avec surprise de quelle manière, en remaniant les sujets les plus rebattus, il sait toujours s'ouvrir des routes nouvelles et triompher des difficultés.

Ne terminons pas cette notice sans observer, au sujet de la théorie des météores fulminants, que M. Marat a ramené à leur juste valeur les moyens de se garantir des atteintes de la foudre. Et observons en passant que les *Recherches physiques sur l'Électricité* peuvent être présentées comme un chef-d'œuvre de typographie à ceux qui aiment les belles éditions.

Je suis, etc.

N° 47.

« *Journal de Paris* ».

Lundi 25 octobre 1779.

Messieurs,

Les découvertes de M. Marat sur le feu élémentaire sont certainement de nature à faire époque dans l'histoire des sciences. Le spectacle qu'offrent ses expériences est d'ailleurs si neuf et si frappant, qu'il est bien étrange qu'on n'en ait encore rendu compte que dans le *Journal de Paris*. Je n'ai garde de regarder toutes nos feuilles hebdomadaires comme un monument de la futilité du siècle ; mais par quelle bizarrerie les choses importantes n'y peuvent-elles trouver place, tandis qu'elles sont remplies de tant de puérilités ? Je ne dirai rien ici de la nouvelle doctrine de M. Marat ; je n'ai pas la ridicule prétention de m'ériger en juge ; mais, permettez, Messieurs, que je dépose dans vos feuilles quelques observations sur l'utilité de la méthode d'observer dans la chambre obscure, dont cet habile physicien est l'inventeur.

Avant lui, l'usage du microscope solaire était très borné ; comme par la manière ordinaire de se servir de cet instrument l'objet est placé au foyer, on ne pouvait examiner que de très petits objets ; encore fallait-il qu'ils fussent diaphanes ; mais par la manière de s'en servir de M. Marat, le microscope solaire est devenu l'instrument de physique le plus utile et le plus précieux, également propre à examiner les corps d'une grande et d'une petite étendue, opaques ou transparents, il sert à rendre visibles leurs émanations les plus subtiles ; aussi, cette nouvelle méthode d'observer dans la chambre obscure est-elle faite pour ouvrir un vaste champ aux recherches des physiciens ; ainsi qu'en a jugé l'Académie des

Sciences, la Chimie surtout peut en tirer le plus grand parti. On sait comment l'auteur s'en est servi à rendre visible le fluide igné, la matière électrique, l'air même ; au précieux avantage de faire apercevoir des objets qu'on n'apercevait point sans elle, elle joint l'avantage plus précieux encore d'offrir ces différents objets sur le même tableau, et d'en faciliter la comparaison sous différents aspects.

L'Optique peut aussi tirer de cette méthode les plus grands avantages, en la faisant servir à perfectionner l'art. On sait de quelle importance est le choix des verres dans les instruments de dioptrique ; pour en découvrir les défauts, on commence par les regarder obliquement contre une faible lumière ; puis on les pose sur une table, et on reçoit à certaine distance l'image d'une bougie réfléchie par leurs surfaces. Cette méthode peut bien être propre à découvrir les défauts les plus apparents, mais combien ne peuvent devenir sensibles que par la méthode de M. Marat, comme j'en ai fait l'expérience ; car elle ne sert pas seulement à découvrir les plus petites filandres, et la qualité gélatineuse du verre, mais à juger même de la finesse du grain. Pour cela, il ne s'agit que de présenter le morceau dont on a fait choix dans le cône de lumière, à sept ou huit pieds de la toile ; et d'un coup d'œil, on voit les parties qui doivent être mises en œuvre. Un microscope solaire, armé d'un simple objectif, peut être facilement adapté au volet d'une chambre dont l'exposition n'est pas au nord, et cet instrument est trop peu dispendieux pour que tout opticien, jaloux de sa réputation, ne l'emploie pas à cet usage.

J'ai l'honneur d'être, etc., votre, etc.

FILASSIER.

XXIII

LETTRE A .....

(1783 *ou* 1784)

M. Jean de Bonnefon a publié cette lettre dans *Le Journal* du 30 août 1907, en l'accompagnant des commentaires suivants : « La marquise Roccagiovine, née princesse Bonaparte, avait, à Rome, une curieuse lettre autographe de Marat... Cette lettre n'est pas datée, elle ne porte pas de suscription ; le haut de la feuille est déchiré. Mais elle est certainement adressée au juge d'armes, et doit avoir été écrite vers 1788, année où se fit la revision de la noblesse. » La date indiquée par M. Jean de Bonnefon est évidemment inexacte. Le texte de la lettre montre clairement, en effet, qu'au moment où elle fut écrite, Marat se trouvait encore au service du comte d'Artois. Or Marat quitta sa charge de médecin des gardes d'Artois bien avant 1788, et très vraisemblablement à la fin de 1783 ou au commencement de 1784[1]. C'est donc au plus tard à cette époque, et peut-être même à une époque antérieure, qu'il écrivit cette lettre.

Avez-vous reçu ma lettre? si vous l'avez reçue, j'espère que vous ne refuserez pas mes armoiries, voyant comment est assurée la noblesse de ma famille, aux Espagnes tant qu'en France. Le poste où je suis maintenant et qui ne peut que grandir par la confiance que me fait Monseigneur, met cette affaire dans l'intérêt de la Société. Il est honorable pour l'État que l'origine d'un serviteur des princes soit établie par des pièces certaines, comme je ne me suis pas fait faute d'en fournir.

J.-P. Mara, dit Marat.

1. V. *supra*, Introduction, p. x-xi.

XXIV

LETTRE A .....[1]

(25 *mai* 1785)

Bien que cette lettre ne porte pas de nom de destinataire, il est probable qu'elle est adressée au prévôt des marchands. Elle a trait à une demande d'exemption d'impôt. Or on a retrouvé une pétition, rédigée au nom de Marat, qui a le même objet, et qui est adressée au prévôt des marchands. Elle porte également la date de 1785, et a pour titre : *Mémoire pour être déchargé de la capitation en qualité d'étranger.* Les arguments qui y sont contenus sont sensiblement les mêmes que ceux qui sont exposés dans la lettre que nous donnons ici. On y lit : « Il y a même fort longtemps que, ses affaires le rappelant à Londres, il a remis son brevet (de médecin des gardes du comte d'Artois). Ainsi, n'exerçant aucun état, il doit être considéré comme tout autre étranger voyageant pour s'instruire. »[2]

Paris, 25 mai 1785.

Monsieur,

En me présentant hier matin à un de vos bureaux, j'ai appris que vous n'aviez pas encore fait droit à ma demande, faute d'un examen suffisant. Je n'en ai pas été surpris, connaissant par la voix publique cette sagesse mesurée qui caractérise en vous le magistrat intègre.

Mais, Monsieur, personne n'est plus en état que moi d'éclairer votre justice. Ma demande est fondée sur ma qualité d'étranger et mon état d'homme de lettres. Au

1. Collection Ferdinand J. Dreer (*Catalogue*, tome I, p. 416).
2. Analyse extraite d'un catalogue d'autographes.

premier égard, mon extrait de baptême fait foi. Au dernier égard, il suffit de jeter les yeux sur les ouvrages que j'ai donnés au public depuis mon arrivée en France, et dont j'ai l'honneur de vous faire hommage, pour sentir que leur composition a demandé tout mon loisir, et qu'elle m'a coûté de fortes sommes.

Les sciences, Monsieur, ne vous sont sans doute pas plus étrangères que les belles-lettres et les beaux-arts : si vous saviez un seul de ces ouvrages, vous reconnaîtriez aux recherches dont ils sont remplis qu'ils ont dû absorber tout mon temps et prendre même sur mon repos. Et si vous prenez la peine de suivre les dates de leur publication, vous verrez que tant que j'ai eu le titre de médecin des gardes d'Artois, j'ai été livré à la retraite du cabinet, comme j'y ai été livré depuis que j'ai renoncé à ce titre, car il ne se trouve plus dans mes deux derniers ouvrages.

Il est juste que je ne sois pas imposé à la capitation, puisque je suis dans le cas de tous les étrangers qui voyagent et dépensent pour s'instruire. Au reste, Monsieur, il en coûte infiniment à ma délicatesse de vous faire une pareille demande, et je n'aurais pu m'y déterminer, si la mauvaise foi de ceux qui ont abusé de ma confiance ne m'imposait la plus stricte économie.

Je connais trop le prix de vos moments pour me rendre plus longtemps importun. Quelle que soit votre décision, ce sera celle de la justice, et je regarderai comme une faveur la peine que vous voudriez bien prendre de m'en instruire[1].

MARAT.

1. En tête de cette lettre, le destinataire a écrit ces mots : « A terminer très promptement de la manière la plus favorable. » D'autre part, une réponse se trouve jointe à la pétition faite au nom de Marat sur le même sujet, et cette réponse est nettement défavorable. Il ne semble donc pas que Marat ait eu gain de cause.

XXV

LETTRE A .....[1]

(*Sans date*)

Absorbé comme je le suis par tant d'occupations, il faudrait, mon cher comte, pour avoir le temps de vous donner une consultation sur l'état de Mme du Mesnil, que je négligeasse plusieurs malades qui ont besoin de mon secours. Je suis pénétré de reconnaissance, mais je vous prie de me garder vos bonnes dispositions pour des cas moins difficiles. Je n'aime guère que les maladies où il y a peu à faire et beaucoup à gagner, et lorsqu'on peut choisir, pourquoi ne pas le faire? J'aurai l'honneur de vous voir ce soir, sur les sept heures, rue Saint-Claude. Je vous embrasse de toute mon âme.

MARAT.

Lundi matin.

XXVI

LETTRE A .....[2]

(6 *mai* 1786)

Paris, 6 mai 1786.

Je saisis avec empressement l'occasion que M. le baron de Lisle veut bien me fournir de vous faire passer mes

1. *Revue de la Révolution*, année 1883, tome I, p. 293.
2. Collection MORRISON (*Catalogue*, tome IV, p. 130).

ouvrages physiques. Vous êtes, Monsieur, sous le plus grand des Rois, le Mécène des artistes et des gens de lettres de ses États : mais c'est moins encore à ce titre glorieux qu'à celui de savant distingué que j'ai l'honneur de vous les présenter.

S'ils ont le bonheur de mériter votre approbation, permettez que je vous prie de mettre aux pieds du Roi l'exemplaire à ses armes. Faible hommage de mon profond respect et de mon admiration. Sa Majesté daignera le recevoir avec bonté. Elle se plaît à encourager les sciences et à protéger ceux qui les cultivent; refuserait-elle à un de ses sujets une grâce qu'elle accorde si souvent à des étrangers? . .

. . . . . .

XXVII

LETTRE A ...[1]

24 janvier 1788

Madame,

Rien n'est étranger à un esprit aussi cultivé que le vôtre : daignez recevoir l'hommage de mon livre, sacrifier quelques moments à sa lecture, et faire des prosélytes à la vérité[2].

Je suis avec respect, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Dr Marat.

Paris, ce 24 janvier 1788.

1. Communiquée par M. Noël Charavay à *La Chronique médicale*, qui l'a publiée dans son numéro du 1er janvier 1904 (p. 27).

2. Il s'agit vraisemblablement ici des *Mémoires académiques* (1788).

XXVIII

LETTRE A ...

(16 *mars* 1788)

Cette lettre ne porte pas de nom de destinataire. Elle est évidemment adressée au directeur d'un journal où les *Mémoires académiques* avaient dû être l'objet de certaines critiques. Marat l'avertit qu'il lui adresse une lettre au sujet de l'annonce désavantageuse qu'il a faite de son travail, et il lui demande d'insérer cette lettre dans son journal. Peut-être aurait-il le droit d'exiger de lui cette condescendance comme acte de justice, mais il l'attend de son cœur « .... Si mon attente était trompée, je ne dois pas vous laisser ignorer que j'aurai l'honneur de vous l'adresser dans d'autres papiers publics, où je ne garderai certainement pas le silence sur l'indigne persécutiou que j'éprouve. Dans ce siècle si vanté de la philosophie, la vérité n'a-t-elle donc plus d'amis, et n'est-il plus d'hommes assez courageux pour épouser sa cause contre la cabale puissante?... »[1]

XXIX

LETTRE A LA MÉTHERIE

(18 *mars* 1788)

Le *Journal de Physique*, dont La Métherie était alors le directeur, venait de publier, dans son numéro de février 1788, une analyse des *Mémoires académiques*. Le compte rendu ne décelait aucune hostilité contre Marat, mais La Métherie évitait de

1. Analyse extraite d'un catalogue d'autographes.

prendre nettement parti en sa faveur, et terminait son article par ces mots : « Les lunettes achromatiques ont prouvé que le grand Newton s'était trompé sur les réfractions de la lumière; s'est-il également trompé dans les points qu'attaque M. Marat? C'est aux savants à prononcer. » C'est à ce propos que Marat lui écrit. Il s'étonne qu'en rendant compte de son ouvrage, il ne se soit pas prononcé plus nettement entre Newton et lui, relativement aux points d'optique sur lesquels il diffère avec ce grand homme. « ... Depuis un siècle, la plupart des physiciens répètent machinalement les expériences de Newton sur les couleurs... Que de temps perdu pour les progrès de la science... Jaloux de la ramener au vrai, j'ai consacré mes veilles à l'étude des lois de la nature, et j'ose croire que mes efforts n'ont pas été sans succès... »[1]

XXX

LETTRE A LA MÉTHERIE

(26 *mars* 1788)

Entre la lettre précédente et celle-ci se place évidemment une lettre de La Métherie, à laquelle Marat répond à son tour. Cette lettre de Marat a été publiée, pour la première fois, dans *Le Carnet historique et littéraire* (tome IV, juillet-décembre 1899, p. 196-197).

Rue du Vieux-Colombier, ce 26 mars 1788.

Non, Monsieur, je n'ai jamais pensé que votre jugement sur mes ouvrages pût déterminer celui du public, mais j'ai cru que vous pouviez le présenter de façon à exciter quelque intérêt.

1. Analyse extraite d'un catalogue d'autographes.

Lorsque le public est révolté des éloges que les journalistes ne cessent de prostituer à de misérables productions, pensez-vous que des productions originales, des découvertes importantes, présentées d'un ton défavorable, soient fort courues? C'est la manière impitoyable dont vous avez mutilé l'extrait qui vous a été remis, c'est le soin affecté que vous avez pris d'en retrancher tous mes titres à la bienveillance des lecteurs que je vous reproche, et c'est la partialité que vous avez montrée contre moi seul dont je vous fais un crime. Cessez d'objecter qu'à l'Aréopage la vérité devait être présentée toute nue, que les louanges ne font rien au public, qu'il ne juge d'un livre que sur le livre même. Vous êtes peu persuadé de ces belles maximes, puisque vous les démentez vous-même à chaque page de vos feuilles. Je ne vous renverrai pas aux éloges outrés que vous faites de la *Cométographie* du P. Pingré, des *Essais* de Kirwan, des *Mémoires* de Priestley, et de mille autres ouvrages médiocres, mais je vous renvoie (cahier d'août 1787) aux éloges ridicules que vous donnez d'un bouquin que vous n'avez pas même pris la peine de lire. Je parle de l'*Électricité des météores* de l'illustre Bertholon.

En vain, Monsieur, la timidité veut-elle se parer à mes yeux des couleurs de la philosophie ; soyons francs, et convenez que vous avez craint de me rendre justice parce que j'ai de puissants adversaires. De mon côté, je suis prêt à vous plaindre de n'être pas dans des circonstances assez heureuses pour ne consulter que l'amour de la vérité.

J'ai l'honneur d'être avec considération, monsieur, votre très humble serviteur.

MARAT.

A Monsieur de la Métherie, n° 10, rue Saint-Nicaise.

XXXI

LETTRE A ...

(*Décembre* 1788)

Cette lettre a été communiquée par M. Pilotelle à *La Chronique médicale*, qui l'a publiée dans son numéro du 1er janvier 1904 (p. 27-28). Elle ne porte ni date ni nom de destinataire. Mais on peut, sans crainte d'erreur, la placer à la date de décembre 1788. Marat y fait allusion, en effet, à une déclaration relative à M. Bréguet; or, cette déclaration, qui a été plusieurs fois mentionnée dans des catalogues d'autographes[1], est datée de Paris, 27 décembre 1788. C'est donc à peu près à la même époque qu'il faut placer cette lettre.

Monsieur,

En constituant M. Bréguet pour mon exécuteur testamentaire, je lui ai remis mon testament olographe, je lui ai confié mon Elioscope et un verre à plusieurs lames, propre à rendre l'image solaire dans toute sa blancheur, en le chargeant de les remettre de ma part à MM. de l'Académie Roy. des Sciences. J'étais trop convaincu de l'intégrité de M. Bréguet pour avoir craint, à l'article de la mort, de lui confier ce que j'avais de plus cher au monde; mais depuis que ma maladie a cessé d'être alarmante, je n'ai pu me défendre d'un peu d'inquiétude.

Connaissant ses liaisons avec quelques académiciens et

1. Voici, par exemple, une de ces mentions : « Déclaration autographe signée relative à son testament et à M. Breguet, son exécuteur testamentaire, auquel il avait remis des instruments d'optique et des manuscrits qu'il lui retire, soupçonnant sa légèreté. Paris, 27 décembre 1788, 2 pages in-4°. »

surtout avec M. de Bellancourt (chargé par le roi d'Espagne de faire une collection d'instruments précieux), l'homme du monde qui sait le mieux s'approprier le fruit du travail des autres, je tremble que M. Bréguet n'ait quelque distraction et ne commette quelque légèreté involontaire. En conséquence, pour n'être pas frustré du prix de mes découvertes, au cas qu'elles viennent à être publiées en Espagne, en France ou ailleurs par quelque plagiaire, avant que je les ai publiées moi-même, j'ai redemandé le paquet des papiers que j'avais remis à M. Bréguet, je l'ai ouvert, j'y ai inclus cette déclaration afin qu'elle serve à me conserver mes droits ; j'ai recacheté le paquet ; autour du cachet je ferai mettre le seing de M. Bréguet et je le déposerai chez un notaire.

Le Dr Marat.

XXXII

LETTRE A M. GRÉGOIRE

(10 *mai* 1789)

Le *Journal général de France*, dans son numéro du 12 janvier 1788, avait annoncé en ces termes la publication des *Mémoires académiques* : « Le Mémoire sur les Iris des bulles de savon couronné par l'Académie de Rouen, et dont l'extrait a fait tant de plaisir aux savants de la capitale, est de M. Marat, M. de Longchamp, auquel on l'a attribué, n'étant que le prête-nom. Ce Mémoire est au nombre de ceux que ce novateur célèbre vient de publier et qui se trouvent chez Méquignon l'aîné, libraire à Paris, rue des Cordeliers. Nous rendrons compte incessamment[1] de cette importante collection. » C'est à propos de ce Mémoire sur les Iris des bulles de savon que

1. Ce compte rendu se trouve dans le numéro du 22 janvier 1788.

Marat adressa, le 10 mai 1789, à l'auteur d'un mémoire sur le même sujet, la lettre suivante, que le *Journal général de France* publia dans son numéro 73 (jeudi 18 juin 1789), p. 307.

Paris, 10 mai 1789.

J'ai lu avec plaisir, Monsieur, votre Mémoire sur les Iris de bulles de savon. L'annonce que fit une feuille publique, peu après que le mien eut été couronné, ayant donné lieu à l'invitation qui vous fut adressée par un amateur de publier votre écrit tel qu'il avait été envoyé à l'Académie, vous vous êtes imposé l'obligation de le soumettre à mon examen. Sensible à cette marque de confiance et de délicatesse, je me fais un devoir à mon tour de déclarer que quoique cet ouvrage ait été presque entièrement refondu depuis l'époque du concours, je ne réclame rien dans les changements que vous y avez faits.

Je suis, etc...

MARAT.

XXXIII

LETTRE AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

(27 *juillet* 1789)

Avec cette lettre, nous entrons dans la période politique de la vie de Marat. Il vient d'écrire l'*Offrande à la Patrie*. Les travaux des États-Généraux le préoccupent, et il leur prête une attention infatigable. Les problèmes qui agitent l'Assemblée lui sont familiers; il les a déjà étudiés dans ses *Chaînes de l'Esclavage* et dans son *Plan de législation criminelle*. Dans l'impossibilité de se mêler aux délibérations des États-Généraux, il leur adresse lettres sur lettres. « J'ai eu l'honneur,

dit-il[1], d'écrire à nos seigneurs des États-Généraux plus de vingt lettres que je publierai un jour. » Parmi ces lettres, s'en trouvait une, datée du 27 juillet 1789, et relative à la constitution d'un tribunal d'État. Marat en donne, dans le n° 2 du *Publiciste parisien* (13 septembre 1789), l'extrait que voici :

... Au milieu des grands objets qui occupent les esprits, la recherche des criminels d'État fixe particulièrement l'attention : on s'est mis à leur poursuite, et déjà quelques-uns ont expié leurs forfaits. Leur supplice était mérité sans doute; mais, en le leur infligeant, on a violé la Justice et outragé la Nature. Aux scènes atroces qu'a fait éclore la vengeance de la populace, doivent succéder des jugements réguliers. Que le châtiment des traîtres à la Nation, qui voulaient se baigner dans son sang ou la faire périr de faim pour s'enrichir de ses dépouilles, soit donc capital et infamant, mais juridique...

On a mis en question si cette auguste Assemblée a le droit de créer un tribunal pour connaître des crimes d'État. Qui en douterait encore? Non seulement elle le peut, mais elle le doit, lorsque les cours de justice ordinaires n'ont plus la confiance du peuple, et qu'elles ne peuvent plus remplir le but de leur institution...

XXXIV

LETTRE AU PRÉSIDENT DES ÉTATS-GÉNÉRAUX

(23 *août* 1789)

De toutes les lettres adressées par Marat à l'Assemblée nationale, celle-ci est la seule qui nous ait été conservée inté-

1. *L'Ami du Peuple*, n° 13.

gralement. Marat l'avait présentée aux États-Généraux sous ce titre : *Tableau des vices de la constitution anglaise, destiné à faire éviter une série d'écueils dans le gouvernement que nos députés veulent donner à la France.* Mais il ne la publia que bien plus tard, en 1793, à la suite de sa traduction française des *Chaînes de l'Esclavage* (p. 324-328).

Paris, ce 23 août 1789.

La constitution d'Angleterre a passé depuis longtemps pour le chef-d'œuvre de la sagesse humaine; et il faut en convenir, avant celle des États-Unis, il n'en était point de plus parfaite.

Peu de lecteurs la connaissent à fond, moins encore sont en état de la juger ; mais le préjugé est en sa faveur, et, grâce à l'anglomanie, ce préjugé est général. Il serait cruel toutefois qu'elle servît de modèle à la Constitution qu'on nous prépare : c'est pourtant ce qui est à craindre, si le travail du comité constitutif est adopté; car on assure que ce comité croit ne pouvoir mieux faire que de la copier servilement.

Frappé des vices nombreux qui la corrompent, j'ai pensé qu'il était du devoir d'un bon citoyen de les développer, et d'en mettre l'analyse fidèle sous les yeux des États-Généraux. Un goût naturel pour la politique m'avait engagé à faire une étude particulière du gouvernement anglais : dix années de séjour sur les lieux me mirent à portée d'en observer le jeu de très près, d'en suivre la marche, d'en saisir les avantages et les défauts.

Le tableau que j'offre ici aux Français, je l'ai offert aux Anglais eux-mêmes : on le trouvera dans un ouvrage publié à Londres en 1774 sous le titre : *The Chains of Slavery.* Qu'il me soit permis de rappeler ici le sort et le but de cet ouvrage, dont la traduction a paru dix-huit ans avant l'original.

Ennemi du despotisme jusqu'à l'horreur, je venais de

suivre d'un œil inquiet les démêlés de Wilkes et du cabinet de Saint-James; je vis avec admiration l'esprit public se déployer quelques moments contre les attentats du ministère, punir rigoureusement la violation de l'asile d'un citoyen, et tracer une barrière nouvelle autour du temple de la liberté, en proscrivant les décrets[1] généraux de prise-de-corps : mais ce n'était là qu'une tache de moins dans le tableau.

En l'examinant avec soin, je ne tardai pas à m'apercevoir que la constitution anglaise, tant de fois retouchée, renfermait une foule de vices qui laissaient la carrière toujours ouverte aux prévarications ministérielles, et qui exposaient la sûreté publique aux atteintes du cabinet, lors même qu'il ne se permettait aucun coup d'autorité : vices énormes, auxquels néanmoins il paraissait aisé de remédier à l'aide de quelques lois aussi simples que sages.

C'était au Parlement seul qu'il appartenait de porter ces lois salutaires. Pour les attendre de lui, il fallait avant tout qu'il fût composé d'hommes sages et intègres. Il approchait de l'époque de son renouvellement, et je crus le moment favorable pour songer à faire perdre à la cour sa funeste influence sur les élections.

Le désir de travailler à défendre le dernier asile de la liberté, qui semblait s'être réfugiée dans l'île fameuse d'Albion, m'inspira le dessein de réveiller l'attention des Anglais sur un objet aussi sérieux, en les rappelant aux sentiments de leurs droits par le tableau des odieux artifices qu'emploient les princes pour asservir les peuples, et le tableau des maux effroyables que le despotisme traîne toujours à sa suite.

L'ouvrage était fait : il ne s'agissait que de le publier. On verra un jour les entraves que le cabinet mit à sa

1. *The general Warants,* espèce de lettres de cachet, dans lesquelles le délit et le nom de l'accusé n'étaient point spécifiés. (*Note de Marat*)

publication, jusqu'à ce que les élections fussent finies. Mais, quoiqu'elles m'eussent fait perdre l'occasion d'engager les Anglais à s'honorer par le choix de leurs représentants, je ne manquai pas entièrement mon objet, qui était la réforme des vices capitaux de la Constitution.

D'après un examen rigoureux, j'avais reconnu que le principe de la corruption qui régnait dans le Parlement de la Grande-Bretagne était l'influence directe que le roi exerçait sur le choix des membres de la Chambre basse, sur le nombre des membres de la Chambre haute, et sur les suffrages des uns et des autres, par l'appât des places dont il dispose et des largesses dont il peut devenir la source.

On demandera sans doute quelles largesses pouvait faire le prince avec une liste civile assez bornée, vu la multiplicité des places de la couronne et l'énormité de leurs appointements, tous à sa charge. La réponse est facile : c'est que le roi, ayant à sa nomination les ministres et les lords de la trésorerie, peut puiser par leurs mains dans le trésor public pour l'exécution de ses projets ambitieux, et y puiser encore pour empêcher les membres du Parlement de connaître de ses déprédations. Or, la demande en reddition de compte ne passant qu'à la pluralité des voix, il est toujours maître de s'y opposer en s'assurant de la majorité des votants.

Pour remédier à ces abus et aux maux cruels qui en sont la suite, j'avais proposé quatre bills à décréter comme lois fondamentales de l'État :

Oter à la couronne la nomination des députés, qu'une multitude de petits hameaux a le privilège d'élire, et cela en noyant les électeurs dans la masse de leurs comtés respectifs ;

Oter à la couronne le privilège de créer des pairs, pour le conférer au Parlement, astreint lui-même à n'en faire usage qu'en faveur des plébéiens qui auraient rendu des services signalés à la patrie ;

Exclure du Parlement tout citoyen tenant une place quelconque à la disposition du roi;

Enfin, décréter que la vérification des comptes du gouvernement et de l'état du trésor public soit ordonnée toutes les fois que trois membres de la Chambre basse en feraient la motion motivée.

A peine mon ouvrage fut-il dans le public que la fermentation devint générale. Les vices de la constitution se firent sentir; on en désirait la réforme; on désirait surtout *une plus égale représentation du peuple*. Ce souhait devint la *toast* favorite des sociétés populaires. La question en fut agitée en Parlement; le bill proposé et fortement appuyé : quelque temps après, le troisième bill passa en plein; peut-être les autres auront-ils un jour le même sort.

XXXV

LETTRE AUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

(25 *septembre* 1789)

En publiant cette lettre dans le n° XVIII de *L'Ami du Peuple* (28 septembre 1789), Marat la fait précéder de quelques commentaires qui précisent les circonstances qui la motivèrent : « Je finissais, dit-il, la dernière phrase du n° XVI, lorsqu'un valet de l'Hôtel-de-Ville m'a remis, de la part de l'Assemblée des Représentants de la Commune, un ordre de paraître devant eux dans la soirée... Cet ordre était relatif au n° XV, publié dans la matinée. Je conçois que les dures vérités qu'il contient ont dû déplaire : mais elles intéressent trop la sûreté publique pour que j'aie pu me résoudre à en adoucir un seul mot... Au demeurant, je ne me suis présenté à l'Hôtel-de-Ville que pour donner à ces MM. une preuve de ma déférence : je les prie de recevoir en passant cette petite leçon. Ils ne peuvent attaquer aucun des droits de

l'homme ou du citoyen, et ils ne peuvent exercer aucun acte judiciaire : s'ils ne connaissent pas encore les limites des pouvoirs qu'on leur a confiés, je m'engage à les leur tracer. En attendant, ils me permettront de leur présenter la déclaration suivante, qui doit intéresser tous mes lecteurs, puisqu'elle tient à la chose publique. »

Lettre du rédacteur à MM. les Représentants de la Commune de Paris, en date du 25 septembre 1789.

Messieurs,

Appelé à paraître aujourd'hui sur les sept heures du soir devant vous au sujet de ce journal, dont je me déclare l'auteur, je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville : j'ai sollicité plusieurs fois le moment d'être admis à l'audience ; et n'ayant pu obtenir, après cinq mortelles heures d'attente, j'ai été remis au lendemain. Le lendemain même exactitude, mêmes instances inutiles de ma part. Vos occupations sont infinies, sans doute : les miennes ne le sont pas moins, et elles intéressent bien davantage le bonheur public : je suis l'œil du peuple, vous en êtes tout au plus le petit doigt. Ainsi trouvez bon qu'avare de mon temps, j'attende chez moi de nouveaux ordres.

Je sais, Messieurs, que j'ai parmi vous de nombreux ennemis, ne fût-ce que les intimes de l'infâme Beaumarchais, et je n'ignore pas que c'est à leur saint zèle que je dois l'honneur de votre invitation ; mais je me flatte de trouver dans votre Assemblée des amis encore plus nombreux : à quel titre prétendriez-vous au nom de bons patriotes, si l'incorruptible défenseur des droits du peuple ne vous était cher ?

Quoi qu'il en soit, mon dessein, en me rendant à votre audience, était de vous demander acte de la déclaration qui suit : permettez que je la fasse sous les yeux du public.

Pressé par mon zèle pour le salut de la Patrie, et déses-

péré de voir les aristocrates qui dominent dans l'Assemblée nationale se jouer du peuple, en donnant perpétuellement le change à ses représentants, aller au-devant des vœux du ministre favori, s'opposer aux lois fondamentales qui doivent consacrer les droits de la nation, et ne faire décréter que celles qui établissent les prérogatives de la couronne, rendent le Prince l'arbitre des lois, et remettent dans ses mains les chaînes du despotisme, j'ai cru qu'il était indigne d'un vrai citoyen de garder le silence, et de ne pas dévoiler aux yeux de la nation la noire trame ourdie contre elle En conséquence je lui ai dénoncé, il y a six semaines, dans une feuille intitulée *Le Moniteur Patriote*, le travail alarmant du Comité de Constitution, rédigé par M. Mounier : la vertu de ce digne député a été appréciée, et ses collègues ont battu en retraite. Ensuite j'ai dévoilé les artifices de la faction odieuse, dont le vicomte de Noailles s'est montré l'organe. Ayant toujours suivi d'un œil inquiet les mouvements de ce parti plus que jamais redoutable, et ne l'ayant vu se relever qu'au moment où les représentants de la Commune de Paris, oubliant les bornes du pouvoir dont ils ne sont que simples dépositaires, ont donné ordre à la milice bourgeoise de dissiper les pelotons du Palais-Royal, sous prétexte d'empêcher les attroupements tumultueux; ordre attentatoire à la liberté publique, en ce qu'il enlève aux citoyens le droit qu'ils ont de s'assembler partout où bon leur semble, pour s'occuper des affaires de l'État; puis rapprochant mille faits connus, et suivant les relations de l'aristocratie et du gouvernement avec la municipalité de la capitale. j'ai redouté qu'elle ne se prêtât, sans s'en douter, aux perfides desseins des ennemis de l'État. Mes craintes se sont renouvelées, lorsque j'ai vu le Maire, académicien comblé de pensions du Roi, chercher à attirer sourdement à lui toute l'autorité municipale, et conserver dans l'ancien Comité des subsistances des membres qui déplaisaient aux Districts. Elles ont augmenté lorsque j'ai vu les représentants de la Commune s'ériger

illégalement en Cour de Justice pour blanchir un homme dénoncé par le[1] Comité du District des Cordeliers, un homme accusé de tous les crimes, un homme flétri par l'opinion publique, et oublier le soin de leur honneur jusqu'à l'admettre dans leur Corps. Enfin elles ont été portées au comble, lorsque j'ai vu dans ce Corps des hommes logés en hôtel garni, des hommes sans état, et ne subsistant que des ressources de leur industrie, des hommes repoussés plusieurs fois par les Districts qu'ils représentent, et parvenus enfin à se faire élire en captant les suffrages, etc. Tremblant que la bonne foi du plus grand nombre des membres de votre Comité, tous recommandables par leurs connaissances diverses et leur patriotisme, mais trop peu versés dans la politique pour découvrir des pièges cachés avec art, ne fût exposée aux surprises d'une poignée d'hommes corrompus, et qu'ils ne deviennent innocemment les instruments de l'oppression et de la tyrannie; navré de voir l'Assemblée nationale toujours subjuguée par les ennemis de l'État, et trop convaincu qu'elle ne travaillera avec succès à la Constitution que lorsqu'ils ne pourront plus s'étayer des forces mêmes du Peuple, et que la municipalité de Paris deviendra l'organe du vœu public : Je vous requiers, Messieurs, au nom de la Patrie dont je suis l'avocat, de purger incessamment votre Corps des membres en qui les vrais citoyens ne peuvent plus prendre aucune confiance, et de purger pareillement tous les comités de l'Hôtel-de-Ville. Ces membres ne vous sont pas inconnus : et j'en nommerai plusieurs à la première réquisition qui m'en sera faite.

Le peuple ayant stupidement laissé échapper le moment de se défaire des ennemis de l'État, et la faction qui mène l'Assemblée nationale ayant tout mis en œuvre pour empêcher qu'on ne les amenât au pied des autels de la

1. Comité qui s'est toujours distingué par sa sagesse, ses vues et son énergie. (*Note de Marat*)

Justice, ils ont repris le cours de leurs machinations, et la France est à la veille des plus grands malheurs. Pour la retirer de l'abîme, il n'y a d'espoir que dans l'énergie des vrais citoyens, assez courageux pour pénétrer le peuple du vif sentiment de ses droits, et l'engager à les venger. Dans les conjonctures actuelles, croyant ma plume plus utile à la défense de la liberté qu'une armée entière, je vous requiers, Messieurs, d'ordonner à mon premier imprimeur, qu'a intimidé votre sommation, et qui refuse de faire sortir ma feuille de ses presses, de continuer à travailler sans crainte à cet écrit patriotique, me portant garant personnel de tout ce qui pourrait blesser la vérité ou la justice. Je vous requiers aussi de ne plus attenter aux droits des citoyens, en vous opposant à leurs assemblées dans les lieux publics[1], assemblées qui vous ont sauvés dans le temps où vous étiez encore confondus dans la foule, et avant qu'ils vous eussent honorés de leur confiance. Je vous requiers encore de presser l'Assemblée nationale de constituer sans délai un tribunal suprême, pour juger complètement les ennemis de l'État. Enfin, je vous requiers de ne jamais oublier que vous n'êtes revêtus de pouvoir que pour soutenir les droits de vos concitoyens, approvisionner

1. Il y a des assemblées de districts, direz-vous. Cela serait bon, si elles étaient bien composées, si tout ne s'y faisait pas par cabale, et si les bons citoyens n'étaient obligés de les déserter. Qui ignore que les procureurs, les avocats, les conseillers au Châtelet et au Parlement, hommes nourris des préjugés de leur état, imbus de l'esprit de corps, et dévorés de la soif de commander, se sont emparés des Comités où ils priment par l'habitude qu'ils ont de parler en public : de sorte que ces marchands de paroles se sont rendus maîtres de toutes les résolutions. Bientôt ils le seront de la Municipalité : sur trois cents députés à la Ville, on compte cent quarante-cinq de ces gens-là ; avec un esprit retréci et gâté comme ils l'ont, il est presque impossible qu'ils soient bons patriotes, et si nous n'y prenons garde tandis qu'il en est encore temps, nous serons asservis par les suppôts de la chicane, et tomberons sous le joug des Parlements. (*Note de Marat*)

les marchés, empêcher le brigandage, vous assurer des traîtres à la patrie, vous opposer aux attentats du gouvernement, aux complots des aristocrates, aux menées des suppôts du despotisme.

Si, refusant de vous rendre à mes vœux, vous laissiez à nos ennemis les moyens de ruiner la liberté et la félicité publique, je dépose dans cet écrit mes trop justes sujets de crainte, pour servir un jour de témoignage contre vous. La nation y verra avec reconnaissance que, comptant pour rien les dangers auxquels les vengeances personnelles m'exposent, je me suis immolé à son bonheur ; et elle y verra avec indignation que vous vous êtes opposés aux efforts du zèle qui m'anime : vous-mêmes, Messieurs, regrettant trop tard d'avoir fermé l'oreille à ma voix, vous maudirez la fatale sécurité où l'on vous retient ; et n'allez pas entreprendre de dissiper mes alarmes : je n'ai que trop acquis le droit de me confier à ma manière de voir. A quoi en seriez-vous aujourd'hui, si, le 14 juillet, j'avais eu les yeux de la trop confiante multitude, si je n'avais exposé ma vie pour arrêter la marche triomphale d'une vile soldatesque, éventer le complot de surprendre Paris, et de vous égorger à la faveur des ténèbres? Vous avez, parmi vous, des membres honorables[1] qui peuvent rendre un témoignage officiel de ce fait. Je n'en fais mention que pour vous engager à ne pas repousser des conseils salutaires, et à sauver l'État.

1. M. Delagrey, citoyen dont Rome se serait honorée dans le beaux jours de la République. (*Note de Marat*)

XXXVI

LETTRE A M. JOLY

(15 *octobre* 1789)

Au début d'octobre 1789, Marat, dans le n° 24 de *L'Ami du Peuple*, avait violemment pris à partie un des membres de la Commune de Paris, M. Joly, pour des faits qui, exacts en eux-mêmes, n'étaient point imputables à celui auquel Marat en faisait remonter la responsabilité. La Commune profita de cette erreur involontaire pour engager contre le rédacteur de *L'Ami du Peuple* des poursuites judiciaires, qui, tout en vengeant M. Joly, avaient le principal avantage d'interrompre la publication d'un journal peu favorable à l'administration de l'Assemblée communale. Le 8 octobre, Marat parvint à échapper aux troupes municipales, qui avaient tenté de le saisir. Des amis l'emmenèrent à Versailles. Caché dans les environs de cette ville, il écrivit, le 15 octobre 1789, comme il l'a raconté lui-même dans son *Appel à la nation* [1], une longue lettre à M. Joly ; et, n'ayant plus son journal pour rendre publique cette lettre, Marat la fit ensuite imprimer et la publia sous ce titre : *Lettre de M. Marat, l'ami du peuple, à M. Joly, avocat aux Conseils, membre et secrétaire de l'Assemblée des représentants de la Commune, et l'un des soixante administrateurs de la Municipalité* [2]. C'est dans ce document que Marat fit, pour la première fois, suivre son nom de cette qualification « l'ami du peuple » qu'il ne quittera plus désormais.

Je ne vous rappelle point ici, Monsieur, votre dénonciation du numéro 24 de mon journal ; vous la connaissez mieux que moi. Avant d'y répondre, me permettrez-vous

1. Page 25.
2. Une brochure in-4° de 3 pages.

quelques remarques sur la délibération des représentants de la Commune de Paris ?

Ils commencent par exprimer la profonde indignation que leur inspire l'accusation calomnieuse de l'auteur de *L'Ami du Peuple* contre un de leurs membres. Je ne sais si *profonde indignation* est le vrai mot, après tout ce qui s'est passé entre eux et moi ; mais ce n'est pas le moment de toucher cette corde. A l'égard de l'*accusation calomnieuse* dont ils chargent *L'Ami du Peuple*, je leur observerai qu'ils ne connaissent pas la valeur des termes. Une calomnie est une fausseté inventée dans le dessein de nuire ; or, il n'y a rien de tout cela dans ma dénonciation. D'abord, je n'ai point l'honneur de vous connaître personnellement, et jusque-là je n'avais rien eu à démêler avec vous ; ainsi, point de malveillance dans mon fait ; l'odieuse calomnie dont vos Messieurs m'accusent se réduit donc tout au plus à une offense involontaire.

Voyons même si je suis répréhensible. Témoin d'une scène publique, peu édifiante pour Messieurs de l'Hôtel-de-Ville, qui s'est passée, et à la porte du vestibule de la salle des représentants de la Commune, et dans le bureau des passe-ports, j'ai rapporté les faits avec une scrupuleuse exactitude ; ils ne sont donc pas de mon invention. J'ai pu être trompé, sans doute, mais je ne suis coupable que de n'être pas infaillible. Si l'on peut me faire un reproche, c'est d'avoir ajouté foi à des imputations souvent répétées et d'un ton à en imposer à l'homme le plus circonspect. Pouvais-je, devais-je les révoquer en doute, articulées comme elles l'étaient dans un lieu où il était dangereux de les faire éclater, et articulées par un homme connu, dont les plaintes amères partaient d'une âme ulcérée, moment d'abandon où les lèvres sont toujours d'accord avec le cœur? Or, M. de Pernet accusait hautement M. de Joly *d'avoir soustrait une pièce dont il était trop heureux de conserver la minute, et d'avoir falsifié un arrêté, de manière à lui avoir fait courir le risque d'être lanterné;* ce

sont ses expressions. Plusieurs membres du bureau des passe-ports s'efforçaient de le ramener sur le compte de M. de Joly. Il persistait avec plus de force, et ses vives réclamations avaient tous les caractères de la vérité. J'en étais si persuadé moi-même, que je lui offris plusieurs fois de les mettre sous les yeux du public; il ne m'a refusé que parce que le Châtelet était déjà saisi de sa plainte.

Alarmé de ces nouvelles raisons de défiance, dans un moment de crise où j'entrevoyais une trame horrible prête à éclater, et une connivence non équivoque pour tout homme versé dans la politique entre le gouvernement, la faction aristocratique de l'Assemblée nationale et la faction aristocratique de la municipalité, ai-je dû me taire? Je cherchais à purger l'Hôtel-de-Ville. J'en avais dénoncé plusieurs membres comme indignes d'aucune confiance. Je vous ai dénoncé moi-même d'une façon spéciale : connaissez les devoirs du citoyen et apprenez que le crime n'est pas de vous avoir accusé, le crime eût été d'avoir gardé le silence. Sûr de la pureté de mon cœur, dès le lendemain j'ai sommé le comte de Pernet, au nom de ce qu'un homme d'honneur respecte le plus au monde, de rendre hommage à la vérité. Cette sommation, faite avec candeur, aurait dû me mettre à l'abri de tout soupçon. Elle m'a procuré l'entrevue du comte, en présence de sept ou huit personnes honnêtes. D'abord, il est convenu de la réalité des imputations; mais il a chiffonné au sujet de M. Joly, et il insinuait qu'il avait parlé de M*** (le nom m'échappe[1], mais je m'engage à le faire connaître). Sommé de répondre catégoriquement à mes demandes, les témoins ont vu ma franchise et son embarras. Il est donc constant que les faits sont réels, mais qu'il s'est mépris en les attribuant à M. de Joly. C'était une erreur bien pardonnable. M. de Pernet n'a pas senti cette vérité. Il s'est effrayé sans doute des suites de cette

1. Les noms propres et les dates sont l'écueil de ma mémoire. (*Note de Marat*)

méprise, et peut-être a-t-il craint de s'abandonner avec moi à la franchise qui est certainement dans son caractère.

Quant à moi, de quoi suis-je coupable? D'avoir suivi la foi de M. Pernet et d'avoir imputé des malversations commises dans un comité de la ville à un membre innocent, au lieu de l'imputer à un autre membre coupable.

Venons maintenant au sujet de notre différend. Le délit est certain, il a été commis par un membre de la municipalité : ce membre était M*** ; il est clair que M. de Pernet s'est trompé en nommant M. de Joly ; quelles que soient, d'ailleurs, les apparences qui ont produit la méprise, il suffit qu'il la connaisse pour que je fusse coupable de ne pas m'empresser d'effacer, par un désaveu solennel de ma dénonciation, la tache qu'elle vous a imprimée. Je remplis donc avec zèle ce devoir sacré, et je l'aurais déjà rempli depuis huit jours si mes amis ne m'avaient arraché de chez moi pour m'entraîner en campagne, où ils m'ont tenu sous la clef, excepté le temps où ils me conduisaient dans la salle des États-Généraux.

Tant que ma dénonciation subsistait, vous aviez droit de vous plaindre et d'exiger réparation d'honneur : aujourd'hui que je reconnais ma méprise et que je la désavoue publiquement, vous n'avez plus le droit de m'en faire un crime. Par ce désaveu volontaire tombe nécessairement l'action juridique que vous aviez contre moi ; et que pourrait exiger de plus un tribunal équitable qu'un désaveu que m'impose l'amour de la justice et le respect de la vérité ? Je ne vous demande pas de retirer votre plainte et de faire révoquer le décret lancé contre moi ; l'équité et l'honneur vous en font un devoir. Pour vous témoigner ma confiance sans bornes à cet égard, je vais m'arracher des bras de mes amis pour aller me remettre entre vos mains et m'abandonner à votre foi.

MARAT, auteur de *L'Ami du Peuple*.

D'une campagne qui m'est inconnue, près Versailles, ce 15 octobre 1789.

XXXVII

LETTRE A NECKER

(23 *octobre* 1789)

Le 21 octobre 1789, *Le Courrier de Paris* publiait la nouvelle suivante : « M. Necker s'est rendu hier, pour la première fois, à son district, qui est celui des Filles-Saint-Thomas. Il a été reçu avec les plus grands applaudissements, et, après les compliments d'usage, il a été élu, par acclamation, président honoraire... Ce qu'il y a surtout à remarquer dans l'acte civique que vient de faire M. le premier ministre des finances, c'est « qu'il a prié son district de lui faire connaître tous les « écrits qui ont été ou seront publiés contre lui, afin qu'il « puisse y répondre et se justifier ». Cette noble résolution a été vivement applaudie. » Le surlendemain, 23 octobre, du fond de sa retraite de Versailles, Marat écrivit à Necker une lettre où il dévoilait la ruse du ministre et où il lui annonçait de prochaines et vigoureuses attaques. C'est le 18 janvier suivant que parut en effet la *Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat, l'Ami du Peuple, contre M. Necker, premier ministre des Finances.* Au début de ce violent pamphlet[1], Marat reproduisit, sous le titre « Lettre de M. Marat, l'Ami du Peuple, à M. Necker, premier ministre des Finances », la lettre qu'il avait adressée au ministre, le 23 octobre précédent.

De Versailles, le 23 oct. 1789.

Vous l'avouerai-je, Monsieur, cette démarche, si exaltée par d'honnêtes folliculaires, n'est à mes yeux qu'un petit coup d'adresse, un raffinement de politique, et, comme disent les bonnes gens, un trait de Jésuite.

1. *Dénonciation*, p. 4-5.

Quoi qu'il en soit, vous venez de consacrer mes principes par cette démarche d'éclat : vous venez de reconnaître solennellement que c'est au tribunal du public seul, que les agents [1] du pouvoir doivent se justifier des inculpations dont on les charge; vous vous êtes volontairement soumis à ce tribunal suprême, et vous vous êtes engagé à n'en reconnaître aucun autre. Conséquences que vous n'aviez pas prévues, mais dont je prends acte contre vous.

Je vais descendre dans l'arène; je ne veux ni bouclier, ni cuirasse : je m'interdis toute ruse, toute feinte, je ne vous attaquerai que de front; mais laissez-moi, de grâce, le champ libre, et ne mettez point d'obstacle à la notoriété de mes coups. Je me présenterai en ennemi généreux, défendez-vous en brave, abattez-moi à vos pieds, et recevez d'avance cette déclaration sacrée, que si vous sortez vainqueur du combat, je serai le premier à publier ma défaite et votre triomphe.

1. M. de Saint-Priest, ministre de Paris, s'était déjà soumis à ce tribunal, dès le 12. Dénoncé à l'Assemblée nationale par le comte de Mirabeau, pour avoir répondu à la phalange féminine parisienne : « Quand vous n'aviez qu'un Roi, vous ne manquiez pas de pain; aujourd'hui que vous en avez douze cents, allez leur en demander », il adressa au président du Comité des recherches une longue épître, où on lit ce passage : « Je sais qu'un citoyen doit toujours être disposé à répondre au tribunal du public; je viens récemment de confondre une calomnie inventée contre moi, à mon district de Saint-Philippe-du-Roule. » Mais il me semble que la justification d'un ministre devant un Comité de district est un peu suspecte, du moins à en juger par la réception de M. Necker à celui du district des Filles-Saint-Thomas. J'ajouterai qu'elle n'est rien moins que publique, car tout y passe à huis-clos. *Note de Marat.*

XXXVIII

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS[1]

(28 *décembre* 1789)

Cette lettre de Marat est vraisemblablement la première qu'il ait écrite à Camille Desmoulins. Elle répond à une proposition, sur laquelle Marat ne donne aucun détail; peut-être avait-elle trait à une entente sur l'orientation politique de *L'Ami du Peuple* et des *Révolutions de France et de Brabant*, dont le premier numéro venait de paraître, le 28 novembre précédent. Un peu plus tard, le 24 juin 1790, nous verrons Marat faire à Camille Desmoulins une proposition de ce genre, en lui demandant de s'unir à lui pour éclairer le peuple sur les principaux problèmes de la Constitution.

Tous les citoyens qui ont de l'âme, Monsieur, sont mes amis, et vous êtes à la tête de ceux qui ont fait leurs preuves; j'accepte avec plaisir votre proposition, et vous prie d'agréer l'assurance de toute mon estime et de mon sincère attachement.

XXXIX

LETTRE A LA FAYETTE

(10 *janvier* 1790)

En butte aux persécutions du tribunal du Châtelet, auquel il n'avait point ménagé les attaques, Marat n'échappa que par

1. Collection Morrison (*Catalogue*, t. IV, p. 130).

hasard à la tentative qui fut faite, dans la nuit du 9 janvier 1790, pour l'arrêter. Le lendemain, 10 janvier, il écrivit à La Fayette une lettre qu'il reproduit dans le numéro 95 de *L'Ami du Peuple* (12 janvier 1790), sous ce titre : « Lettre de l'Ami du Peuple au marquis de La Fayette, commandant général de la milice nationale parisienne, en date du 10 janvier 1790. »

La nuit dernière, sur les onze heures et demie, quarante à cinquante hommes, tant grenadiers que chasseurs, accompagnés de deux alguazils de robe courte et d'un huissier, ont environné la maison que j'habite, pour m'enlever arbitrairement à main armée, après s'être adressés au corps-de-garde attenant pour avoir main-forte. Quand l'Ami du peuple serait l'aîné des cyclopes qui escaladèrent le ciel, la troupe la plus lâche eût été moins nombreuse : comment de braves militaires ne meurent-ils pas de honte d'avoir joué un pareil rôle, à moins qu'ils ne s'attendissent à trouver de la résistance de la part du corps-de-garde voisin, ce qui serait infailliblement arrivé, si l'officier de garde eût été mieux au fait de ses droits : affront que le vigoureux district des Cordeliers prendra bien sûrement en considération.

Quant à moi, je suis trop jaloux de l'honneur du bataillon de Saint-Étienne-du-Mont, ce jour-là de garde au Châtelet, pour ne pas le venger des soupçons injurieux qu'en ont conçus une foule de bons citoyens. Je désirerais seulement que ces braves militaires n'oubliassent pas qu'étant les soldats de la patrie, ils ne doivent jamais prêter leurs bras pour opprimer ses défenseurs.

Les gardes nationaux sont trop fidèles à leur honneur pour laisser révoquer en doute leur patriotisme, et vous, monsieur, sur qui repose la confiance de la nation, vous ne pouvez mieux y répondre qu'en leur inculquant ces sentiments généreux.

Il me reste une observation bien sérieuse à vous faire,

et dont personne n'est mieux fait que vous pour sentir tout le poids; c'est que le détachement nombreux chargé de violer mon asile, et de m'arracher de mes foyers, a été envoyé par le Châtelet. Si ce tribunal peut impunément faire marcher, sans votre attache, les soldats de la patrie pour opprimer les citoyens, et les charger de la vengeance de sa querelle, qui l'empêchera de déployer les forces nationales contre le public? Que deviennent alors vos fonctions de commandant général? Et que pensera la nation, qui vous regarde comme son vengeur? Un pareil abus tendrait à faire passer les forces nationales dans les mains de nos ennemis, à tourner les citoyens contre les citoyens, à allumer la guerre civile, et à écraser la liberté publique par ses propres défenseurs. Je vous requiers, monsieur, de prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour réprimer cet abus alarmant, et défendre que dans la suite aucune expédition militaire ne puisse se faire sans votre visa : seul moyen d'empêcher les malheurs terribles qui résulteraient infailliblement de cette usurpation de pouvoir.

Permettez-moi de vous renouveler ici mes craintes au sujet des innovations faites dans l'organisation de la milice nationale parisienne. On a choisi, pour attenter à ma liberté, des grenadiers et des chasseurs, deux corps qui ont affiché des distinctions humiliantes pour les autres soldats, et qu'on ne s'est peut-être efforcé de former que pour diviser les citoyens.

C'est vous, monsieur, qui, sans vous en douter, avez favorisé cette fatale division, par un avertissement publié dans les papiers publics. Je laisse à votre prudence le choix des moyens d'arrêter les progrès du mal à sa naissance, et de justifier aux yeux de la nation la sincérité des sentiments patriotiques dont vous faites profession.

XL

LETTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Janvier 1790)

Dans le même numéro 95 de *L'Ami du Peuple*, Marat publie, sous le titre de « Requête de l'Ami du Peuple à l'Assemblée nationale », une autre lettre écrite à l'Assemblée au sujet du même incident, et vraisemblablement à la même date du 10 janvier 1790.

Messieurs,

Jean-Paul Marat, docteur en médecine, citoyen du district des Cordeliers, et auteur d'un écrit patriotique, intitulé *L'Ami du Peuple*, a l'honneur de vous représenter qu'au milieu de la nuit du 9 de ce mois, le Châtelet de Paris, aveuglé par le désir d'une basse vengeance, se faisant juge dans sa propre cause, et abusant d'une manière criminelle des fonctions d'un saint ministère pour étouffer des vérités qu'il redoute et opprimer le citoyen courageux qui le surveille, s'est porté contre lui au plus lâche des attentats, en chargeant une nombreuse soldatesque de l'arracher à ses foyers, et de l'enlever à main armée partout où il serait. Cet indigne attentat contre un citoyen irréprochable, qui s'est dévoué pour le salut du peuple, et qui depuis cinq mois poursuit sans relâche les ennemis de la patrie, a été commis à l'ombre d'un décret inique, que la pudeur ou la conscience de la partie plaignante avaient condamné à l'oubli, et que la haine du Châtelet a fait revivre au mépris de toutes les lois, le requérant s'étant présenté au greffe pour le faire lever.

L'exposant, messieurs, ne voyant plus dans les membres

de ce tribunal injuste que des ennemis[1] acharnés à le perdre, les récuse pour juges, proteste contre tout acte d'autorité émané d'eux, les dénonce devant vous comme de coupables prévaricateurs, et se met sous votre sauvegarde. Pères de la patrie, vengeurs des lois et protecteurs des opprimés, vous justifierez ces titres glorieux par votre zèle à faire triompher la justice, et vous ne souffrirez point que l'Ami du peuple soit martyr de la liberté.

XLI

LETTRE A M. QUINQUET DE MONJOUR

(*Janvier* 1790)

En même temps que les deux lettres précédentes, Marat écrivit celle-ci, qui est très vraisemblablement adressée à M. Quinquet de Monjour, procureur au Parlement, car elle fut retrouvée dans un des dossiers de son étude. Elle a trait à la même affaire et contient les mêmes protestations. Elle ne porte ni date ni signature. Elle a été publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XIII (1882), p. 170, au cours d'un travail de M. l'abbé Pécheur intitulé : *Un procès de presse de Marat.*

L'attentat du Châtelet contre ma liberté est atroce, n'étant fondé que sur un décret d'ajournement personnel, qui était anéanti par ma comparution au greffe. La procédure du Châtelet est indigne; la plainte de de Joly ne porte que sur

1. S'ils avaient quelque pudeur, ils se seraient empressés de se récuser eux-mêmes dès l'instant où j'ai attaqué leur manière insidieuse d'instruire la procédure des crimes de lèse-nation. (*Note de Marat*)

le numéro 24 de mon journal ; le corps du délit, s'il existe, est donc contenu dans ce numéro seul ; pourquoi donc avoir fait poser le scellé sur tous mes papiers et imprimés étrangers à cette affaire, sur mon imprimerie et sur tous mes effets ? Ce coup d'autorité inouï jusqu'à ce jour pourrait bien avoir pour prétexte l'affaire de de Joly, mais il n'avait pour cause réelle que la franchise avec laquelle j'ai démasqué les agents prévaricateurs. C'est donc une indigne vengeance personnelle et un nouveau motif de récusation contre le Châtelet, où je ne compte que des ennemis.

XLII

LETTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE [1]

Janvier 1790)

A Messieurs de l'Assemblée nationale.

Vous vous êtes, Messieurs, montrés jaloux de vos décrets, et à bon titre lorsqu'ils sont équitables : tel est celui qui défend l'accumulation de différents pouvoirs sur la même tête. La juste sévérité que vous avez déployée contre les parlementaires bretons est un sûr garant de celle que vous déploierez contre un audacieux délinquant. Or, messieurs, je vous dénonce le sieur Boucher d'Argis, pour avoir cumulé sur sa tête les places de conseiller au Châtelet, de rapporteur, de député à la ville, de commandant de bataillon de la garde nationale : fonctions incompatibles qui devraient être divisées entre trois individus, elles sont dans ses mains autant de moyens d'oppression. Sous son costume de robin,

1. *L'Ami du peuple*, n° 97 (14 janvier 1790).

il a fait taire les lois pour revivifier contre moi un décret que la pudeur avait condamné à l'oubli, et m'accabler sous le poids de l'autorité. Sous son titre de rapporteur, il est accusé d'avoir dénaturé la déposition d'un témoin de Courbevoie contre le baron de Bezenval. Sous son habit d'officier, il a violé les droits de l'homme et du citoyen pour dépouiller de malheureux colporteurs, les jeter en prison, et les faire périr de faim, etc., etc.

Ainsi cet accapareur de fonctions publiques formerait à lui seul un tribunal d'inquisition; tour à tour record, témoin, greffier, rapporteur et juge; pour compléter l'affaire d'un malheureux accusé, il ne lui manque que d'être confesseur et bourreau. Avec tant de pouvoirs réunis, cet intrigant est devenu un citoyen dangereux. Daignez, messieurs, le réduire à sa nullité naturelle, pour le repos de ses concitoyens, et lui faire sentir le poids de votre indignation, pour la consolation de ceux qu'il a opprimés.

XLIII

LETTRE AU TRIBUNAL DE POLICE

(13 *janvier* 1790)

Dénoncé de nouveau, à propos du numéro 83 de *L'Ami du Peuple*, Marat écrit au Tribunal de police la lettre suivante, dont une copie existe aux Archives Nationales [1], et qui a été publiée, avec les autres pièces de la même affaire, par M. l'abbé Pécheur, dans le *Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, tome XIII (1882), p. 171-172.

1. BB^{30} 162.

A Messieurs, Messieurs du Tribunal de police, à l'Hôtel-de-Ville.

Je suis assigné, Messieurs, pour paraître aujourd'hui devant vous, au sujet d'une prétendue contravention aux ordonnances et règlements, commise dans le n° 83 de mon journal de *L'Ami du Peuple*. Comme ce numéro porte le nom de l'auteur et de l'imprimeur, et qu'il est dans les règles ainsi que tous les autres, après le noir attentat du Châtelet je regarde cette assignation comme un piège grossier pour m'attirer hors du district[1] qui assure ma liberté. Marquez-moi si cette assignation émane réellement de votre tribunal. J'attends votre réponse pour mettre ma feuille sous presse.

Ce 13 janvier 1790.

MARAT, l'ami du peuple.

XLIV

LETTRE AU DISTRICT DE SAINTE-MARGUERITE

(*Janvier* 1790)

Cette lettre, écrite aux membres du district de Sainte-Marguerite, ne nous est connue que par la minute conservée aux Archives Nationales[2]. Mais cette minute elle-même est incomplète. Le papier a été coupé par Marat, qui a écrit au dos un billet à Mlle Nayait[3]. Ce billet, saisi lors de la perqui-

1. Le district des Cordeliers.
2. BB30 162.
3. V. plus loin, p. 277.

sition du 22 janvier 1790, nous fait donc connaître en même temps la lettre mutilée que voici :

... mes chers concitoyens, [avec indignation et][1] que nos implacables ennemis, les traîtres... ont fabriqué une fausse lettre... vous soulever contre moi : mais il n'y... et ils ne vous ôteront jamais [mon âme][1] le vrai... et vous reconnaîtrez le faux... [de faire un exemple][1] l'indigne... qui m'a dénoncé à votre assemblée, ... auteur de la fausse lettre...

MARAT, l'ami du peuple.

... janvier 1790.
...*t de Sainte-Marguerite F. S. A.*

XLV

LETTRE AU DISTRICT DE SAINTE-MARGUERITE[2]

(*Janvier* 1790)

Je commence, mes concitoyens, par vous adresser mes sincères remerciements de la communication que vous m'avez donnée des délibérations prises à mon sujet dans l'assemblée générale de votre district; elles sont dictées par la crainte de la désunion des citoyens, par l'amour de la paix et du bien public : motifs qui font honneur à vos sentiments patriotiques, et qui furent toujours chers à mon cœur. Mais, après avoir rendu justice à votre patriotisme, permettez-moi d'éclairer votre marche, et de vous mettre en garde contre les surprises des méchants qui m'ont

1. Mots rayés par Marat.
2. *L'Ami du Peuple*, nos 104 et 105 21 et 22 janvier 1790.

dénigré auprès de vous, et qui s'agitent pour vous engager à repousser vous-mêmes les efforts de votre propre défenseur.

La dénonciation de ma feuille[1] à votre district par un député à la ville, ne pouvait avoir d'autre but que de vous soulever contre moi. Vous auriez pu pénétrer ses desseins par l'acharnement qu'il a mis à vous indisposer : mais souffrez que je vous demande si ce n'est pas lui qui vous aurait engagé à faire part de votre délibération aux districts des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, dans l'espoir de les soulever contre moi!

Quant aux inculpations qu'il s'est permises, elles sont aussi ridicules que mal fondées. Il vous a dénoncé ma feuille comme contenant des principes faux. Au lieu de se contenter d'une simple allégation, que n'a-t-il attaqué ces principes; il m'aurait fourni l'occasion de les défendre, de vous exposer les raisons qui m'ont convaincu de leur vérité, et sans doute nous aurions fini par être d'accord. Il prétend que ces principes ne sont propres qu'à détruire l'esprit d'union et de concorde qui doit régner entre les citoyens et ceux qu'ils ont choisis pour veiller à l'administration publique. Cela serait à merveille, si les administrateurs étaient intègres et incorruptibles : mais lorsqu'ils ne songent qu'à se rendre indépendants de leurs concitoyens pour les opprimer et s'enrichir de leurs dépouilles, cette aveugle confiance serait le dernier des malheurs. Et qui sont donc ces hommes qui prétendent seuls avoir droit de surveiller l'administration publique? Des heureux du siècle, des suppôts de la chicane et du despotisme, des académiciens, des pensionnaires royaux, des voluptueux, des

1. A juger des transes que ma feuille cause aux ennemis de la patrie, par les démarches inconsidérées, la violence des mesures, les coups d'autorité qu'ils se permettent, on peut croire qu'elles sont extrêmes, et que leur rage touche au désespoir : mais si leur cause était juste, et si j'avais réellement tort, que ne me réfutent-ils, au lieu de chercher à m'étouffer? *Note de Marat*

lâches, qui, renfermés dans leurs maisons durant les jours de danger, attendaient en tremblant l'issue de tant d'alarmes; tandis que, couverts de poussière, de sueur et de sang, vous souffriez la faim et braviez la mort pour défendre leurs foyers, abattre le despotisme et venger la patrie.

Dès lors parvenus aux honneurs à force de bassesses et d'intrigues, jaloux de commander en maîtres, ils s'élèvent contre les citoyens courageux qui les surveillent, sous prétexte qu'ils sont seuls choisis pour veiller au salut de l'État. Mais que serions-nous devenus, le 14 juillet, si nous nous étions livrés aveuglément à leur foi, si nous les avions laissés maîtres de prononcer sur le sort de Delaunay, de Flesselles, de Foulon, de Berthier? si nous ne leur avions pas arraché l'ordre de marcher contre la Bastille, et de la démolir? Que serions-nous devenus, le 5 octobre, si nous ne les avions pas forcés de donner l'ordre de marcher à Versailles?

Et que deviendrions-nous aujourd'hui, si nous continuions de nous abandonner à eux?

Ils ont leurs raisons pour vous prêcher une aveugle confiance : mais pour sentir combien peu ils la méritent, rappelez-vous qu'il a été impossible jusqu'à présent de faire rendre (*sic*) à l'ancien comité des subsistances; rappelez-vous qu'il n'a pas été plus facile d'amener la municipalité elle-même à rendre des comptes clairs et lumineux; rappelez-vous que plusieurs de ses membres ont été accusés de malvervations atroces.

Jetez ensuite les yeux sur le luxe scandaleux de ces administrateurs municipaux entretenus aux dépens du peuple, sur le faste du maire et de ses lieutenants, sur la magnificence du palais qu'il habite, sur la richesse de ses ameublements, et sur la somptuosité de sa table, où il consume en un repas de quoi nourrir 400 pauvres. Enfin songez, songez que tandis que ces indignes mandataires dissipent dans les plaisirs les richesses de l'État, ils vous

contraignent par corps à payer vos barbares créanciers, et vous livrent sans pitié aux horreurs d'une prison.

Vous m'objectez le ton violent et peu mesuré avec lequel j'attaque les ennemis de la patrie, et vous m'invitez à supprimer le titre de mon journal, attendu qu'il suppose l'assentiment d'une partie du peuple, qui ne peut reconnaître pour son vrai ami que celui qui n'avance que des faits dont il donne la preuve, qui n'attente qu'avec ménagement à la réputation d'un ministre chéri de la France, et qui conserve dans ses écrits le respect et la décence dûs au public... C'est comme si je vous faisais procès d'avoir juré au siège de la Bastille, et dans l'expédition contre les gardes-du-corps; c'est comme si je vous censurais de n'avoir pas reproché poliment à Delaunay sa perfidie, et ne lui avoir pas demandé la permission de le tailler en pièces. Ne vous y trompez pas : nous sommes encore en guerre contre nos ennemis; chaque jour ils nous tendent des pièges et chaque jour je suis appelé à leur livrer combat; vous me faites donc un crime de me battre en désespéré pour votre salut, et de leur opposer les seules armes qu'ils redoutent! Quant au ministre chéri de la France, il pouvait en imposer encore avant son retour; aujourd'hui le voile est déchiré : demandez-lui un peu qui a payé les troupes qui étaient venues pour vous égorger et réduire votre ville en cendres; demandez-lui qui vous affamait et vous empoisonnait depuis si longtemps; demandez-lui quel avis salutaire il vous a donné des préparatifs de l'évasion de la famille royale à Metz; demandez-lui qui accapare aujourd'hui tout votre numéraire, après avoir accaparé tous vos grains; puis voyez son silence, et jugez sa vertu.

Vous m'invitez à quitter le titre d'Ami du Peuple : c'est tout au plus ce que pourraient faire nos plus cruels ennemis. Comment une demande aussi indiscrète a-t-elle pu vous échapper? En le prenant, ce beau titre, je n'ai consulté que mon cœur : mais j'ai travaillé à le mériter par mon

zèle, par mon dévouement à la patrie, et je crois avoir fait mes preuves. Consultez la voix publique, voyez la foule d'infortunés, d'opprimés, de persécutés, qui chaque jour réclament mon appui contre leurs oppresseurs, et demandez-leur si je suis l'ami du peuple. Au demeurant, ce sont les bienfaits seuls qui font le bienfaiteur, et non le consentement de l'obligé : en seriez-vous moins les libérateurs de la France pour avoir concouru aux victoires du 14 juillet et du 6 octobre, quoique votre patrie vînt à oublier vos services? Et l'homme intrépide, généreux, qui se précipite dans l'eau pour en retirer son semblable, est-il moins son sauveur quoique l'ingrat refuse de l'avouer? Non, non, mes concitoyens, les maximes que l'on essaie de vous inspirer ne sont point dans votre cœur : honnête et sensible, il repoussera avec indignation le projet des méchants qui voudraient vous soulever contre votre défenseur. Lisez *L'Ami du Peuple* du 13 de ce mois, vous y verrez qu'il n'a pas attendu à aujourd'hui à vous rendre justice. Lisez *L'Ami du Peuple* chaque jour, et vous verrez qu'il ne songe qu'à écraser vos tyrans, et à vous rendre heureux.

XLVI

BILLET A M. QUINQUET DE MONJOUR

(23 *janvier* 1790)

Conformément à sa promesse du 23 octobre 1789, Marat publiait, le 18 janvier 1790, un violent pamphlet contre Necker, sous ce titre : *Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat, l'Ami du Peuple, contre M. Necker, premier Ministre des Finances.* Quatre jours après, le 22 janvier, une véritable expédition militaire était dirigée contre Marat. « Le commandant général, raconte Marat lui-même dans son

Appel à la Nation[1], eut ordre d'appuyer le Châtelet avec des forces suffisantes; douze mille hommes furent commandés; trois mille, tant fantassins que cavaliers, entremêlés à cinq mille espions, investirent le territoire du district; l'infanterie occupait les principales rues de l'arrondissement, depuis le carrefour de Bussy jusqu'au Théâtre-Français; la cavalerie occupait la place de la Comédie; un gros de cavalerie placé au bas du Pont-Neuf, et un corps-de-garde soldé, posté devant le péristyle du Louvre, étaient prêts en cas de besoin, tandis que six mille hommes, postés à l'entrée des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marcel, devaient empêcher les habitants d'accourir. » Échappé à grand'peine à ce nouveau danger, Marat en était réduit à se cacher, et à quitter Paris. Mais auparavant, il adressa à M. Quinquet de Monjour le billet suivant, pour lui donner pouvoir de le représenter et de défendre ses intérêts dans ses démêlés avec le Châtelet[2].

Moi, soussigné, donne pouvoir à M...., procureur...., d'occuper pour moi dans l'affaire concernant de Joly, de manière à faire tomber le décret, obtenir mainlevée des scellés apposés sur mes papiers et imprimés étrangers à l'affaire et conclure à des dommages et intérêts.

Paris, ce 23 janvier 1790.

MARAT, docteur en médecine et l'ami du peuple.

1. P. 38-39.
2. Ce billet est publié par M. l'abbé Pécheur, dans l'étude citée plus haut (*Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons*, t. XIII, année 1882, p. 173).

XLVII

BILLET A M. QUINQUET DE MONJOUR

(23 *janvier* 1790)

Cet autre billet, écrit le même jour que le précédent, et sous la même forme de procuration, n'est en définitive que le développement du premier, qu'il était sans doute destiné à remplacer ou à compléter [1].

Je soussigné donne pouvoir à M..., procureur au Parlement, d'interjeter appel de tous les décrets, d'assigner pour être ouï, d'ajournellement personnel, même de prise de corps, qui auraient pu être décernés contre moi à la requête du sieur de Joly et de tous autres; demander l'apport des charges et informations au greffe du Parlement; requérir des défenses contre l'exécution desdits décrets, la nullité des plaintes et procédures sur lesquels ils sont intervenus, la décharge de l'accusation avec impression et affiche de l'arrêt à intervenir; comme aussi de se rendre appelant de l'apposition des scellés faite sur mes effets, papiers et presses, ainsi que de toutes ordonnances en vertu desquelles lesdits scellés ont été apposés, requérir la nullité du tout, restitution de mes effets et papiers, et conclure avec dommages et intérêts, faire et dire à raison de ce par

1. Ce second billet est également publié par M. l'abbé Pécheur (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, t. XIII, p. 174).

ledit sieur procureur tout ce qu'il avisera bon être et promettant de l'avouer.

A Paris, ce 23 janvier 1790.

MARAT, docteur en médecine[1].

XLVIII

LETTRE A M. QUINQUET DE MONJOUR

(25 *janvier* 1790)

Deux jours plus tard, Marat adresse une nouvelle lettre à son procureur, dont l'adresse est ainsi libellée : « Hôtel de la Fautrière, n° 39, rue de l'Ancienne-Comédie. » Ce domicile de M. Quinquet était voisin de celui que Marat occupait dans ce même hôtel de la Fautrière. Mais, à ce moment, pourchassé par les agents de La Fayette, Marat était à la veille de chercher un refuge dans les environs de Paris. Avant de partir, il écrivit ces lignes à M. Quinquet[2].

Je prie M. Quinquet de vouloir bien prendre, avec M. Danton et le district des Cordeliers, des mesures efficaces pour s'opposer à l'enlèvement de mes imprimés, papiers et effets, attendu qu'ils sont étrangers à l'affaire de de Joly et autres. Le corps du délit, s'il existe, n'étant contenu que dans les numéros 24 et 83 dénoncés, et ces numéros étant entre les mains des parties adverses, de

1. A la suite de ce billet se trouve cette note : « Je soussigné déclare que la signature ci dessus est la signature de M. Marat. — *Signé* : DUBRAY. »

2. Également publiées par M. l'abbé Pécheur, *ibid.*, pp. 174-175.

réclamer contre la spoliation criminelle que voudraient faire le Châtelet et la municipalité, etc.

MARAT, docteur en médecine.

Paris, ce 25 janvier 1790.

XLIX

BILLET A M. QUINQUET DE MONJOUR

(25 *janvier* 1790)

Le même jour, Marat envoie à M. Quinquet le billet suivant[1] :

Je vois qu'on a mis une lenteur alarmante à se pourvoir au Parlement contre le Châtelet. Le porteur de ce billet est chargé de prier M. le procureur au Parlement de vouloir bien faire apposer un scellé croisé du Parlement pour arrêter toute démarche violente jusqu'à ce qu'on ait le temps de se mettre en règle et de faire paraître un mémoire.

MARAT, docteur en médecine.

Ce 25 janvier 1790.

P.-S. — Je prie monsieur le procureur de vouloir bien informer le porteur de l'état des choses.

Également publié par M. l'abbé Pécheur, *ibid.*, p. 175.

L

LETTRE A M. QUINQUET DE MONJOUR

(28 *janvier* 1790)

Le 26 janvier, M. Quinquet de Monjour informait Marat qu'un arrêt du Parlement le recevait appelant, mais que cet arrêt n'interrompait pas l'instruction du Châtelet. « Il faut, ajoutait-il, que M. Marat prenne patience; le temps calmera les esprits, et nous agirons avec plus de sûreté. » Il lui fait également observer qu'il n'est pas possible que le Parlement croise les scellés du Châtelet, car cela ne se pratique jamais; mais que, lorsqu'on lèvera les scellés, Marat sera probablement invité à y assister; en conséquence, il le prie de lui envoyer un état des effets qui sont sous scellés et une procuration. A ce moment, Marat avait quitté Paris, et c'est de Passy qu'à la date du 28 janvier 1790, il envoya à M. Quinquet de Monjour les renseignements et les pouvoirs, qui lui étaient nécessaires, par la lettre suivante [1] :

De Passy, le 28 janvier 1790.

Moi, soussigné, donne procuration à M. Quinquet de Monjour de me représenter à la levée des scellés apposés dans mon appartement, hôtel de la Fautrière. Mlle Victoire, qui tient mon bureau, et Duprat, mon fondé de procuration, lui donneront un état des effets à leur connaissance.

Quant à moi, je me borne aux articles qui m'intéressent le plus.

Dans l'armoire aux pommes, à l'encoignure, contre la

1. Également publiées par M. l'abbé Pécheur, *ibid.*, pp. 176-177.

cheminée du bureau, doivent se trouver trois rouleaux de papiers étiquetés sous enveloppes particulières.

Le plus petit renferme sept lettres éployées contenant des preuves authentiques de plusieurs malversations du premier ministre des finances.

Le plus gros contient les numéros du journal de *L'Ami du Peuple* corrigés pour une seconde édition.

Le moyen contient le commencement d'une Histoire de la Révolution avec des fragments pour la suite.

Dans une boîte que renferme le petit cabinet, à l'un des coins du bureau, se trouvent, parmi un grand nombre de lettres sur la médecine, les sciences, etc., toute ma correspondance avec M. de Saint-Laurent au sujet des propositions que m'a faites, en 1785 et 1786[1], le roi d'Espagne (par son ministre de Florida-Blanca), de passer dans ses États pour faire fleurir les sciences; plusieurs mémoires précieux sur divers instruments astronomiques de mon invention, entre autres sur un hélioscope dont la propriété est de représenter le soleil d'une grosseur prodigieuse parfaitement terminé et blanc comme neige sans fatiguer l'œil le moins du monde.

Comme le dernier attentat du Châtelet contre ma personne et mes écrits est la suite de ma dénonciation de M. Necker, je ne saurais prêter aux ennemis de l'État d'autres motifs que ceux de m'ôter les moyens de continuer à servir la Patrie en me privant de la liberté, de m'enlever tous les exemplaires de ma dénonciation du ministre, de même que les écrits contenant les preuves authentiques d'une seconde dénonciation, ou plutôt d'un supplément à la première, déjà annoncée dans le public et par moi et par mes amis. C'est à la conservation de ces pièces pré-

1. L'erreur de Marat est évidente; les pourparlers avec la cour d'Espagne sont de l'année 1783. D'ailleurs, Marat lui-même prend soin de nous avertir (Lettre à M. Joly, v. *supra*, p. 111) que « les noms et les dates sont l'écueil de sa mémoire ».

cieuses que je prie M. Quinquet d'apporter le plus grand soin.

MARAT,
l'ami du peuple, docteur en médecine.

LI

LETTRE A M. QUINQUET DE MONJOUR

(17 *février* 1790)

Un peu plus tard, à la date du 17 février, Marat, toujours caché dans les environs de Paris, écrivit à M. Quinquet de Monjour cette dernière lettre[1] :

Je n'attachais aucun prix, Monsieur, à l'intervention du Parlement dans ma cause, qu'autant qu'il aurait ordonné la levée des scellés et la reddition des presses. Quant au décret, il m'inquiète très peu, et si la cause doit être remise en dernier ressort au Châtelet, j'en fais mon affaire. Recevez de nouveau, Monsieur, mes remerciements et trouvez bon que, ne voulant point de procès, même avec M. de Pernet[2], je révoque de nouveau les pouvoirs que je vous ai donnés.

MARAT, l'ami du peuple.

Près Paris, ce 17 février 1790[3].

1. Également publiée par M. l'abbé Pécheur, *ibid.*, p. 178.
2. Il s'agit évidemment du même M. de Pernet, dont les accusations contre M. Joly furent la cause des attaques de Marat contre ce dernier, et des poursuites qui suivirent (V. *supra* : Lettre à M. Joly, p. 109).
3. M. Quinquet répondit à cette lettre par le billet suivant : « J'ai

LII

LETTRE A ..... SUR L'ORDRE JUDICIAIRE

(1790

Réfugié à Londres, Marat fit paraître d'abord son *Appel à la Nation*, puis, peu après, une petite brochure de huit pages, intitulée : *Lettre de M. Marat, l'ami du peuple, contenant quelques réflexions sur l'ordre judiciaire*[1]. Cette lettre avait d'abord été adressée par Marat à l'un de ses amis; il la fit ensuite imprimer, en raison de l'importance du sujet. A la fin du texte imprimé, Marat a ajouté ces mots : « Je déclare que cet écrit est de moi. En foi de quoi je l'ai signé. — MARAT, l'ami du peuple. »

Vitam impendere vero.

Je suis enchanté, Monsieur, de ce que le public, sans cesse abusé par ses perfides ennemis, commence enfin à ouvrir les yeux sur la conduite de ses chefs, de ce qu'il rend justice à la pureté des sentiments qui conduisent ma plume, et de ce qu'il a quelque confiance dans ma manière de voir. Le moment n'est pas éloigné où le voile que j'ai soulevé depuis si longtemps sera enfin déchiré; où les traîtres à la Patrie laisseront tomber le masque, et paraîtront dans toute leur turpitude. Si je dois m'applaudir de quelque chose dans la guerre que leur font les écrivains

reçu la lettre de M. Marat par laquelle il m'annonce ne vouloir suivre son procès sur l'appel des décrets du Châtelet; je m'y conformerai, et je compterai avec Mlle Victoire les deux louis qu'elle m'a remis, etc... 18 février 1790. »

1. Une brochure in-8° de 8 pages, de l'imprimerie de Caillot, rue Saint-André-des-Arcs, n° 115 (sans date).

patriotiques, c'est moins de m'être tant de fois mis à la brèche, que d'avoir le premier attaché le grelot.

Vous me demandez mon opinion sur les affaires actuelles; je vous la dois, dès qu'elle peut contribuer au bien public : vous le savez, de loin comme de près, je ne respire que pour le peuple; et tant qu'il me restera un souffle de vie, je travaillerai à lui assurer la liberté et le bonheur.

C'en est donc fait des parlements du royaume ! Jugez de ma satisfaction à la nouvelle du décret, qui proscrit ces cours d'iniquité, ces tribunaux de sang, où l'on donnait le droit de siéger; où l'intérêt et l'orgueil dictaient des arrêts; où l'intrigue et la galanterie disposaient des suffrages; où le bon droit était réduit à corrompre le juge par des bassesses, et ses valets par des présents; où l'innocence était sans appui, la faiblesse sans soutien; et où l'austère vertu ne trouvait qu'oppression. Ainsi un nouvel état de choses va commencer, on s'occupe de l'ordre judiciaire, et on ne doute plus que les jugements par jurés ne soient établis, et au criminel et au civil.

Quant au criminel, cet établissement est le vœu de la nature et de la raison. Comme il ne s'agit que de savoir si l'accusé a commis le crime dont on le charge, tout homme qui a le sens commun est en état de juger si les preuves qu'en fournit l'accusateur sont évidentes. Et puis, n'est-il pas simple qu'un accusé ait pour juges ses pairs, c'est-à-dire des hommes de sa condition, des hommes qui partagent les préjugés de sa naissance et de son éducation, des hommes affectés des mêmes sentiments; en un mot, des êtres qu'il puisse regarder comme ses semblables; au lieu que des juges en charge, injustes et oppresseurs par principes, se regardent comme des êtres d'une autre espèce que le prévenu, et se croient les arbitres du genre humain. En concentrant toute leur sensibilité sur eux-mêmes, l'esprit de corps dont ils sont animés suffit même pour les rendre injustes, durs et impitoyables. Aux divers avantages

attachés au nouvel ordre judiciaire, ajoutez celui de simplifier, d'abréger la procédure, et de rendre inutile une foule de procureurs et d'avocats, dont l'unique métier est de pervertir la justice, et d'étouffer tous les rubriques de la chicane.

Quant au civil, je doute que la société retire les mêmes avantages de la suppression des tribunaux, je doute même que le nouveau régime puisse avoir lieu, à moins que les jurés ne soient tirés d'une classe particulière de citoyens qui aient fait des études convenables, et acquis les connaissances nécessaires : car les causes civiles sont presque toutes si compliquées, que la multitude de circonstances à peser les mettrait au-dessus de la portée du commun des hommes, dût-on prendre le parti d'abroger toutes les différentes coutumes du royaume, pour y établir des lois simples et uniformes.

J'ai développé dans un plan de législation criminelle plusieurs principes avec ceux dont l'application peut être très utile dans les conjectures présentes.

A l'égard de la législation civile, j'observerai que l'un des meilleurs moyens de faire triompher la justice est d'empêcher que l'intégrité des juges ne soit corrompue; il doit donc être illicite de les solliciter, et plus encore de leur faire aucun présent. La simple fréquentation doit même être un titre de condamnation.

Quelque important que soit l'établissement d'un bon mode de juger, et au criminel et au civil, rien n'intéresse autant la félicité publique que l'érection d'un vrai tribunal d'État; je ne répéterai pas ici les différentes raisons que j'ai alléguées pour faire sentir la nécessité d'abolir le Châtelet; mais je dirai que ce serait se jouer de la nation, que de créer une nouvelle Cour de judicature, où entreraient des membres de l'ancienne. Pour ériger un vrai tribunal d'État, il faut le composer d'un petit nombre de citoyens distingués par leurs lumières et leur intégrité, d'un petit nombre de vrais patriotes. C'est à la voix publique à le nommer : afin

donc de lui donner le temps de se faire entendre, un mois avant l'élection on exposera dans une salle du palais un grand tableau, où seront inscrits les noms des candidats, et il sera permis à tout citoyen d'y exposer ses raisons de récusation, qui seront ensuite constatées et jugées par l'assemblée des électeurs. Ces juges devant lesquels seront dénoncés les seuls agents de l'autorité, seront tenus de recevoir les procurations, d'en examiner les preuves, d'ordonner les moyens d'en acquérir d'autres, et de se prononcer.

Un bon code criminel et un vrai tribunal d'État sont deux puissants boulevards de la liberté publique, sans doute : mais quelque soin que l'on apporte à l'assurer par leur moyen, elle ne sera jamais solidement établie si la souveraineté du peuple en corps, la suprématie des députants sur les députés n'est pas établie par les lois fondamentales du royaume. Ce point capital de toute constitution légitime, a toujours été mis de côté par l'Assemblée nationale et par les municipalités, comme si les représentants du peuple voulaient usurper ses droits, faire leur affaire de la chose publique, s'ériger en maîtres de leurs commettants, et se dispenser d'être appelés en compte. On se souvient comment l'Assemblée nationale a enlevé par ses décrets aux électeurs tout droit de contrôle sur leurs députés; et on se souvient comment la municipalité parisienne, qui singe le législateur, a essayé par son plan d'administration d'enlever aux électeurs tout droit de contrôle sur les mandataires : plan qu'il importait de frapper d'anathème, par cela seul qu'il tend à usurper aux mandataires du peuple un esprit de corps opposé au bien général, à les rendre indépendants de la commune, et à les métamorphoser en petits tyrans.

Mais qu'on juge de l'importance que la municipalité ou plutot le cabinet attache à ce point, par les efforts qu'il ne cesse de faire pour proscrire la permanence des districts. Alarmé de leurs conférences, et redoutant leur réunion, il

a fait le diable sous main pour s'y opposer : pour donner le change au public, le chef de la municipalité, l'âme damnée du principal ministre, a entrepris de replâtrer le plan d'administration municipale qu'il avait présenté aux districts : tandis que le chef de[1] la garde nationale, autre âme damnée du principal ministre, a poussé le Châtelet à faire un coup de tête en décrétant M. Danton, le député à la ville le plus éclairé et le plus intègre, le plus ferme défenseur des droits de ses commettants, et le plus vigoureux partisan de la permanence des districts. Dans l'espoir de le faire paraître coupable, en l'engageant à la fuite, le jour même que le décret fut lancé, il lui envoya un de ses aides de camp pour l'inviter à passer quelques jours à la campagne et l'assurer qu'il arrangerait l'affaire : cependant il faisait répandre le bruit, et il le répandait lui-même dans ses coteries, que Danton était vendu au prince de Condé; comme il avait fait répandre le bruit que *L'Ami du Peuple* était vendu aux aristocrates dont il a combattu les projets désastreux.

Quoi qu'il en soit, il importe infiniment au salut public que les districts n'abandonnent jamais ce point capital. S'ils le perdaient, bientôt il serait anéanti ; et pendant leur existence éphémère, tous leurs droits se borneraient à la rare prérogative de s'assembler pour choisir des représentants, se donner des maîtres, et se perdre ensuite pour toujours dans la foule.

L'Assemblée nationale et les municipalités tiennent également leur existence du peuple; elles sont établies par lui et pour lui; c'est donc à lui seul d'examiner si les mandataires remplissent l'objet de leur mission ; c'est donc à

1. On l'accuse pareillement d'avoir fait jouer mille ressorts, pour désunir les membres du club des Jacobins, tentative criminelle qui aurait réussi sans les efforts qu'ont faits les membres patriotes pour prévenir cette cruelle scission. (*Note de Marat.*)

lui seul de les y rappeler, lorsqu'ils le perdent de vue; c'est à lui seul de les réprimer, lorsqu'ils s'en écartent; c'est à lui seul de les punir, lorsqu'ils l'ont sacrifié : Sortez de ce principe lumineux, à l'instant ce souverain est à la merci de ses ministres, et il en devient tôt ou tard l'esclave. Le but de la constitution serait donc manqué, si les districts n'étaient pas permanents; et tous nos efforts, toutes nos privations, tous nos sacrifices pour assurer notre liberté, n'auraient servi qu'à multiplier nos chaînes.

A la force invincible de ces raisons, nos ennemis opposent mille sophismes, ils s'efforcent de nous faire craindre les horreurs de l'anarchie d'un conflit de juridictions populaires; et ils ne cessent de nous crier que la responsabilité des agents du pouvoir doit nous suffire. Mais s'ils parlent de responsabilité, c'est qu'ils sentent bien qu'elle n'est qu'un frein illusoire, tant que le peuple n'a pas la force en main. Combien de fois n'en avez-vous pas fait la triste expérience? A quoi ont abouti vos efforts pour amener en compte l'ancien comité municipal des subsistances? Or, s'il vous a été impossible jusqu'ici d'avoir raison de quelques valets du gouvernement, comment vous flattez-vous d'avoir raison du gouvernement même? Jugez-en par la multitude des vaines démarches que l'Assemblée nationale s'est vue forcée de faire, pour engager le ministre des finances à présenter le livre rouge.

LIII

LETTRE AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(*Mai* 1790)

Pendant l'absence de Marat, de faux numéros de *L'Ami du Peuple* ne cessèrent de circuler. Quand, au mois de mai

suivant, Marat revint à Paris, il écrivit au président de l'Assemblée nationale pour se plaindre de ces faits et désavouer les calomnies publiées sous son nom. En même temps, il rendait cette lettre publique, sous le titre de *Lettre de M. Marat, l'Ami du Peuple, à M. le Président de l'Assemblée nationale*[1]. Le texte de la lettre y est précédé de la note suivante : « L'Ami du Peuple, dont on connaît le zèle ardent pour la cause de la liberté, est revenu de Londres, où la persécution de ses ennemis l'avait contraint de chercher un asile. Pouvait-il voir plus longtemps son nom flétri par d'infâmes imposteurs, indignes de défendre la patrie, et qui compromettaient malheureusement sa cause par les calomnies atroces qu'ils se sont permises contre des citoyens honnêtes, contre des villes entières, dont les justes réclamations ont été présentées à l'Assemblée nationale? Les personnes clairvoyantes regardent ce honteux manège comme un piège que lui ont tendu ses ennemis, pour le forcer de revenir en France; ils ont parfaitement réussi. M. Marat redoute moins la prison que le déshonneur; il a vu froidement tous les dangers auxquels il s'exposait en défendant les droits du peuple; et il se croirait indigne de soutenir une aussi belle cause, si on pouvait le croire capable de la moindre des impostures qu'on s'efforce de lui attribuer, dans la vue de soulever contre lui l'opinion publique. »

Monsieur le Président,

L'apôtre et le martyr de la liberté pourrait-il ne trouver aucun appui au sein d'une Assemblée qui en a solennellement consacré les principes, et dont tous les moments doivent être employés à donner de sages lois à une nation qui veut être libre?

Né avec quelque disposition pour l'étude, je m'étais senti entraîné vers celle de la politique. Un séjour de plusieurs années à Londres me mit à portée de connaître et de déve-

1. Une broch. in-8° de 8 p., s. l. n. d. mai 1790.

lopper les vices de la constitution anglaise, constitution qui méritait sans doute d'être admirée, mais qu'un examen plus approfondi a réduite aujourd'hui à sa juste valeur.

De retour en France, le genre de censure que j'avais exercé en Angleterre me parut trop dangereux ; je rentrai dans la carrière des sciences : quelques succès dans la partie de l'optique me firent de nombreux ennemis parmi les savants.

Enfin le moment de la révolution arriva : les abus en tous genres étaient portés à leur comble ; chaque jour le peuple était plus malheureux, les classes les plus aisées se voyaient au moment d'être victimes des folles dilapidations de la cour, les esprits éclairés par les écrivains politiques soupiraient après un nouvel ordre de choses. Gémissant depuis longtemps sur les malheurs de ma patrie, j'étais au lit de la mort, lorsqu'un ami, le seul que j'avais voulu pour témoin de mes derniers moments, m'instruisit de la convocation des États-Généraux : cette nouvelle fit sur moi une vive sensation, j'éprouvai une crise salutaire, mon courage se ranima, et le premier usage que j'en fis fut de donner à mes concitoyens un témoignage de mon dévouement ; — je composai l'*Offrande à la Patrie*.

Je demande grâce à l'Assemblée si je suis entré dans ces détails ; mais mes ennemis ont usé de tant de moyens pour me décrier et soulever contre moi tous les esprits, qu'il m'est permis, peut-être, de faire voir que je ne suis pas un écrivain sans principes, que mes vues ont toujours été pures, que ma plume a toujours été conduite par mon cœur, et que c'est dans cette source seule que j'ai puisé l'énergie dont on m'a fait un crime.

Après avoir publié un projet de constitution, je restai spectateur des suites que devait avoir la révolution du 14 juillet. Le plan du Comité de constitution paraissait à peine ; à la première lecture je sentis combien il était impolitique, il blessait évidemment les droits de l'homme : je fis part de mes réflexions à quelques membres de l'as-

semblée; je donnai au public mon *Moniteur* comme censure de ce plan, dont les articles dangereux n'ont pas été adoptés.

Toujours animé de l'esprit de patriotisme, j'imaginai qu'une feuille qui paraîtrait tous les jours aurait l'avantage de tenir continuellement les yeux du peuple ouverts sur ses véritables intérêts; je me livrai à ce travail pénible, je n'ignorais pas qu'en me constituant l'avocat du peuple, le censeur des différentes parties de l'administration, je m'exposais à la haine de tous les gens en place: mais le vrai patriote ne connaît pas le danger. Mes amis veillaient pour moi; ce sont eux qui m'ont soustrait au traitement qu'on me préparait dans la journée du 22 janvier, où l'on déploya contre moi un appareil si formidable; ce sont eux qui m'ont contraint de m'expatrier.

J'ai séjourné à Londres près de trois mois, les yeux toujours tournés vers ma patrie, désolé de ne pouvoir plus lui être utile. J'y éprouvai toutefois quelques motifs de consolation : introduit dans plusieurs sociétés patriotiques, j'ai été témoin plusieurs fois des dispositions favorables des Anglais à notre égard; à la nouvelle des hostilités de l'Espagne contre l'Angleterre, trop convaincu qu'elles étaient le prélude d'une guerre de cabinet, mais alarmé de ses suites funestes, et me flattant que ma plume ne serait pas totalement inutile à la cause publique, j'oubliai le fatal décret, et je rapportai à ma patrie le tribut de mes faibles lumières. Peu après j'adressai au Comité des rapports un mémoire contenant l'exposé de mes griefs contre le Châtelet; mais un objet plus important à mon repos m'occupe en ce moment.

Pendant mon absence, plusieurs folliculaires attirés par l'appât du gain, se sont disputé scandaleusement mon nom. S'ils eussent bien servi la patrie, je me serais gardé de réclamer contre leur imposture; mais ils m'ont indignement compromis; ils ont calomnié le maire de Paris, un administrateur de la police et nombre de particuliers;

ils ont outragé les habitants de la ville de Sens, de Montargis, de Melun; et parmi vous, Messieurs, mon nom a été souvent proclamé comme celui d'un écrivain qui méritait l'indignation publique.

D'après un tel éclat, l'assemblée que vous présidez, Monsieur, pourrait-elle refuser d'entendre la justification d'un homme que son enthousiasme pour le bien public a peut-être égaré quelquefois, mais dont la conduite est intacte, et dont le cœur fut toujours pur?

Je supplie l'assemblée de vouloir bien demander à son Comité des rapports de lui mettre incessamment sous les yeux le mémoire que j'ai eu l'honneur de lui adresser; c'est un acte de justice que je réclame; et les Représentants de la Nation ne souffriront pas que le véritable Ami du Peuple, qui a constamment soutenu ses droits, qui a tout bravé, tout sacrifié pour lui faire connaître ses oppresseurs, soit continuellement menacé de perdre sa liberté après avoir perdu son repos.

LIV

LETTRE A PLUSIEURS MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(15 *mai* 1790)

Le n° 107 de *L'Ami du Peuple* (19 mai 1790), qui publie le texte de cette lettre, la mentionne ainsi : *Copie d'une lettre de M. Marat adressée à plusieurs Membres de l'Assemblée Nationale, le* 15 *mai* 1790.

Vous êtes, Monsieur, du nombre de ces patriotes éclairés et courageux que l'Ami du Peuple invite à parer le coup terrible qui menace la liberté naissante. A peine

de retour dans sa patrie, il s'empresse de vous faire passer ses observations : elles vous paraîtront peu soignées, il le sait; mais elles n'en seront pas moins utiles, si elles peuvent contribuer à faire triompher la cause de la nation.

Désolés de toujours voir échouer leurs attentats contre la patrie, ces lâches ennemis sont déterminés à la livrer aux horreurs de la guerre. Oui, j'ose le dire, les hostilités de l'Espagne contre l'Angleterre sont un coup de parti des ennemis de la révolution française, conjurés pour l'anéantir. Le moyen d'en douter, quand on considère combien peu les forces maritimes des Espagnols sont en état de résister aux forces maritimes des Anglais! Quelle apparence que le cabinet de Madrid soit assez dépourvu de sens pour s'attirer sur les bras d'aussi redoutables ennemis, s'il n'y était déterminé par les motifs les plus pressants. Permettez, Monsieur, que je vous engage à jeter ici un coup d'œil sur la chaîne des intérêts divers qui se sont réunis pour amener cette rupture inattendue.

Qui doute que les princes de l'Europe entière ne forment des vœux ardents contre le succès de la révolution ? Le gouvernement espagnol, en particulier, la redoute comme un exemple contagieux. Or, quelle influence n'ont pas dû avoir sur lui les promesses de nos ministres, les sollicitations de nos aristocrates, toujours à l'affût de ce qu'ils croient pouvoir opérer une contre-révolution! Disons même que le cabinet de Saint-James a dû y donner volontiers les mains. A l'accueil que Georges III fait au sieur de Calonne et aux autres fugitifs de cette trempe, n'est-il pas évident qu'il approuve leur conduite? Aux efforts qu'a faits M. Pitt pour empêcher la Chambre des communes d'imiter l'Assemblée nationale, n'est-il pas clair qu'il voit avec peine ses glorieux travaux? Et l'aristocratie anglaise, ayant à redouter un jour la perte de ses prérogatives, peut-elle voir avec plaisir nos succès?

Voilà des faits qu'aucun penseur ne s'avisera de contester ; mais je puis avancer, avec non moins de certitude,

que presque tous les Anglais sont enchantés de nos combats contre le pouvoir absolu ; que chez eux le mépris a fait place à l'estime ; qu'ils font des vœux pour nos succès ; qu'ils sont disposés à nous aider à écraser nos ennemis, comme ils ont aidé les Américains à rompre leurs fers ; qu'en Angleterre, plus que partout ailleurs, l'opinion publique enchaîne le ministère, et qu'il serait forcé de la respecter, s'il avait la sottise de se décider contre nous. Ce ne sont pas là des conjectures, mais des assurances positives données à l'Ami du Peuple au milieu des mêmes sociétés patriotiques où il fut témoin, en 1776, des secours d'hommes et d'argent envoyés à Boston et à Philadelphie. Mais, dira-t-on, la France est obligée, par le pacte de famille, de fournir des subsides à l'Espagne. La France? dites plutôt le gouvernement, ou, si vous voulez, le prince. Quant à la nation, devenue libre et souveraine, ce traité ne peut point la lier ; il ne la regarde plus. Ira-t-elle donc, pour le maintenir, appuyer follement des malversations ministérielles, et s'engager dans une guerre désastreuse qui achèverait de ruiner ses finances et de consommer sa perte ? Où en serions-nous, grands Dieux ! si nous avions l'imprudence de permettre à nos ministres de faire des rassemblements de troupes, et à tous les mécontents de se joindre à nos ennemis ; si nous avions la folie de nous surcharger de nouveaux impôts, pour payer les chaînes dont ils veulent nous accabler ; si nous avions la sottise de souffrir qu'ils portent notre attention des affaires de la patrie sur les événements d'une guerre insensée ; s'ils réussissaient à nous donner le change ; s'ils parvenaient à nous amuser avec des gazettes étrangères, comme des enfants ?

Laissons, laissons les Espagnols se débattre contre les Anglais ; ils ont provoqué la guerre, qu'ils s'en tirent comme ils le pourront ; que nous fait le pacte de famille, la perte de l'alliance de l'Espagne? Notre grande, notre unique affaire est de nous donner une constitution libre et sage, d'établir notre liberté, d'assurer notre bonheur. Le

droit de faire la guerre et la paix ne peut appartenir qu'à la nation; elle doit renoncer à toute guerre offensive, et, s'il lui convient d'armer en temps de crise, que ce soit pour conserver la neutralité. Au demeurant, si nous perdons l'alliance des Espagnols, nous aurons celle des Anglais, infiniment plus précieuse. Soyons libres une fois; il ne tiendra qu'à nous de nous unir avec eux par l'amitié la plus étroite, car très certainement ils ne demandent pas mieux. Or, quoi de plus à désirer que l'union de deux nations puissantes, rapprochées par l'amour de la liberté, par leurs intérêts communs? Outre les avantages réciproques d'un commerce établi sur les bases les plus justes, la paix de l'Europe serait assurée pour toujours : quelle puissance pourrait résister à leurs armes réunies, et quelle puissance oserait les provoquer?

Si la guerre dont on nous menace n'est pas simulée, ce qui pourrait arriver aux Espagnols de plus avantageux serait que leur flotte fût écrasée par celle des Anglais, que leur cabinet fût déconcerté par une guerre désastreuse, et que leur prince fût réduit à demander grâce à genoux. Alors, alors seulement, forts de sa faiblesse, ils pourraient rompre leurs fers, secouer le joug, refondre leur gouvernement, et se donner une constitution propre à les rendre libres et heureux.

LV

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS

(*Mai* 1790)

Le texte de cette lettre ne nous est connu que par un catalogue d'autographes, et c'est d'après cette source que nous le reproduisons ici[1] :

1. Vente du 7 mars 1887. Voici la mention portée au catalogue : « Lettre signée, avec la souscription et trois mots autographes, à Camille Desmoulins; Paris, mai 1790, 1 p. in-4° ».

Daignez annoncer dans vos feuilles que depuis le 22 janvier jusqu'au 18 mai, Marat n'a pas publié un seul numéro de *L'Ami du Peuple*; que tous les infâmes écrits publiés dans cet intervalle, sous ce titre et sous son nom, viennent d'écrivailleurs faméliques, toujours prêts à se vendre à qui veut les payer, vils marchands d'injures.

LVI

LETTRE AU TRIBUNAL DE POLICE

(28 *mai* 1790)

C'est encore pour se plaindre des faux numéros de *L'Ami du Peuple* que Marat adressa cette lettre au tribunal de police. Le texte en a été publié pour la première fois, en 1828, dans l'*Isographie des Hommes célèbres* (tome II). L'original faisait partie, à cette époque, de la collection d'autographes Duplessis[1].

Paris, ce 28 mai 1790.

S'il est affreux, Messieurs, pour un écrivain honnête, dont le zèle s'exalta quelquefois à la vue des malheurs dont la Patrie était menacée, mais dont le cœur fut toujours pur, de voir sa plume déshonorée et son nom diffamé par une vile tourbe de barbouilleurs faméliques, marchands de scandale et d'atrocités; il n'est pas moins affligeant pour lui d'être obligé de se morfondre en vaines sollicitations pour arrêter cet infâme trafic, ce honteux brigandage. Ami de l'ordre et de la paix, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous adresser directement ma plainte, jusqu'ici portée sans

1. C'est donc à tort que Chèvremont, qui d'ailleurs n'a connu qu'un fragment de cette lettre, le présente comme inédit (*Jean-Paul Marat*, t. Ier, p. 257).

succès aux administrateurs de la police. J'attends de votre équité un ordre positif pour arrêter et saisir les auteurs, imprimeurs, publicateurs et colporteurs des faux écrits qui paraissent sous mon nom, de même que la défense expresse de récidiver, et la permission d'afficher cette défense.

J'apprends à l'instant que le commandant du district de Saint-Louis-en-l'Isle vient de faire saisir deux douzaines d'exemplaires de ma feuille. Le colporteur, conduit au Comité, ayant représenté qu'il était en règle, qu'il vendait le vrai *Ami du Peuple*, portant nom d'auteur et adresse d'imprimeur, on lui a répondu que c'était précisément celui qu'on cherchait, les faux ne méritant aucune attention. Je réclame, Messieurs, la restitution de ces exemplaires ; je vous prie d'accompagner l'ordre que vous donnerez à ce sujet d'une injonction au commandant de poste d'être plus circonspect à l'avenir.

Quelle serait donc dorénavant la sauvegarde des citoyens amis des lois, s'il ne leur sert de rien de les respecter, et s'ils portent seuls la peine due aux infracteurs ?

Agréez, Messieurs, les sentiments respectueux que j'aurai toujours pour des magistrats intègres.

MARAT, l'ami du peuple.

A MM. du Tribunal de police.

LVII

LETTRE A M. DE LA SALLE

(24 *juin* 1790)

Dans le n° 141 de *L'Ami du Peuple*, Marat avait écrit ces lignes : « N'en doutons pas, les traîtres à la patrie échapperont toujours, tant que ses ennemis siégeront dans le sénat

de la nation, dans les cours de justice, dans les municipalités, et tant que nous n'aurons pas un vrai tribunal d'État. Nous avons vu le Châtelet absoudre les sieurs de La Salle, Augeard, Bezenval... » Le lendemain, Marat donnait en note l'*erratum* suivant : « Au numéro 141, page 5, ligne 30, rayez *de La Salle*, qui est effacé dans le manuscrit. » En même temps, Marat adressait à M. de La Salle une lettre qu'il rendait publique en la publiant dans le n° 145 de *L'Ami du Peuple* (26 juin 1790).

Lettre de l'Ami du Peuple à M. de La Salle.

Je suis au désespoir, Monsieur, de ce que votre nom se trouve dans ma feuille à côté de ceux d'Augeard et de Bezenval. Le cœur déchiré des vains efforts du peuple contre les complots toujours renaissants de ses perfides ennemis, excédé de travail et pressé par le temps, je n'ai presque jamais le loisir de relire le manuscrit de ma feuille, et rarement celui d'en corriger les épreuves, seul moyen cependant de rectifier ce qui pourrait m'avoir échappé par inattention. Vous ayant vu, Monsieur, à la tête des Parisiens, dans les premiers jours de la révolution, pourrais-je vous placer à côté de l'homme que vous aviez résolu de combattre? Pourriez-vous croire que j'aie le dessein de vous inculper aujourd'hui, ne l'ayant pas fait lorsque je rendis compte, dans le temps[1], de votre malheureuse affaire? Je vous crus innocent alors, et j'ai moins raison de changer d'opinion à votre égard que jamais, puisque vous avez été sacrifié par des intrigants qui se sont emparés de toutes les places lorsque tous les dangers ont été passés.

Je ne sais par quelle fatalité votre nom (que j'avais confondu avec celui de M. de Sade, qui a été impliqué dans tant d'affaires fâcheuses, qu'on disait traduit au Châtelet,

1. Voyez le n° II de *L'Ami du Peuple*. *Note de Marat.*

et dont j'ai eu les oreilles rebattues à Londres) est venu depuis mon retour se placer sous ma plume : la réflexion me l'avait fait rayer, mais il a été malheureusement conservé par le compositeur, et il a échappé à la correction. Je n'ai reconnu cette erreur que lorsqu'on m'en a fait apercevoir, et je m'empresse de la désavouer. Je serais désolé d'avoir attaqué injustement le dernier des hommes. Irais-je de gaîté de cœur offenser un citoyen estimable? Si j'étais libre, Monsieur, je ne balancerais pas à aller vous témoigner mes regrets de cette méprise involontaire; mais dans un moment où l'on se plaît à rechercher tous les écrivains patriotiques, j'attends de vos sentiments pour la patrie, que vous n'en voudrez pas à l'Ami du Peuple, et que vous ne vous joindrez pas à ses persécuteurs.

Agréez, Monsieur, mes très humbles civilités,

MARAT.

Paris, ce 24 juin 1790.

LVIII

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS[1]

(24 *juin* 1790)

Lettre de l'Ami du Peuple à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant.*

Ce 24 juin 1790.

Pour former une constitution vraiment libre, c'est-à-dire vraiment juste et sage, le premier point, le grand point, le

1. *Correspondance inédite de Camille Desmoulins*, p. 76 sq., et *L'Ami du Peuple*, n° 149.

point capital, *c'est que toutes les lois soient consenties par le peuple*, après un examen réfléchi, et surtout après avoir pris le temps de voir le jeu, ce qui suppose l'esprit national déjà mûr et l'opinion publique formée sur tous les points fondamentaux. Les décrets de l'Assemblée nationale ne peuvent donc être que provisoires jusqu'à ce que la nation les ait sanctionnés; car le droit de les sanctionner lui appartient exclusivement. Sans l'exercice de ce droit essentiel, inaliénable, incommunicable, elle se soumettrait aveuglément à des lois arbitraires, ce qui serait le comble de la stupidité; et ses mandataires, usant à leur gré du pouvoir de lui commander, se trouveraient investis de l'autorité suprême, deviendraient les arbitres de son sort et resteraient enfin les maîtres absolus de l'État. Ce point où nos rois n'étaient point encore arrivés après quinze siècles d'usurpations sur les droits du peuple, était l'objet de leurs vœux et de leurs efforts, le terme de leurs espérances et de leurs désirs : mais ils le cachaient avec soin. Et l'Assemblée nationale, cet embryon d'un jour que le peuple n'a point créé, cet enfant posthume du despotisme, ce corps indignement composé, où se trouvent tant d'ennemis de la révolution et si peu d'amis de la patrie; ce corps illégitime que la nation a plutôt toléré que constitué, aurait l'impudence de l'avouer, le front de l'afficher! Une pareille prétention serait le comble de l'audace, si elle n'était le comble du délire. Nous pourrions leur dire : Petits intrigants, qui ne siégez dans le sénat que par l'intrigue, la cabale, les menées, la séduction, ou le choix de quelques ordres privilégiés qui ont disparu, cessez de vouloir nous enchaîner. Ce fut le premier de vos attentats que d'attribuer au roi le *veto suspensif*; au peuple seul appartient le *veto absolu*. Il le reprendra avec empressement et passera l'éponge sur vos actes d'infidélité. Déjà vous touchez au terme de votre existence politique; bientôt vous irez vous perdre dans la foule, vous serez jugés par vos œuvres, la nation les pèsera dans sa sagesse, et de cette

foule de décrets dont vous vous efforcez de faire des lois irrévocables, elle ne prendra que ceux qui peuvent convenir au bien général; elle repousse avec dédain tous ces décrets inconsidérés surpris à votre ignorance; avec horreur, tous ces décrets funestes obtenus de votre vénalité; et vos noms inscrits dans les annales de la révolution n'y seront conservés que pour vous couvrir de ridicule ou d'opprobre.

Croyez, cher frère d'armes, que rien n'importe plus au triomphe de la liberté, au bonheur de la nation, que d'éclairer les citoyens sur leurs droits et de former l'esprit public. C'est à quoi je vous engage à travailler sans relâche, en consignant dans nos feuilles une suite de morceaux choisis sur la Constitution; vrai moyen d'apprécier à leur juste valeur les travaux de nos représentants.

Je vais ouvrir la carrière :

Supplique aux pères conscrits, ou très sérieuses réclamations de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont tout.

Pères conscrits,

La nation est composée de 25 millions d'hommes, nous en formons à nous seuls plus des deux tiers, et nous ne sommes comptés pour rien dans l'État, ou, s'il est question de nous dans vos sublimes décrets, c'est pour être humiliés, vexés et opprimés.

Sous l'ancien régime, un pareil abandon, un pareil traitement de votre part nous aurait paru peu étrange; nous vivions sous des maîtres pour lesquels la nation tout entière était dans leur cœur; nous n'étions rien à leurs yeux, et ils ne daignaient se souvenir de nous que pour nous arracher le fruit de nos labeurs ou nous attacher à leurs chars.

Ces temps ne sont plus : mais qu'y avons-nous gagné?

Dans les premiers jours de cette révolution, qui a tant fait tourner de têtes, qui a tant fait pousser de cris d'allégresse, qui a tant fait chanter de *Te Deum*, de cette révolution que tant de plumes ont élevée jusques aux nues, que tant de fêtes ont célébrée, et que tant de sots admirent encore, nos cœurs se sont un instant ouverts à la joie; nous nous bercions de l'espoir de voir finir nos maux, de l'espoir de voir changer notre sort.

Quelque heureux que puissent être les changements survenus dans l'État, ils sont tous pour le riche : le ciel fut toujours d'airain pour le pauvre, et le sera toujours.

Pères conscrits! vous vous dites les députés du peuple, vous prétendez avoir stipulé ses intérêts, assuré ses droits : cependant, qu'avez-vous fait pour nous? Travailler à rendre libre la nation? direz-vous sans doute. Fort bien : mais que nous importe la liberté politique, à nous qui ne l'avons jamais connue et qui ne la connaîtrons jamais? Elle n'a de prix qu'aux yeux du penseur qui veut instruire les hommes, du publiciste qui veut se faire un nom et des citoyens qui ne veulent point de maître; mais nous, pauvres infortunés, nous n'avons point le temps de réfléchir[1]; nous nous mêlons rarement des affaires de l'État, et lorsque cela nous arrive, la part que nous y prenons ne peut être que celle des spectateurs à une pièce de théâtre ou celle des acteurs d'un opéra.

A l'égard de la liberté civile, nous n'en avons jamais bien joui et nous n'en jouirons jamais mieux. Pourquoi nous faire illusion? Sous le prétendu règne de la liberté, nous sommes plus mal encore que sous le règne de la servitude. Cent fois plus exposés aux outrages des vils suppôts de nos tyranneaux que nous ne l'étions aux attentats

1. Que deviendraient les nations, si les pauvres étaient pénétrés de leurs droits comme autant de philosophes et si la réflexion aigrissait en eux le sentiment de leur affreuse position! (*Note de Marat*)

des satellites du despote, nous ne savons à qui porter nos plaintes et demander justice. Nos commissaires de sections, nos juges de paix, nos officiers municipaux, ne sont sous de nouvelles dénominations que nos anciens commissaires de quartier, nos anciens robins, nos anciens officiers royaux; dans notre nouvelle administration se retrouvent la plupart des personnages qui formaient l'ancienne, ou d'autres intrigants, d'autres ambitieux, d'autres fripons valant moins encore, tous suppôts de l'ancien régime qui nous rançonnent, nous pillent, nous vexent, nous oppriment à leur gré, qui violent nos asiles en plein jour et qui nous enlèvent arbitrairement de nos foyers au sein de la nuit. Nos tribunaux de police et nos tribunaux de district sont tout aussi mal composés que nos anciens présidiaux, nos anciens châtelets. Que vous dirai-je? Nous avions autrefois cinq cent mille tyranneaux, nous avons aujourd'hui un million d'oppresseurs; pères conscrits, vous nous livrez sans défense entre leurs mains; et au peu de soin que vous avez pris de notre sûreté, de notre repos, nous voyons bien au travers de vos fausses maximes de liberté, de vos grands mots d'égalité de rangs et de conditions, que nous ne sommes toujours que de la canaille à vos yeux.

Enfin, quant à la liberté domestique, comme elle ne peut exister pour qui ne possède rien, le sort qui nous attend est une servitude éternelle : ainsi toute la journée cloués sur notre ouvrage, manœuvres ou valets, nous ne pouvons qu'être aux ordres d'un maître dur et impérieux.

Vous le savez, ce bien inappréciable de la liberté, dont vous allez jouir, n'est pas fait pour nous : à cet égard nous sommes donc aussi étrangers à la révolution que si nous n'étions pas membres de l'État.

Vous avez stipulé sur les propriétés que vous avez mises sous la sauvegarde des lois : mais combien ces règlements ont peu de prix pour l'homme qui n'a point d'intérêts à traiter, point d'intérêts à défendre! la propriété elle-même, qu'est-elle pour l'indigent?

Vous avez détruit les privilèges héréditaires, vous avez mis plus d'égalité dans l'état civil des premières classes de citoyens, plus de proportions dans la répartition des impôts. Ces formes, toutes à votre avantage, nous sont encore étrangères. Après avoir mieux proportionné les impôts aux fortunes, vous les avez laissés peser sur le pauvre : le pain qu'il mange, le vin qu'il boit, l'étoffe dont il se couvre, sont assujettis à des droits onéreux. Comment n'avez-vous pas senti qu'il était juste d'en exempter ceux qui ne possèdent rien? Comment n'avez-vous pas senti que l'impôt doit même se changer en rétribution pour celui que son indigence met au-dessous des besoins physiques[1]?

Loin de venir à notre secours, vous nous avez dépouillés barbarement. Les biens de l'Église étaient le patrimoine des pauvres; vous le leur avez enlevé pour payer les folies du gouvernement, les dilapidations des ministres, les rapines des administrateurs, le faste scandaleux de la cour, les prodigalités, les profusions, les friponneries, les brigandages des vampires de l'État. Vous avez prétendu réformer les abus du clergé; et toutefois, de ces biens qui nous appartiennent, les crossés et les mitrés ont retenu une portion énorme, dont ils sont dispensés de nous faire la moindre part et qu'ils possèdent en propre, à titre de traitement, *pour se procurer les douceurs de la vie auxquelles ils sont accoutumés*. Mais ce qui est pire encore, vous leur avez laissé pour retraite ces traitements énormes, au cas qu'ils vinssent à se dégoûter des fonctions de leur saint ministère. A la lecture de nos décrets sur les bénéficiers, les évêques et archevêques, portant dans tel ou tel cas totalité du traitement, plus ou moins le quart, le tiers ou la moitié, on nous prendrait pour des rabbins réglant des comptes d'usure.

Enfin, de ces biens de l'Église enlevés aux pauvres sous

1. Ce sont les raisons qu'a fait valoir M. Chapelier pour motiver le décret. *Note de Marat.*

prétexte de payer les dettes de l'État, on vient de nous arracher quinze millions pour tous les faméliques du royaume; à gagner laborieusement dans des ateliers de charité, c'est environ trente-cinq sous par tête, une fois payés; tandis que vous avez assigné de votre chef dix-neuf millions pour achever le paiement des dettes d'un mauvais sujet né près du trône, d'un dissipateur scandaleux dont les sales débauches sont les moindres méfaits, d'un ennemi de la patrie qui a fini par devenir un affreux conspirateur [1].

Qu'en conclure? Tous ces avantages que les riches trouvent dans leurs possessions à la faveur de nos règlements, ne sont pas pour nous; et, à cet égard encore, nous sommes aussi étrangers à la révolution que si nous n'étions pas membres de l'État.

Jusqu'ici le nouvel ordre de choses est tout en faveur des riches et des intrigants : mais ce n'est là encore qu'une partie de leurs prérogatives. Pères conscrits, vous avez affecté de stipuler avec un soin extrême l'égalité des droits de tous les citoyens aux bénéfices de la société; et vous n'avez fixé d'autre titre aux emplois, aux places, aux dignités, que les talents et les vertus. Cela aurait paru merveilleux, si vous ne vous étiez pas empressés de détruire votre propre ouvrage. Semblables à des joueurs de gobelets, bientôt on vous a vus escamoter l'une après l'autre toutes ces concessions. A peine eûtes-vous reconnu que des hommes égaux par leur nature doivent être indistinctement appelés aux emplois qu'ils sont en état de remplir avec éloge, que vous ajoutâtes : *toutefois, sans une contribution directe d'un marc d'argent*, ils ne pourront représenter la nation; *sans une contribution directe de dix livres*, ils ne pourront devenir électeurs; *sans une contribution directe de trois livres*, ils ne pourront être citoyens actifs. Ainsi, au moyen de ces petites clauses, vous avez

1. M. d'Artois. (*Note de Marat*)

trouvé l'art de nous fermer la porte du sénat, des tribunaux, des directoires, des municipalités. Vous nous déclarez, au nom de la loi, incapables de posséder aucun des emplois auxquels vous nous avez appelés, en vertu de nos droits naturels ; et, pour comble d'injustice, vous allez jusqu'à nous déclarer inhabiles à nommer ceux qui doivent les remplir, jusqu'à nous dépouiller de notre qualité de citoyens. Votre fameuse déclaration des droits n'était donc qu'un leurre dérisoire pour amuser les sots, lorsque vous redoutez leur courroux, puisqu'elle se réduit en dernière analyse à conférer aux riches tous les avantages, tous les honneurs du nouveau régime : ce serait donc en faveur des seuls heureux du siècle que s'est opérée la glorieuse révolution.

Mais quand ce fameux décret qui n'admet d'autre titre aux places que les talents et les vertus ne serait pas devenu dérisoire, il n'aurait point d'application pour nous. Réduits à l'indigence, nous ne pouvons servir la patrie qu'avec nos bras, comme nous la servîmes toujours : ainsi, tandis que vous goûterez seuls le bonheur de commander aux autres, nous ne serons jamais appelés qu'à obéir, qu'à consacrer à l'État nos travaux, nos peines, nos souffrances. Pour nous, les avantages de la constitution se bornent donc à nous laisser dans la misère et dans la fange.

MARAT.

LIX

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS[1]

(*Juillet* 1790)

L'Ami du Peuple à l'auteur des *Révolutions de France et de Brabant*.

1. *L'Ami du peuple*, n° 170 (vendredi 23 juillet 1790).

J'aime à croire que mon frère d'armes, Camille des Moulins, n'abandonnera point la patrie, et ne renoncera point au soin de sa gloire, en perdant courage au milieu de sa noble carrière. Il est révolté d'avoir entendu demander sa tête par des députés à la fédération. Mais quelques hommes ivres ou abusés ne font point le public; et ce public, lui-même, vînt-il à s'égarer, renferme toujours un grand nombre de citoyens estimables, pleins d'admiration et de reconnaissance pour leurs généreux défenseurs. Enfin, quand le peuple ne serait composé que d'hommes vils et ingrats, le vrai philosophe fermera-t-il donc son cœur à l'amour de l'humanité, dès qu'il ne verra plus de rétributions mondaines pour prix de sa vertu? O mon ami, quel sort plus brillant pour un faible mortel que de pouvoir ici-bas s'élever au rang des dieux! Sens toute la dignité de ton être, et sois convaincu que parmi tes persécuteurs il en est mille qui sont humiliés de leur nullité, de leur bassesse; il en est mille qui envient tes destinées.

Peu d'hommes, je le sais, seraient d'humeur de s'immoler au salut de la patrie. Mais quoi! Un citoyen qui n'a ni parents, ni femme, ni enfants à soutenir, craindra-t-il donc de courir quelques dangers pour sauver une grande nation; tandis que des milliers d'hommes abandonnent le soin de leurs affaires, s'arrachent du sein de leur famille, bravent les périls, les fatigues, la faim, et s'exposent à mille morts, pour voler à la voix d'un maître dédaigneux et superbe, porter la désolation dans des pays lointains, égorger[1] des infortunés qui ne les provoquèrent jamais,

1. Je n'ai jamais été à même de m'entretenir familièrement avec quelques officiers des troupes de ligne, sans les avoir fait convenir qu'ils étaient prêts à obéir aux ordres du roi, s'il leur commandait de mettre le feu aux quatre coins d'une ville, et d'en égorger les habitants. J'ai même connu très particulièrement un lieutenant des gardes-du-corps, à qui j'ai fait avouer plus d'une fois qu'il éventrerait sa mère plutôt que de se révolter contre les

qu'ils n'ont jamais vus, et dont ils ont à peine entendu parler. Quoi! de nombreuses légions ne craindront pas de se couvrir de crimes pour huit sols par jour; et l'amour de l'humanité, l'amour de la gloire seront trop faibles pour porter les sages à braver le moindre danger!

Je ne cherche point à me donner de l'encens; mais, mon ami, que votre sort est encore éloigné de la dureté du mien! Depuis dix-huit mois, condamné à toute espèce de privations, excédé de travail et de veilles, rendu de fatigues, exposé à mille dangers, environné d'espions, d'alguazils, d'assassins, et forcé de me conserver pour la patrie, je cours de retraite en retraite, sans pouvoir souvent dormir deux nuits consécutives dans le même lit; et toutefois de ma vie je n'ai été plus content; la grandeur de la cause que je défends élève mon courage au-dessus de la crainte; le sentiment du bien que je tâche de faire, des maux que je cherche à prévenir, me console de mon infortune, et l'espoir d'un triomphe brillant pénètre mon âme d'une douce volupté.

Comme vous aimez à rire, voici quelques anecdotes qui pourront vous égayer, en vous donnant une idée de l'agitation de ma vie depuis la révolution.

Le 22 janvier, jour où le ministre des finances, le maire et le commandant général envoyèrent une armée pour m'assaillir, je reposais dans une rue voisine, lorsqu'un

ordres du prince. Je frissonnai d'horreur. — Et vous, répliqua-t-il, que feriez-vous à ma place? — Et moi, je poignarderais tous les rois de la terre, plutôt que de porter mes mains sur les auteurs de mes jours, plutôt que d'attenter à la vie d'un innocent. Tels sont les vrais sentiments de l'Ami du Peuple, et tels doivent être les sentiments de tout homme libre, de tout homme honnête, de tout homme qui pense : sentiments que je voudrais inspirer à tous les Français; sentiments que j'ai professés publiquement il y a nombre d'années, et dont on trouvera des traces dans mon *Plan de Législation criminelle*. Aussi, les exemplaires qui ont passé de la Suisse en France, sous le sieur de Miromesnil, ont-ils été cartonnés en cent endroits. *Note de Marat*

jeune homme attaché à mon bureau vint m'annoncer en pleurant que ma maison était enveloppée par plusieurs bataillons. A l'instant mon hôte et son épouse entrèrent dans ma chambre d'un air consterné; ils voulurent parler, ils ne purent que gémir. — Paix donc, m'écriai-je, ce n'est rien que cela; je sautai en place et je demandai à être seul. Jamais je ne suis plus de sang-froid qu'au milieu des dangers imminents. Ne voulant pas sortir en désordre, crainte d'éveiller le soupçon, je fis toilette. Je passai une redingote, je me couvris d'un chapeau rond, je pris un air riant, et me voilà parti, gagnant le Gros-Caillou, à travers un détachement de la garde envoyée pour m'enlever. Chemin faisant, j'avais cherché à distraire mon compagnon de caravane, et je conservai ma bonne humeur jusque vers les cinq heures du soir, l'heure à laquelle j'attendais l'épreuve de la feuille où je rendais compte de la fameuse équipée. Personne ne vint. Je pressentis le coup qui me menaçait; et j'appris, le lendemain matin, que les scellés avaient été mis sur mes presses. La journée se passa dans la tristesse. On avait eu vent de la route que j'avais tenue. Dans la soirée, la maison fut investie par des espions; je les reconnus à travers une jalousie. On me proposait de me sauver par le toit, à l'entrée de la nuit. Je passai au milieu d'eux en plein jour, donnant le bras à une jeune personne, et marchant à pas comptés. Lorsque la nuit fut arrivée, je me rendis au grand bassin du Luxembourg; deux amis m'y attendaient. Ils devaient me conduire chez une dame du voisinage. Nous ne trouvâmes personne au logis : me voilà sur le pavé. Un de mes compagnons se mit à pleurer, je séchai ses larmes en éclatant de rire; nous prenons un fiacre, et je vais chercher un asile au fond du Marais. Arrivés à la Grève, je veux voir le réverbère que l'on me destinait deux jours auparavant, et je passai par dessous. Arrivés rue de la Perle, mon nouvel hôte avait compagnie : j'y trouvai une personne qui ne m'était pas inconnue. Pour dépayser les curieux, il fallait jouer la

gaieté : elle vint réellement. Après un quart d'heure de conversation, je demande à l'oreille de mon hôte s'il était sûr de telle personne. — Comme de moi-même. — Fort bien; et je continuai la conversation. Je soupai et allai me coucher. Au milieu de la nuit, une escouade de cavalerie fait halte sous mes fenêtres. Je saute en place, j'entr'ouvre mes volets. Je remarque qu'aucun d'eux n'a mis pied à terre; je regagne tranquillement mon lit, jusqu'au lendemain, où il fallut décaniller.

Cher Desmoulins! toi qui sais si bien égayer ton lecteur, viens apprendre à rire avec moi. Mais continue à combattre avec énergie les ennemis de la révolution, et reçois l'augure de la victoire.

MARAT, l'ami du peuple.

LX

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS [1]

Août 1790

Marat à Desmoulins.

Malgré tout votre esprit, mon cher Camille, vous êtes encore bien neuf en politique. Peut-être cette aimable gaieté qui fait le fond de votre caractère, et qui perce sous votre plume dans les sujets les plus graves, s'oppose-t-elle au sérieux de la réflexion, et à la solidité des discussions qui en est le résultat. Je le dis à regret, en consacrant votre plume à la patrie, combien vous la serviriez mieux, si votre marche était ferme et soutenue; mais vous vacillez dans

1. *L'Ami du Peuple*, n° 193 lundi 16 août 1790).

vos jugements, vous blâmez aujourd'hui ce que vous approuverez demain, vous préconisez des inconnus pour l'œuvre la plus mince ; vous paraissez n'avoir ni plan, ni but, et, pour comble de légèreté, vous arrêtez votre ami dans sa course, et vous suspendez ses coups, lorsqu'il se bat en furieux pour le salut de la cause commune, dans ces moments de crise où le peuple semble n'avoir plus rien à attendre que de son désespoir.

Les reproches déplacés, mais sanglants, que vous me faites dans votre n° 37, pourraient faire perdre à la cause de la liberté son plus zélé défenseur, en m'enlevant la confiance d'une multitude de citoyens peu en état de me juger. C'est cette crainte qui me réduit aujourd'hui à la triste nécessité de vous exposer le plan de ma conduite depuis l'époque de la révolution. Si vous aviez pris la peine de suivre ma marche, vous l'auriez jugée plus sainement, et vous m'auriez épargné la mortification de vous dire moi-même ce qui n'aurait pas dû vous échapper. Mais, avant de vous dévoiler mon âme tout entière, il faut que je commence par faire tomber vos inculpations.

Vous imaginez, sans doute, avoir rendu un grand service à la cause de la liberté, en vous élevant avec force contre la feuille *C'en est fait de nous*, en accourant chez moi pour me faire part de vos alarmes, et en amenant un bel entretien pour me faire désavouer cet écrit. Mais je ne dois pas vous laisser ignorer, mon cher Camille, que l'entrevue que vous vous figurez avoir eue avec moi n'est qu'une illusion, que l'AMI DU PEUPLE à qui vous avez cru parler était à deux lieues de vous, qu'un plaisant entouré des rideaux de son lit le représentait, au cas d'événement, et que tout le beau plaidoyer que vous bâtissez là-dessus n'est qu'un fagot. Si la chambre où vous fûtes introduit eût été mieux éclairée, vous auriez reconnu quelques-uns des masques qui s'amuseront longtemps de votre erreur. Mais laissons là des plaisanteries qui ne sont plus de saison ; à peine arraché au décret injuste qui avait été lancé contre nous, et à peine

revenu de vos transes, vous avez tourné les yeux vers votre ami, laissé seul sous le poignard d'un tribunal de sang; et, pour l'en retirer, vous avez eu recours à un expédient de praticien : mais cet expédient n'est pas fait pour moi. J'ai lu avec soin la feuille prétendue incendiaire, qui a paru sous mon nom, j'en ai pesé chaque article, et je l'ai trouvée dans les principes de la plus saine politique ; je dirai même, dictée par la justice et l'humanité : car c'est être juste et humain que de verser quelques gouttes de sang impur pour éviter de répandre le sang pur à grands flots. Je me ferais donc un honneur d'en avouer chaque mot, si elle était écrite avec plus de précision et d'énergie. Ma façon de voir n'est pas la vôtre, je le sais; mais je doute que parmi des patriotes de sens, laissés juges de la question, j'eusse un seul désapprobateur.

Qui ignore que cet écrit patriotique, dénoncé par un homme couvert d'opprobre, n'a été déclaré crime de lèse-nation que par des hommes conjurés contre la liberté, par des hommes perdus de vices et vendus à l'iniquité, par des hommes qui se font un jeu de conspirer contre la patrie, et un devoir d'égorger ses défenseurs les plus zélés? Or, loin de m'offenser de leur anathème, je le regarde comme un brevet d'honneur.

Indigné des conspirations toujours renaissantes des préjugés, alarmé par la nouvelle de l'approche des ennemis, et convaincu qu'il nous est impossible d'échapper aux horreurs d'une guerre civile, si nous ne prenons enfin le parti d'abattre les têtes les plus coupables, l'auteur de cet écrit invite le peuple à s'assurer des conspirateurs qui sont au timon des affaires. Puis, épouvanté à l'idée des malheurs qui seraient la suite inévitable de leur triomphe, il lui rappelle que cinq à six cents têtes abattues lui auraient assuré pour toujours repos, liberté, bonheur, et que, pour les avoir épargnées par un sentiment de fausse humanité, il exposera plusieurs millions d'innocents à être massacrés.

Proposez cette alternative aux sages qui se piquent le

plus de clémence, et voyez s'il en est un seul qui hésite. Mais que l'ennemi s'avance une fois sur nos frontières, les citoyens les plus calmes renchériront à l'envi sur l'auteur, et vous-même, cher Camille, vous regretterez amèrement que les traîtres à la nation n'aient pas tous été suppliciés: vœu si naturel des cœurs honnêtes et amis de la paix, que mon lâche délateur a été réduit à falsifier *C'en est fait de nous*, et à employer l'imposture pour en faire un crime à l'Ami du Peuple ; tandis que ses collègues, acharnés contre les plus ardents défenseurs de la liberté, les mirent tous sous l'anathème, en s'écriant en chœur : qu'ils périssent!

Ce mystère d'iniquité, qui a couvert d'infamie l'Assemblée nationale, était si révoltant, qu'une poignée de patriotes la força, dès le lendemain, à revenir sur ce honteux décret, et elle en aurait effacé jusqu'à la moindre trace, sans un reste de ressentiment d'un orateur contre le juriste auquel on attribuait l'écrit dénoncé. Passons sur de pareilles petitesses, dont l'honnête homme a tant de peine à se défendre, pour jeter un coup d'œil sur une atrocité dont elles furent la cause, et dont l'Assemblée ne se lavera jamais.

Quel spectacle, grands Dieux, que de voir nos législateurs, faits pour marquer tous leurs décrets au coin de la sagesse et de la justice, frapper d'anathème l'apôtre de la liberté, sans s'inquiéter si les faits dont on l'accuse sont des délits, et s'il est l'auteur de ces faits; puis de le livrer à un tribunal de sang, coupable d'avoir formé l'horrible projet d'égorger tous les fauteurs de la révolution, et convaincu d'avoir juré sa perte pour avoir dénoncé ses lâches prévarications!

En lisant cette partie des annales de la première de nos législatures, les lecteurs sensibles frémiront d'horreur, et l'historien fidèle, s'élevant contre ces perfidies, transmettra aux générations futures les noms de nos indignes représentants, pour les livrer à l'opprobre.

Mais jetons un voile épais sur cette atrocité, dont les patriotes n'ont pu, sans doute, se défendre dans une assem-

blée devenue trop souvent le théâtre des plus basses passions, et trop sujette à dégénérer en cohue.

Quant à moi, réputé le père de l'écrit de *C'en est fait de nous*, je suis si intimement convaincu de la vérité des principes de l'auteur, de la sagesse de ses conseils, de la pureté de ses vues, qu'il faut être l'ennemi déclaré de la révolution, pour ne pas voir en lui le meilleur des patriotes.

D'une autre part, j'ai un si souverain mépris pour ceux qui ont rendu le décret qui me déclare criminel de lèse-nation, et plus encore pour ceux qui ont été chargés de l'exécuter; j'ai tant de confiance dans le bon sens du peuple, qu'on s'est efforcé d'égarer, et tant de certitude de l'attachement qu'il a pour son *ami*, dont il connaît le zèle, que je suis sans la plus légère inquiétude sur les suites de ce décret honteux, et que je ne balancerais pas à aller me remettre entre les mains des jugeurs du Châtelet, si je pouvais le reconnaître pour un tribunal d'État, si j'avais l'assurance de ne pas être emprisonné, et d'être interrogé à la face des cieux, certain qu'ils seraient plus embarrassés que moi. S'ils n'étaient pas mis en pièces avant que l'Ami du Peuple eût achevé de plaider sa cause, ils apprendraient de lui ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de tête, qui ne s'en laisse point imposer, qui ne prête point le flanc à la marche de la chicane, qui sait relever des juges prévaricateurs, les ramener au fond de l'affaire, et les montrer dans toute leur turpitude; ce que c'est que d'avoir affaire à un homme de cœur, fier de sa vertu, brûlant de patriotisme, exalté par le sentiment de la grandeur des intérêts qu'il défend, connaissant les grands mouvements des passions, et l'art d'amener les scènes tragiques.

MARAT, l'ami du peuple.

LXI

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS [1]

(*Août* 1790)

Marat à Desmoulins.

Que j'aime ce beau feu, mon cher Camille, avec lequel vous vous élevez contre moi, au sujet de la dénonciation du comité municipal des recherches, publiée dans la feuille *C'en est fait de nous* [2]. Il ne pouvait jaillir que d'un sein vraiment patriotique : et s'il ne suppose pas une tête bien forte, il annonce du moins un cœur bien pur. Croyez-en l'Ami du Peuple, il est moins douloureusement affecté de la sortie que vous lui faites, qu'il ne l'est agréablement du plaisir de voir que l'image de la vertu trouve encore en vous un vrai adorateur. Mais il ne peut supporter que vous l'ayez cru capable d'attaquer l'innocence dans la personne des membres du comité des recherches, et d'outrager le civisme dans la personne de M. Garran de Coulon. J'ai donc à éclairer votre zèle, et celui du public, qui pourrait s'imaginer qu'en dénonçant ces Messieurs j'avais formé le

1. *L'Ami du Peuple*, n° 196 (19 août 1790).

2. « Ce MARAT, vrai ou faux, roulait sur trois points : 1° une « exposition de la conjuration Maillebois ; 2° une dénonciation « du comité municipal des recherches, et notamment de M. Garran « de Coulon, laquelle m'avait tellement indigné que je courus sur- « le-champ chez Marat m'exclamer qu'il gâtait la bonne cause, « qu'il nous perdait avec son intempérance de patriotisme, que puis- « qu'il venait de dénoncer le plus homme de bien que j'eusse ren- « contré de ma vie, notre Caton, M. Garran, je ne l'appellerais plus « le divin MARAT. » Voyez le numéro 37 des *Révolutions de France et de Brabant*. — (*Note de Marat*)

projet de priver la nation des argus fidèles qui veillent à son salut.

S'il ne s'agissait que d'opposer autorité à autorité, j'oserais lutter ici avec vous : car je me pique de connaître un peu les hommes, et de n'avoir assez souvent besoin que d'un coup d'œil pour lire au fond de leur cœur : mais je ne veux que faire passer devant vous les membres du comité des recherches, que j'ai vu de très près à la besogne.

Ne parlons ni de M. Oudart, ni de M. Agier; leur aspect ne prévient pas en leur faveur, et il faudrait être bien peu physionomiste pour ne pas voir que la franchise n'est pas leur défaut.

M. Brissot m'avait toujours paru vrai ami de la liberté : l'air infect de l'Hôtel-de-Ville, et plus encore le souffle impur du général, influèrent bientôt sur ses principes : son plan d'aristocratie municipale, qui a servi de canevas à celui de Desmeuniers, ne me laissa plus voir en lui qu'un petit ambitieux, un souple intrigant, et la voix du patriotisme étouffa dans mon cœur la voix de l'amitié.

La réputation de M. Garran annoncerait le bon patriote, si sa froideur, sa circonspection, sa timidité ne décelaient à mes yeux un citoyen sans énergie, sans courage. Il a les mains pures, je le crois; mais où sont les vertus stoïques que vous lui prêtez? Vous en faites un Caton, j'en fais un bonhomme.

Le seul de ces inquisiteurs d'État vers lequel je me suis senti attiré est M. Perron. Sa franchise et sa fermeté montrent qu'il a de l'âme : j'oserais presque me fier à son civisme, s'il était permis au sage de juger les hommes à leurs discours[1].

1. Vous vous rappelez mon arrestation à Montmartre, et ma comparution au comité des recherches, dont j'ai rendu compte dans le n° 71. Ses confrères improuvaient, tous plus ou moins, l'ardeur de mon patriotisme; il fut le seul qui en fût enchanté. « ALLEZ, NOTRE CHER AMI, ME DIT-IL EN M'EMBRASSANT, ÉCRIVEZ TOUJOURS, ET CONTINUEZ A DEMASQUER LES TRIPONS! » — *Note de Marat.*

Vous pouvez juger à ces traits que ces Messieurs ne me sont pas inconnus. En vous élevant contre moi, Camille, vous êtes parti de quelque bruit vulgaire, et peut-être de quelque entretien superficiel, pour opposer à ma dénonciation leur vertu; je pourrais vous opposer le coup d'œil de l'observateur, dans des circonstances où j'avais tant d'intérêt à lire dans leur cœur. Mais je n'entends pas me prévaloir de ce petit avantage : ce n'est pas par des certificats de probité, des témoignages honorables, moins encore par des inductions en l'air, que l'on peut détruire des charges positives, des faits constants. Or, pour justifier mes inculpations, je vous parlerai d'abord en preuve de leur propre dénonciation contre le Châtelet. Elle vous a ravi d'admiration, et tout Paris la regarde comme une démonstration du civisme de ses auteurs. Vous l'avouerai-je? Elle a servi à me prouver le contraire : et ma grande raison, c'est qu'elle est venue bien tard, et qu'elle a été forcée. Si les membres du comité des recherches étaient de vrais patriotes, auraient-ils attendu, pour dénoncer le Châtelet, qu'il les eût inculpés eux-mêmes? Auraient-ils attendu, pour parler, que l'Assemblée nationale leur eût ouvert la bouche? Auraient-ils laissé écouler plusieurs mois, avant de dévoiler aux yeux du public la scélératesse d'une horde de jugeurs, *qui demandaient des faits vrais ou faux pour faire périr l'innocent?* Ne les auraient-ils pas traduits devant le sénat de la nation comme des traîtres à la patrie, des conspirateurs qu'on ne pouvait trop se hâter de destituer? N'en auraient-ils pas sollicité la destitution? Et auraient-ils exposé si longtemps les bons patriotes aux dangers que leur faisaient courir ces officiers juridiques? Vous-même, Camille, avez-vous bien à vous louer de leur coupable silence, car je ne veux point parler ici de moi? Taire des faits de cette nature, c'est exposer le salut public, c'est trahir la patrie. Sur leur silence seul, on pourrait donc leur faire procès, et les déclarer indignes de la confiance publique. Pesez la force de ces arguments, et,

s'ils ne vous subjuguent pas, ajoutez-y les enquêtes faites par le comité des recherches contre les bons citoyens qui se transportèrent à Versailles le 5 octobre pour punir les satellites royaux, traîtres et conspirateurs.

Si vous aviez fait usage de votre judiciaire, en lisant la dénonciation contenue dans la feuille *C'en est fait de nous*, vous auriez vu qu'elle est marquée au coin de la vérité. On y donne les charges, on y cite des ordres donnés par le comité national des recherches à celui de la municipalité, on y invite les citoyens à s'assurer de la réalité des faits par leurs yeux, on y inculpe personnellement M. Garran, on le somme, lui et ses collègues, de prendre connaissance des inculpations, et d'y répondre, s'ils le peuvent, s'ils l'osent : tout cela n'a pas l'air suspect, ce me semble. Mais, à l'ouïe du nom de Garran, vous n'y êtes plus : Garran est un Caton, et son dénonciateur ne peut être qu'un illuminé. Il est donc vrai, cher Camille, que l'amitié est aveugle comme l'amour.

Or, apprenez, puisqu'il faut enfin vous le dire, que le dénonciateur du comité municipal des recherches est l'Ami du Peuple, et que sa dénonciation ne contient pas un mot qui ne soit conforme à la plus pure vérité.

Parmi le grand nombre de lettres qu'il recevait chaque jour, il en distingua une non signée, mais dont il connaissait l'écriture. On lui donnait avis que le nommé Fouquet, homme très délié [1], agent ministériel, et ancien suppôt de

1. Ce Fouquet ne m'était pas inconnu. En décembre dernier, il avait témoigné le plus vif désir de faire ma connaissance, sous prétexte de me comuniquer des pièces intéressantes au public. Il m'en communiqua effectivement plusieurs qui étaient relatives aux malversations du sieur Necker. Mais, m'étant aperçu que le but de cet intrigant était de supplanter l'administrateur des finances, je ne fis aucun usage de ses écrits, qui me devinrent suspects ; j'eus même la bonhomie de lui dire là-dessus ma façon de penser : et onques depuis je ne l'ai vu. Mais j'ai appris ensuite qu'il avait fait chaque jour passer ma feuille au roi, et qu'il lui avait remis lui-même ma première dénonciation contre le ministre. (*Note de Marat.*)

la police, était l'un des entremetteurs des ennemis de la révolution ; qu'il avait chaque matin des entrevues avec la cour, et que l'on trouverait dans une petite maison masquée qu'il occupait, rue Poissonnière, ses correspondances avec les commandants des places de guerre et les fugitifs réfugiés à la cour de Turin. Le nom de la rue Poissonnière me rappela la lettre trouvée dans la poche du sieur Voisins, conspirateur massacré à Valence. Dès cet instant, je ne doutai plus de la vérité de ces informations, et je ne songeai qu'à les mettre à profit.

Dans la même lettre, on me donnait avis encore que le sieur de Bonnière, agent de Charles-Philippe d'Artois, était en relation intime avec le sieur Fouquet.

Je tenais un fil des trames ourdies contre la patrie ; je songeais au moyen de les tous saisir ; je fus enchanté de l'extrême simplicité de celui qui se présenta à mon esprit, et je m'étonnais qu'il n'eût pas encore été mis à exécution : il consistait à s'emparer, dans une belle nuit, des papiers de tous les inspecteurs, exempts et espions de police, indignes confidents de tous les mystères d'iniquité du ministre et seuls possesseurs des moyens de les accomplir.

Il ne s'agissait plus que de trouver une voie sûre pour faire passer ces informations et ces vues au comité national des recherches : je cherchai parmi les membres patriotiques celui sur lequel je pouvais faire le plus de fond ; et je les adressai, le 29 mai dernier, à M. Charles de Lameth, avec prière instante de n'en pas négliger la remise. Je signai ma lettre, et, pour être certain qu'elle ne serait pas mise de côté, je déclarai que j'étais déterminé à paraître moi-même, dès que le moment serait venu. Ma confiance était très bien placée. M. de Lameth remit lui-même ma dénonciation, et remplit en cela le devoir d'un citoyen : des ordres positifs furent immédiatement donnés au comité municipal des recherches de faire toutes les saisies requises.

Jaloux d'assurer le succès de cette importante expédi-

tion, qui nous aurait délivrés dans une nuit de tous les conspirateurs, en dévoilant toutes les conspirations, je fis agir auprès du comité municipal des recherches. M. Garran de Coulon eut à ce sujet une entrevue avec M. de Lameth, et c'est lui-même qui apprit à mon ami, quelques jours après, que le comité avait reçu des ordres de l'Assemblée nationale.

Ces ordres ont été mis de côté. Pour ne point les exécuter, on a prétexté mille raisons de retenue, et surtout la crainte de violer l'asile des citoyens : prétexte ridicule, lorsqu'il s'agit du salut de la patrie.

Voilà, cher Camille, des faits positifs, constants et bien avérés, contre lesquels vous n'objecterez plus votre argument pour votre Caton.

L'amour de la patrie, le devoir et l'honneur se réunissaient pour presser le comité municipal des recherches d'exécuter les ordres du comité national. Aucun motif ne devait l'en empêcher. Il ne peut avoir méprisé ces ordres que parce qu'il craignait de déplaire aux ministres, au maire et au commandant de la milice parisienne, ou parce qu'il est vendu au cabinet, a dit l'auteur de la feuille *C'en est fait de nous*. Après la dénonciation du comité contre le Châtelet, je ne l'accuserai point de vénalité, mais convenez qu'il est coupable d'une lâcheté criminelle, et qu'il est indigne de la confiance publique.

Je me flatte maintenant, mon cher Camille, que vous continuerez à avoir quelque confiance dans la manière de voir, dans la circonspection et dans la prudence de l'Ami du Peuple. La chaleur de son cœur, qui lui donne l'air de l'emportement, et l'impossibilité où il est presque toujours de développer ses idées et les motifs de ses démarches, l'ont fait passer auprès des hommes qui ne raisonnent pas pour une tête ardente, il le sait : mais les lecteurs judicieux et pénétrants, qui le suivent dans ses bonds, savent bien qu'il a une tête très froide. La crainte extrême qu'il a de laisser échapper un seul piège tendu contre la liberté

le réduit toujours à la nécessité d'embrasser une multitude d'objets, et à les indiquer plutôt qu'à les faire voir. Le temps le presse, et il n'a point de collaborateurs, point de copistes, point de commentateurs. Il croit que l'ardeur de son zèle et la pureté de son cœur lui donnaient quelques titres à la confiance publique : mais il aurait beaucoup mieux réussi à l'obtenir s'il se fût moins attaché à la mériter.

Que cette utile vérité soit mise sous les yeux de vos lecteurs; et croyez, cher Camille, que l'Ami du Peuple n'eût pas pris sur ses occupations accablantes le temps de vous faire cette longue lettre, s'il fût moins jaloux de votre estime.

MARAT, l'ami du peuple.

LXII

LETTRE A NECKER

(*Septembre* 1790)

Il est difficile de déterminer ici s'il s'agit vraiment d'une lettre adressée au destinataire, ou simplement d'un article écrit sous forme de lettre ouverte. Ce qui rendrait cette dernière hypothèse assez vraisemblable, c'est que cette lettre est annoncée dans le sommaire du numéro sous cette mention : « Observations sur la retraite du sieur Necker. » D'autre part, ce qui rend également plausible l'opinion contraire, c'est le soin que Marat prit toujours de faire parvenir aux intéressés les lettres qu'il rendait publiques par la voie de son journal. Celle-ci est publiée dans le numéro 214 de *L'Ami du Peuple* (mardi 7 septembre 1790), à l'occasion de la retraite du ministre des finances, et nous la donnons, en raison de son importance, malgré l'incertitude qui subsiste sur son véritable caractère.

L'Ami du Peuple à M. Necker.

Si votre démission, Monsieur, n'était pas feinte, si votre retraite était sans retour, si vous aviez rendu fidèlement vos comptes, si vous étiez puni de vos malversations, la justice satisfaite m'imposerait silence; la haine que j'ai portée à un administrateur infidèle, à un ministre dangereux, à un suppôt redoutable du despotisme, expirerait avec votre pouvoir, et je ne verrais plus en vous qu'un particulier dont je dédaignerais de m'occuper un moment : mais je crois assez connaître votre caractère ambitieux pour me défier du parti que vous venez de prendre, pour regarder votre départ comme l'effet d'un orage que vous prévoyez, et dont vous voulez éviter l'éclat, ou comme le dernier des pièges que vous voulez tendre aux Français. Vous le couvrez du prétexte de l'altération de votre santé, du retour de ces maux qui vous ont mis l'hiver dernier sur le bord de la tombe, et qui néanmoins n'empêchèrent pas le mort ou le mourant de figurer à l'Assemblée nationale pour séduire le peuple. Vous alléguez aussi les inquiétudes mortelles de votre compagne chérie, qui vous presse d'aller retrouver l'asile dont vous a tiré l'Assemblée nationale : mais, en dépit de vous, la vérité vient se placer au bout de votre plume; en achevant sa phrase, l'ex-ministre donne la clef de l'énigme aux pères de la patrie. *A l'époque de mon arrivée*, messieurs, leur dites-vous, *vous approchez du terme de votre session, et je suis hors d'état d'entreprendre une nouvelle carrière*; ce qui signifie en bon français : il faut, messieurs, que je prenne enfin mon parti; il n'y a que des gens de votre espèce qui puissent maintenir en place un agent de la mienne; vous approchez de la fin de votre bail, et je suis hors d'état de lutter contre vos successeurs, qui s'aviseront probablement de vouloir d'abord faire leur devoir, qui m'éplucheront des pieds à la tête, et qui

me forceront de changer de marche, si plutôt ils ne me livrent à la vindicte publique.

Permettez-moi, monsieur, de jeter un coup d'œil rapide sur la manière dont vous vous justifiez de votre administration.

« En rapportant vos propres expressions, *vous m'avez « demandé, messieurs, un compte de la recette et de la « dépense, à*[1] *commencer du premier mai* 1790 : *je vous « l'ai remis*; *vous avez chargé votre comité des finances de « l'examiner*; *je crois qu'il aurait déjà pu reconnaître s'il « existe quelque dépense ou quelque autre disposition « digne de reproches* : *cette recherche est la seule qui con- « cerne essentiellement le ministère*, *car l'inspection des « titres*, *la revision des quittances*, *sont particulièrement « applicables à la gestion des payeurs*, *des receveurs et des « différents particuliers* » : ce qui signifie que, sans s'amuser à vérifier les pièces, vraies ou fausses, le comité des finances doit se borner à examiner si vous avez bien additionné et soustrait; or, soyez-en sûr, monsieur, personne ne s'avisera de douter de votre savoir-faire.

La fin de votre lettre est digne d'observation; la voici : *Les inimitiés*, *les injustices dont j'ai fait l'épreuve*, *m'ont donné l'idée de la garantie que je viens d'offrir* : *mais quand je rapproche cette pensée de ma conduite*, *dans l'administration des finances*, *il m'est permis de la réunir aux singularités qui ont accompagné ma vie!* — Ce n'est pas là, monsieur, soit dit en passant, le langage d'un administrateur intact, qui s'est empressé de mettre sous les yeux du public le fidèle tableau de sa gestion, le ton d'un cœur pur, oppressé de douleur, qui s'enveloppe dans le manteau de son innocence, moins encore celui d'une âme fière au-dessus de la calomnie; mais le ton d'un homme sans

1. On dira sans doute que le comité des finances s'entendait avec le fripon, pour n'avoir fixé qu'à cette époque la reddition des comptes. (*Note de Marat*)

honneur, qui ne s'était jamais offensé des soupçons injurieux tant de fois élevés sur son administration au milieu même du sénat; mais celui d'un petit intrigant éconduit et accusant l'injustice du sort.

Eh ! qu'y a-t-il donc de si étrange dans ce qui vous arrive aujourd'hui ? Depuis dix ans vous receviez nos adorations en vous moquant de notre simplicité, et vous nous accabliez d'emprunts; vous avez affecté de rendre compte de votre gestion dans un temps où rien ne vous obligeait; vous avez imposé ce devoir à vos successeurs ; vous avez refusé dès lors de vous soumettre vous-même, malgré les instances du public ; vous vous êtes joué des ordres des représentants de la nation; enfin vous avez remis un compte où l'on ne comprend rien ; vous nous avez donné mille raisons puissantes de vous regarder comme le chef des accapareurs du grain et du numéraire, le père du projet de famine qui a fait notre désespoir une année entière ; vous nous avez épuisés par un impôt vexatoire; vous avez opprimé les pauvres dont vous vous disiez le père; vous vous êtes opposé au plan de la liquidation des dettes de l'État; vous fuyez au moment où l'on vous en demande un meilleur; et vous vous plaignez de l'injustice du sort!

Vous accusez le destin de la singularité des événements de votre vie. Que serait-ce, si, comme l'Ami du Peuple, vous étiez le jouet des hommes et la victime de votre patriotisme ; si, en proie à une maladie mortelle, vous aviez, comme lui, renoncé à la conservation de vos jours pour éclairer le peuple sur ses droits et sur les moyens de les recouvrer; si, dès l'instant de votre guérison, vous lui aviez consacré votre repos, vos veilles, votre liberté ; si vous vous étiez réduit au pain et à l'eau pour consacrer à la chose publique tout ce que vous possédiez ; si, pour défendre le peuple, vous aviez fait la guerre à tous ses ennemis ; si, pour sauver la classe des infortunés, vous vous étiez brouillé avec tout l'univers sans ne pas vous ménager un seul asile sous le soleil : si, accusé tour à tour d'être vendu

aux ministres que vous démasquiez, au despote que vous combattiez, aux grands que vous accabliez, aux sangsues de l'État, auxquelles vous vouliez faire rendre gorge, si, décrété tour à tour par les jugeurs iniques dont vous auriez dénoncé les prévarications, par le législateur dont vous démasqueriez les erreurs, les iniquités, les desseins désastreux, les complots, la trahison; si, poursuivi par une foule d'assassins armés contre vos jours; si, courant d'asile en d'asile, vous vous étiez déterminé à vivre dans un souterrain pour sauver un peuple insensible, aveugle, ingrat! Sans cesse menacé d'être tôt ou tard la victime des hommes puissants auxquels j'ai fait la guerre, des ambitieux que j'ai traversés, des fripons que j'ai démasqués; ignorant le sort qui m'attend, et destiné peut-être à périr de misère dans un hôpital, m'est-il arrivé comme à vous de me plaindre? Il faudrait être bien peu philosophe, monsieur, pour ne pas sentir que c'est le cours ordinaire des choses de la vie; et il faudrait avoir bien peu d'élévation dans l'âme, pour ne pas se consoler par l'espoir d'arracher, à ce prix, 25 millions d'hommes à la tyrannie, à l'oppression, aux vexations, à la misère, et de les faire enfin arriver au moment d'être heureux.

Quant à vous, monsieur, vos destinées sont un peu différentes. Vous avez sacrifié les adorations d'un peuple idolâtre aux sourires d'une cour perfide, dont peut-être vous avez encore perdu la faveur : mais il vous reste des trésors. Vous ne passez plus pour Aristide, mais vous êtes encore Luculle; est-il un seul monarque qui ne s'empressât de vous offrir une retraite honorable, est-il un seul plaisir dans la vie que puisse donner la fortune, et qui vous soit refusé? Voluptés, honneurs, dignités, tout vous attend. Vous pouvez disposer de tout, excepté de l'estime du cœur droit et des âmes élevées, ou de la gloire qui n'est pas non plus le prix de l'argent.

Quoi qu'il en soit, M., si votre retraite n'est pas jouée, dès aujourd'hui je m'impose à votre égard un éternel

silence : j'ai travaillé à votre chute avec un zèle peu commun ; mais à l'instant où vous n'êtes plus un homme public dangereux, vous redevenez pour moi un particulier sans conséquence.

LXIII

LETTRE A ...

7 septembre 1790

Dans le supplément du numéro 215 de *L'Ami du Peuple* (mercredi 8 septembre 1790), Marat insère une lettre portant plusieurs signatures, et datée de Paris, 5 septembre 1790. Les auteurs de cette lettre annoncent à Marat que Palloy, entrepreneur de la démolition de la Bastille, a conçu le dessein de faire exécuter des modèles de la Bastille, taillés et gravés dans des pierres tirées des cachots, et de les envoyer aux 83 départements. En conséquence, ils invitent Marat à venir voir ces souvenirs patriotiques, avant leur expédition en province. « Tous ces objets, disent-ils, exposés à vos yeux, vous donneront sans doute une juste idée de l'effet qu'ils peuvent produire, étant répandus dans les 83 départements du royaume, et dans les 48 sections de la capitale ». Marat répond par la lettre suivante, publiée également dans le même numéro.

Frères et amis,

J'applaudis à votre patriotisme, et je suis flatté de votre bienveillance. Mon esprit est parmi vous : il vous donne le juste tribut d'éloges que vous méritez, et vous encourage à poursuivre vos utiles travaux : quant à mon corps, il n'a pas la permission de se faire voir dans Paris. Les légions d'assassins armés par les noirs et les ministériels, qui tra-

vaillent à remettre la nation aux fers, sont toujours sur pied contre le pauvre Ami du Peuple. Pour se promener sans danger, il faudrait qu'il fût accompagné par de bons citoyens tels que vous; et alors il irait mettre à la raison ces vils coquins qui viennent de faire égorger nos frères les patriotes de Nancy, qui voudraient bien faire égorger tous les Parisiens amis de la liberté, et qui feraient relever la Bastille, s'ils l'osaient.

Votre frère et ami,

MARAT, l'ami du peuple.

Paris, ce 7 septembre 1790.

LXIV

LETTRE A M. ROULLIÉS

(9 *septembre* 1790)

A la suite de divers articles de *L'Ami du Peuple* sur les incidents tragiques de Nancy, Marat avait reçu du secrétaire de la colonie suisse à Paris, nommé Roulliés, marchand de vin, habitant rue du Regard, n° 25, une lettre protestant contre un article relatif aux Suisses paru dans le n° 211 de *L'Ami du Peuple*. Marat insère cette protestation dans le numéro 218, et il publie le lendemain, dans le numéro 219 (12 septembre 1790), la réponse qu'il a faite à M. Roulliés.

Réponse de l'Ami du Peuple à M. Roulliés, secrétaire de la Société des Suisses.

Si vous avez lu ma feuille avec attention, vous y aurez vu, monsieur, que je suis le premier et le seul des écrivains patriotes qui ait défendu avec chaleur la cause du peuple

et celle du soldat qui en fait partie. Quant à Bezenval, pour m'acquitter envers lui *de l'or qu'il m'a donné*, je désire que vous le pendiez haut et court. Quant à M. d'Affry, je le connais fort peu ; il me semble qu'il s'est assez bien montré au commencement de juillet 1789. N'a-t-il pas refusé d'obéir à l'ordre de faire tirer sur les citoyens, que lui avait donné Capet, dit d'Artois? Au demeurant, vous devez le connaître plus à fond que moi : or, s'il ne vaut pas mieux que Bezenval, je serai enchanté qu'il lui serve de pendant. Enfin, je désire que tous les camarades suisses forcent d'Affry et Bezenval de leur montrer les reçus de l'argent qu'ils m'ont donné ; et s'ils reconnaissent mon écriture, je consens à compléter le trio. Voilà un compte réglé.

Voyons l'autre. Je n'ai eu connaissance de votre adresse à l'Assemblée nationale que par la séance que rédige un sieur Dufour, et par le *Journal des Débats et des Décrets*. Or, vous verrez donc, dans ma feuille 212, que j'ai accusé les rédacteurs de falsifications, ne pouvant croire que des Suisses amis de la liberté se fussent déshonorés par une pareille platitude. En comparant votre adresse à celle qu'ils ont imprimée, je vois qu'ils ont donné comme certain ce qui n'est chez vous que conjecture vague et qu'ils vous font demander la punition du régiment de Château-Vieux, ce qui est une imposture. J'avais donc raison d'accuser les rédacteurs de vénalité et de mauvaise foi. Mais je vois aussi que les patriotes suisses, dont l'unique but était de réclamer contre la tyrannie des anciennes capitulations, ont fait la platitude de déplorer l'insurrection du régiment de Château-Vieux, de la désapprouver, et de l'attribuer aux instigations des ennemis de la révolution, peut-être à des transfuges recrutés par l'avarice des chefs : tandis que vous étiez convaincus qu'elle n'était due qu'aux vexations et à la tyrannie des officiers, comme vous le dites très bien dans la lettre à M. de Noailles. C'est sur de pareils traits, indignes de la franchise helvétique, que l'Ami du Peuple, plus

jaloux de votre honneur que vous-mêmes, n'a pu se persuader que cette adresse eût été dictée par des citoyens libres. Vous me dites que vous êtes réduits à bien des *ménagements pour parvenir jusqu'à la barre et ne pas révolter les noirs*. Mais puisque vous saviez si bien que les noirs et les ministériels dominent dans l'Assemblée, que pouviez-vous espérer de ces vils coquins? Au lieu de perdre votre temps à présenter une ridicule adresse, il fallait que le régiment entier des gardes suisses en présentât une pour demander vengeance de l'affreux massacre de Château-Vieux, pour demander l'expulsion de leurs chefs, et la nomination des officiers par les soldats; il fallait qu'il invitât tous les autres régiments suisses et français à faire la même pétition. Il fallait que vous-mêmes, et tous les Suisses résidant à Paris, accourussiez aux Tuileries, pour unir vos voix à celles des 40 mille citoyens qui demandaient vengeance de l'infernal Bouillé et du monstre La Tour-du-Pin, le renvoi de tous les ministres, l'expulsion de tous les états-majors, et la nomination des officiers par les soldats. Voilà, monsieur, ce que vous deviez faire, et ce que doivent faire encore vos compatriotes, s'ils veulent que je reconnaisse à leur conduite de braves helvétiens.

Paris, ce 9 septembre 1790.

MARAT, l'ami du peuple.

LXV

LETTRE A LAFAYETTE [1]

(*Septembre* 1790)

Adresse au général Motier.

Prétendre passer pour bon citoyen, vrai patriote, parce que quinze mille automates trouveront mauvais qu'on en doute, est une absurdité qui n'entrera jamais dans votre esprit; mais elle vous fournit un moyen d'afficher le servile dévouement de l'armée que vous commandez, et elle vous donne l'espoir d'imposer silence aux citoyens peu courageux qui tenteraient de vous faire connaître. Que de jeunes étourdis, trop incapables de réflexion, se prêtent à vos sinistres projets, très dangereux sans doute, est une sottise, et pourtant excusable dans des évaporés qui n'y entendent pas malice; mais que vous, homme mûr et instruit, vous, patriote prétendu, auquel vos concitoyens, séduits par l'apparence des vertus que vous jouez, se sont abandonnés de si bonne foi, vous souleviez la nature entière pour faire de la milice parisienne une armée de prétoriens, est une exécration dont peu de chefs de parti seraient capables, et qui était réservée au héros de l'Amérique, au grand général, à l'immortel restaurateur de la liberté.

Perfide! quittez vos lâches machinations, si vous n'êtes pas entièrement mort à l'honneur, ou plutôt cessez de vous abuser, vos artifices ne vous mèneront point au but. Vous

1. *L'Ami du Peuple*, n° 222 (mercredi, 15 septembre 1790). On peut faire, sur cette lettre, les mêmes remarques que précédemment sur la lettre à Necker (n° LXII).

pourrez bien séduire quelque temps encore de pauvres bourgeois sans lumière ; mais enfin l'affreuse vérité percera, et vous paraîtrez dans toute votre turpitude aux yeux du public, comme vous paraissez depuis longtemps à ceux des hommes clairvoyants. Et déjà vous voilà réduit à vous ravaler à de honteuses menées pour échapper à la censure, vous dont l'ivresse d'un peuple idolâtre avait fait un dieu. En vain vous bercez-vous d'un fol espoir, votre chute est prochaine, elle sera honteuse, elle sera terrible.

Jetez les yeux sur l'ex-ministre genevois, votre guide. Rappelez-vous les jours de sa gloire, voyez ceux de son humiliation. Comme lui, bientôt, vous serez la fable publique. Que dis je? Ce moment est déjà venu. Hier encore l'objet de l'idolâtrie des légions fédérées : et déjà votre réputation baisse; déjà la bonne renommée fuit loin de vous; ce n'est plus qu'à force de bas artifices que vous entreprenez de la retenir. Aujourd'hui l'armée est partagée : tout ce qu'elle contient d'hommes sages et honnêtes vous condamne ; les autres, quelque corrompus qu'ils soient, sont forcés de mettre en question vos sentiments, votre vertu, votre loyauté ; *ils se plaisent à croire que vous ne méritez aucun des traits que des écrivains incendiaires, ou plutôt que la médisance a lancés contre vous.* Quel éloge! Encore un peu de patience, et vous ne serez plus qu'un objet de mépris. Si, pour en précipiter l'instant, il ne faut que redoubler d'efforts, comptez sur ceux de l'Ami du Peuple. C'est lui qui le premier[1] osa ébranler les autels du divin Necker, et dans un temps où il était le seul qui eût découvert un adroit fripon sous le masque d'un dieu. Souvenez-vous que c'est l'Ami du Peuple aussi qui le premier[2] a sapé vos autels, et soyez sûr qu'il ne lâchera prise que lorsqu'ils seront renversés. Homme petit et vain, que n'avez-vous connu votre bonheur ; que n'avez-vous profité des

1. Voyez mon *Appel à la Nation.* (*Note de Marat*
2. Voyez l'affiche des bataillons. *Note de Marat*

avantages que la fortune semblait se plaire à vous prodiguer? La gloire d'elle-même s'attachait à vos pas; de faux bruits, venus de contrées lointaines, avaient fait de vous un héros qui avait franchi les mers pour rompre les fers d'un peuple dont il connaissait à peine le nom; bientôt vos crédules concitoyens virent en vous le défenseur de leur liberté; mille voix trompeuses prenaient plaisir à relever à leurs yeux l'éclat de vos fausses vertus; ils vont au-devant de leurs fers, et leurs acclamations vous proclament chef de l'armée parisienne. Dès lors, les destinées de la France étaient dans vos mains. Armé de la force publique, vous pouviez être l'inaltérable appui de la liberté, la terreur des ennemis[1] de la révolution, l'ange tutélaire de 25 millions d'hommes. Fut-il jamais un si beau destin? Qu'aurait été la gloire de Titus et de Trajan à côté de la vôtre? Mais il fallait aimer la patrie. Qu'avez-vous fait pour elle? Loin d'épouser sa cause, toujours on vous vit figurer parmi ses mortels ennemis. Ame de boue, la fortune avait tout fait pour vous, les Dieux étaient jaloux de vos destinées; mais, au bonheur d'être le sauveur de la France, vous avez préféré le rôle déshonorant de petit ambitieux, d'avide courtisan, de tripoteur perfide, et, pour comble d'horreur, de vil suppôt du despote.

LXVI

LETTRE AU CITOYEN HEINTZLER

(*Novembre* 1790)

Dans le numéro 272 de *L'Ami du Peuple*, Marat avait raconté les malheurs d'un facteur de clavecins, nommé Heintzler, dont

1. L'idée seule de votre vertu aurait fait trembler les conspirateurs, et aurait contenu tous les conjurés dans le devoir. (*Note de Marat*)

un commissaire de police, du nom de Fontaine, avait séduit la femme. Celle-ci, à l'instigation de Fontaine, avait volé l'argent de son mari pendant son absence. Ces faits remontaient à l'année 1780; mais, depuis lors, Heintzler, persécuté, réduit à se cacher, frappé enfin d'une longue maladie, n'avait pu obtenir justice. A la suite de cet article de Marat, Fontaine s'était plaint de diffamation publique. Mais, presque aussitôt, le 9 novembre 1790, il avait fait offrir à Heintzler un arrangement. Celui-ci écrit alors à Marat, à cette date du 9 novembre, pour lui demander conseil. Marat publie la lettre de Heintzler et sa propre réponse dans le numéro 284 de *L'Ami du Peuple* (jeudi 18 novembre 1790).

Le devoir et l'honneur vous font une loi de persister dans vos sentiments. La sûreté publique exige que les violateurs des lois soient punis ; soyez tranquille, je reparlerai de votre affaire, et vous ne manquerez pas de défenseurs.

MARAT, l'ami du peuple.

LXVII

LETTRE A DUPORT-DU-TERTRE[1]

(*Novembre* 1790)

Marat, l'Ami du Peuple, à Duport-du-Tertre, garde des sceaux de France.

Quelque irréprochable que puisse être jusqu'à ce jour votre conduite privée, votre caractère public, monsieur, n'est pas au-dessus du soupçon. Vos liaisons intimes avec deux hommes extrêmement dangereux à la chose publique,

1. *L'Ami du Peuple*, nº 297 (mercredi 1er décembre 1790).

dont l'un est le chef anti-révolutionnaire de la municipalité, et l'autre le chef contre-révolutionnaire de la garde citoyenne, sont faites pour inspirer de la défiance. Que penser de votre jugement, ou plutôt de votre civisme, lorsqu'on vous entend leur donner les titres de *héros*, de *défenseurs de la liberté*?

Quoi qu'il en soit, monsieur, il importe à votre tranquillité et plus encore au salut public que vos vrais sentiments soient bien connus. Je vais les mettre à une épreuve éclatante, qui fixera d'une manière irrévocable l'idée que le peuple doit avoir de vos vertus civiques. Quinze cents commissaires du roi pour les nouveaux tribunaux ont été désignés par votre prédécesseur, de honteuse mémoire; ces commissaires, choisis parmi l'écume des gens de loi, la lie de l'ancienne magistrature, sont la plupart des procureurs généraux, des lieutenants de bailliages, des subdélégués d'intendants, hommes sans foi et sans loi, bien connus par leurs vices, leurs méfaits; tous ennemis déclarés de la révolution, et presque tous tyranneaux du peuple, presque tous flétris par l'opinion publique. Je n'ai plus qu'un trait à ajouter, c'est que le Blanc de Vernenil et Boucher d'Argis sont du nombre. Un pareil choix devait exciter l'indignation publique; aussi a-t-il élevé de toutes parts de vives réclamations. Des hommes de cette espèce ne peuvent que servir le despotisme et perdre la liberté; ils n'ont encore que des bons du roi, bons surpris à sa crédulité par l'infâme Champion, bons nuls de droit, si le monarque a l'ombre de justice, bons qui doivent être révoqués sans délai. Vos devoirs de chef de la magistrature, et plus encore vos devoirs d'honnête citoyen, de vrai patriote, vous font une loi sacrée, monsieur, de faire suspendre leur installation, de prendre connaissance des raisons de récusation alléguées contre eux, et de faire révoquer tous ceux qui ont démérité, pour nommer à leur place des hommes intègres et judicieux. Confirmer leur choix serait vous couvrir d'opprobre, et vos protestations d'intégrité et de patriotisme ne passe-

raient bientôt plus que pour ces lieux communs dont vos prédécesseurs couvraient leur déloyale hypocrisie L'épreuve à laquelle le public vous appelle aujourd'hui par ma voix est douloureuse ; mais il attend de vous en voir sortir avec honneur. Si vous reculez, votre procès est tout fait : bientôt, poursuivi comme ennemi de la nation par les écrivains patriotes, vous tomberez dans le mépris et votre règne n'aura duré qu'un jour.

LXVIII

LETTRE A DUPORT-DU-TERTRE [1]

(*Décembre* 1790)

Seconde lettre de Marat, l'Ami du Peuple, à Duport-du-Tertre, garde des sceaux de France.

L'hypocrisie, Monsieur, est le vice caractéristique de tous les fonctionnaires publics, depuis le monarque jusqu'à l'huissier. C'est sous le masque du devoir, de l'amour de la justice et de la bienfaisance, qu'ils violent les lois, qu'ils exercent leurs brigandages, qu'ils égorgent les peuples. Il n'y a pas jusqu'au plus affreux tyran qui ne se couvre de ce masque, en faisant couler le sang pour assouvir ses passions féroces ou brutales ; tant est vrai que toute autorité doit avoir pour but le bien général ; vérité à laquelle les despotes eux-mêmes sont forcés de rendre hommage, lors même qu'ils font tout pour l'oublier.

Vous avez débuté, Monsieur, comme tous vos prédécesseurs, en affichant de beaux adages : les badauds, qu s'engouent du premier venu sur quelques jolies phrases,

1. *L'Ami du Peuple*, n° 302 (lundi 6 décembre 1790).

peuvent se bercer de vos promesses ; mais à nous, citoyens clairvoyants et trop souvent trompés pour être crédules, il faut des effets ; c'est là que nous vous attendons.

L'Ami du peuple vous rappelle le choix infâme des 1.500 commissaires royaux nommés par le sieur Champion, votre devancier ; la réforme de ces indignes suppôts du despotisme doit être votre premier coup de balai dans le temple de Thémis ; et vous ne sauriez vous en dispenser, sans vous perdre de réputation.

C'est trop peu qu'un ministre de la justice soit impartial, s'il n'a les mains pures. Vous-même avez consacré cette maxime le jour où vous parûtes à la commune, pour prendre congé de vos camarades, *en annonçant que la veille de votre élévation au ministère, vous avez signé la lettre aux administrateurs provisoires pour les inviter à rendre leur compte. Je m'honore, ajoutâtes-vous, d'être le premier à donner l'exemple de la responsabilité, je me reposerai sur un de mes collègues du soin de vous présenter ceux qui me concernent, et j'espère que mon administration provisoire sera pour vous un garant assuré de celle à laquelle je suis appelé.* Permettez-moi une petite explication : en qualité de lieutenant de maire, au département de la police, vous avez été chargé de toutes les dépenses relatives à la sûreté de la capitale, ou plutôt à la surveillance de la tranquillité publique ; et comme, à la honte du nouveau régime, l'administration municipale a suivi les infâmes pratiques de l'ancien, c'est vous, monsieur, qui aviez la direction et la solde de tous les espions entretenus dans la capitale aux dépens du trésor national ; vous nous devez donc le tableau des différentes fonctions dont vous les chargiez, et du traitement que vous leur accordiez. Je ne sais si vos prôneurs les plus chauds oseraient ici garantir vôtre exactitude à remplir vos engagements ; mais, moi qui n'aime point à me faire illusion, je dis que vous vous en donnerez bien de garde : non dans la crainte de divulguer les secrets du gouvernement, le gouvernement ne devant plus en avoir chez

une nation libre, mais parce que vous rougiriez d'afficher les turpitudes du maire et du général, qui n'entretiennent aujourd'hui des espions que pour épier et noter les citoyens courageux qui voudraient s'opposer à leur projet criminel de rétablir le despotisme ; et ma raison est que si vous étiez vraiment patriote comme on le prétend, vous ne vous seriez pas chargé d'une pareille besogne. Mandataires infidèles, auriez-vous dit au sieur Bailly et aux administrateurs municipaux, rayez de vos tablettes ces dépenses odieuses, il ne faut point d'espions dans un peuple libre ; que les dépositaires de l'autorité fassent leur devoir, et ils n'auront rien à craindre de la médisance; qu'ils fassent le bien, et ils pourront se moquer de la calomnie.

Voilà, monsieur, un nouveau défilé par où l'Ami du peuple vous appelle à passer ; soyez sûr de sa constance, il vous tiendra éternellement l'épée dans les reins jusqu'à ce que vous l'ayez franchi, ou il vous tympanisera comme un fourbe.

Ce n'est pas tout. Ayant à rendre compte de votre administration provisoire, comment avez-vous eu l'impudeur de prendre l'écharpe de substitut du nouveau conseil municipal? N'était-ce pas demander à être traité avec ménagement par vos collègues? N'était-ce pas vouloir être contrôleur de votre propre compte? Cette astuce n'aurait pas surpris dans un Vauvilliers : mais dans Duport-du-Tertre? Que diront les malveillants ; surtout lorsqu'ils auront remarqué qu'à l'exemple du maire vous avez refusé de prêter le serment de désintéressement, exigé des administrateurs par la municipalité ; surtout lorsqu'ils relèveront les déférences que d'humbles municipaux doivent nécessairement avoir pour un garde des sceaux, qui ne dédaigne pas de les appeler ses chers confrères? Pensez-vous qu'après cela ils soient d'humeur à serrer le bouton à leur illustre camarade? Le garde des sceaux fera donc passer aveuglément l'éponge sur toutes les dilapidations du lieutenant de

maire, docile faiseur des sieurs Bailly et Motier[1]. Ils iront plus loin, ils soutiendront que Duport-du-Tertre, en acceptant l'écharpe et les sceaux, a violé les règlements de la commune et le décret de responsabilité : parce qu'il ne pouvait être nommé à aucune place qu'il n'eût préalablement rendu ses comptes : devoir que l'assemblée aurait dû depuis longtemps consacrer par un décret formel. Quoi qu'il en soit, je vous somme, monsieur, de mettre promptement sous les yeux de la nation le tableau fidèle de vos comptes, de le répandre à bas prix par la voie de l'impression, et de provoquer vous-même la censure publique : refuser de le faire serait non seulement vous avouer coupable, mais reconnaître que vous êtes au-dessous de votre nouvelle place ; mais publier tout haut que dans le poste élevé où vous ont porté le maire et le général, vous êtes encore et vous serez toujours leur bas-valet.

Quelque sévère que puisse paraître l'Ami du peuple dans sa conduite envers vous, comme envers tout autre fonctionnaire public, il n'en changera point : non qu'il se plaise à flétrir le nom de ses concitoyens par de tristes présages, et l'humiliant tableau de la dégradation de la génération actuelle ; mais parce qu'il est intimement convaincu que les vices des agents du peuple sont moins à redouter que son aveugle confiance[2].

1. Le 5 octobre, tandis que le général était en chemin pour Versailles, un de ses laquais lui a volé dans un secrétaire de son appartement, à la maison-de-ville, cent mille livres en billets de caisse qu'il avait reçus la veille : ce vol n'est pas aux dépens du général, il faut donc qu'il soit couvert, comme bien d'autres : or, le complaisant du Tertre aura fait tout ce qu'il fallait pour cela. (*Note de Marat*.)

2. Bien que la lettre de Marat semble se terminer ici, le texte imprimé dans *L'Ami du Peuple* se continue en ces termes : « Puisqu'il n'est rien d'aussi difficile aujourd'hui que de trouver des hommes vertueux pour les placer au timon des affaires, prenons les moins corrompus, mais faisons-leur bien sentir que nous saurons apprécier leur conduite, et que nous avons toujours les yeux

LXIX

LETTRE A M. MARTIN

(*Décembre* 1790)

Le numéro 300 de *L'Ami du Peuple* avait signalé le cas du patriote Saint-Huruge, dont personne n'entendait plus parler et que l'on croyait emprisonné. Un des correspondants de Marat, qui signe « Martin, le collègue de Duval Stain », lui écrit une lettre, datée du 9 décembre 1790, où il lui raconte avoir fait mille recherches inutiles pour retrouver Saint-Huruge ; mais, au cours de ces recherches, il a découvert le brave Noël, qui s'était précédemment signalé par son patriotisme, et qui, après avoir été enfermé six semaines au Châtelet, travaille maintenant dans les bureaux de l'Hôtel-de-Ville. Marat insère cette lettre dans le numéro 310 de *L'Ami du Peuple* (mardi 14 décembre 1790), et transcrit également sa réponse.

Votre zèle patriotique, Monsieur, ne surprendra point mes lecteurs, lorsqu'ils se rappelleront que vous avez été quatre mois dans les fers pour avoir appris aux Parisiens

ouverts sur eux. Le vrai moyen de n'être pas volé n'est pas d'éviter d'aller dans la foule, mais d'avoir toujours les mains sur ses poches. Ainsi, tant que l'Ami du Peuple pourra élever la voix, il s'appliquera à détruire la funeste illusion, l'aveugle sécurité. Citoyens, soyez sans cesse sur vos gardes ; et, dussent tous vos mandataires être gens de bien, conduisez-vous toujours avec eux comme s'ils étaient des fripons : unique moyen de n'être ni leurs dupes ni leurs victimes. » Ce passage, qui contraste si profondément avec le reste de la lettre, est évidemment une note ou un commentaire distinct de la lettre et qui n'y a été ajouté que par une de ces transpositions malheureuses dont Marat se plaint parfois avec tant de force et qui en effet rendent souvent inintelligibles certains articles de *L'Ami du Peuple*.

qu'on leur faisait manger du pain de marrons d'Inde, tandis qu'on faisait passer leurs grains à l'étranger, et pour avoir révélé les affreuses malversations de l'École Royale Militaire, où l'on dépensait 1.800.000 liv. pour moudre de mauvais grains et mêler des farines gâtées, tandis que les moulins des environs de la capitale étaient dans l'inaction.

Tous les bons citoyens se joindront à moi pour vous remercier des peines que vous vous êtes données après Saint-Huruge, et des nouvelles que vous leur donnez du brave Noel. Mais je ne sais quel sentiment de tristesse s'empare de mon âme à l'ouïe de l'endroit où vous l'avez trouvé. Je n'aime point à le voir occuper une place à la ville; vous savez que les patriotes sont repoussés de tous les emplois par les aristocrates et les royalistes qui se sont emparés de l'État. Serait-elle donc le prix de sa défection? Je ne veux point vous faire perdre la bonne idée que vous avez de son civisme. Quant à moi, j'en augure assez peu avantageusement, lorsque je réfléchis qu'il n'a répondu, depuis quinze jours, que par son silence aux inquiétudes que tant de bons citoyens ont témoignées sur son sort. Cette réflexion redouble ma tristesse, quand je songe à Saint-Huruge... Vous le dirai-je, mon cher Martin, nous sommes la nation la plus corrompue de l'univers; la perte de la liberté ne viendra jamais que de notre dépravation; ce n'est pas avec de vieux esclaves que l'on fait des hommes libres. Si nous ne retombons pas dans la servitude, ce n'est pas que nous aimions la liberté; c'est que chacun voulant se vendre, ne souffrira pas qu'un autre soit maître de le livrer.

MARAT.

LXX

LETTRE A M. D...

(*Janvier* 1791)

Le numéro 353 de *L'Ami du Peuple* (jeudi 27 janvier 1791) contient une lettre de M. D..., citoyen actif, qui se plaint d'un conseiller au Châtelet, nommé Boivin, qui est en même temps président d'un district et commandant d'un bataillon. Ce Boivin avait été accusé, en pleine Assemblée, d'avoir dilapidé 8.000 livres. Enfin, le correspondant de Marat ajoute : « Quant aux prud'hommes de notre section, ils sont presque tous des bas valets des noirs ou des ministériels. » Marat répond par le billet suivant, inséré dans le même numéro :

Mon cher correspondant, donnez un peu de votre jugement à vos concitoyens, et je vous promets que tout ira le mieux du monde. En attendant, faites mettre Boivin sur le tableau des infâmes, et envoyez-moi des certificats de vie et mœurs de vos prud'hommes.

LXXI

LETTRE AU CITOYEN BERRUIER

(*Février* 1791)

A propos d'un article que Marat avait consacré, dans le numéro 255 de *L'Ami du Peuple*, à la garde citoyenne de Dieppe, un « ancien régisseur des écuries des quatre maisons des princes », nommé Berruier, écrit à Marat une lettre datée

de Versailles, 15 février 1791. Il communique à Marat les renseignements que son frère lui a adressés de Dieppe, lui raconte des traits de civisme de la garde citoyenne de cette ville, où le peuple s'est emparé du château et de la citadelle, et s'est fait livrer 5.000 fusils. Enfin il dit à Marat que *L'Ami du Peuple*, qu'il fait passer à Dieppe, y est accueilli avec enthousiasme, et que la lecture s'en fait dans tous les corps-de-garde. Marat insère cette lettre dans son numéro 378 (lundi 21 février 1791), et la fait suivre de sa réponse.

Je commence par vous observer, mon cher compatriote, qu'il est impossible que la garde citoyenne de Dieppe se soit crue inculpée par la dénonciation dont vous vous plaignez, puisqu'il y est dit : « Dans le moment, on vient de donner ordre à dix hommes par compagnie de la garde citoyenne, à cent hommes du régiment qui est ici en garnison, de se tenir prêts à marcher au premier signal. » Or, à supposer qu'ils aient été commandés pour appuyer l'expédition des ennemis de la patrie, l'inculpation ne peut tomber que sur les chefs de la municipalité ou sur le commandant de la place. Jamais je n'ai douté du patriotisme des gardes citoyens de Dieppe ; la sagesse et le courage qu'ils ont montrés dans leur expédition démontrent plus que tous les discours du monde combien ils sont dignes d'admiration. Puissent-ils trouver des imitateurs dans toutes les gardes nationales du royaume ! Au surplus, si c'était pour repousser l'inculpation qu'ils se seraient signalés de la sorte, je serais ravi de leur en avoir fourni un motif. Maintenant, je vous remercie de tout mon cœur de l'agréable nouvelle que vous venez de me communiquer. Les conspirateurs de la cour et du club monarchique la tiennent secrète : Dieu sait combien elle les afflige ; mais elle est faite pour réjouir tous les bons Français, et je me hâte de la publier, en invitant les écrivains patriotes à la propager.

En faisant passer mes feuilles à mes braves compatriotes

de Dieppe, n'oubliez pas de leur dire combien j'applaudis à leur triomphe. Recommandez-leur de ne rendre ni canons, ni boulets, pas même un grain de poudre. Le roi et l'Assemblée nationale n'ont aucun droit de les empêcher de s'armer par leurs mains pour leur propre défense, lorsque les agents royaux se moquent d'eux, refusent de leur délivrer des armes. Recommandez-leur surtout de fournir tous les citoyens de la ville en état de marcher au moins d'une centaine de cartouches chacun, et, après ce partage, s'il leur reste de la poudre et des balles, d'en faire part à leurs frères des villes et villages voisins. Enfin, recommandez-leur de conserver précieusement ces munitions pour le besoin, s'ils sont jamais appelés à en faire usage contre les ennemis de la patrie. Ajoutez, je vous prie, que, sensible à la confiance qu'ils ont en moi, je vais leur passer par vos mains une[1] collection complète de *L'Ami du Peuple*, qui appartiendra à la garde citoyenne de Dieppe, et dont la lecture ne sera même permise aux officiers qu'autant qu'ils seront patriotes, car, pour n'être jamais la dupe des ennemis de la liberté, il faut éternellement se défier des chefs. C'est dans cet écrit que tous les amis de la vérité doivent la chercher, l'auteur ne l'ayant jamais dissimulée et l'ayant toujours si bien rencontrée qu'il a prédit la plupart des événements longtemps à l'avance.

1. Il serait à propos de la faire relier en volumes de 50 numéros, qui seraient déposés dans les divers corps-de-garde, pour que chaque volume y circulât à son tour. (*Note de Marat*)

LXXII

LETTRE A LAFAYETTE

(*Avril* 1791)

Cette lettre est publiée dans le numéro 439 de *L'Ami du Peuple* lundi 25 avril 1791 sous ce titre : « Lettre de l'Ami du Peuple au général défaillant ».

Frapper un ennemi abattu est lâcheté, l'écraser lorsqu'il a mis bas les armes est atrocité; mais achever un traître, qui se couche pour se faire relever et assassiner ensuite ses bienfaiteurs, est une œuvre méritoire.

Ennemi aussi généreux que cordial[1], je vous abandonnerais aujourd'hui à votre humiliation, à votre nullité, à vos regrets, à vos remords, si je pouvais croire que vous avez donné votre démission de bonne foi, et si vous vous renfermiez dans vos fonctions de député. Mais le moyen de s'en rapporter à la parole d'un courtisan consommé, et de ne pas redouter quelque nouvelle perfidie?

Je l'ai dit, et je le répète : vous avez donné votre démission et celle de l'état-major, qui ne[2] vous regardait pas, pour vous faire complimenter par vos satellites à cheval, par ceux des barrières et des ports, pour vous faire fla-

1. Vous avez de moi une lettre où je vous invitai, il y a seize mois, à servir la patrie avec loyauté, et je vous annonçai que je serais toujours à votre égard une sentinelle vigilante : vous devez être content de moi, je vous ai tenu parole. (*Note de Marat*)

2. C'est là un double coup de parti : vous avez prouvé que vous en disposiez en maître, et vous avez voulu mettre dans l'embarras la troupe du centre et les compagnies soldées, dont il a la direction. (*Note de Marat*)

gorner par vos valets municipaux, et pour ramener à vos autels nos bataillons plus engoués, plus dociles et plus dévoués à vos ordres que jamais. Puis, comptant d'un œil inquiet leur députation, humilié de leur petit nombre, et faisant de nécessité vertu, vous avez annoncé avec appareil que vous persistez dans votre résolution; vous allez en pompe à la maison de ville réciter un discours d'apparat, vous y jouez en tartuffe le rôle d'un patriote désintéressé, et vous mendiez avec adresse le retour de la confiance de l'armée parisienne, en déclarant que, *l'opinion publique n'étant plus pour vous, le bon ordre* (vous pouviez ajouter le salut public) *est intéressé à votre retraite*. Enfin, vous vous ménagez les moyens de travailler la troupe, *en rentrant dans les rangs en qualité de simple grenadier*, en attendant que l'occasion se présente de la soulever et de vous faire élever à la dictature.

Pourquoi tant d'appareil, de lenteurs, de démarches, de menées, de grimaces, d'hypocrisie, de fourbe, de perfidie, si vous ne cherchiez pas à donner le temps à vos créatures de ramener les bataillons à vos genoux? Pourquoi ce bonnet de grenadier, à vous père conscrit que vos devoirs de député rappellent au sénat, si ce n'est pour transporter d'admiration et de plaisir vos nouveaux camarades, les porter à l'excès de l'ivresse, avoir un prétexte de travailler la troupe, attendre l'occasion de vous faire élever à la dictature? Serpent tortueux! dans votre état d'abjection, je vous trouve plus redoutable que jamais; et ce n'est pas sans effroi que je vous vois faire les derniers efforts pour abuser barbarement du caractère funeste d'une nation ignare et frivole, qui s'engoue de tout, qui ne sait jamais s'arrêter, qui décerne l'apothéose aux adroits scélérats qui l'ont trahie, et qui reprend avec gaîté ses fers, l'instant d'après qu'elle vient de les rompre avec fureur. Fussiez-vous congédiés sans retour, vous et votre indigne état-major, je proposerais aux citoyens sauvés un *Te Deum* en mémoire de leur heureuse délivrance : et je dédaigne-

rais d'occuper plus longtemps le public de vos infamies et de vos attentats. En attendant, trouvez bon que j'achève de vous démasquer complètement, et aussi bien *mon flacon d'encre n'est pas encore usé*[1].

LXXIII

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS

(*Mai* 1791)

En publiant cette lettre dans le numéro 448 de *L'Ami du Peuple* (mercredi 4 mai 1791), Marat la fait précéder de ces lignes : « C'est à regret que je me vois aussi réduit à relever contre un frère d'armes des inculpations absurdes, qui peuvent être défavorables à la cause de la liberté, que j'ai défendue, que je défends, et que je défendrai toujours. »

Jean-Paul Marat à Camille Desmoulins.

Pourquoi faut-il que l'amour de la patrie me mette aujourd'hui la plume à la main contre vous?

Vous annoncez, dans votre numéro 73, « que l'intrépide « Marat, voyant l'accusation de Rutteau étouffée, voyant les « honneurs excessifs qui pleuvent sur le cercueil de Mira- « beau, succombe au découragement et demande un passe- « port *pour exercer l'apostat de la liberté chez une nation « moins corrompue*[2]. Après avoir mené une vie si troublée,

1. Voyez un numéro de *L'Ami du Peuple*, publié il y a cinq à six mois. *Note de Marat*

2. Cette phrase est du galimatias double, tout au moins. Qu'est-ce que c'est *qu'exercer l'apostat chez une nation moins corrompue?* L'apostasie serait-elle un art, une profession, une science, un métier? Et, pour l'exercer avec fruit, est-il besoin d'un pays moins

« si laborieuse, dans des souterrains, il part, ajoutez-vous, « sans pécule et pauvre, ce qui est la meilleure réponse à « ses ennemis. » C'est sans doute de ce que je me suis écrié à la fin de mon numéro 339 : « O Parisiens! vous êtes « si aveugles, si ignares, si stupides, si présomptueux, si « lâches, si plats, que c'est folie d'entreprendre de vous « retirer de l'abîme, que c'est folie d'entreprendre de vous « ouvrir les yeux : mon âme, épuisée par d'inutiles efforts, « est en proie au dégoût », que vous avez inféré mon départ. Mais si vous aviez pris la peine de transcrire les paroles qui suivent immédiatement, vous auriez vu que je ne partais pas, puisque je dis aux Parisiens : « Il y a longtemps que je vous aurais abandonnés à votre malheureux sort, si je n'étais retenu par l'espoir de trouver quelque vertu dans les provinces, par la crainte d'immoler la postérité. »

Vous allez plus loin, Camille; vous voulez paraître dans le secret, vous annoncez que je demande un passeport[1], et vous ne sentez pas que, ma tête ayant été mise à prix par le cabinet autrichien, le général et les autres chefs des contre-révolutionnaires, cette légèreté de votre part m'aurait exposé à tomber entre leurs mains et à devenir la triste victime de leur fureur. Vous pouvez vous figurer le sort qu'ils me réservent. Qu'attendre d'eux, que d'être jeté dans un four ardent, s'ils me prennent en secret, et d'être mis

corrompu que la France? Camille, dont les ouvrages sans vues, sans chaleur, sans vie, sont si peu soignés, malgré le loisir dont il jouit, qu'ils ne paraissent, aux yeux des connaisseurs, qu'un ramassis d'anecdotes, une *indigestion de nouvelles de cafés*, a voulu dire sans doute : « Marat, forcé de renoncer au projet de rendre libre « une nation trop dépravée pour défendre ses droits, se détermine « enfin à aller lui-même chercher la liberté chez une nation moins « corrompue. » (*Note de Marat*)

1. Il est possible qu'il soit revenu à Camille quelques-uns de ces propos que l'indignation m'arrache assez souvent, à la vue des démarches serviles des Parisiens et de leur manque d'énergie contre leurs oppresseurs. (*Note de Marat*)

en hachis par leurs satellites, s'ils m'arrêtent publiquement?

La tournure que vous donnez à cette annonce peut n'avoir pas été dictée par malveillance[1], elle n'en est cependant, ni moins injuste, ni moins cruelle. « Vous me faites succomber au découragement et demander un passeport

1. J'ai quelque raison de le croire, d'après ce qui m'est arrivé. Surpris de voir Camille, dans un temps de crise alarmante, perdre le temps à donner au public une immense table des matières, au lieu de travailler à sanctifier et aduler Mirabeau, ranimer le courage du peuple; étonné de le voir garder le silence sur les infâmes machinations du Général pour corrompre les vainqueurs de la Bastille, au lieu de m'aider à saper un coup que j'avais ménagé avec art, je me suis permis, dans mon numéro 339, de lui faire quelques petits reproches fraternels sur ce lâche abandon. Vous croyez peut-être que le grand Camille va réparer ses torts? Point du tout, il se livre à son petit ressentiment, et il cloue à la fin d'un de ses numéros de février 1791 une note dans laquelle il m'accole à Gorsas, barbouilleur soudoyé, dont il vante le courage parce qu'il court les rues; et afin de mieux ravaler mon dévouement à la chose publique, il m'impute à lâcheté la vie souterraine que je mène pour échapper aux assassins soudoyés, et me conserver à la patrie. Camille, je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, menacé du cachot par les municipaux, je les obligeai à se réunir en assemblée générale, et, sans crainte des baïonnettes dont ils étaient environnés, j'allai seul et sans mission exercer au milieu d'eux les fonctions d'un censeur public, chasser quelques-uns des plus effrontés coquins qui déshonoraient leur corps, faire procès à tous les autres de la bassesse de leurs arrêtés, de l'atrocité de leurs attentats, et les réduire à l'humiliation de tirer de ma main certificat de vie et mœurs. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, dans les liens de deux décrets de prise de corps, j'allai seul leur donner l'assaut à la maison de ville, et à la mairie traiter Bailly, au milieu de ses valets et de ses gardes, comme un infâme prévaricateur, lui fixer jusqu'à midi du lendemain le délai dans lequel il aurait à me faire rendre mes presses saisies en mon absence, et le forcer à devancer ce terme pour se débarrasser de moi. Je ne vous rappellerai point ces circonstances orageuses où, en butte aux fureurs du Châtelet qui instruisait mon procès, j'entrepris de le renverser lui-même, lui fis donner l'assaut un beau matin par six mille patriotes, et arrachai Rutlidge de ses griffes, malgré l'or du ministre des finances. Je

pour excercer l'apostat de la liberté, chez une nation moins corrompue. » — Mais quitter le champ de bataille lorsque l'armée a mis bas les armes, et abandonner la partie lorsqu'il n'y a plus d'espoir, ce ne serait être ni lâche, ni déserteur, ni apostat : ce serait céder à la raison, ce serait fléchir sous les lois impérieuses de la nécessité!

ne vous rappellerai pas ces temps orageux où, pendant trois semaines consécutives, ma maison était assaillie presque chaque nuit par une légion de satellites de robe courte et de pousse-culs nationaux, qui avaient juré de m'avoir mort ou vif; où, tranquille dans mon cabinet, je sortais à la brune lorsque ma feuille qui désespérait les coquins était sous presse, et où je rentrais le lendemain à la pointe du jour. Vous savez cela comme moi; mais ce que vous savez beaucoup mieux, c'est que, pendant mon absence, après la fameuse expédition du 22 janvier, le courage de tous les écrivains patriotes était glacé; c'est que, le lendemain de mon retour de Londres, vous me pressâtes de reprendre la plume pour leur redonner du cœur; c'est que, quelques jours après, je recommençai à faire guerre ouverte à tous les ennemis connus de la liberté, continuant à me montrer en public, quoique je fusse toujours dans les liens de deux décrets de prise de corps: c'est que, transporté de joie de ma dénonciation contre le Général, vous me prodiguâtes dans votre n° 32 les titres de divin, de sapeur des journalistes, et toujours le premier sur la brèche; c'est qu'interdit de la manière dont je traitai l'Assemblée nationale, devant laquelle vous vous étiez humilié, après le décret de crime de lèse-nation, qui ne vous avait effleuré que pour reposer tout entier sur ma tête, vous m'appelez *dans votre numéro* 37 *l'enfant perdu des journalistes patriotes*, et vous vous déclarez *mon émule indigne*: c'est qu'altéré du parti que j'ai pris pour sauver la patrie de mener une vie souterraine, de braver tous les supplices, et craignant la comparaison, vous demandez si un écrivain patriote, qui n'a pas été mis en sentinelle par le peuple, est tenu à l'abnégation de lui-même et à s'enterrer tout vivant comme Marat? Et c'est vous, mon frère d'armes, vous qui vous prétendez un Romain, qui venez flétrir les lauriers dont vous m'avez couvert, et m'imputer à lâcheté un genre de vie dont vous n'aviez pas même la force de soutenir l'idée. O Camille! je vous connaissais pour un homme irréfléchi, léger, superficiel; mais le moyen d'imaginer qu'un moment de pique vous eût fait renoncer à toute pudeur? (*Note de Marat*)

Et puis, était-ce donc l'Ami du Peuple, le seul des écrivains patriotes qui n'ait pas varié un instant dans ses principes, ses vues, ses démarches, sa conduite, que vous deviez afficher comme un apostat? Lui, dont le courage n'a jamais molli dans les temps de crise, et dont l'énergie a augmenté avec les dangers; lui, qui depuis vingt-huit mois a sacrifié à la patrie sa santé, son repos, sa liberté; lui, qui pour la sauver s'est enterré tout vivant et qui depuis une année entière défend les droits du peuple la tête sur le billot.

Jeune homme, apprenez qu'après la vérité et la justice, la liberté fut toujours ma déesse favorite, que toujours je sacrifiai sur ses autels, même sous le règne du despotisme et qu'avant que vous en sussiez le nom, j'en étais l'apôtre et le martyr. Ouvrez l'ouvrage que j'ai publié à Londres en 1774 sous le titre : *Chaînes de l'esclavage* (The chains of Slavery) ; parcourez en la préface, vous verrez que j'ai joué en Angleterre, il y a seize ans, le rôle que je joue en France depuis la révolution. Vous y verrez que, profitant de la réélection du parlement pour engager les Anglais à s'honorer par le choix de leurs députés et à réformer les vices capitaux de leur gouvernement dont j'avais fait une étude profonde, je n'ai pas craint d'attaquer les prérogatives de la couronne, les vues ambitieuses du monarque, les menées du ministère, la prostitution de la majorité des deux Chambres vendues à la cour, et de m'exposer pour le salut du peuple à leur haine et à leur persécution. Un jour vous apprendrez les suites de cette entreprise audacieuse : qu'il vous suffise aujourd'hui de voir que, dans quelque pays que je me trouve, l'humanité, la justice et la liberté auront toujours en moi un apôtre et un martyr[1].

Puisque je suis sur ce chapitre, je vous dois encore quelques observations.

1. Ici se termine la partie de cette lettre contenue dans le numéro 418 de *L'Ami du Peuple*. Ce qui suit se trouve dans le numéro 419 (jeudi 5 mai 1791), sous le titre : « Suite de la lettre de Jean-Paul Marat à Camille Desmoulins ».

Vous faites suivre l'annonce de ma prétendue apostasie de cette recommandation. « Malgré les faussetés dont la « feuille de Marat est trop souvent remplie, parce que cer- « tains correspondants affectaient de lui faire passer des « notes grossièrement mensongères, pour décrier les « vérités que lui seul publiait, utile même par ses er- « reurs. » Pour un papier-nouvelle tel que le vôtre, Camille, sans doute une pareille inculpation serait très grave, mais pour le mien, purement politique, elle se réduit à rien. Que savez-vous si ce que vous prenez pour de fausses nouvelles n'est pas un texte dont j'avais besoin pour parer quelque coup funeste et aller à mon but? Est-ce à vous, qui n'avez point de vues, de prétendre me ramener à vos petites conceptions? Pour juger les hommes, vous avez toujours besoin de faits positifs, bien clairs, bien précis : il me suffit souvent de leur inaction ou de leur silence dans les grandes occasions. Pour croire à un complot, vous avez besoin de preuves juridiques; il me suffit de la marche générale des affaires, des relations des ennemis de la liberté, des allées et des venues de certains agents du pouvoir. Toujours forcé par les événements à revenir sur vos pas, à rendre justice à la justesse de mes jugements, à nommer ma prévoyance *prédiction*, n'apprendrez-vous donc jamais à suspendre vos décisions précipitées, lorsque vous n'apercevez pas les preuves de mes allégations? Le regret de vous être mépris tant de fois, et la crainte de vous méprendre encore, ne vous rendra-t-elle pas plus réservé? et vous verra-t-on toujours entassant contradictions sur contradictions, chanter la palinodie, et retomber l'instant d'après dans la même faute? Je ne vous rappellerai point ici cette fluctuation éternelle de l'eloge au blâme, et du blâme à l'éloge, dans laquelle vous avez si longtemps tenu vos lecteurs au sujet de Motier Je ne vous rappellerai point ces injures et ces louanges entre lesquelles vous avez perpétuellement ballotté vos lecteurs à l'égard de Saint Riquetti. Mais de tant de contradictions que

vous avez entassées sur mon compte, souffrez que je vous rappelle un passage que vous n'auriez pas dû oublier.

« Que n'a-t-on pas mis en œuvre (dites-vous dans votre « n° 34) pour appréhender au corps M. Marat? Et aujour- « d'hui encore, pour découvrir sa retraite, on a tenté la « probité des colporteurs... On a fabriqué de faux Marat « pour diffamer le véritable... Comme s'il ne suffisait pas à « ses ennemis de le tenir depuis si longtemps dans une « vraie prison, en l'empêchant de se montrer et de jouir « de la lumière des cieux; encore aujourd'hui on veut « à toute force enfermer au Châtelet le courageux Marat, « cet écrivain trop véridique pour notre malheur, et que « moi-même je me reproche d'avoir, comme le public, aussi « peu cru que la prophétesse Cassandre. »

Je reviens à l'article de votre annonce qui a provoqué cette lettre. « Quoi qu'il en soit, concluez-vous, *très redou-* « *table Marat*, les patriotes te conjurent de continuer « d'user de la liberté de la presse jusqu'à ce que Chape- « lier, Desmeuniers et Malouet aient obtenu le décret pro- « hibitif après lequel ce trio soupire depuis si longtemps. » Lecteur sensé, tu crois peut-être que cette apostrophe est dictée par le civisme, qu'elle est sentie, qu'elle a même quelque sens : détrompe-toi, ce n'est que du remplissage pour amener ce vain étalage d'érudition dont l'auteur raffole : écoute, il va lui-même t'en donner le commentaire : « Je sens bien qu'à peu de choses près, il en est de cette « liberté de la presse parmi nous comme du tribunal de « l'histoire à la Chine. On ne voit pas que ce tribunal si « vanté, qui tient registre jour par jour des moindres « fautes, comme des crimes du despote, ait jamais corrigé « le despotisme chez les Chinois. A en juger par cette « foule de dénonciations contre Motier, Bailly, Montmorin, « de Lessart, Desmeuniers; contre Desterazy, Bouillé, « Livarol, Gouvernet, Gelb; *on sait bien que Marat n'est* « *guère plus utile à Paris que le président du tribunal de* « *l'histoire à Pékin...* » S'il en est ainsi, pourquoi me faire

un si grand crime du dessein ou plutôt du soupçon d'avoir voulu abandonner la patrie? Qu'a-t-elle besoin de ma plume? Et pourquoi, sous peine de voir mon nom flétri, m'astreindre à continuer de battre l'air, sans jamais avancer d'un pas? Enfin, ce grand mot de *très redoutable Marat* ne devient-il pas un persiflage aussi amer qu'indécent?... Ce n'est pas tout. « Mais puisque les annales de la Chine, poursuit l'auteur, citent tant d'exemples de membres de ce tribunal de l'histoire qui se sont fait pendre pour tenir registre des anecdotes de la cour de Pékin... il faut bien, pour l'honneur de la France, qu'on puisse y compter deux ou trois journalistes qui bravent les tyrans pour consigner dans leurs feuilles des vérités inutiles... » Mon pauvre Camille, la manie de faire de l'esprit vous tourmente si fort, que vous sacrifiez au plaisir de paraître piquant jusqu'à la crainte de paraître fou, et que vous aimez mieux être le paillasse de la liberté que d'en être l'apôtre. Au surplus, il n'y a peut-être que vous en France qui ayez pu imaginer que le but de la liberté de la presse était de corriger les fonctionnaires publics, de changer en patriotes les suppôts du despotisme ; en amis de la liberté, les bas valets de la cour ; en hommes intègres, les membres des comités de l'Assemblée nationale ; en gens de bien, les jugeurs, les marchands de paroles, les grippe-sous, les agents pourris de l'ancien régime : mais qui ne sait qu'elle est destinée à instruire les citoyens de leurs droits, et à leur inspirer le désir d'en jouir, le courage de les défendre, l'audace de les venger ; qu'elle est destinée à leur faire connaître les prévarications de leurs mandataires, et à leur faire sentir la nécessité de les punir ; qu'elle est destinée à leur apprendre à n'obéir qu'aux lois justes et sages, à résister aux lois iniques, à s'opposer aux lois tyranniques ; qu'elle est destinée à apprendre aux troupes à distinguer les desseins perfides de leurs chefs, à mépriser leurs ordres arbitraires, à mettre bas les armes lorsqu'ils leur commandent de massacrer les citoyens, et à rire de leurs menaces ; qu'elle est

destinée à rompre tous les ressorts du despotisme, en attendant que l'autorité soit fondée sur la justice; à arracher à l'oppression ses tristes victimes, en attendant qu'elle fasse triompher la liberté : c'est l'usage que j'en ai fait jusqu'à ce jour, et j'ose croire que je n'ai pas perdu mon temps. Il est peu arrivé de grands événements, depuis la prise de la Bastille, que je n'aie préparés, et combien n'en ai-je pas provoqués moi seul? Je n'en ferai point l'énumération, crainte d'être accusé de jactance : mais n'eussé-je produit d'autre bien que de faire ouvrir les cachots de [1] la Conciergerie aux onze infortunés qui y étaient détenus pour la brûle des barrières; n'eussé-je qu'excité cette sainte fermentation qui força les pères conscrits de déclarer irrecherchables les auteurs de la brûle des barrières, comme ceux de la prise de la Bastille; avoir annulé les 860 décrets de prise de corps déjà lancés, et arraché à la mort cent mille patriotes que le despotisme aurait immolés sous ce prétexte par le glaive du bourreau, sont de trop beaux trophées pour ne pas bénir la liberté de la presse. Nous ne sommes pas libres encore, j'en conviens, et nous ne pouvons pas espérer de l'être de sitôt, parce qu'une nation qui secoue le joug a longtemps à lutter contre les suppôts de l'ancien régime, lorsqu'elle n'a pas pris d'emblée le sage parti d'en exterminer les plus coupables, et de contenir les autres par la terreur. Mais avec une conduite aussi molle que la nôtre, à quoi en serions-nous réduits sans la liberté de la presse? Sans ces effervescences momentanées qui glacent d'effroi nos lâches ennemis, quelles lois de sang n'eussent pas suivi la formation de la garde nationale, dès que le perfide courtisan qui la commande l'eût asservie? Quel massacre des bons citoyens, au moindre

1. En faisant donner l'assaut à la maison du président de la cour des aides, par la compagnie des grenadiers de la Courtille, pour ravoir un de leurs camarades qui était au nombre des prisonniers. (*Note de Marat*)

mot de ce général contre-révolutionnaire, sans la doctrine de la résistance ouverte aux ordres arbitraires et tyranniques! Au lieu du spectacle si nouveau parmi nous d'une armée immobile à la voix de ses chefs, reproche si énergique de leur barbarie, de leur atrocité, et de leur lâcheté, vous eussiez vu des légions d'assassins féroces égorgeant sans pitié leurs frères, et le char doré du despote passant sur des monceaux de morts et de mourants, pour satisfaire un vain caprice. Au lieu de ces nouvelles assemblées de bataillons et de ces rétractations solennelles d'un serment téméraire, vous eussiez vu les légions des citoyens abusés, des satellites soudoyés, des brigands conjurés, renouveler parmi nous les scènes sanglantess de la Saint-Barthélemy, et le sang des victimes égorgées fumerait encore dans nos places publiques. Cessez donc, homme irréfléchi, d'insulter à la liberté de la presse, dont vous méconnaissez les avantages; si vous respirez encore, c'est à elle que vous devez ce bienfait.

Au nom du ciel, Camille, contentez-vous de ne pouvoir servir la patrie, et ne cherchez pas à détruire le bien que je travaille à lui faire! C'est déjà trop des machinations éternelles et des noirs attentats de ses ennemis, de l'aveuglement et de la lâcheté de ses amis, sans que j'aie à lutter contre les entraves de ses prétendus défenseurs.

MARAT, l'ami du peuple.

LXXIV

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS

(*Mai* 1791)

Cette nouvelle lettre de Marat à Camille Desmoulins parut dans le numéro 455 de *L'Ami du Peuple* (mercredi 11 mai

1791, sous ce titre : « Encore quelques mots de Jean-Paul Marat à Camille Desmoulins. »

N'en déplaise à votre jovialité, Camille, vous n'avez pas toujours l'art de vous fâcher avec grâce et avec dignité.

Surpris de vous voir assez peu affecté des dangers de la patrie pour donner à vos lecteurs, dans un temps de crise, plusieurs numéros de table des matières, ou les entretenir de vos tracasseries avec Malouet, Desmeuniers, Naudet, Desessart, et assez peu jaloux de votre honneur pour aider ainsi vos ennemis à faire croire que vous étiez en marché, j'ai essayé de vous rappeler à vous-même. Cette petite liberté m'a valu la jolie note qui termine un de vos numéros de février 1791. Peiné de vous voir discréditer involontairement ma feuille, et nuire aussi inconsidérément à la chose publique, je vous ai adressé quelques légers reproches. Vous n'avez repoussé mes représentations amicales qu'en les qualifiant d'injures, et en les attribuant à l'air méphitique de mon souterrain : je pourrais vous demander si vous en avez agi de la sorte pour ne pas démentir le proverbe qui prétend que *vérité seule offense*; mais j'aime mieux vous observer que montrer tant d'humeur, lorsque j'en montre si peu, c'est mal profiter de vos avantages, vous que la nature fit si gai, si spirituel, si aimable, vous qui respirez un air si pur, vous qui avez une si bonne cave, vous qui êtes entouré de tant d'objets charmants.

Vous élevez des doutes sur le mot *apostat*, qui m'a déplu dans votre journal, et vous prétendez que les exemplaires qui vous restent portent celui d'*apostolat*. Permettez-moi, Camille, de n'être pas moins sceptique que vous; et comme il faut bien que l'un de nous deux ne sache pas épeler, envoyez un de vos exemplaires à l'Académie Française, j'y enverrai le mien, et les quarante prononceront.

Ce n'est pas en disant que, de tous les journalistes, je suis celui qui a le mieux servi la révolution, mais en rava-

lant mon dévouement à la chose publique, que vous vous êtes montré injuste.

Vous êtes bien bon, Camille, de croire que vous soyez le seul écrivain qui ait osé me louer. Si je tenais compte des éloges, je pourrais vous dire : mais Brissot, mais Fréron, mais Audouin, mais Robert, mais le Maître dont vous avez tronqué si adroitement les vers... Je pourrais aussi vous citer plus d'un journaliste, lesquels, honteux de m'avoir longtemps outragé, ont fini par en faire amende honorable. Depuis que vous êtes devenu un gros monsieur, Camille, auriez-vous le ridicule de ne plus voir que vous dans l'univers? Quoi qu'il en soit, les louanges que vous m'avez données ne font certainement pas la monnaie de celles que vous avez reçues de moi, et elles ont dû vous coûter d'autant moins d'efforts qu'elles paraissaient couler de source. Prenez vos numéros, et vous verrez qu'elles sont dictées par l'engouement, pour ne rien dire de plus.

Vous m'invitez *à calomnier un peu moins, même les gens en place.* Je ne croyais pas en faire métier; mais puisque vous me faites ce reproche, vous êtes inexcusable de répéter à votre tour presque toutes mes calomnies, huit jours après moi. De quoi vous servent donc et votre délicatesse et votre judiciaire? Hé quoi, vous me permettez de dire de vous tout le mal que je voudrai; c'est être bien traitable. Vous croyez donc, Camille, qu'on ne peut que médire de vous, et que vous êtes incalomniable? Je ne vous aurais pas traité si cavalièrement.

Que vous êtes cruel, Camille! Pour me faire mieux sentir tout le poids des ans, vous me rappelez que Voltaire s'est moqué de moi il y en a 24. Je me souviens, en effet, qu'en 1776, le marquis de Ferney, piqué de se voir mis à sa place dans mon ouvrage sur l'Homme, essaya d'égayer ses lecteurs à mes dépens. Et pourquoi non? Il avait bien pris la même liberté avec Montesquieu et avec Rousseau. Peut-être je m'abuse; mais il me semble que ce sont moins les injures et l'ironie qui blessent, que le sentiment de les

avoir méritées : d'après cela, jugez combien je me suis consolé aisément des pasquinades de Voltaire, en voyant qu'il avait eu honte de les avouer, et qu'il avait été réduit à tronquer mon livre pour amuser les sots. Que sais-je même si les rieurs auraient été pour lui, si son disciple La Harpe n'avait pas refusé d'insérer ma réponse à côté de la diatribe. Au demeurant, Camille, quoique j'aie bien plus de sujets que vous de voir tout en noir, je suis plus charitable ; vous me rappelez que Voltaire s'est une fois moqué de moi, et moi, je ne vous rappellerai pas d'avoir été hué tant de fois aux Jacobins.

Mais quel effort de générosité ! Quoi ? tant que j'extravaguerai dans le sens de la révolution, vous persisterez à me louer ; et, pour faire preuve de vos dispositions bénévoles, vous dites « que *nous devons défendre la liberté, comme la « ville de Saint-Malo, non seulement avec des hommes, « mais avec des chiens* ». Quoique l'allusion ne soit pas des plus délicates, vous ne vous doutiez guère, Camille, que vous me faisiez un compliment, et un compliment dont je ne suis pas indigne ; car les chiens sont le symbole de la vigilance et de la fidélité. Si, par un excès de politesse, vous prétendiez ne leur accorder que des dispositions féroces, vous pourriez reconnaître à ce qui vous arrive que ces animaux ne mordent que les ennemis de la patrie, épargnant les autres citoyens, bien qu'ils en soient lâchement maltraités ; ce qui prouve qu'ils sont moins hargneux et plus généreux que la plupart des écrivains populaires, des compilateurs patriotes, et même des conteurs de balivernes qui se croient des Romains.

Pourquoi sortir hors des gonds, Camille ? Au ton que je garde avec vous, vous devez sentir que je ne veux que la paix. L'avoir est la chose impossible, me disent quelques personnes qui se prétendent au courant ; elles m'assurent que vous ne me pardonnerez jamais d'avoir reproché à S. Mirabeau, le dilapidateur, de renvoyer ses maîtresses au bout de trois mois, avec une dot de cent mille livres.

Que peut donc avoir d'offensant pour vous cette inculpation malheureusement trop fondée? C'est une énigme dont je vous demande la clef.

LXXV

LETTRE AU CITOYEN MILLAN

(*Mai* 1791)

Un certain nombre de garçons cordonniers, voulant faire célébrer un service funèbre à la mémoire de Mirabeau, avaient recueilli entre eux une somme de 900 livres. Mais la municipalité mettait des entraves à leur projet, ou, du moins, elle leur interdisait toute manifestation trop solennelle et trop bruyante. L'un d'eux, nommé Millan, écrit à Marat au nom de tous ses camarades, qui craignent que la municipalité ne leur tende un piège, et, après les avoir obligés à s'assembler « à la sourdine », ne fasse ensuite courir le bruit que ce sont des séditieux, et ne proclame la loi martiale. Ils préfèrent renoncer à leur projet, et Millan demande à Marat de quelle autre manière pourrait être employée la somme recueillie. Marat publie cette lettre dans le numéro 468 de *L'Ami du Peuple* (mardi 24 mai 1791), et la fait suivre de sa réponse.

Vos craintes, mes bons amis, ne sont pas fondées ; les municipaux n'ont droit ni aucun intérêt de vous traiter comme des séditieux parce que vous seriez assemblés pour faire célébrer un service à Mirabeau. Je puis vous répondre que votre résolution ne peut que lui plaire, et que si elle s'est opposée à ce que vous eussiez de la musique et des tambours, c'est pour se faire solliciter, et mettre à ses conditions une permission qu'elle n'est pas fondée à vous refuser. Je gage cent contre un qu'elle vous

a détaché quelques mouchards, pour vous insinuer que si vous criez : *Vive Bailly et Motier!* elle vous accordera votre demande.

Au demeurant, ce n'est point là que j'en veux venir. Je vois avec beaucoup de peine que vous songez à augmenter le nombre des aveugles adorateurs d'un homme qui ne s'est servi de ses talents que pour en imposer au public, que pour se faire acheter par les ministres, que pour rendre au roi les droits des citoyens et du peuple, pour trahir la nation.

C'est à ce traître, mes amis, que nous devons tous les mauvais décrets de l'Assemblée nationale ; c'est à lui que vous avez l'obligation de n'être comptés pour rien dans l'État, c'est lui qui vous a fait dépouiller de vos droits de citoyens actifs, c'est lui qui a fait décréter la loi martiale pour vous contenir par la terreur, vous et tous les autres infortunés, pour vous massacrer toutes les fois que vous vous rassemblerez à dessein de vous faire rendre justice ou d'empêcher qu'on ne vous opprime.

Plût au ciel que vous rentriez en vous-mêmes ; vous maudiriez sa mémoire, au lieu de lui rendre le moindre honneur. Si la somme que vous destinez n'est pas prise sur votre nécessaire, faites-en un plus digne usage. Honorez-vous aux yeux de la nation entière, en la consacrant à la délivrance d'un certain nombre de pauvres pères de famille détenus prisonniers pour mois de nourrice. Que ce soit des infortunés, que ce soit de vous, mes chers amis, que les riches, les fonctionnaires publics et les représentants du peuple apprennent l'emploi qu'ils auraient dû faire de toutes les sommes qu'ils ont prodiguées à de sottes cérémonies, à des jeux d'enfants.

LXXVI

LETTRE AU CITOYEN RAILLARD

(*Mai* 1791)

A peine la municipalité eut-elle appris que les garçons cordonniers avaient demandé l'avis de Marat, qu'elle s'empressa d'aplanir toutes les difficultés : « Elle a retiré sa défense, écrit à Marat l'un d'eux, nommé Raillard, et a laissé toute la musique à notre disposition, dans la crainte, sans doute, que nous ne profitions de vos conseils. » Le service funèbre en l'honneur de Mirabeau a donc eu lieu. Raillard ajoute : « Je vous écris au nom de plusieurs garçons cordonniers, mes confrères, qui n'ont pas consenti à la cérémonie. Quant à moi, j'ai protesté contre cette parade. » Cette lettre de Raillard est insérée dans le numéro 472 de *L'Ami du Peuple* (samedi 28 mai 1791) ; elle est suivie de la réponse de Marat.

Mon concitoyen, si vos confrères avaient votre bon sens, ils ne se seraient pas déshonorés dans l'esprit des vrais patriotes, en allant rendre des honneurs civiques à un traître à la patrie.

Que s'ils n'ont entendu lui faire qu'un service religieux pour la paix de son âme, j'applaudis à leur charité ; jamais pécheur eût plus besoin de purifications que Riquetti.

LXXVII

LETTRE A RENÉ GIRARDIN

(*Juin* 1791)

Dans son numéro 494 (19 juin 1791), Marat avait inséré une dénonciation au cours de laquelle se trouvait la mention sui-

vante : « Ducloseaux père, rue d'Anjou, ancien avocat au ci-devant Parlement, aristocrate des plus fameux, spoliateur, de concert avec le sieur Girardin, des œuvres posthumes de J.-J. Rousseau, montant à plus de 30.000 livres dont ils ont fait tort à sa veuve. » En réponse à cette note, Girardin écrit à Marat une lettre, datée du 21 juin 1791, où il proteste avec indignation contre l'accusation dont il est l'objet : « .. Est-ce bien vous, dit-il, qui traitez l'ami sincère et fidèle de J.-J. Rousseau de *spoliateur de ses œuvres posthumes aux dépens de sa veuve?* moi qui n'ai jamais rien fait que suivant les dernières intentions de son mari, et de concert avec elle, et qui ne suis parvenu qu'à force de soins, de peines, de voyages, de dépenses et même de chagrins, à rassembler et à mettre en ordre pour l'édition générale ses différents ouvrages épars dans l'Europe, et à composer à sa veuve un revenu fort au-dessus de ce qu'elle pouvait naturellement attendre... » Cette lettre est signée René Girardin, *membre du club des Cordeliers et des Jacobins*. Elle se trouve, ainsi que la réponse de Marat, dans le numéro 510 de *L'Ami du Peuple* (lundi 4 juillet 1791.)

Lettre de l'Ami du Peuple à M. René Girardin.

Je suis peiné, mon cher compatriote, que René Girardin, l'ami de Rousseau, se soit appliqué l'article de mon numéro 494 contre lequel il réclame. Quand je ne le connaîtrais pas aussi avantageusement par ses écrits, où l'on trouve toujours l'homme vrai et instruit, le philanthrope ingénu et aimable, le patriote ferme et prévoyant, son intimité avec un sage dont je respecte les vertus plus encore que les talents m'aurait suffi pour être certain que cette inculpation ne pouvait le regarder. Ses liaisons avec M. Ducluseau père, que je ne connais aucunement, ont seules pu lui faire croire que c'est lui que le dénonciateur avait en vue, et l'accolement de deux hommes honnêtes à plusieurs coquins connus, dénoncés dans le tableau des membres du club du Roule qui cabalent pour accaparer les suffrages dans les nouvelles élections, a seul pu m'en

imposer. Il faut que ce tableau m'ait été adressé par un ennemi personnel de MM. Girardin ou Ducluseau; il est signé, je vais le retirer de chez mon éditeur, vous reconnaîtrez le faussaire, s'il ne s'est pas caché sous un nom emprunté, et je m'engage à en faire justice exemplaire, pour le punir d'avoir abusé de la confiance d'un écrivain à qui l'amour seul de l'humanité a mis la plume à la main, qui s'est condamné à une vie souterraine pour tâcher de sauver le peuple, et qui par cela même est moins à portée que tout autre de s'assurer de la vérité des dénonciations qui lui sont adressées.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, j'ai un devoir sacré à remplir à votre égard, et je n'aurais pas différé jusqu'à présent à m'en acquitter, si les dangers qui menaçaient la chose publique n'avaient absorbé mon attention. J'abhorre les méchants et je chéris les gens de bien. Ainsi, autant je me plais à démasquer les ennemis de la liberté, autant je serais désolé de ternir la réputation des amis de la patrie. Je ne vous ferai pas ici de réparation, mon cher concitoyen, n'ayant jamais eu dessein de vous attaquer; mais je vous rends grâce de m'avoir fourni l'occasion d'effacer, par le témoignage public de mon estime, les fausses applications que mes lecteurs pourraient avoir faites, trompés par une similitude de noms.

A l'égard de M. Ducluseau que j'aime à croire, sur votre parole, homme estimable, je rétracte hautement l'article injurieux publié dans ma feuille, et je le prie de recevoir à cet égard tous mes regrets de cette méprise, qui ne doit laisser aucune trace contre lui après un désaveu aussi formel.

Permettez, mon cher concitoyen, que l'Ami du Peuple saisisse cette occasion pour vous inviter à revenir sur un principe établi dans votre feuille : *Des moyens de remédier à la rareté du numéraire.*

Ses suites seraient funestes s'il était adopté; il peut faire illusion aux lecteurs superficiels, mais à un homme

aussi instruit que vous, une simple observation suffit pour en démontrer la fausseté. Il s'agit de la petite monnaie que vous nommez *de subsistance*, et dont vous prétendez que « l'on peut altérer momentanément le titre parce « qu'elle ne doit être destinée qu'à la circulation dans « l'intérieur de l'État ; d'où vous inférez que plus elle sera « légère, moins elle sera sujette à être exportée, et plus « elle nous mettra dans ce moment à l'abri de ces spécu- « lations meurtrières qui nous affament. » Vous n'avez considéré qu'un côté de la médaille; car dès l'instant où la valeur numérique de cette petite monnaie sera fort au-dessus de sa valeur intrinsèque, les étrangers feront contre vous mille spéculations désastreuses, ils enlèveront vos marchandises les plus précieuses, et même vos espèces d'or et d'argent, en vous apportant en échange votre petite monnaie de subsistance.

Le moyen proposé pour relever l'État n'aura donc servi qu'à consommer sa ruine. Dans la solution de tout problème sur les monnaies, on se fourvoie toutes les fois que l'on n'embrasse pas, comme données inséparables, les inconvénients de l'exportation et les inconvénients de l'importation. Or, les monnaies étant devenues en même temps vraies marchandises et signes représentatifs de tout effet disponible, il est indispensable que leur valeur numérique et leur valeur intrinsèque soient en rapport constant. C'est pour avoir diminué la valeur intrinsèque de nos louis en conservant leur valeur numérique que Calonne, de honteuse mémoire, a ruiné le commerce de la France avec l'étranger, et c'est pour avoir conservé à nos écus une valeur intrinsèque au-dessus de leur valeur numérique qu'ils ont presque tous été convertis en lingots pour passer l'étranger.

LXXVIII

LETTRE A RENÉ GIRARDIN

(*Septembre* 1791)

En annonçant, dans le numéro 543 de *L'Ami du Peuple* (vendredi 2 septembre 1791), le décret de l'Assemblée nationale relatif à la translation de Rousseau au Panthéon, Marat ajoute ce commentaire : « Ce plaisant décret ne peut être exécuté que du consentement de M. Girardin, qui a en sa possession les restes précieux de l'auteur d'*Émile*, car les pères conscrits ne pousseront pas cette parade jusqu'à violer les propriétés. » Dans le même numéro, Marat publie, sous le titre « Deux mots de l'Ami du Peuple à René Girardin », la lettre suivante :

C'est vous, Girardin, que Rousseau défaillant chargea du soin de recueillir sa dépouille mortelle. En la déposant dans vos mains, il crut la mettre sous la garde sacrée de l'amitié ; souffririez-vous aujourd'hui lâchement qu'elle fût transportée des paisibles bosquets d'Ermenonville dans l'antre consacré aux plus fameux traîtres à la patrie, aux plus vils corrupteurs des mœurs, aux plus scandaleux écrivains du siècle? Hé quoi! les cendres de l'apôtre de la vérité et de la liberté, du vengeur des mœurs, du défenseur de l'humanité, du restaurateur des droits sacrés des nations, reposeront-elles au milieu des cadavres contagieux des apôtres de l'imposture, des apologistes du despotisme, des corrupteurs de la vertu, des spoliateurs du pauvre, des oppresseurs du peuple?

Si la voix de l'amitié ne suffisait pas pour vous garantir d'une coupable condescendance, que du moins celle du devoir et de l'honneur vous rende inflexible. Vous connais-

siez l'astuce, la fourbe, la perfidie des pères conscrits, vous qui avez tant de fois gémi de leurs œuvres ténébreuses.

En plaçant les cendres de Rousseau avec celles de Mirabeau, ils ne cherchent qu'à en imposer au crédule vulgaire, sous prétexte d'honorer les bienfaiteurs de la patrie; ils espèrent parvenir de la sorte à voiler les turpitudes des principaux auteurs de leurs funestes décrets; ils se flattent que le public abusé, voyant leurs plus insignes fripons dans la compagnie des hommes vertueux, les prendra eux-mêmes pour des gens de bien. Irez-vous tremper dans ce honteux complot? Craignez d'entendre les mânes plaintifs de J.-J. vous reprocher d'avoir trahi sa confiance, pour aider des scélérats à tromper les peuples; craignez d'entendre les cris de l'amitié outragée retentir au fond de votre cœur. Mais non, il n'est point fait pour connaître les remords; et jamais il n'aura besoin d'autres liens que de ceux du sentiment et de la vertu.

LXXIX

LETTRE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE[1]

(*Septembre* 1791)

Billet de l'Auteur aux pères conscrits.

Mes compliments à l'auguste assemblée.

Grâce à la sublime constitution, Messieurs, que vous avez donnée à la France, il n'y a plus d'eau à boire à être homme de bien; et comme il y a les galères à gagner en défendant les droits de la nation, et la corde à craindre en disant leurs tristes vérités à MM. Capet, l'Ami du Peuple

1. *L'Ami du Peuple*, n° 549 (jeudi 8 septembre 1791).

a l'honneur de vous donner avis qu'il est sur le point de renoncer à la folle entreprise de s'immoler au salut public, pour ne plus songer qu'à refaire sa fortune, s'étant réduit à la besace dans la poursuite de ce projet insensé, ayant même été dévalisé chez quelques citoyens [1], auxquels il avait demandé asile... On lui conseille donc de faire le métier de courtier expéditionnaire : en conséquence, il vous prie de vouloir bien l'honorer de vos ordres pour son correspondant. Ils me parviendront exactement, en me les adressant à l'hôtel de la liberté perdue.

LXXX

LETTRE A...

(*Septembre* 1791)

Ainsi qu'il l'avait annoncé dans le billet précédent, Marat songeait à quitter Paris. Il se mit en route le 14 septembre, continuant cependant à envoyer à un ami sûr la matière de chaque numéro de *L'Ami du Peuple*. Le texte du numéro 557 fut envoyé par lui de Clermont-en-Beauvais, celui du numéro 558 de Breteuil, celui du numéro 559 d'un hameau des environs d'Amiens. Mais, après des péripéties dont il fait le récit complet dans le numéro 560 (27 septembre 1791), Marat dut rentrer à Paris. Dans son numéro 555 (20 septembre), c'est-à-dire peu de jours après son départ, il avait publié une longue lettre intitulée : « Lettre de l'Ami du Peuple à Mlle F... ». La personne dont il s'agissait était Mlle Fouaisse; Marat l'avait connue chez le graveur Maquet, où il avait vécu pendant de longs mois. Mlle Fouaisse avait fort à se plaindre

1. Si jamais il me prend fantaisie de donner au public les mémoires de ma captivité, ces traits piquants ne seront pas omis. (*Note de Marat*)

des mauvais traitements que lui faisait subir Maquet, et elle demanda conseil à Marat. « Je lui indiquai, raconte Marat[1], le moyen d'obtenir de son tyran, et la reconnaissance de ses meubles, et un billet du montant de ses honoraires. Comme j'étais sur mon départ pour Londres, après l'anéantissement de la liberté par le massacre du Champ-de-Mars, elle me pria de lui chercher une place de gouvernante d'enfant; Maquet, craignant qu'elle ne partît avec moi, la tint en charte privée, et fit tout ce qui dépendit de lui pour me faire tomber entre les mains des assassins de Lafayette, sans cependant trop se compromettre. » C'est alors que Marat signala publiquement les procédés de Maquet, dans sa « Lettre à Mlle F... » : mais Maquet n'y était pas nommé. Le surlendemain (jeudi 22 septembre 1791), le numéro 557 de *L'Ami du Peuple* publiait une lettre envoyée sans doute, avec la matière même du numéro, de Clermont-en-Beauvais, le 15 septembre 1791. Elle est intitulée : « A l'homme de lettres auquel l'Ami du Peuple a laissé, en partant, deux numéros relatifs au persécuteur de Mlle F... ».

C'est d'après la connaissance que j'ai de la droiture de votre âme, Monsieur, que je vous ai confié, en partant, les derniers numéros que je donnerai au public. J'espère que le premier de ceux qui concernent l'oppresseur de Mlle F... a paru. Si quatre jours après, heure pour heure, vous ne recevez pas une visite de cette opprimée, à laquelle j'ai fait passer votre adresse, pour vous annoncer qu'elle est affranchie de toute tyrannie, et que son persécuteur s'est acquitté envers elle, changez d'imprimeur, et mettez à l'instant le second numéro sous presse. En s'entendant nommer tout haut, en voyant sa conduite dévoilée au grand jour, et en voyant la sévérité des lois appelée sur sa tête coupable, ce lâche oppresseur éprouvera à son tour l'effroi que sa férocité a fait éprouver à une personne douce et timide, qu'il retient peut-être encore en charte privée. Le juge de paix et le commissaire de police de sa section rou-

1. C'est dans un placard publié le 10 septembre 1792, en réponse à un de ses calomniateurs, nommé Deflers, que Marat fait ce récit.

giront sans doute d'apprendre qu'un simple particulier ait eu l'audace de renouveler dans les premiers jours du règne de la liberté la tyrannie des siècles barbares; et les ennemis de la patrie frémiront d'horreur lorsqu'ils apprendront que les motifs employés par cet homme atroce, pour retenir à l'attache sa malheureuse victime, ont été ses menaces de livrer l'Ami du peuple, son défenseur, à de féroces assassins, si elle ne se soumettait pas en silence à ses ordres.

Loin de moi l'idée de toute vengeance personnelle; mais, après m'être fait anathème pour arracher des inconnus à l'oppression, aurais-je la honteuse lâcheté de laisser sous un joug de fer une infortunée, digne d'estime, et à laquelle j'ai les plus grandes obligations? Non, jamais on n'aura à me reprocher pareille bassesse. Je sais que l'hypocrite sème partout la calomnie et va de tous côtés répandre ses doléantes impostures. Pour le confondre, j'exhorte Mlle F... à le traduire devant les magistrats. Eh! de quoi pourra-t-il se plaindre, lorsqu'on le met à même de faire valoir ses droits sous les yeux du public?

J'attends, Monsieur, de promptes nouvelles sur l'affranchissement de cette opprimée. S'il était possible qu'après avoir dénoncé ces vexations à la justice, elles restassent imprimées à la honte des juges, je repasserai les mers pour donner à cette affaire la plus grande publicité; elle est digne de figurer dans les causes célèbres, par sa singularité, et elle est faite pour répandre le plus grand scandale, par la multitude d'acteurs qui y ont joué un rôle en se cachant derrière la toile [1].

1. Dans le même placard du 10 septembre 1792, Marat raconte en ces termes la fin de cet incident : « Le sieur Maquet, tremblant de voir sa conduite dévoilée au grand jour, écrivit sur-le-champ à cette femme infortunée de venir retirer ses meubles : ce qu'elle fit. Je lui avais conseillé de faire appeler le commissaire de section; si elle l'eût fait, elle n'eût pas perdu six cents livres, car l'honnête homme ne lui compta que la moitié du billet qu'il lui avait fait; mais il eut soin de tirer reçu du total. »

LXXXI

LETTRE A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE[1]

(*Octobre* 1791.)

Aux Représentants du Peuple français.

Pères de la patrie,

Les premiers signes que vous avez donnés de votre existence politique ont laissé percer des sentiments qui étaient d'un heureux augure. Les premiers actes que vous avez fait de votre puissance ont dissipé jusqu'à l'espoir qui reposait au fond de nos cœurs. Mais si vous vous êtes traînés un moment dans la fange par des transports d'idolâtrie pour l'acte anti-constitutionnel, vous vous êtes relevés avec gloire de votre chute ; et bientôt pénétrés de la dignité de vos fonctions, vous avez vengé la majesté nationale, en remettant à sa place un prince ingrat et superbe, sous lequel rampaient vos indignes prédécesseurs, qui avait déjà oublié ce qu'il doit aux nouveaux représentants de son souverain, et qui se préparait à les traiter en valets.

Cependant l'œuvre glorieuse de votre civisme est demeurée imparfaite. De perfides suppôts du prince, cherchant à égarer votre vertu, ont osé avancer qu'il forme dans l'État un pouvoir indépendant et égal au vôtre : blasphème politique que vous avez repoussé avec indignation. Pour le proscrire à jamais, et rétablir les droits du peuple qu'il outrage, il vous reste à décréter que le prince ne représente aucunement la nation, et n'en doit jamais prendre le titre, que lui ont déféré vos prédécesseurs dans les der-

1. *L'Ami du Peuple*, n° 569 (vendredi 7 octobre 1791).

niers jours de leur prostitution; il vous reste à décréter qu'il n'est qu'un SIMPLE FONCTIONNAIRE PUBLIC, le premier en rang, mais non moins soumis au souverain que le dernier de ses agents; il vous reste à décréter que si les représentants de la nation doivent se lever à son entrée au sénat, c'est par pure bienséance; il vous reste à décréter qu'il n'y arrivera jamais accompagné de gardes[1], et que les députations que vous lui enverrez sont pour lui faire honneur et non pour lui rendre aucun devoir. C'est aujourd'hui qu'il doit se conformer à vos décrets; pour les faire révoquer, ses créatures ont sans doute fait jouer parmi vous tous les ressorts de leur ténébreuse politique; le peuple, qui place en vous sa confiance, se flatte que votre vertu ne se démentira point. Peut-être le prince lui-même aura-t-il la maladresse de vous témoigner de l'humeur : ne daignez pas vous en apercevoir, mais empêchez que votre président ne compromette votre dignité, par la bassesse de ses sentiments, et que quelque tournure jésuitique ne donne l'essor à ses flagorneries sans l'exposer à votre censure.

LXXXII

LETTRE A MÉQUIGNON[2]

(28 *février* 1792)

A Monsieur Méquignon l'aîné, rue des Cordeliers.

Mes compliments à M. Méquignon.

Il y [a] près de trois ans que je n'ai réglé compte avec

1. Il n'est pas moins essentiel de décréter qu'aucune soldatesque ne paraîtra en armes dans vos assemblées. (*Note de Marat*)

2. Communiquée par M. Noël Charavay.

lui. Sur les livres que je lui ai remis à vendre pour mon compte, moyennant la remise convenue, je le prie de vouloir bien remettre à M. Feveaux, porteur de ce billet, la note et le montant des articles vendus, de même que la reconnaissance des articles qui restent invendus.

Le porteur est autorisé à donner reçu en mon nom. Ce billet en servira de garantie.

Le Dr Marat.

Paris, ce 28 février 1792.

Remise convenue :

Sur les *Mémoires d'optique* à 8 l., trente sols.
Sur les *Recherches du feu*, vingt-deux s.,
Sur les *Recherches d'électricité*, trente sols.
Sur les *Notions d'optique...*;
comme les comptes soldés avec M. Méquignon en font foi.

LXXXIII

LETTRE A DELISLE

(3 *mars* 1792)

Marat venait d'écrire, sous le titre : *L'École du Citoyen*, un ouvrage politique qui devait paraître dans le courant du mois d'août 1792. C'est à propos de l'édition de cet ouvrage qu'il écrivait la lettre suivante[1].

Mon ami,

Comme éditeur de mon ouvrage, vous avez de moi plein pouvoir de traiter avec tel libraire ou publicateur que vous

1. Collection Morrison. *Catalogue*, tome IV, p. 179.

jugerez convenable, et qui vous fera les conditions les plus avantageuses; mais, dans tous les cas, il importe que la Société des Amis des Droits de l'Homme concourre au succès de l'entreprise. Les libellistes aux gages de la cour, si longtemps acharnée à détruire le bien que faisait ma plume, ont publié en mon nom des doctrines si funestes, ils m'ont calomnié de tant de manières, ils ont si souvent répandu le bruit que je n'existais plus, que j'étais un être chimérique, qu'il était impossible au petit nombre d'exemplaires de ma feuille, qui ont percé dans les départements, de dissiper ces impostures. Il est donc indispensable que cette Société se charge de faire passer le prospectus à toutes les Sociétés patriotiques du royaume, en les engageant à favoriser de tout leur pouvoir la publicité d'un ouvrage destiné à éclairer le peuple, à former l'esprit public, et à ranimer les feux du patriotisme.

Persuadé que le club des Cordeliers se fera un devoir de concourir avec zèle à la propagation des principes de l'Ami du peuple, puisqu'il en a pris l'engagement, ainsi que vous le verrez par l'arrêté ci-joint, j'aime encore à croire qu'il se fera un plaisir de contribuer au succès d'un ouvrage destiné à devenir l'école des citoyens. Je ne vous parle pas de l'avantage que je me propose de faire à la Société pour le soulagement des infortunés, ne voulant faire valoir ici aucun motif étranger à son zèle pour le bien public.

Peut-être que quelques-uns de ses membres, dont je n'ai pas lieu de me louer, saisiront cette occasion pour me donner des marques de leur malveillance; j'aime à penser que la pudeur leur fermera la bouche.

Parlons de ce qui vous concerne personnellement. Je n'ignore pas que vous avez des ménagements à garder avec vos parents, trop peu patriotes pour vous voir de bon œil devenir publiquement l'éditeur de mon livre : si vous craignez de les indisposer, bornez vos bons offices à surveiller l'impression de l'ouvrage, et adressez-vous à quelque zélé citoyen pour porter mon vœu à la Société.

Je vous laisse le choix des moyens de le lui faire connaître, au cas que vous ne jugiez pas à propos de lui faire remettre ma lettre d'emblée, avant d'avoir pris langue.

Tout à vous.

MARAT, l'ami du peuple.

Paris, ce 3 mars 1792.

P.-S. — Si, pour s'opposer à la réussite de cette importante entreprise, quelque endormeur proposait l'examen de l'ouvrage, et que la Société, se laissant surprendre, adoptait cette proposition, je vous prie de retirer à l'instant ma demande, pour ces trois raisons majeures :

La censure est abolie ;

Je suis mon propre censeur, je n'en aurai jamais aucun autre, et je ne saurais en trouver de plus sévère ;

La Société propageant mon ouvrage ne sera jamais appelée à garantir toutes mes opinions, supposé que quelques-unes ne soient pas de son goût.

LXXXIV

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CLUB DES CORDELIERS

(3 *mars* 1792)

En même temps que la lettre précédente, Marat en écrivait une autre, adressée au président du club des Cordeliers, et relative au même objet.

Cette lettre fut lue à la tribune des Cordeliers dans la séance du 3 mars 1792 [1].

Monsieur le Président,

Je réclamerais aujourd'hui l'engagement pris par les *Amis des Droits de l'Homme*, de propager les principes de l'Ami du peuple, si je croyais avoir besoin d'un autre motif que leur civisme pour les porter à concourir avec moi à éclairer le peuple sur ses droits, à former l'esprit public, à ranimer le patriotisme, et à faire triompher la cause de la liberté.

Après avoir combattu sans relâche, pendant trois années consécutives, contre le despotisme renaissant, je me suis vu forcé de quitter enfin une carrière où je n'ai trouvé que fatigues, peines, chagrins, misère, périls, tribulations, dégoûts, et dans laquelle je n'avais plus de bien à faire au peuple; moins découragé, toutefois, par les attentats des ennemis de la patrie que par l'aveuglement et la tiédeur de ses enfants, je n'ai point abandonné ses intérêts; j'ai seulement cru que ce serait le servir plus utilement de développer à ses yeux le tableau frappant des machinations des cruels ennemis conjurés à sa perte, de la politique artificieuse de l'Assemblée constituante et des vices de la Constitution, qui font le malheur de la France et qui seront une source éternelle d'anarchie, de troubles et de dissensions civiles, jusqu'à ce qu'ils soient corrigés.

Après tous les ressorts qu'a fait jouer le Gouvernement

1. Cette lettre a été publiée pour la première fois en 1856 dans *Le Cabinet historique* (tome II, p. 265-267), sous ce titre : « Jean-Paul Marat au président de la Société populaire de Mons ». Huit ans plus tard, en 1864, on la trouve reproduite encore dans *L'Amateur d'autographes* (1er avril 1864, p. 104-105). Enfin, seize ans après cette dernière date, en 1880, Chèvremont la publiait pour la troisième fois (*Jean-Paul Marat*, II, p. 12-13), en l'annonçant comme un document inédit.

pour supprimer mes écrits, les dénaturer, décrier leur auteur et le faire croire vendu aux ennemis de la patrie, l'ouvrage que je me propose de publier ne saurait produire tout le bien que l'on doit en attendre, si les patriotes des départements n'ont pas la certitude qu'il sort de la plume du véritable Ami du peuple.

La Société que vous présidez, Monsieur, connaît mes principes, elle s'en est déclarée la propagatrice. J'attends de son zèle pour la chose publique qu'elle voudra bien se charger de faire passer le *prospectus* de mon ouvrage à toutes les Sociétés patriotiques du royaume, en les engageant à lui donner la plus grande publicité possible. De mon côté, je prendrai tous les moyens de le mettre à la portée des citoyens les moins aisés.

Destiné à mettre le peuple en garde contre ses infidèles conducteurs, à lui développer les pièges des fripons soudoyés pour l'enchaîner, à lui faire connaître les lois à réformer et les lois à faire pour assurer la liberté et la félicité publiques, cet ouvrage deviendra l'École des patriotes.

Je vous prie, Monsieur, de mettre ma demande sous les yeux de la Société, et de faire passer sa détermination au citoyen chargé de vous remettre ma lettre.

Recevez mes salutations patriotiques.

MARAT, *l'ami du peuple.*

Paris, le 3 mars 1792.

L'ouvrage paraîtra sous le titre de *L'École des citoyens.* Il contiendra les morceaux les plus saillants de *L'Ami du Peuple*, et tirera au moins six cents pages.

LXXXV

LETTRE A LOCRÉ [1]

(13 *mars* 1792)

Marat, l'ami du peuple, fait ses compliments patriotiques à M. Locré ; il le prie de lui dire les noms des juges de paix, municipaux et autres complices fameux des contrefacteurs d'assignats dont il a fait l'arrestation. Si M. Locré exige que je garde le silence sur la main d'où me viendront ces renseignements, je me conformerai à ses désirs.

Paris, ce 13 mars 1792.

A M. Locré, juge de paix de la section de Bondi.

LXXXVI

LETTRE A PETION

(11 *avril* 1792)

Cette lettre ne nous est connue que par la minute qui fut retrouvée dans les papiers de Marat. Elle a été publiée pour la première fois par Villiaumé, dans son *Histoire de la Révolution française* (édition de 1864, t. II, pp. 401-402)[2].

1. Publiée dans *La Révolution française*, t. XLIII (1902), p. 174.
2. L'original autographe de Marat se trouvait alors entre les mains de Villiaumé. En 1898, il appartenait à M. Étienne Charavay, qui le reproduisit à son tour dans une étude sur *Le général La Fayette*, pp. 574-575.

Paris, ce 11 avril 1792.

A Monsieur Petion.

C'est l'homme qui vous engagea, il y a quelque temps, Monsieur, à demander des secours pour les pauvres de la capitale, qui prend la plume aujourd'hui pour vous déterminer à une nouvelle démarche qui ne vous fera pas moins d'honneur et qui vous assurera l'estime et l'amour du peuple. Vous n'ignorez pas sans doute que le sieur Motier est accouru à Paris pour travailler l'armée et faire manquer la fête civique pour les tristes restes de Châteauvieux. Déjà six bataillons pourris se sont engagés par serment à s'emparer du Champ-de-Mars dès la veille. A ce noyau dévoué à lui, joignez, car le sieur d'Anglure en a fait préparer cinquante mille sous les auspices du grand général pour les occasions importantes, toute la troupe soudoyée et vingt mille brigands renfermés dans nos murs et prêts à prendre les armes au premier signal, puis jugez de l'horrible carnage que pourrait faire un audacieux scélérat. Mais, comme tous ces coupe-jarrets ne sont rien sans leurs chefs, pour maintenir le bon ordre il suffira donc de consigner l'état-major parisien le jour de la fête. Je crois que vous en avez le droit comme chef de la police. L'Assemblée vous le donnera. Au demeurant, en lui faisant le tableau des désordres effrayants où serait plongée la capitale, si des hommes, qui se sont toujours montrés les ennemis de la patrie, osaient s'opposer aux vœux de cent cinquante mille citoyens armés, la pudeur l'empêchera de repousser la demande que vous lui en ferez à la tête des municipaux.

Quelque hardie que soit cette démarche, croyez, Monsieur, qu'elle vous compromettra moins qu'une mesure pusillanime. Elle ne saurait vous faire perdre la bienveillance des suppôts du despotisme, mais elle ajoutera à la reconnaissance de la nation. A ma franchise, vous pourrez

reconnaître que votre gloire ne m'est pas indifférente, quoique mon grand but soit le salut public. J'aurais dédaigné de prendre la plume pour assurer la fête projetée, si elle n'avait pour suite de manifester fortement l'opinion publique sur l'exécrable décret lancé contre la garnison de Nancy et sur la scélératesse de la Cour, de réchauffer le patriotisme pour les classes inférieures de l'état social, desquelles celui des soldats de ligne, et d'humilier les cruels ennemis de la Révolution.

Tout ceci entre nous, mais agissez promptement et avisez sur les désordres à redouter.

LXXXVII

LETTRE A PETION

(*Avril* 1792)

Marat publie cette lettre dans le numéro 643 de *L'Ami du Peuple* (samedi 28 avril 1792), sous le titre : « Lettre de Marat, l'ami du peuple, à Petion, maire de Paris. »

S'il est un complot criminel, affreux, atroce, fait pour remplir d'indignation et de fureur tous les cœurs honnêtes, c'est celui d'affamer le peuple, pour avoir un prétexte de l'égorger, comme séditieux et rebelle, lorsqu'il vient à se soulever contre les accapareurs, les agents de famine. C'est cet exécrable complot, monsieur, que formèrent, il y a plus de cinquante ans, les exacteurs de provinces[1], conjurés avec les chefs de police de la capitale. C'est cet exécrable complot dont l'agioteur genevois, qui était à la tête des finances, se fit une abominable ressource, pour

1 Les intendants. (*Note de Marat*)

remplir les coffres de l'État, et remettre la nation aux fers. C'est cet exécrable complot qu'ont suivi dès lors tous ses successeurs, et dont le cabinet ministériel, concerté avec le législateur et les principaux fonctionnaires publics, continue à se faire la même ressource, sous prétexte de pourvoir à la disette qu'ils ont causée, et de procurer la libre circulation des subsistances. Qui plus que vous, monsieur, fut à portée de pénétrer ce ténébreux mystère d'iniquité? Vous, membre de l'Assemblée constituante, devant laquelle furent portées les tristes réclamations des habitants de Vernon, Soissons, Meaux, Orléans, Pierre-le-Moutier, Douai, Saint-Omer, etc., victimes des spéculations des agents ministériels et de la barbarie du ministre des finances, du comité municipal des subsistances et du général parisien; vous qui avez dû voir les preuves juridiques de l'innocence des citoyens opprimés, de la scélératesse de leurs oppresseurs, et des efforts du législateur pour étouffer les plaintes des victimes de la tyrannie.

Vous-même, monsieur, venez de voir renouveler sous vos yeux ces horribles machinations, dans l'affaire d'Étampes, vous-même venez d'être appelé dans le conciliabule des douze, avec le ministre de l'Intérieur, à donner votre attache au départ des satellites chargés d'imposer silence, et de contenir par la terreur les malheureux habitants de cette ville.

La crainte que vous n'eussiez été engagé, sans vous en douter, dans l'odieux projet d'en imposer au peuple, en associant votre nom à ceux des vils suppôts du despotisme, m'a déterminé à vous adresser quelques observations dans un de mes précédents numéros. J'espérais que, jaloux de remplir les devoirs d'un magistrat populaire, d'un père du peuple, d'un philanthrope, d'un bon citoyen, vous vous seriez empressé de dissiper le prestige, de déchirer le voile sur les malversations de Simoneau, et les artifices du cabinet de l'assemblée pour métamorphoser cet agent de famine en martyr des lois, et de réclamer, pour des opprimés,

prêts à devenir les victimes de la tyrannie, après avoir été celles des opérations désastreuses des accapareurs royaux. Non seulement mes espérances ont été trompées, mais vous avez aggravé votre première faute par une lâche condescendance, en approuvant la pétition de quelques satellites soudoyés, pour faire un service honorable à défunt Simoneau ; mais, qu'attendre de vous après la pusillanimité avec laquelle vous avez souffert que des mouchards et des coupe-jarrets de l'état-major parisien insultassent, menaçassent même sous vos yeux le procureur syndic de la municipalité, un magistrat en fonction, le brave Danton, qui réclamait, à grands cris, l'exécution d'une loi juste, et qui défendait avec courage la cause de la liberté.

Qu'il vous eût été facile d'en imposer à ces audacieux scélérats, en les rappelant avec énergie à leur devoir s'ils se présentaient en pétitionnaires, et en leur découvrant avec courage votre poitrine s'ils venaient en assassins assaillir les défenseurs du peuple ! Encore, si c'étaient là les seuls reproches qu'aient à vous faire les amis de la patrie. Mais, hélas ! ils en ont de bien plus graves ; ils vous reprochent une conduite équivoque, l'admission à votre table de mauvais citoyens, de fonctionnaires publics décriés, d'infidèles représentants de la nation, d'un Lasource, d'un Rœderer, d'un Brissot, avec lesquels vous paraissez intimement lié ; liaison dont les causes secrètes vont bientôt éclater au grand jour. Forcé d'opter, comme la Société des amis de la constitution, entre le traître Brissot et l'incorruptible Robespierre, le public va juger définitivement de votre civisme, de votre intégrité, et de vos vues. Vous voilà engagé dans un défilé bien étroit, ou plutôt dans un labyrinthe tortueux. Je ne ferai point le procès à votre cœur ; je le crois pur ; mais j'accuserai votre caractère indécis, votre défaut d'énergie, votre fausse prévoyance, votre envie de concilier des choses inconciliables, et de ménager tous les partis. Rappelez-vous le jugement que je portais de vous à votre nomination à la place de maire : le voilà complète-

ment justifié, de même que les prédictions qui le couronnaient; rappelez-vous aussi les conseils que vous donnait un anonyme, relativement à la fête populaire du 15 de ce mois : vous devez aujourd'hui en sentir toute la justesse. Je n'ignore pas combien les ennemis de la chose publique tireront d'avantage en voyant les vrais patriotes censurer eux-mêmes l'administration d'un homme qu'ils ont nommé avec enthousiasme à la première magistrature populaire ; mais je n'ai jamais partagé cet engouement, quoique je sentisse qu'on pouvait faire une infinité de choix moins désirables, et que j'aie donné de justes éloges à quelques beaux traits de votre conduite publique. Je n'ignore pas non plus que presque tous les citoyens amis de leur repos, tous les modérés, tous les égoïstes, tous les endormeurs soudoyés et non soudoyés, s'élèveront contre la sévérité de mes principes, en s'écriant qu'il faut bien passer quelque chose aux hommes en place. Mais je ne sais composer ni avec les principes de la justice et de la liberté, ni avec la lâcheté ou l'infidélité des fonctionnaires publics, ni avec les malversations des agents de l'autorité, ni avec les dangers qui menacent le salut public. Ce sont ces sots ménagements, cette lâche condescendance, qui ont perdu la liberté. Si dès le premier faux pas on avait arrêté le législateur et les dépositaires de l'autorité, nous n'aurions pas eu cette multitude de funestes décrets qui ont anéanti les droits du peuple et des citoyens pour rétablir le despotisme ; nous n'aurions pas été les victimes des attentats de cette foule de fonctionnaires publics qui ont traîtreusement sacrifié leurs concitoyens à la cour. Voyez, je vous prie, à quoi doivent mener vos timides égards. En vivant dans l'intimité avec Rœderer et Brissot, intrigants décriés, tous deux vendus à la cour, tous deux reconnus pour d'infidèles mandataires, pour des traîtres à la nation, vous serez soupçonné de partager leur infamie, le peuple perdra toute confiance en vous, le bien même que vous voudrez faire deviendra suspect, et vous vous serez ôté tout moyen de servir la

patrie. En adhérant aux menées des créatures du cabinet qui veulent faire passer Simoneau pour un martyr du respect dû aux lois, vous autorisez les machinations ministérielles, vous encouragez les agents de famine, vous protégez les oppresseurs du peuple, et vous aidez à répandre le sang innocent. En abandonnant Danton aux outrages des satellites soudoyés[1], vous privez la patrie d'un magistrat intègre, d'un défenseur intrépide ; vous laissez avilir la magistrature populaire, vous assurez l'impunité aux scélérats en uniforme, et vous contribuez à l'établissement du gouvernement militaire, le plus redoutable des gouvernements.

Petion ! Petion ! avec quel plaisir je vous aurais vu parcourir, d'un pas ferme, votre noble carrière, méprisant à la fois et les séductions de la cour, et les menaces des ennemis publics, et les périls dont les émissaires du cabinet environnent tout magistrat populaire qui se montre incorruptible. Jaloux de votre propre gloire, que n'avez-vous, par vos vertus civiques, réduit au silence vos adversaires, confondu la calomnie, forcé les bons citoyens à l'admiration ; vous pouviez mériter les honneurs du triomphe, l'Ami du peuple eût été le premier à ceindre sur votre front la couronne de gloire ; que n'a-t-il pu jeter un voile officieux sur des fautes et des faiblesses redoutables, que l'amour de la patrie l'appelle à dévoiler au grand jour ?

1. Comment Danton pourrait-il, avec bienséance, reprendre ses fonctions, et siéger encore au milieu de ses lâches collègues, qui ont laissé avilir son ministère, et qui l'ont abandonné aux outrages de scélérats soudoyés ? (*Note de Marat*)

LXXXVIII

LETTRE A CAMILLE DESMOULINS

(19 *mai* 1792)

En avril 1792, Camille Desmoulins et Fréron avaient fondé, pour faire suite aux *Révolutions de France et de Brabant*, un journal qui prit le titre de *Tribune des Patriotes*. Ce journal n'eut, d'ailleurs, qu'une existence éphémère, et disparut, à la fin de juin [1], après la publication de quatre numéros. Marat, qui était alors privé de son journal, écrivit à Camille Desmoulins la lettre suivante [2] :

Les ennemis de la patrie m'ayant mis de nouveau sous le glaive de la tyrannie, je vous fais passer deux lettres pour lesquelles je vous demande une place dans les premiers numéros de la *Tribune des Patriotes*. Comme c'est un point important à la liberté que les journalistes qui trahissent sa cause soient démasqués, je me flatte que vous y attacherez quelque prix. Elles sont signées de moi, pour vous mettre en règle dans tous les cas.

Je vous salue patriotiquement, ainsi que Fréron, votre confrère et le mien.

MARAT, l'ami du peuple.

Ce 19 mai 1792.

1. Et non à la fin de mai, comme l'affirment MM. Tourneux (*Bibliographie de l'Histoire de Paris pendant la Révolution*, t. II, p. 630) et Jules Claretie (*Camille Desmoulins*, p. 177). Bien que les numéros ne soient point datés, il ne peut y avoir de doute à ce sujet, toute une partie du numéro 4 étant consacrée aux événements du 20 juin 1792.

2. Cette lettre a été publiée pour la première fois, en 1875, par M. Jules Claretie (*Camille Desmoulins*, p. 108).

Un mot pour dire au porteur le jour où elles paraîtront. Il est chargé de vous demander trois numéros de ces deux lettres.

LXXXIX

LETTRE AUX JACOBINS

(1er *novembre* 1792)

Nous ignorons le texte précis de cette lettre. Elle fut lue à la Société des Jacobins dans la séance du 2 novembre 1792. Voici en quels termes elle est analysée dans le compte-rendu de cette séance : « Un secrétaire communique deux lettres qui parviennent à la Société : l'une, datée de la veille, et écrite par Marat, annonce que sa maison est entourée par un grand nombre de dragons de la liberté, qui demandent sa tête ; il prie la Société de le mettre sous la sauvegarde de la section sur laquelle il habite[1]. » A la suite de cette lecture, un dragon de la liberté, présent à la séance, prit la parole : « Il y a, dit-il, dans notre corps, quelques individus indignes de porter notre uniforme, qui se sont réunis avec quelques autres, indignes de porter l'uniforme des Marseillais ; ce sont ceux qui se sont portés aux excès qui viennent de vous être dénoncés. Soyez certains que notre premier soin, à la caserne, sera de reconnaître et de punir ces lâches, car il n'y a que des lâches qui se portent à des excès[2]. »

1. *Journal des Débats et de la Correspondance de la Société des Jacobins*, du 4 novembre 1792.
2. *Ibid.*

XC

LETTRE AU CITOYEN CHERPANTIER

(*Décembre* 1792)

Dans le numéro 81 du *Journal de la République française* samedi 22 décembre 1792), Marat insère une lettre datée du 12 décembre, et dont le signataire, Louis Cherpantier, habitant à Charroux, dans le département de la Vienne, se plaint de divers abus sur lesquels il appelle l'attention de l'Ami du peuple. Dans le même numéro, Marat insère sa réponse, que voici :

Il faut attendre, mon honnête concitoyen, que l'ex-monarque soit supplicié, et que la faction Roland soit abattue : après quoi nous verrons à établir le règne de l'égalité et de la liberté, car nous sommes toujours sous celui des abus, des désordres et de l'anarchie. Si les efforts de la Convention sont impuissants, il faut attendre les événements qui ne sauraient manquer d'avoir lieu, car le peuple veut être libre. Or donc, aussitôt que l'insurrection sera générale, c'est de demander justice de vos oppresseurs, tous suppôts de l'ancien régime. Il y a longtemps que le peuple aurait dû prendre ce parti-là, sans lequel il n'y a point de paix, de liberté et de bonheur à espérer.

XCI

LETTRE A WIMPFFEN

(17 *décembre* 1792)

Dans une lettre datée du 17 décembre et que Marat publie dans le même numéro 81 du *Journal de la République française*

22 décembre), le général Félix Wimpffen annonce à Marat l'envoi d'un mémoire où il se justifie des accusations qui pèsent sur lui. Il ajoute : « Je vous demande justice dans votre journal. » A la suite de cette lettre, Marat transcrit sa réponse.

Wimpffen, si vous étiez du nombre des opprimés, je prendrais votre défense avec zèle ; mais vous êtes de la horde des oppresseurs, de la clique des valets de la cour, de la séquelle des satellites du despote détrôné ; je me souviens des tours de charlatan que vous vous êtes permis pour servir sa cause, et je ne doute nullement de vos vœux pour sa réhabilitation, et de votre désespoir lorsqu'il aura souffert le châtiment dû à ses crimes.

Tant que vous avez été en passe de le servir, vous avez gardé le silence sur les machinations tramées contre la patrie. Tant qu'a soufflé pour vous le vent de la prospérité, vous avez suivi le cours de vos perfidies : aujourd'hui que vous êtes persécuté par la fortune adverse, vous jetez les hauts cris.

Je n'insulterai jamais au malheur d'un infortuné ; mais j'applaudis à l'humiliation d'un satrape. Puissent les suppôts du despotisme périr tous enfin avec lui.

MARAT, l'ami du peuple.

XCII

LETTRE AU CITOYEN SARAZIN

(*Décembre* 1792)

Un citoyen, du nom de F.-C.-H. Sarazin, demeurant à Bayonville, près de Corbie, dans le département de la Somme, écrit à Marat, à la date du 17 décembre 1792, une lettre où il

l'invite à répondre à ses calomniateurs et à se justifier. « Votre réputation m'est connue, lui dit-il, comme physicien de premier mérite; pourquoi la laisser flétrir par des mensonges atroces et inouïs?... » Marat insère à la fois cette lettre et la réponse qu'il adresse à Sarazin, dans le numéro 83 du *Journal de la République française* (lundi 24 décembre 1792).

Vous êtes un homme de sens, et vous me demandez une justification. Vous n'avez donc pas lu mes écrits, puisque vous ignorez que je dédaigne de répondre aux calomniateurs. Les libelles de toute espèce, imprimés contre moi depuis quatre ans, ne tiendraient pas dans l'église Notre-Dame : je les ai laissés circuler en paix, et ils ne m'ont pas fait perdre un iota de ma réputation civique, du moins auprès des hommes faits pour juger mes actions, mes écrits et mes discours. Pour contrebalancer l'influence de ma feuille journalière, il en a coûté jusqu'ici plus de cent millions à la cour, au cabinet ministériel et aux ennemis de la liberté; je n'en ai cependant pas moins déjoué presque tous leurs complots. J'augure assez favorablement de la majorité de la Convention pour la croire aujourd'hui bien éclairée sur la pureté de mes vues. et je me flatte de mériter son estime : au demeurant je puis m'en passer, la mienne propre suffit à mon bonheur. Quant aux suppôts du despotisme, aux intrigants, aux ambitieux et aux fripons de tout genre qui souillent le sein de la Convention, je suis loin de les craindre; c'est à eux à trembler devant moi. Je lis au fond de leur âme, ils redoutent ma franchise; aussi ne sont-ils occupés qu'à me fermer la bouche lorsque je me présente à la tribune. Le moment approche où le voile imposteur que la faction Roland tient sur les yeux des citoyens crédules sera déchiré; alors, alors, mon cher concitoyen, le pauvre peuple abusé apprendra enfin à connaître son plus zélé défenseur.

Je vous salue.

MARAT, député à la Convention.

XCIII

LETTRE AU CITOYEN CANNEHAN-CHAMPAGNAC

(12 *janvier* 1793)

Dans le numéro 107 du *Journal de la République française* (samedi 26 janvier 1793), Marat insère une lettre signée Cannehan Champagnac, et datée du 12 janvier 1793. Cette lettre est relative à l'habillement des gardes nationaux à cheval. Marat y répond par le billet suivant, qu'il publie à la suite de la lettre de son correspondant.

Dans quelques jours, je m'occuperai des braves cavaliers nationaux[1]; je crois que Santerre se conduira à leur égard de manière à prévenir tout reproche.

XCIV

LETTRE AU CITOYEN ESTERLIE

(23 *février* 1793)

Dans le numéro 134 du *Journal de la République française* (mardi 26 février 1793), Marat publie une lettre datée de Paris, 23 février 1793, dont l'auteur, nommé Esterlie, se plaint que Marat « n'ait jamais parlé de ces infâmes maisons de jeux, où la débauche la plus effrénée insulte tous les jours la

1. C'est dans le nº 99 (15 janvier 1793) que Marat tient cette promesse, en publiant une adresse à Santerre sur l'organisation des gardes nationaux à cheval. Il revient encore sur cette question à la date du 29 janvier (nº 110).

misère publique... ». Marat transcrit sa réponse dans le même numéro.

L'Ami du peuple n'a cessé, pendant six semaines, de noter tous les tripots de Paris, de les faire poursuivre, de dénoncer les commissaires de section qui les protégeaient; il te renvoie à sa feuille, depuis le n° 350 jusqu'au 390; tu auras des preuves multipliées de sa vigilance patriotique.

XCV

LETTRE A GOHIER

5 avril 1793

Dans le numéro 162 du *Publiciste de la République française* (samedi 6 avril 1793), Marat insère une lettre dans laquelle un capitaine retiré des Hussards de la liberté, nommé Langeron, se plaint d'avoir été arrêté arbitrairement le 29 mars. Marat publie dans le même numéro la lettre qu'il adresse à Gohier à ce sujet.

Marat, député à la Convention,
à Gohier, ministre de la justice.

Je ne veux pas faire perdre à l'Assemblée nationale des moments dont personne ne sent mieux que moi tout le prix dans les conjonctures actuelles; et je vous adresse les plaintes du citoyen Langeron, détenu à l'Abbaye. Faites examiner l'affaire sur-le-champ, qu'il obtienne justice, j'enverrai demain savoir le résultat de ses réclamations; et je me flatte que je ne serai pas dans le cas de revenir à la charge. Votre place vous constitue le protecteur de tous les opprimés : c'est le plus bel apanage d'un homme vertueux.

XCVI

LETTRE A LA CONVENTION

(11 *avril* 1793)

On connaît deux textes de cette lettre : l'un publié dans le *Moniteur* [1], l'autre dans *Le Publiciste de la République française* [2]. Ils offrent des différences très sensibles. Fonfrède, qui donna lecture de la lettre de Marat dans la séance de la Convention du samedi 13 avril, annonça qu'elle ne portait point d'indication de date ni de lieu. Dans *Le Publiciste*, au contraire, elle est datée de Paris, 11 avril, et précédée de cette autre lettre adressée personnellement au président de l'Assemblée :

« Citoyen Président,

« Je vous requiers de faire immédiatement donner lecture de la lettre suivante à la Convention nationale.

« MARAT. »

Voici le texte publié par Marat dans *Le Publiciste* :

Paris, ce 11 avril 1793, l'an second
de la République française.

A la Convention nationale de France.

Représentants du peuple,

Il est des faits que l'on ne peut trop souvent remettre sous les yeux de la nation; de ce nombre sont ceux qui

1. Réimpression du *Moniteur*, t. XVI, p. 143-144.
2. N° 169 (mardi 16 avril 1793).

constatent les trahisons des meneurs et des suppôts de la faction des hommes d'État. Il est notoire que ce Dumouriez, qui vient de lever l'étendard de la révolte contre la patrie, pour lui donner un maître, et anéantir la liberté, a pour complices, au sein même de la Convention, ces scélérats qu'il appelle la saine majorité de l'Assemblée nationale. Dans sa lettre menaçante, adressée au président, par l'organe du ministre de la guerre, lettre dont on a donné lecture à la tribune, et dont on aurait dû décréter l'insertion au bulletin, afin que toute la France pût connaître ses infidèles représentants, le traître Dumouriez annonce qu'il va marcher sur Paris, pour appuyer par la force des armes cette faction scélérate, et pour réduire les patriotes de la Montagne, qu'il appelle des anarchistes, et les forcer par la terreur à n'oser soutenir la cause du peuple.

Atterrés de voir l'infâme Dumouriez les déclarer ses protégés et ses complices, à la face de l'univers, ils n'ont plus songé qu'à détourner l'attention publique de dessus leurs propres conspirations, malheureusement trop réelles, pour la fixer sur une conjuration imaginaire des patriotes de la Montagne qui aurait pour but de mettre Louis-Philippe d'Orléans[1] sur le trône.

Convaincu que cette fable, dont ils font si grand bruit, n'a été inventée que pour donner le change au public sur le dessein criminel de Dumouriez, des meneurs de la Convention et des puissances ennemies, qui est de mettre la couronne sur la tête du fils de Louis Capet, et de constituer régent le ci-devant Monsieur; indigné de la perfidie de ces lâches hypocrites, j'ai cru devoir les forcer dans leur dernier retranchement, et les réduire à la cruelle néces-

1. Si cet homme indigne a un parti dans la Convention, il a été démontré qu'il ne pouvait être que parmi les royalistes, qualifiés d'hommes d'État : on connaît ses liaisons avec Petion, Lasource, Sillery, et le reste des meneurs de la clique. Tout le tort des patriotes est d'avoir souffert que ce jadis prince du sang siégeât à la Montagne. *Note de Marat*

sité de se déclarer eux-mêmes suppôts du royalisme. C'est le but que je m'étais proposé jeudi dernier, en demandant de décréter que Louis-Philippe d'Orléans serait traduit devant le tribunal révolutionnaire, et que la tête des Capets, émigrés et rebelles, serait mise à prix. Cette pierre de touche a produit son effet. A la vivacité avec laquelle les patriotes de la Montagne se sont prononcés à l'instant même, en demandant qu'on mît aux voix ces propositions, et à la violence avec laquelle les hommes d'État s'y sont opposés, on a vu clairement de quel côté sont les Capets fugitifs, les partisans de Louis-Philippe d'Orléans, les amis de la royauté.

Désespérés de s'être vus réduits de la sorte à se démasquer eux-mêmes, les meneurs et les suppôts de la faction royaliste se sont flattés de faire tomber mes propositions, et d'en imposer à la nation entière, en me poursuivant comme un écrivain incendiaire : en conséquence, ils se sont accrochés à une adresse énergique de la Société des Jacobins, présentée à ma signature comme président, et ils ont demandé un décret d'accusation contre moi, pour avoir signé cet écrit patriotique, qui invite le peuple à prendre enfin les armes pour repousser les armées ennemies et les légions révoltées qui s'avancent contre nous pour nous remettre aux fers.

Au lieu de me justifier, j'ai continué à dévoiler le charlatanisme des meneurs de la faction, et à les rappeler à la même épreuve.

Danton, qui m'a suivi à la tribune, a parfaitement développé et motivé la nécessité de ces mesures indispensables. Je les avais jetés dans l'abîme : il les y a tenus cloués, le pied sur la gorge. Mais ses propositions contre d'Orléans et les Capets conspirateurs ont été écartées comme les miennes par les hommes d'État, qui ont refusé de les adopter, aimant mieux s'avouer aux yeux de la nation vils suppôts des Bourbons, que de s'exposer à la vengeance des parents du maître qu'ils voudraient nous donner. Ils se

sont donc uniquement attachés à me poursuivre, et, n'osant pas me décréter d'accusation sans un rapport préalable, ils ont décidé que je serais envoyé en état d'arrestation à l'Abbaye. Eh quoi! Malus, d'Espagnac, Lamarce, ces infâmes dilapidateurs du bien des pauvres, ont été simplement détenus chez eux! Sillery lui-même, suspect de trahison, est simplement gardé à vue; et moi, le défenseur imperturbable de la patrie, l'apôtre et le martyr de la liberté, je serai incarcéré par nos ennemis comme un malfaiteur, pour me punir d'avoir dévoilé leurs machinations, de les avoir forcés de s'avouer eux-mêmes complices d'un généralissime conspirateur, qui machine pour rétablir la royauté. Non, il n'en sera rien, dussé-je périr cent fois : c'est le cas ou jamais de résister à l'oppression. Comme ils ont blessé tous les principes de la justice et de la liberté, par le décret honteux rendu contre moi; comme ils sont déterminés à consommer la contre-révolution et à rétablir le despotisme; comme rien au monde ne peut les rappeler au devoir; comme ils ont renoncé à toute pudeur; comme je suis leur accusateur primitif; comme ils sont grandement coupables, et comme ils sont résolus de perdre tous les patriotes énergiques, pour n'être pas perdus eux-mêmes; ils veulent, à quelque prix que ce soit, se débarrasser de moi, dont ils redoutent la surveillance sévère. S'ils réussissaient à consommer leurs projets criminels à mon égard, bientôt ils en viendraient à Robespierre, à Danton, et à tous les députés patriotes qui ont fait preuve d'énergie.

D'accusateur, je ne serais pas seul réduit au rôle d'accusé. Je n'entends point me soustraire à l'examen de mes juges : mais je ne m'exposerai pas sottement aux fureurs de mes ennemis des traîtres à la patrie. Ainsi, tant que Salle, qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention, et qui n'a cessé d'avilir la Convention elle-même, en la donnant comme complice du parti d'Orléans; tant que Barbaroux, qui a donné l'ordre à un bataillon de Mar-

seillais de s'emparer des avenues de la Convention, pour faire passer l'appel au peuple ; tant que Gensonné, qui a entretenu une correspondance criminelle avec le traître Dumouriez : tant que Lasource, qui a fait évader Valence, et prévenir Dumouriez des ordres donnés contre lui ; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, qui étaient des conciliabules nocturnes des généraux conspirateurs, et qui justifiaient encore Dumouriez il y a quinze jours, au comité de défense générale : tant que ces perfides accusés par la voix publique comme traîtres à la patrie n'auront pas été mis en état d'arrestation à l'Abbaye, je ne me constituerai point prisonnier pour déférer à l'acte arbitraire, en forme du décret rendu contre moi par mes implacables ennemis : attentat qui n'a pour but que de porter le peuple indigné à m'ouvrir les portes de l'Abbaye, et à les ouvrir en même temps aux machinateurs qui y sont détenus, aux généraux traîtres à la patrie, aux assassins d'Orléans, qui ont massacré un député patriote, etc. Avant d'appartenir à la Convention, j'appartiens à la patrie, je me dois au peuple dont je suis le défenseur ; je vais donc me mettre à couvert de leurs atteintes, continuer à soutenir la cause de la liberté par mes écrits, démasquer les traîtres qui mènent la Convention, jusqu'à ce que la nation ait ouvert les yeux sur leurs projets criminels, et qu'elle en ait fait justice. Déjà quarante-sept départements ont demandé la destitution des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran. Un peu de patience encore, ils succomberont sous le poids de l'exécration publique. Je suis loin de vouloir dissoudre la Convention, comme ils ne manqueront pas de m'en accuser ; mais je veux la purger des traîtres qui s'efforcent d'anéantir la liberté, et d'entraîner la patrie dans l'abîme.

MARAT.

Voici maintenant le texte donné par le *Moniteur* :

A la Convention nationale de France.

Citoyens représentants, il est des faits qu'on ne peut remettre trop souvent sous les yeux du peuple. Or, il est notoire que le traître Dumouriez, qui a levé l'étendard de la révolte contre la nation, et tourné contre elle ses propres forces pour lui donner un nouveau maître et anéantir la liberté, a pour complices, au sein même de la Convention, les meneurs et les suppôts de la faction des hommes d'État, qu'il appelle la saine majorité des membres de l'Assemblée nationale. Effrayés de voir le traître Dumouriez les déclarer ses protégés et ses complices à la face de l'univers, ils n'ont plus songé qu'à détourner l'attention publique de dessus leur propre conspiration, malheureusement trop réelle, pour la fixer sur une conjuration imaginaire, qui aurait pour but de mettre Louis-Philippe d'Orléans sur le trône.

Convaincu que cette fable n'a été inventée que pour donner le change au public sur les desseins criminels de Dumouriez, des meneurs de la Convention et des puissances ennemies qui tendent à mettre la couronne sur la tête du fils de Louis Capet, et de constituer régent le ci-devant Monsieur, j'ai cru devoir forcer dans leurs derniers retranchements les lâches, les hypocrites partisans du royalisme, en proposant, jeudi dernier, comme véritable pierre de touche du royalisme des membres de la Convention, de décréter que Louis-Philippe d'Orléans serait traduit devant le tribunal révolutionnaire, et que la tête des Capet émigrés et rebelles serait mise à prix : mes vues ont été remplies. A la vivacité avec laquelle les patriotes de la Montagne se sont tous prononcés, en demandant qu'on mît à l'instant ces propositions aux voix, et à la violence avec laquelle les hommes d'État s'y sont opposés, on a vu clairement de

quel côté sont les suppôts des Capet fugitifs, les conspirateurs, les complices de d'Orléans, les amis de la royauté. Désespérés et furieux d'avoir été réduits de la sorte à se démasquer eux-mêmes, les meneurs et les suppôts de la faction royaliste se sont flattés de faire tomber mes propositions, et d'en imposer au peuple, en me poursuivant comme un écrivain incendiaire.

Pour toute réponse, j'ai continué à dévoiler le charlatanisme des meneurs de la faction, et à les rappeler à la même preuve; ils se sont uniquement attachés à ma poursuite; et, n'osant pas prononcer contre moi un décret d'accusation sans rapport préalable, ils ont décrété que je serais mis en état d'arrestation à l'Abbaye. Eh quoi! les dilapidateurs Malus et d'Espagnac ont été simplement détenus chez eux; Sillery lui-même, suspect de connivence avec le traître Dumouriez, est simplement gardé à vue; et moi, le défenseur incorruptible de la liberté, je serai incarcéré par mes féroces ennemis, pour les avoir dénoncés comme machinateurs, et les avoir forcés à s'avouer des traîtres, d'infâmes suppôts de la royauté! Non, il n'en sera rien. Comme ils mènent aujourd'hui le sénat; comme ils ont blessé à mon égard les principes de la justice et de la liberté; comme rien au monde n'a pu les ramener au devoir; comme ils sont déterminés à consommer la contre-révolution et à rétablir le despotisme; comme je suis leur accusateur, et qu'ils sont les vrais coupables; comme ils travaillent à perdre les patriotes énergiques, pour n'être pas perdus eux-mêmes, ils veulent, à quelque prix que ce soit, se débarrasser de moi, dont ils redoutent l'infatigable surveillance. S'ils réussissaient à consommer à mon égard leurs projets criminels, bientôt ils en viendraient à Robespierre, puis à Danton, puis à tous les députés qui ont montré de l'énergie, du caractère. D'accusateur, je ne serai pas seul réduit au rôle d'accusé. Je ne veux ni être égorgé par leurs émissaires, ni empoisonné dans une prison.

Ainsi, tant que Salle, qui a cherché à soulever son département pour attenter à la liberté des commissaires de la Convention, et qui a cherché à avilir la Convention elle-même, en la déclarant du parti d'Orléans; tant que Barbaroux, qui a donné l'ordre à un bataillon de Marseillais de s'emparer des avenues de la Convention, pour faire passer l'appel au peuple; tant que Gensonné, qui a entretenu une correspondance suivie avec le traître Dumouriez; tant que Lasource, parasite de Sillery et auteur de l'élévation de Valence; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Vergniaud, etc., qui ont tenu des conciliabules nocturnes avec Dumouriez, et qui le disculpaient encore, il y a quelques jours, au comité de défense générale, n'auront pas été mis en état d'arrestation, je regarderai comme l'effet d'une conjuration liberticide le décret qui m'a ôté la liberté, le décret qui n'a pour but que d'ouvrir les portes de l'Abbaye aux généraux traîtres à la patrie, aux rebelles de la ville d'Orléans qui ont fait massacrer les députés patriotes, et aux machinateurs détenus, dans l'esprit que le peuple s'y porterait pour me mettre en liberté.

Avant d'appartenir à la nation, j'appartenais à la patrie : je me dois au peuple dont je suis l'œil; je vais donc me mettre à couvert des attentats des scélérats soudoyés, pour pouvoir continuer à démasquer les traîtres et à déjouer leurs complots, jusqu'à ce que la nation ait connu leurs trames perfides et en ait fait justice.

Déjà quarante-sept départements ont demandé l'expulsion des députés qui ont voté l'appel au peuple et la détention du tyran; les autres sont prêts à émettre le même vœu. Un peu de patience encore, et la nation en fera justice. Je ne veux pas que la Convention soit dissoute; je demande qu'elle soit purgée des traîtres qui s'efforcent de perdre la nation en rétablissant le despotisme.

MARAT.

XCVII

LETTRE A LA CONVENTION

(17 *avril* 1793)

Sous le coup du décret du 12 avril 1793 qui le renvoyait devant le tribunal révolutionnaire, Marat ne paraissait plus à la Convention. Mais, du fond de sa retraite, il écrivit à l'Assemblée, le 17 avril, une lettre dont la Convention refusa d'entendre la lecture, sous prétexte qu'elle ne portait point de signature. Le lendemain, 18 avril, Marat en adressa une copie signée, mais la Convention refusa encore de l'entendre, et décréta qu'il ne serait donné lecture d'aucune pièce de Marat jusqu'à ce qu'il eût obéi au décret prononcé contre lui. Sur la demande de Marat, la Société des Jacobins, dans sa séance du vendredi 19 avril, résolut de faire imprimer et afficher la lettre que la Convention n'avait pas voulu entendre. En même temps, Marat la publiait dans le numéro 171 du *Publiciste de la République française* (jeudi 18 avril 1793). Mais, là encore, les deux textes sont fort différents.

Voici, tout d'abord, celui qui fut publié par la Société des Jacobins (*Lettre de Marat aux Jacobins*, Paris, imprimerie patriotique et républicaine, 1793, in-8° de 7 pages) :

A la Convention nationale de France.

Fidèles Représentants du Peuple,

La faction des hommes d'État, cette horde criminelle que j'ai eu la bonhomie de ménager comme simplement égarée, et qui est profondément scélérate; cette horde royaliste qui a voté l'appel au peuple et la réclusion de Louis Capet, pour allumer la guerre civile dans l'espoir de sauver le tyran; cette horde traîtresse, que Dumouriez avoue pour

ses complices; cette horde conspiratrice que j'ai forcée à se déclarer du parti des Capet émigrés rebelles, en la pressant tant de fois de mettre leurs têtes à prix, ce qu'elle a constamment refusé; cette horde déhontée qui me punit lâchement aujourd'hui de ce que je l'ai démasquée et couverte d'opprobre aux yeux de la France entière; cette horde, dis-je, vient de me frapper d'un décret d'accusation.

Quoiqu'elle se soit engagée, sur votre demande, à présenter dans les 24 heures l'acte énonciatif des chefs d'accusation qu'elle m'oppose, déjà six jours se sont écoulés sans que cet acte ait été produit : se flatterait-elle donc de tirer l'affaire en longueur, pour m'écarter de la sorte de la tribune, d'où je la foudroyais chaque jour? Espère-t-elle par ses retards m'excéder d'ennui et de dégoût, épuiser ma patience, exaspérer mon indignation, et me pousser à des démarches indiscrètes? Attendrait-elle les événements pour supprimer le Tribunal révolutionnaire, me laisser sous l'accusation, et faire croire à la nation que je suis coupable? Ou bien se berce-t-elle du fol espoir que je balancerai un instant à me présenter à mes juges? Qu'elle se détrompe : je paraîtrai devant eux, non comme un criminel, mais comme un homme de bien, indignement calomnié, et toujours prêt à rendre compte de ses actions, toujours prêt à mettre sa conduite en évidence pour confondre ses lâches délateurs. Je somme donc ici mes atroces ennemis qui composent le comité de législation de présenter cet acte dans le jour. Je sens trop combien ils sont embarrassés de le rédiger, de manière à ne pas paraître d'imbéciles calomniateurs ou de perfides faussaires Qu'ils s'en tirent comme ils le pourront, mais qu'ils le présentent sans délai, sous peine d'encourir la vengeance du peuple souverain, car je suis déterminé à m'adresser à lui, pour obtenir enfin justice de tant de scélérats qui cherchent à me tenir en captivité, afin de pouvoir sans obstacle livrer la France aux armées ennemies qui marchent contre nous pour rétablir la royauté.

Mes chers collègues, quoique sous l'anathème de la horde royaliste, je n'en suis pas moins un fidèle représentant du Peuple, un membre intact de la Convention ; or, en vertu des pouvoirs qui m'ont été délégués pour travailler à une constitution libre et au salut public, je m'oppose formellement à ce qu'aucun article constitutionnel soit décrété avant le retour de nos commissaires patriotes qui ont été envoyés dans les départements. Ma grande raison, c'est que les hommes d'État forment actuellement la majorité de la Convention, et que ce n'est pas à ces complices de Dumouriez, à ces suppôts des Capets rebelles, à ces royalistes gangrenés, à ces traîtres, à ces conspirateurs, à ces contre-révolutionnaires, à donner une constitution à la France libre, aux amis de la Patrie.

C'est par cette raison pareillement que je regarde les décrets d'arrestation et d'accusation lancés contre moi comme des actes de tyrannie. C'est par cette raison encore que je regarde tous les décrets de la Convention, qui n'ont pas été proposés par le parti patriotique, depuis le départ de nos commissaires, comme des actes nuls et de nul effet, à moins qu'ils ne tendent évidemment au bien public : car dans la crise alarmante où nous nous trouvons, le salut du peuple est ma loi suprême.

Et qu'on ne dise pas que je cherche à prêcher la désobéissance aux lois et à dissoudre la Convention ; puisqu'il est évident que je ne veux que réprimer des actes arbitraires et désastreux, que purger le sénat des machinateurs qui le souillent ; car des traîtres et des machinateurs ne peuvent jamais représenter le peuple, ni statuer sur ses droits et ses intérêts.

Que la faction maudite des hommes d'État soit anéantie : la Convention, composée des seuls membres patriotes, n'en sera pas moins la Convention nationale ; les choses n'en iront que mieux ; ils assureront la liberté et sauveront la patrie, en attendant que les traîtres soient remplacés.

Déjà ils commencent à être démasqués dans les dépar-

tements : que les journalistes aristocrates et royalistes des loges de la salle soient expulsés ; que Clavière ne dispose plus de l'inspection des postes, qu'il soit lui-même destitué : bientôt l'opinion sera éclairée dans tous les points de la République, et bientôt les hommes d'État seront partout en horreur.

Mes chers collègues, aujourd'hui l'acte d'accusation, et demain l'insertion de ma lettre au Bulletin : voilà les deux objets que je remets à votre sollicitude patriotique.

Paris, ce 18 avril 1793[1].

MARAT, *député à la Convention.*

Voici maintenant le texte publié par Marat dans *Le Publiciste* du 18 avril. Tout semblerait indiquer que, si le texte précédent est celui de la seconde lettre de Marat à la Convention (18 avril), le texte suivant est celui de la première, en date du 17, qui ne portait point de signature.

Lettre de Marat, l'ami du peuple, à la Convention nationale de France.

Fidèles représentants du peuple,

La faction des hommes d'État, cette horde criminelle que j'ai eu la faiblesse de ménager comme égarée, et qui est profondément scélérate ; cette horde que le traître Dumouriez avoue pour ses complices ; cette horde que j'ai forcée à

1. Le texte imprimé par la Société des Jacobins porte la date du 15 avril. L'erreur est évidente. Marat dit lui-même que ce n'est que le 18 avril qu'il envoya à la Convention une copie signée de sa lettre ; et, d'autre part, il suffit de se reporter à ces mots : « ... déjà six jours se sont écoulés... » pour replacer cette lettre à sa véritable date.

se déclarer du parti des Capets émigrés et rebelles, en refusant de mettre leurs têtes à prix ; cette horde infâme qui me poursuit aujourd'hui pour me punir de l'avoir couverte d'opprobre aux yeux de la France indignée, m'a frappé d'un décret d'accusation. Dimanche matin, quoiqu'elle se soit engagée, sur votre demande, à présenter dès le lendemain l'acte énonciatif des chefs d'accusation qu'elle m'oppose, déjà quatre jours se sont écoulés sans que cet acte vous ait été présenté. Se flatterait-elle donc que je balance un instant de paraître devant le tribunal révolutionnaire pour ménager à mes ennemis le prétexte de me faire croire coupable? Qu'elle se détrompe : je paraîtrai non comme un coupable, mais comme un homme probe, calomnié, toujours prêt à rendre compte de ses actions, et à mettre sa conduite en évidence, pour confondre ses lâches délateurs. Je somme donc ici mes atroces ennemis qui composent le comité de législation, de présenter cet acte dans le jour. Je sens trop bien combien ils sont embarrassés de le rédiger, de manière à ne pas paraître de perfides calomniateurs, ou d'imbéciles faussaires. Qu'ils s'en tirent comme ils le pourront ; mais qu'ils accouchent, sous peine de devenir des objets de l'exécration publique, et d'encourir la vengeance du peuple souverain, car je suis déterminé à m'adresser à lui, pour obtenir enfin justice de tant de scélérats qui cherchent à m'égorger, afin de pouvoir sans obstacle livrer la France aux armées ennemies qui marchent contre nous pour rétablir la royauté, et anéantir la liberté.

Quoique sous l'anathème de la horde royaliste, je n'en suis pas moins un fidèle Représentant du peuple, un membre intact de la Convention ; en vertu des pouvoirs qui m'ont été conférés par la nation, de travailler à la constitution et au salut public, je m'oppose formellement à ce qu'aucune discussion soit ouverte sur aucun objet constitutionnel, avant l'arrivée de nos commissaires patriotes qui ont été envoyés dans les départements. Ma grande raison,

c'est que les hommes d'État forment actuellement la majorité de la Convention, et que ce n'est pas à ces complices de Dumouriez, à ces suppôts des Capets rebelles, à ces royalistes gangrenés, à ces traîtres, à ces conspirateurs, à ces contre-révolutionnaires, qu'il appartient de donner une Constitution à la France libre, aux amis de la patrie.

C'est par cette raison pareillement que je regarde le décret d'accusation lancé contre moi comme un acte de tyrannie, c'est par cette raison encore que je regarde tous les décrets de la Convention, qui n'ont pas été proposés par le parti patriotique, depuis le départ de nos commissaires, comme des actes nuls et de nul effet, à moins qu'ils ne tendent évidemment au bien public.

Et qu'on ne dise pas que je cherche à prêcher la désobéissance aux lois, et à dissoudre la Convention ; je réponds que je ne veux que réprimer des actes désastreux, et purger le sénat des machinateurs qui le souillent ; car des traîtres et des conspirateurs ne peuvent jamais représenter le peuple, ni statuer sur ses droits et ses intérêts.

Que la faction maudite des hommes d'État soit anéantie : la Convention, composée des seuls membres patriotes, n'en sera pas moins la Convention nationale : les choses n'en iront que mieux; ils assureront la liberté, et sauveront la patrie, en attendant que les traîtres soient remplacés.

Déjà ils commencent à être démasqués dans les départements : que les journalistes royaux des loges soient chassés, et que Clavière ne dispose plus des portes; l'opinion publique sera bientôt éclairée dans tous les points de la République, et bientôt ils seront partout en horreur.

Mes chers collègues, je demande l'insertion de ma lettre au bulletin.

XCVIII

LETTRE AUX JACOBINS

(19 *avril* 1793)

En envoyant à la Société des Jacobins une copie de sa lettre à la Convention, Marat l'accompagnait de cette autre lettre, adressée aux Jacobins, et dont la Société ordonna également l'impression et l'affichage.

Frères et amis,

Mes collègues de la Montagne dorment : que font les Jacobins? Attendent-ils que les six millions qui viennent d'être remis par les hommes d'État au conseil exécutif, pour soudoyer des espions et pervertir l'esprit public, aient produit leur effet, avant de demander à grands cris l'acte d'accusation contre l'Ami du Peuple? Apôtre et martyr de la liberté depuis près de quatre ans, je suis encore à trouver quelqu'un qui me tende la main, lorsque je suis renversé sur la brèche en combattant pour le salut du peuple. Mais non , mon espoir ne sera pas trompé. Je me flatte que mes frères les Jacobins vont prendre des mesures efficaces : je leur demande de faire afficher l'incluse; ils en sentiront l'indispensable nécessité. Je leur en éviterais la peine, si je pouvais me montrer.

Salut à mes Frères.

MARAT, député à la Convention nationale,
et membre de la Société.

De mon souterrain, ce 19 avril 1793.

XCIX

LETTRE AU CITOYEN COLLET[1]

(16 *mai* 1793)

Au citoyen Collet, commissaire des guerres.

Le citoyen Boussard doit être mis en liberté en vertu du décret rendu depuis quelques jours pour fautes d'indiscipline. Je ne puis croire que vous mettiez de la passion à le retenir en prison. Je demande l'exécution de la loi, et charge sa femme de me donner avis de ce qui aura été fait.

Je vous salue fraternellement.

MARAT, député à la Convention.

Paris, ce 16 mai 1793.

C

LETTRE A LA CONVENTION

(3 *juin* 1793)

Lue à la Convention dans la séance du 3 juin, cette lettre y provoqua une assez vive discussion, à la suite de laquelle la Convention passa à l'ordre du jour en décrétant l'insertion de la lettre de Marat au *Bulletin*. Le texte donné par le *Bulletin de la Convention*[2] diffère légèrement du texte donné par

1. Original : collection CHARLES VELLAY.
2. Ce texte est aussi celui qui est donné par les *Archives parlementaires* (t. LXVI, p. 8).

Marat dans le n° 209 du *Publiciste de la République française* (jeudi 6 juin 1793).

Paris, le 3 juin 1793,
l'an II de la République française.

Citoyens mes collègues[1], sans cesser de respecter les motifs du projet de votre Comité de salut public, tendant à inviter les membres de la Convention qui ont été jusqu'ici la cause innocente ou coupable des divisions du sénat et des dissensions désastreuses[2] des divers départements, je l'ai combattu avec force, parce qu'en ménageant à des accusés, peut-être trop criminels, l'honneur de donneè l'exemple d'un généreux dévouement au bien public, il les rendait intéressants aux yeux de la nation, honneur qui doit être réservé à ces hommes[3] intacts qui se sont consacrés sans retenue[4] à la défense de la liberté, dont le cœur brûla toujours de l'amour sacré de la patrie, et que les ennemis de la Révolution ne cessèrent jamais de poursuivre comme des désorganisateurs, des anarchistes, des ambitieux, des hommes de sang, avides de meurtre et de pillage.

Peut-être m'était-il permis à moi, le martyr éternel de la liberté, depuis trop longtemps déchiré par la calomnie, d'être jaloux de cet honneur. J'ai donc repoussé le projet de décret de votre comité, j'ai demandé l'arrestation des membres[5] dénoncés par les autorités constituées de Paris, et j'ai offert ma suspension pendant un terme déterminé. Impatient d'ouvrir les yeux de la nation abusée sur mon compte par tant de libellistes à gages, ne voulant plus être

1. Texte du *Publiciste* : « Citoyens collègues... »
2. Texte du *Publiciste* : « ... et des désastres de divers... »
3. Texte du *Publiciste* : « ... à ces citoyens... »
4. Texte du *Publiciste* : « ... sans réserve... »
5. Texte du *Publiciste* : « ... des représentants... »

regardé comme une pomme[1] de discorde, et prêt à tout sacrifier au retour de la paix, je renonce à l'exercice de mes fonctions de député jusqu'après le jugement des représentants accusés. Puissent les scènes douloureuses[2], qui ont si souvent affligé le public, ne plus se renouveler au sein de la Convention; puissent tous ses membres immoler leurs passions à l'amour de leurs devoirs[3] et marcher à grands pas vers le but glorieux de leur mission; puissent mes chers collègues[4] de la Montagne faire voir à la nation[5] que s'ils n'ont pas encore rempli son attente, c'est que des méchants enchaînaient leurs efforts[6]; puissent-ils prendre enfin de grandes mesures pour écraser les ennemis du dehors, terrasser les ennemis du dedans, faire cesser les malheurs qui désolent la patrie, y ramener la paix et l'abondance, affermir la liberté par de sages lois, établir le règne de la justice, faire fleurir l'État, et cimenter le bonheur des Français!

MARAT[7].

CI

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA CONVENTION

(4 *juin* 1793)

La Convention entendit la lecture de cette lettre dans la séance du 6 juin et en ordonna le renvoi au Comité de salut public[8].

1. Texte du *Publiciste* : « ... comme un sujet... »
2. Texte du *Publiciste* : « ... les scènes scandaleuses... »
3. Texte du *Publiciste* : « ... à leur devoir... »
4. Texte du *Publiciste* : « ... mes collègues... »
5. Texte du *Publiciste* : « ... à la nation entière... »
6. Texte du *Publiciste* : « ... s'opposaient à leurs efforts... »
7. Le texte du *Publiciste* ne porte pas de signature.
8. *Moniteur Universel* (Réimpression, t. XVI, p. 591); *Archives parlementaires*, t. LXVI, p. 92.

Paris, 4 juin 1793.

Citoyen Président,

La contre-révolution vient d'être opérée à Marseille, à Lyon, à Grenoble. Les ennemis de la liberté ne se sont pas contentés de faire périr un grand nombre de patriotes, ils ont jeté dans les cachots les plus zélés de ceux qui ont échappé à la mort. Ce serait le comble de l'atrocité de laisser dans les fers ces défenseurs de la patrie. Je demande que leur relaxation soit décrétée à l'instant. Si le droit de faire cette motion m'est contesté, à raison de ma suspension volontaire et momentanée, je prie quelqu'un de mes collègues de la Montagne de la faire en mon nom.

MARAT.

CII

LETTRE AU CITOYEN AUDOUIN[1]

(13 *juin* 1793)

Au citoyen Xavier Audouin, adjoint du ministre de la guerre.

Je prie le citoyen Audouin d'accélérer le départ du citoyen Paincourt, dont la présence est très nécessaire à son poste.

MARAT, député à la Convention.

Paris, ce 13 juin 1793.

1. Original : collection P. DÉRIARD.

CIII

LETTRE AU CITOYEN ANGLADE

(15 *juin* 1793)

Dans le numéro 220 du *Publiciste de la République française* (18 juin 1793) Marat publie une lettre datée de Paris, 15 juin 1793, et dont le signataire, nommé Anglade, raconte à Marat qu'ayant présenté, pour le changer, un billet de 25 sols provenant de la section des Lombards, l'employé auquel il s'est adressé lui a demandé combien il voulait perdre sur le change. Marat répondit à son correspondant par la lettre suivante, publiée, dans le même numéro, à la suite de la lettre d'Anglade.

Le citoyen Anglade a tort de n'avoir pas nommé le fripon qui lui a fait la proposition de perdre sur le billet qu'il présentait au bureau. Je l'engage à porter plainte à l'administration de la municipalité.

MARAT.

CIV

LETTRE AUX JACOBINS

(20 *juin* 1793)

Marat avait eu déjà, à plusieurs reprises, à se défendre contre les reproches qu'on lui adressait de vouloir une dictature populaire. A la suite de nouvelles attaques, il écrivit à la Société des Jacobins la lettre suivante, dont il fut donné

lecture au début de la séance du vendredi 21 juin, et dont la Société ordonna l'impression. Elle fut en effet imprimée en une brochure in-8° de 4 pages, sans date, et sans autre titre que celui-ci : *Société des Amis de la liberté et de l'égalité, séante aux ci-devant Jacobins Saint-Honoré, à Paris.*

Frères et amis,

Des intrigants vous en imposent sans doute; du moins ai-je le droit de le penser, et celui de me plaindre hautement aujourd'hui.

J'ai été dénoncé à votre tribune pour avoir demandé un chef; sur votre invitation, je me suis présenté, tout malade que j'étais, pour m'expliquer à ce sujet; j'aurais dû m'attendre, qu'après avoir permis la publicité de l'inculpation, vous auriez le soin de donner la même publicité à ma réponse; la voici mot à mot ; j'espère de votre amour pour la justice, que vous ferez imprimer cette lettre dans son entier.

Citoyens,

Je suis dénoncé pour avoir demandé un chef; c'est un extrême désagrément pour un zélé défenseur de la patrie d'avoir à s'entretenir des mesures de salut public en la présence d'imbéciles qui n'entendent pas le français, ou de fripons qui ne veulent pas l'entendre. Voici le fait qui a donné lieu à cette dénonciation ridicule.

Le 31 mai, à huit heures du soir, je reçus à la Convention nationale des députés de plusieurs sections de Paris, qui me demandaient ce qu'il fallait faire : quoi! leur répondis-je, vous avez sonné le tocsin toute la nuit, vous avez été en armes tout le jour, et vous ne savez pas ce que vous venez faire! je n'ai rien à dire à des insensés ; et je les plantai là. Désolé des efforts du peuple, toujours impuissants, lorsqu'ils ne sont pas dirigés par un conseil éclairé et ferme, je rentrai dans la salle, et, dans l'amer-

tume de mon cœur, je dis à quelques montagnards : *Non, il n'est pas possible que le peuple se sauve, s'il n'a des chefs! Eh quoi! s'écrie un homme d'État qui m'écoutait; tu demandes un chef? Animal, repris-je à l'instant, un chef dans ma bouche n'est pas un maître, personne n'a plus d'horreur d'un maître que moi; mais, dans la crise actuelle, je veux des chefs qui dirigent les opérations du peuple, afin qu'il ne fasse point de fausses démarches, et que ses efforts ne soient pas impuissants; car, qu'est-ce que cent mille hommes sous les armes depuis vingt-quatre heures, lorsqu'ils n'ont point de chefs pour les diriger?* Citoyens, voilà le fait, appréciez-le; et jugez-moi.

Frères et amis, je suis dans mon lit en proie à une maladie inflammatoire, fruit de mes veilles, auxquelles je me suis livré depuis quatre ans pour défendre la liberté, et surtout des tourments que je me suis donnés depuis neuf mois pour abattre la faction des hommes d'État. Si les preuves invariables que j'ai données jusqu'à ce jour, de mon ardent civisme, ne suffisent pas pour garantir la pureté de mon cœur aux amis de la patrie, j'ai eu tort, sans doute, de m'être fait anathème pour la retirer de l'abîme; les dégoûts que j'éprouve sont à leur comble! Communiquez ma lettre à vos affiliés de La Rochelle, peignez-leur l'aristocrate Mussel, mon dénonciateur, et permettez que je respire un instant. C'est trop d'avoir à combattre à la fois la scélératesse des ennemis de la liberté et l'aveuglement de ses amis.

Je vous salue fraternellement.

MARAT, *député de la Convention.*

Paris, ce 20 juin 1793,
l'an 2e de la République une et indivisible.

CV

LETTRE A LA CONVENTION[1]

(21 *juin* 1793)

Dans la séance de la Convention du 21 juin 1793, Durand-Maillane, secrétaire, donna lecture de cette lettre, ainsi que de celle de Laussel, qui s'y trouvait jointe. Toutes deux furent renvoyées au Comité de sûreté générale.

Citoyens mes collègues,

Une maladie inflammatoire, suite des tourments que je me suis donnés sans relâche depuis quatre années pour défendre la cause de la liberté, m'afflige depuis cinq mois et me retient aujourd'hui dans mon lit. Dans l'impossibilité où je suis de me rendre à la Convention, je vous prie de vous faire donner lecture de l'incluse[2]. Elle vous

1. *Moniteur Universel*, séance du 21 juin 1793; *Archives parlementaires*, tome LXVII, p. 44. L'original de la lettre de Marat se trouve à la Bibliothèque publique de Nantes (Manuscrits, n° 661, 103).

2. Voici le texte de cette lettre :

« De l'Abbaye, ce 23 juin 1793.

« J'apprends, citoyen, par une voie sûre, et je vous le communiquerai, si vous le désirez, qu'on se dispose à Lyon à guillotiner Chalier ; c'est un patriote ardent et pur; je crois que vous le connaissez, et si vous ne le connaissez pas, vous pouvez vous informer auprès du Comité de sûreté générale, où il est très connu; c'est un guet-apens véritable; empressez-vous de demander son transport à Paris. J'ai lu avec surprise que la Convention a décrété que le procureur syndic du département de Rhône-et-Loire, le procureur syndic du district, et le procureur de la commune de Lyon, étaient appelés au Comité de salut public pour donner des

convaincra de la nécessité de mander sans délai Chalier à votre barre, non seulement pour le soustraire à la férocité des aristocrates de Lyon, mais encore pour en tirer des renseignements sur les causes des troubles de cette ville. J'en fais la demande expresse.

Je demande aussi que Laussel, procureur de la commune de Lyon, et signataire de l'incluse, y soit mandé pareillement.

Je demande encore que vous rendiez contre le tribunal populaire de Lyon le même décret que vous avez rendu contre celui de Marseille.

renseignements. Pourquoi ne pas appeler aussi Chalier, président du tribunal du district, pour être entendu contradictoirement? Pourquoi surtout ne pas m'avoir appelé?

« J'ai écrit peut-être vingt lettres, et toutes sans réponse : si l'on m'eût entendu, on eût pu prévenir les derniers troubles. Je n'en sais pas les détails, mais je sais très bien que le département est contre-révolutionnaire ; que le district a pour son lot quelques meneurs un petit peu aristocrates, et surtout intéressés ; que le nommé Villar, qui a pris ma place, est le beau-frère et le postillon d'un nommé Martin, contre-révolutionnaire de vieille date. Ces trois brigands ne soutiendraient pas ma présence en plein comité. Je me fais fort de les atterrer.

« Nous avons ici des commissaires des sections de Lyon qui doivent partir demain : ce sont des émissaires pour agir contre la Convention, qu'ils ne veulent pas reconnaître ; ne devrait-on pas les arrêter pour répondre de la tête de Chalier et des autres patriotes emprisonnés à Lyon? Chalier s'est bien mal conduit envers moi ; mais ses malheurs et sa position me font tout oublier pour me souvenir seulement qu'il est patriote et du bon genre, et que nous avons toujours combattu, côte à côte, les tyrans et leurs suppôts.

« Je ne vous dirai rien de mon affaire ; mon mémoire va paraître, et mes ennemis seront confondus à la face de l'univers. Ensuite je paraîtrai à la barre ; j'ai des horreurs à dévoiler sur un membre de la Convention. Agréez mes salutations fraternelles.

LAUSSEL, procureur de la commune de Lyon.

« P.-S. — Roland est à Lyon : Brissot allait l'y rejoindre lorsqu'il a été arrêté. »

Enfin je demande que la permanence des sections soit supprimée dans toute la République. Cette permanence est la principale cause[1] des désastres arrivés depuis peu dans plusieurs grandes villes de l'État : car les riches, les intrigants et les malveillants courent en foule aux sections, s'en rendent maîtres et y font prendre les arrêtés les plus liberticides, tandis que les journaliers, les ouvriers, les artisans, les détaillistes, les agriculteurs, en un mot la foule des infortunés forcés de travailler pour vivre, ne peuvent y assister pour réprimer les menées criminelles des ennemis de la liberté. J'avais présenté, il y a dix à douze jours, cette dernière mesure à votre comité de salut public; il en sentit l'importance, promit un rapport : j'ignore les motifs de son silence.

MARAT, député à la Convention.

Paris, ce 25[2] juin 1793,
l'an 2e de la République une et indivisible.

1. Texte du *Moniteur* : « ... le principe et la cause... ». Le texte que nous suivons est celui de l'original de la Bibliothèque de Nantes.

2. Il y a certainement là une erreur de date. La lettre est évidemment du 21 juin, jour où elle fut lue à la Convention (*Procès-verbaux de la Convention*, t. XIV, p. 177). D'autre part, le *Moniteur* et les *Archives parlementaires* donnent à la lettre de Laussel la date inexplicable du 23 juin. Il faut vraisemblablement la reporter au 20 juin.

CVI

LETTRE A LA CONVENTION[1]

(2 *juillet* 1793)

Citoyens collègues,

A quoi songe votre comité de salut public? Sommeille-t-il, ou refuse-t-il d'agir? J'ai demandé il y a dix jours que les mesures que vous avez prises contre les autorités constituées d'Évreux fussent prises contre celles de Lyon : vous avez renvoyé ma demande au comité, et il garde le silence. Ces mesures pouvaient alors ramener à l'ordre les aristocrates du département de Rhône-et-Loire, comme elles y ont ramené ceux de l'Eure. Aujourd'hui que ces traîtres ne reconnaissent plus l'autorité de l'assemblée nationale, il n'y a que le déploiement des forces nationales qui puisse les faire rentrer dans le devoir. Je propose donc qu'après avoir mis hors de la loi les corps administratifs de ce département, vous appeliez contre eux les braves sans-culottes du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Ain, de la Haute-Loire, si dans huit jours ils refusent de se soumettre.

L'incluse que je vous fais passer, et dont je connais l'auteur, vous prouvera que vous n'avez pas un instant à perdre, si vous voulez prévenir l'assassinat de cent malheureux patriotes[2].

MARAT.

1. *Le Publiciste de la République française*, n° 232 mercredi 3 juillet 1793). On ne trouve aucun écho de cette lettre dans le *Moniteur Universel*.

2. Voici le texte de cette lettre :

« Lyon, le 28 juin 1793.

« Citoyen législateur,

« Vous n'avez pris qu'une demi-mesure en faisant rendre le décret

CVII

LETTRE A LA CONVENTION

(*4 juillet* 1793)

Dans la séance de la Convention du vendredi 5 juillet, un des secrétaires commença la lecture de cette lettre. Presque aussitôt Bréard l'interrompit en disant : « Je demande l'ordre du jour. Marat doit opiner dans le sein de l'Assemblée et non dehors. » Conformément à cette demande, la Convention refusa d'entendre la suite de la lecture, et passa à l'ordre du jour. La lettre fut publiée le lendemain, 6 juillet, dans le numéro 235 du *Publiciste de la République français*; et,

pour l'élargissement des municipaux détenus aux prisons de cette ville, au sujet de l'affaire du 29 mai.

« Hier, 27 juin, la police correctionnelle a acquitté le sieur Sautemouche, ci-devant municipal, à 8 heures du soir. Comme il en sortait, il a été assassiné sur le Pont-Volant, et soyez bien persuadé qu'ils y passeront tous, ainsi que les patriotes clubistes, qui sont, à ce que l'on assure, au nombre de 95 dans les prisons, et je crois que cela ne sera pas long, suivant le désir des aristocrates de Lyon.

« Vous pouvez bien penser que l'on n'aura aucun égard au décret que vous avez fait rendre, puisque les corps administratifs ont pris l'arrêté de ne plus vous reconnaître depuis le 29 mai dernier, et de n'avoir plus aucun égard au décret de la Convention.

« Dubois-Crancé, votre collègue, qui est à Grenoble, a fait triompher le parti de la Convention; aussi, tous les gens riches sortent de cette ville; il en est arrivé hier 4 voitures ici.

« On dit qu'il va marcher sur Valence avec des troupes, pour s'opposer au passage des Marseillais, qui se rendent à Paris, au nombre de 600, avec des canons; on annonce qu'ils ont fait des recrues à Aix et autres endroits. On lève ici un bataillon pour se joindre à eux; il doit y avoir demain, 29, une fête civique à laquelle tous les habitants des campagnes du département sont appelés : je

dans le numéro 236 (7 juillet), Marat commenta en ces termes l'incident de la Convention : « La lettre que j'ai adressée le 4 de ce mois à la Convention, pour demander que la tête des Capets rebelles fût mise à prix, et pour solliciter l'immédiate destitution de Biron et de Custine, qui s'apprêtent à renouveler le rôle de Dumouriez, n'a été lue que le cinq. La Convention n'a même entendu que ce qui est relatif aux Capets, elle est passée à l'ordre sur le reste. J'en suis peu surpris; sans doute que ma lettre avait été communiquée la veille aux endormeurs du comité de salut public (ou, comme on dit, de perte publique) qui ont engagé quelques tremblleurs de la Convention à demander l'ordre du jour. Toujours est-il certain que Barère, Delmas, Mathieu, Ramel, Nogaret, etc., protègent Custine, Biron, Westermann, Menou et tous les scélérats ex-nobles, qui sont malheureusement encore à la tête de nos armées [1]. »

crains que cette fête ne soit funeste à nos prisonniers. On craint ici que Dubois-Crancé ne marche sur Lyon. On propose divers plans pour le repousser, je crois la nouvelle très douteuse. Cette démarche n'aboutirait pas à autre chose qu'à perdre du monde de part et d'autre.

« Monsieur Coson, président du tribunal criminel, a fait ces jours derniers une adresse aux citoyens de cette ville, pour se disculper des lecteurs dont les sections l'accusaient au sujet des prisonniers nouvellement détenus; il veut suivre la loi pour les juger, mais, comme je vous l'ai déjà dit, je crains qu'on ne la prévienne.

« Adieu, citoyen, je vous souhaite une meilleure santé, vous en avez bien besoin. Je ne signe pas par la raison que vous devez savoir : mais comptez sur la vérité du contenu de ma lettre.

P.-S. — « C'est bien la faute de la Convention, si l'événement qui a eu lieu ici le 29 du mois dernier, est arrivé : lorsqu'elle a décrété le milliard pour la guerre, il fallait tout de suite décréter le mode pour le percevoir, et la municipalité, qui a toujours tout outré, n'aurait pas fait de taxations arbitraires qui ont irrité les riches de cette ville : ils auraient payé suivant la loi, et non suivant le désir de la municipalité qui était détestée. »

1. L'original de cette lettre de Marat a fait partie de la collection d'autographes de M. Meyer Cohn, à Berlin, jusqu'en 1905, date de la dispersion de cette collection.

Paris, le quatre juillet 1793,
l'an second de la République française.

Lettre de Marat à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

Je vous fais passer le bulletin contre-révolutionnaire affiché par le département du Jura et un compte rendu par Ferroux, député de ce département. Vous verrez, à la lecture, que ce membre indigne a mérité par ses perfides impostures l'animadversion de l'assemblée, dont elle l'accueillera sans doute, avant que je la provoque.

Les nouveaux dangers qui menacent la patrie m'imposent l'obligation d'éveiller votre sollicitude sur les moyens de les conjurer.

Le plus éminent de tous est l'égarement des bons citoyens par les calomnies des meneurs de la faction des hommes d'État et de leurs complices les directoires corrompus, qui ne cessent de pousser le peuple à la révolte, en colorant leur rébellion du faux prétexte que la Convention n'est pas libre, qu'elle gémit sous la tyrannie de la Montagne qui veut rétablir la royauté, en portant d'Orléans sur le trône : impostures d'abord propagées par les présidents[1] des sections de Marseille, puis par les corps administratifs de l'Eure, du Calvados, de la Corse, etc.

Pour en détruire les impressions funestes, je renouvelle la motion que j'ai faite tant de fois, de mettre à prix la tête des Capets rebelles, connus sous les titres de *Monsieur*,

1. Calomnies d'autant plus perfides, que les sections de Marseille qui ont si longtemps répandu le bruit que d'Orléans avait conspiré pour usurper la couronne, et qui peuvent le traiter aujourd'hui en criminel de lèse-nation, puisqu'il est entre leurs mains, se gardent bien de lui faire son procès ; loin de lui faire un crime d'avoir voulu conserver la royauté, elles ne lui font aujourd'hui d'autre reproche que celui d'avoir voté la mort du despote. *Note de Marat*

comte d'Artois, prince de Condé, duc de Bourbon, duc de Chartres, duc de Montpensier : et je demande qu'elle soit mise aux voix par appel nominal. Cet appel nominal répandu avec profusion dans la République entière, quel que soit le vote des membres infidèles, aura le double avantage d'ouvrir les yeux des citoyens égarés, les moins instruits, ou d'enchaîner le reste de la faction qui siège encore dans le sénat, en lui ôtant tout espoir de traiter pour son propre compte avec les puissances ennemies et le nouveau maître qu'elles voudraient rendre à la France. J'espère que la Convention sentira la nécessité indispensable d'adopter enfin cette grande mesure.

Elle n'est pas seule. C'est avec douleur que je vois à la tête des troupes de la République destinées à réduire les révoltés de la Vendée, un Biron, ancien valet de cour des plus mal famés, l'âme damnée de la maison d'Orléans, et le meneur du traître de Montpensier qu'il avait sous sa tutelle. Comment votre comité de salut public a-t-il pu appeler un pareil homme à la tête des soldats de la liberté[1]? Comment a-t-il pu se déterminer à l'affranchir de toute surveillance, par le rappel des commissaires du Conseil exécutif? Je n'accuse pas de perfidie les auteurs de cet arrêté liberticide; mais je les accuse de lâche condescendance, ou plutôt de témérité; car il y en a beaucoup à abandonner ainsi à un esclave de cour les destinées d'une nation libre, dont il précipiterait bientôt la perte, en passant du côté des révoltés, après avoir fait massacrer son

1. C'est dans sa séance du 25 avril 1793 que le Comité de salut public avait pris un arrêté confiant au général Biron le commandement des trois armées qui s'échelonnaient depuis la Garonne jusqu'à l'Authie; en outre le général Biron devait commander en personne l'une de ces trois armées, celle des côtes de l'Ouest, qui étendait ses opérations depuis la Loire jusqu'à Saint-Malo. L'arrêté qui confiait cette mission au général Biron était signé des noms suivants : L.-B. Guyton, B. Barère, Cambon fils l'aîné, Treilhard, R. Lindet.

armée. A juger de ses desseins par ses déclamations[1] à la Dumouriez, et son inaction, on peut croire qu'il n'attend qu'un moment favorable pour conduire nos troupes à la boucherie. Je demande, au nom de la patrie, son rappel et sa destitution : il est temps de mettre, enfin, de la prudence dans nos mesures, et de ne plus confier les forces de l'État à des mains infidèles.

A qui donc confier la conduite de nos forces à la Vendée? A des officiers qui aient du civisme, du jugement, du courage, et, grâce au ciel, il s'en trouve encore parmi nous. Je n'attends rien de la plupart de ceux qui sont à la tête de cette expédition; je les regarde comme des hommes mal intentionnés ou ineptes; car un homme de guerre judicieux n'aurait pas observé deux fois la manière dont les rebelles se battent, sans avoir trouvé le moyen de les faire tous périr à la première rencontre. J'ai communiqué mes vues à un officier de confiance qui en fera part à l'un de nos généraux patriotes. Si je pouvais supporter la route, je m'offrirais pour le mettre à l'exécution : à la tête d'un petit corps de troupes sûres, il est facile d'ensevelir dans un jour jusqu'au dernier des rebelles. Je ne suis pas étranger à l'art militaire, et je pourrais, sans jactance, répondre du succès.

Quelque éminent que soit le danger qui menace la patrie en conservant Biron à la tête de l'armée des côtes de l'Ouest, le danger de conserver Custine à la tête de nos principales armées est beaucoup plus éminent encore. Comment le comité de salut public n'a-t-il pas senti qu'en l'appelant à commander en chef celles du Nord, du Rhin, de la Moselle et des Ardennes, il remettait entre ses mains le despotisme militaire et le sort de la République? Comment a-t-il souffert que ce général se rendît indé-

1. Je suis informé, par des voies très sûres, que Biron déclame contre les anarchistes, les désorganisateurs, les factieux de la Montagne, comme faisait le traître Dumouriez. (*Note de Marat*)

pendant du Conseil exécutif, de la Convention elle-même, dont il méprise les décrets ?

Comment souffre-t-il que, sous prétexte d'organiser sa principale armée, il les désorganise toutes; qu'il fasse désarmer à son gré tel corps de troupes, pour en armer tel autre; qu'il enlève aux citoyens leurs armes et leurs chevaux; et, qui pis est, qu'il exerce le droit de vie et de mort sur les soldats de la liberté?

Après lui avoir ainsi remis la toute-puissance militaire entre ses mains, comment dormons-nous avec sécurité, surtout quand les sentiments, les mœurs, les liaisons et la vie de Custine sont si bien connues? Bas valet de la cour, comme Biron, il a de plus contre lui sa conduite anti-civique dans l'Assemblée constituante, où il se montra toujours vil suppôt du despote, sa dureté féroce pour le peuple, sa barbarie envers le soldat, et sa tyrannie envers les patriotes. Ses propos, ses procédés, ses dispositions actuelles, et le soin qu'il a de ne placer que des hommes affidés à la tête des différentes armées sous ses ordres; tout annonce qu'il suit les traces de Dumouriez, et qu'on doit s'attendre aux mêmes perfidies de sa part, si l'on ne se hâte de le destituer.

Je n'ai plus que deux observations à faire.

L'inaction de Custine et des généraux ennemis ne vient que de ce qu'ils attendent que le soulèvement des départements, par les meneurs de la faction, soit général, afin de pénétrer à sa faveur sans obstacle dans l'État, de menacer la nation d'une dévastation générale, et de la remettre aux fers.

Biron qui propage avec tant de complaisance le bruit répandu par Lebrun, que cent voiles anglaises vont faire une descente sur les côtes de l'Aunis, et qui en tire prétexte de se tenir à portée de les repousser, n'attend-il pas ce soulèvement général, pour conduire son armée à la boucherie, et passer lui-même du côté des révoltés?

Gardons-nous d'attendre que les ennemis de la patrie

qui étaient dans le sénat, et qui sont à la tête de nos armées, aient entraîné la patrie dans l'abîme, pour prendre un parti vigoureux à leur égard.

Je me résume. Mettre à prix, par appel nominal, la tête des Capets rebelles et fugitifs; destituer sans délai Biron, Custine, et tous nos généraux mal prononcés : voilà des mesures de salut public que la sagesse ne permet pas de différer plus longtemps, et que je vous demande d'adopter.

MARAT, député à la Convention.

CVIII

LETTRE A THURIOT

(5 *juillet* 1793)

En envoyant la lettre précédente à la Convention, Marat y avait joint une autre lettre adressée au président, Thuriot. Cette seconde lettre, qui n'était point destinée à la lecture publique, n'a pas été reproduite dans *Le Publiciste de la République française*. Elle se trouve dans le n° 35 du *Journal de la Montagne* (samedi 6 juillet 1793), sous le titre de « Lettre de Marat à Thuriot, président de la Convention nationale ».

5 juillet 1793.

J'ai vu avec douleur que vous n'avez pas fait lire les lettres que j'ai adressées à la Convention; si celle-ci a le même sort, je me fais porter demain matin, dans mon lit, à l'Assemblée, pour me plaindre de cette violation de mes droits de député. Éveillez donc la sollicitude de la Convention sur les dangers de la patrie et les moyens de les conjurer, et prouvez au peuple que ce n'est pas ma

faute si on ne les adopte pas, après les avoir tant de fois proposés.

MARAT.

CIX

LETTRE AU CITOYEN BRÉMONT

(5 *juillet* 1793)

Dans le numéro 237 du *Publiciste de la République française* (lundi 8 juillet 1793), Marat insère une lettre signée Brémont, et datée de Paris, 5 juillet 1793. L'auteur de cette lettre, enfermé à la Conciergerie, se plaint d'être victime d'une dénonciation injuste. Marat lui répond par le billet suivant, qu'il reproduit, à la suite de la lettre de Brémont, dans le même numéro du *Publiciste*.

Je désire que le citoyen Brémont m'informe s'il n'a pas été dans le dernier bataillon des Marseillais; en attendant, je l'exhorte à prendre courage; s'il est innocent, il ne périra pas comme un coupable.

CX-CXVII

BILLETS DIVERS

1.

Je vous préviens...[1] que, s'il y a une feuille saisie par la garde de ce sacré district, je quitte et imprimeur et distributeur. J'exige aussi votre parole d'honneur que vous me donnerez avis à l'instant où il parlera de rabais d'honoraire. Et moi je m'engage à vous prévenir, le jour où je l'augmenterai.

Je vous prie de vouloir bien m'envoyer cinq louis.

Mille respects[2].

2.

Ce billet et ceux qui suivent sont adressés à Mlle Victoire Nayait, qui dirigeait l'impression et la vente de *L'Ami du Peuple* et des autres brochures de Marat. Ils furent tous écrits en janvier 1790, et furent trouvés dans les poches de Mlle Nayait au moment de la perquisition de police faite chez Marat le 22 janvier 1790.

Mlle Victoire, bonsoir et à mes amis. Donnez, je vous prie, un acompte de 81 livres à Lacoste en tirant reçu et stipulant sur le reçu : « sauf à régler le compte qu'il a produit ».

Je prie M. Favié de presser le prote et de promettre le pourboire pour les caractères.

1. Le nom du destinataire a été effacé.
2. Original : collection Georges Cain.

Vous donnerez une avance de cent cinquante livres que M. Favié ne donnera qu'en recevant Laporte à mesure[1].

3.

Demandez à M. Favié s'il a les deux derniers feuillets de la Réponse au district de Sainte-Marguerite. Qu'il me les envoie, car je ne les trouve pas.

Mlle Victoire fera un paquet de 4 exemplaires du numéro du 13 janvier et de 12 exemplaires du numéro d'aujourd'hui, qu'elle adressera à MM. de l'Assemblée générale du district de Sainte-Marguerite, F. S. A., et le fera passer à M. Bouchard, au Comité de police des Cordeliers, avant 1 heure[2].

4.

Je vous prie, Mlle, de ne pas remettre un exemplaire du Mémoire[3] au portier : vous devez sentir qu'il arrêterait tous ceux qui se présenteraient au bureau, et qu'il enlèverait tranquillement le quart du produit. Je ne l'ai pas net moi-même. Pas un exemplaire : c'est dit.

Quant aux colporteurs et aux libraires, cela est différent; ils font aller la vente. Je n'empêche pas que vous n'en expédiiez en province : mais à condition qu'en les enlevant ils seront payés comptant, car je ne veux point de compte avec les libraires[4].

1. Archives nationales, BB30 162.
2. Archives nationales, BB30 162.
3. C'est de la *Dénonciation contre Necker* qu'il s'agit.
4. Archives nationales, BB30 162.

5.

Je quitte mon journal si je n'ai pas de nouveaux caractères. Je ne veux pas être obligé de rogner mes numéros. Que M. Favié aille chez Joannès et se procure ce qu'il faut. Demain je ne veux qu'une composition. J'aime mieux perdre que de faire de mauvaise besogne. Dites-moi s'il a été chez le fondeur[1].

6.

Vous ne me marquez pas ce que vous allez envoyer aux libraires de province. Ce ne sera que des prospectus et des avis, car je ne veux point de compte avec personne. Tout au comptant, s'il vous plaît.

On m'a dit que M. Chaumet a passé deux heures à écrire ce que deux individus lui ont dicté. Que cela n'arrive plus à l'avenir. Que ceux qui viendront apportent des notes toutes faites, et faites-les signer au corps-de-garde[2].

7.

Mlle Victoire est priée de se défier de Bradel, de ne jamais parler de moi devant lui, de recommander à MM. Duprat et Chaumet de ne jamais en dire un mot : elle est priée aussi de prévenir le fils cadet de M. Chaumet de se trouver au bureau et de suivre, sans faire semblant de rien, la porteuse ou le porteur du présent billet.

1. Archives nationales, BB^30^ 162.
2. Archives nationales, BB^30^ 162.

Envoyez-moi le numéro où je parle de la déposition de M. de la Rivière; je crois qu'il a paru il y a 8 à 9 jours.

Avez-vous envoyé de ma part le Mémoire à M. Shefkell? Si vous ne l'avez pas fait, faites-le remettre au plus tôt.

Je prie de ne pas finir de brocher tous les mémoires; on serait obligé de les découdre pour mettre un nouveau titre de seconde édition. Qu'on arrête, s'ils ne sont pas finis.

Qu'on s'informe où paraît la contrefaçon[1].

8.

Le billet suivant, dont l'original autographe est à la Bibliothèque Nationale[2], a été publié dans *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux* du 20 juillet 1907. Il est signé, mais ne porte aucune date, et le texte ne permet pas de déterminer l'époque à laquelle il fut écrit. Si le nom de Duperret, qui y est mentionné, est celui du député girondin Lauze-Duperret, tout ce qu'on en peut conclure, c'est que le billet fut écrit pendant la période politique de la vie de Marat.

Je me rendrai à votre hôtel sur les sept heures; je désire que personne n'ait connaissance de cette entrevue, pas même votre ami Duperret.

MARAT.

1. Archives nationales, BB^{30} 162.
2. Mss. fr., nouv. acq., n° 2001, pièce 38.

APPENDICE

Afin de ne négliger aucun des éléments qui peuvent concourir à donner un tableau à peu près exact de la correspondance de Marat, nous reproduisons ici quelques courtes analyses de lettres dont nous n'avons pu retrouver le texte complet, et qui ne nous sont connues que par les indications des catalogues d'autographes [1].

I. — Lettre autographe signée, à M. Macquer. Paris, 8 février 1778. Deux pages in-4°. Médecin des écuries du comte d'Artois, il est en butte aux calomnies de ses adversaires, qui le représentent comme un inconsidéré qui affiche des talents qu'il n'a point, ou un fourbe qui se vante de succès qu'il n'a pas eus, etc.

II. — Lettre autographe signée. Une page in-4°. Il sollicite la faveur de publier son ouvrage sur le feu sous les auspices de l'Académie, et, au cas où cette grâce lui serait accordée, il désire que MM. Le Roy et Sage soient nommés commissaires.

1. C'est à l'obligeance de M. Noël Charavay, expert en autographes, que nous devons la communication de ces documents.

III. — Lettre autographe signée (au comte de Gouy). Une page et demie in-8°. Lettre antérieure à la Révolution, où il remercie affectueusement le comte d'un prêt qu'il lui avait fait.

IV. — Lettre autographe signée: 13 octobre 1789; une page in-8°. Le mémoire de M. Régnier était à faire vomir; on n'en eût jamais achevé la lecture. Aujourd'hui il est rédigé de manière à intéresser. L'Ami du peuple a passé trois jours à cette rédaction. Sa plume fut toujours au service des infortunés; mais M. Régnier n'est pas dans l'indigence. L'Ami du peuple porte son travail à dix louis, qu'il destine au soulagement des pauvres du district des Cordeliers...

V. — Lettre autographe signée, à M. de Joly. Paris, 23 décembre 1789. Une demi-page in-8°. Il lui envoie une lettre imprimée, par laquelle il rétracte certains faits qu'il lui avait imputés [1]. Cette lettre est signée « le Dr Marat ». Au bas, M. de Joly a écrit cette note : « Cette lettre me fut dans le temps adressée par Marat à l'occasion du procès en calomnie que je lui avais intenté et auquel il mit fin en désavouant la calomnie dans une lettre dont ci-joint un exemplaire. »

VI. — Lettre autographe signée, à Lablée, auteur du *Réclamateur* (16 janvier 1790); deux pages et demie in-4°. Cette lettre est signée : *Marat, l'ami du peuple*. Il appelle Lablée son cher compagnon d'armes. Il lui demande un coin de sa feuille pour un article qui est une attaque contre un arrêt judiciaire. Il flétrit la révoltante conduite du procureur du roi et du tribunal tout entier.

1. V. plus haut cette lettre (p. 109).

VII. — Lettre autographe signée, à Messieurs... Paris, 29 mai 1790. Une page in-4°. Lettre signée : *Marat, l'ami du peuple*. Il dit qu'il est diffamé et exposé aux traits de mille vengeances secrètes. Il demande qu'on arrête cet affreux brigandage.

VIII. — Lettre autographe signée, au citoyen Feneau; 15 février 1791; une demi-page in-4°. Il lui envoie un portrait dont il pourra tirer parti. « Si jamais la liberté s'établit un peu et que l'Ami du peuple puisse ne pas tomber sous les coups des assassins, il lui fera voir l'original. »

IX. — Lettre autographe, à un ami (1791); deux pages in-8°. Il fournit le sujet d'une caricature contre Bailly et Lafayette.

X. — Lettre autographe signée (au Comité de sûreté générale ; 31 mars (1793 ; une page in-4°. Il demande « que le Comité fasse irrévocablement, mardi prochain, son rapport sur l'affaire des sieurs Kolly, Brean, Bonvalet, Desbrosses et le ci-devant comte de Massac, détenus à l'Abbaye comme agents du comte d'Artois et fabricateurs de faux assignats à l'effigie des ci-devant princes ».

XI. — Billet autographe signé, à Monsieur Anisson-Duperron ; 31 août 17... Une demi-page in-4°. « L'Ami du peuple fait ses compliments patriotiques à M. Anisson, qu'il prie de lui faire transmettre les articles qui lui manquent... »

XII. — Lettre autographe signée, à la Convention; 25 juin 1793.

XIII. — Lettre autographe signée, au ministre Bouchotte; Paris, 4 juillet 1793; trois quarts de page in-folio. Il recommande Thierry et Hébert, deux braves officiers gravement blessés, et ajoute : « Justice, justice, c'est la vertu des hommes politiques qui veulent sauver la patrie. »

TABLE

Pages.

INTRODUCTION I

I. Lettre à X... (11 avril 1776) 1
II. Lettre à M. Beugnet (14 août 1778). 2
III. Lettre au comte de Maillebois (19 juillet 1779) . . 3
IV. Lettre à Condorcet (26 avril 1780). 5
V-VIII. Billets à Condorcet (avril-mai 1780) 7
IX. Lettre à M. Le Sage (11 avril 1781) 7
X. Lettre à X... (23 août 1781) 8
XI. Lettre à Brissot (1782). 8
XII. Lettre à M. William Daly (s. d.). 11
XIII. Lettre à Charles (1783) 14
XIV. Lettre à M. Lenoir (1783) 15
XV. Lettre à Roume de Saint-Laurent (2 juin 1783) . 16
XVI. Lettre à Roume de Saint-Laurent (19 juin 1783) . 17
XVII. Lettre à Roume de Saint-Laurent (juillet 1783). . 18
XVIII. Lettre à Roume de Saint-Laurent (20 juillet 1783). 19
XIX. Lettre à Roume de Saint-Laurent (8 septembre 1783). 21
XX. Lettre à Roume de Saint-Laurent (26 septembre 1783) 21
XXI. Lettre à Roume de Saint-Laurent (6 novembre 1783). 22

Pages.

XXII. Lettre à Roume de Saint-Laurent (20 novembre 1783) 23

Recueil de preuves servant à l'éclaircissement de la lettre de M. de Marat à M. de Saint-Laurent, du 20 novembre 1783. 45

N° 1. Copie d'une lettre de M. La Rochette à M. Marat, datée de Pimblico, le 7 janvier 1773. 45

N° 2. Lettre du même au même, datée de Pimblico, le 20 janvier 1773 46

N° 3. Copie d'une lettre du lord Lyttleton à M. Marat, datée de la rue de la Montagne, le vendredi 19 novembre 1772 (Traduction) 48

N° 4. Traduction d'une lettre de M. Collignon à M. Marat, datée de Cambridge, le 1er mai 1783. 49

N° 5. De la rue de la Montagne, le 27 décembre 1773 . . 49

N° 6. Lettre de M. Prévost 50

N° 7. Lettre de M. le marquis de Gouy, datée de Paris, le 21 août 1781. 51

N° 8. Lettre de M. du Cluzet, intendant de Tours, à M. le marquis de Choiseul, qui l'avait engagé à consulter M. Marat pour une demoiselle dangereusement malade 52

N° 9. Lettre de M. Le Roy, de l'Académie des Sciences, à M. le marquis de Laubespine, pour remettre à M. Marat, désigné par le mot de Représentant . 52

N° 10. Lettre de M. Maret, secrétaire de l'Académie de Dijon, à M. le comte de Nogent. 53

N° 11. A Berlin, le 19 février 1779. 54

N° 12. Déclaration de M. le chevalier de Champ, à l'égard de M. Marat, du 29 novembre 1783, Numéroté 12 dans la suite des pièces fournies par M. Marat à l'appui de sa lettre à M. de Saint-Laurent, du 20 novembre 1783 55

N° 13. Lettre de M. Marat à M. le comte de Maillebois, du 19 juillet 1779 56

N° 14. Billet de M. le comte de Maillebois à M. Marat, du samedi 19 juin 1779. 56

N° 15. Autre billet de M. le comte de Maillebois à M. Marat, du dimanche 20 juin 1779 57

Pages.

N° 16. Billet de M. le marquis de Condorcet, secrétaire de l'Académie, en date du 14 juillet 1779 57
N° 17. Billet de M. Sage, de l'Académie, à M. Marat, du 8 octobre 1779 58
N° 18. Lettre de M. Le Roy, de l'Académie, à M. Marat, du 7 janvier 1780 58
N° 19. Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 17 janvier 1780. 59
N° 20. Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 28 janvier 1780. 59
N° 21. Autre billet de M. Le Roy à M. Marat, du 13 février 1780 60
N° 22. Autre lettre de M. Le Roy à M. Marat, du mercredi 23 février 1780. 60
N° 23. Lettre de M. Cousin, de l'Académie des Sciences, à M. Marat, écrite et datée de l'Académie, le 13 avril 1780 61
N° 24. Billet de M. Cousin à M. Marat, du 13 avril 1780. 62
N° 25. Billet de M. Marat à M. le marquis de Condorcet, du jeudi 27 avril 1780, et réponse de celui-ci au bas du dit billet 62
N° 26. Autre du même au même, en date du dimanche 30 avril 1780 63
N° 27. Autre du même au même, en date du jeudi 4 mai 1780 63
N° 28. Autre du même au même, du dimanche 7 mai 1780. 64
N° 29. Billet de M. Le Roy à M. Marat, du 9 mai 1780. . 64
N° 30. Extrait des Registres de l'Académie Royale des Sciences, du 10 mai 1780 64
N° 31. Lettre de M. le comte de Tressan, lieutenant général des armées du Roy, et depuis de l'Académie française, à M. Marat, datée de Francouville, le 24 juillet 1780 67
N° 32. Billet des Rédacteurs du *Journal de Paris*, à M. le comte de Gouy, du 14 novembre 1778. 68
N° 33. Extrait du journal anglais intitulé *Monthly Review*, du mois d'octobre 1782. Traduit en français. Numéroté 33 dans la suite des pièces fournies par M. Marat à M. de Saint-Laurent. 69

Pages.

N° 34. Lettre de M. Paté, professeur de physique de Châlons-sur-Marne, à M. Marat, datée de l'hôtel de Juigné, rue de Thorigny au Marais, à Paris, le 25 février 1780 73

N° 35. Lettre du même au même, du 3 juin 1781. 73

N° 36. Extrait du supplément à la feuille de Rouen, envoyé à M. le baron de Feldenfeld par le secrétaire de l'Académie des Sciences de Rouen, à la suite duquel est la réponse qu'il fit à M. le baron de Feldenfeld sur la lettre que celui-ci lui avait écrite pour savoir quel mémoire avait été couronné par l'Académie sur cette question : *Jusqu'à quel point on peut compter sur l'électricité dans le traitement des maladies.* Le tout en date du 18 septembre 1783 74

N° 37. Lettre du même au même, datée de Rouen, le 29 septembre 1783 75

N° 38. Copie d'une lettre de M. le baron de Feldenfeld, à M. d'Ambournay, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, en date de Paris, le 3 octobre 1783. 77

N° 39. Lettre de M. d'Ambournay à M. Marat, datée de Rouen, le 15 octobre 1783. 77

N° 40. Autre du même au même, datée de Rouen, le 20 octobre 1783. 78

N° 41. Billet de M. de La Blancherie à M. Marat. 80

N° 42. Lettre de M. Pilatre de Rozier à Marat. 80

N° 43. Lettre de Franklin à Marat 81

N° 44. Billet de Franklin à Marat 82

N° 45. *Le Courrier de l'Europe*, vendredi 15 mars 1782. . 82

N° 46. *Le Courrier de l'Europe*, vendredi 3 mai 1782. . . 84

N° 47. *Journal de Paris*, lundi 25 octobre 1779. 86

XXIII. Lettre à X... (1783 ou 1784). 88

XXIV. Lettre à X... (25 mai 1785). 89

XXV. Lettre à X... (s. d.) 91

XXVI. Lettre à X... (6 mai 1786) 91

XXVII. Lettre à X... (24 janvier 1788) 92

XXVIII. Lettre à X... (16 mars 1788) 93

Pages.

XXIX. Lettre à La Métherie (18 mars 1788). 93
XXX. Lettre à La Métherie (26 mars 1788). 94
XXXI. Lettre à X... (décembre 1788) 96
XXXII. Lettre à M. Grégoire (10 mai 1789). 97
XXXIII. Lettre aux États-Généraux (27 juillet 1789) 98
XXXIV. Lettre au Président des États-Généraux (23 août 1789) 99
XXXV. Lettre aux représentants de la Commune (25 septembre 1789) 103
XXXVI. Lettre à M. Joly (15 octobre 1789) 109
XXXVII. Lettre à Necker (23 octobre 1789) 113
XXXVIII. Lettre à Camille Desmoulins (28 décembre 1789) . 115
XXXIX. Lettre à Lafayette (10 janvier 1790) 115
XL. Lettre à l'Assemblée nationale (janvier 1790). . . 118
XLI. Lettre à M. Quinquet de Monjour (janvier 1790) . 119
XLII. Lettre à l'Assemblée nationale (janvier 1790). . . 120
XLIII. Lettre au Tribunal de police (13 janvier 1790) . . 121
XLIV. Lettre au district de Sainte-Marguerite (janvier 1790). 122
XLV. Lettre au district de Sainte-Marguerite (janvier 1790 123
XLVI Billet à M. Quinquet de Monjour (23 janvier 1790). 127
XLVII. Billet à M. Quinquet de Monjour (23 janvier 1790). 129
XLVIII. Lettre à M. Quinquet de Monjour (25 janvier 1790). 130
XLIX. Billet à M. Quinquet de Monjour (25 janvier 1790). 131
L. Lettre à M Quinquet de Monjour (28 janvier 1790). 132
LI. Lettre à M. Quinquet de Monjour (17 février 1790). 134
LII. Lettre à X... sur l'ordre judiciaire (1790) 135
LIII. Lettre au Président de l'Assemblée nationale (mai 1790) 140
LIV. Lettre à plusieurs membres de l'Assemblée nationale (15 mai 1790). 144
LV. Lettre à Camille Desmoulins (mai 1790) 147
LVI. Lettre au Tribunal de police (28 mai 1790) 148
LVII. Lettre à M. de la Salle (24 juin 1790) 149
LVIII. Lettre à Camille Desmoulins (24 juin 1790) . . . 151

Pages.

LIX. Lettre à Camille Desmoulins (juillet 1790) 158
LX. Lettre à Camille Desmoulins (août 1790) 162
LXI. Lettre à Camille Desmoulins (août 1790) 167
LXII. Lettre à Necker (septembre 1790) 173
LXIII. Lettre à X... (7 septembre 1790) 178
LXIV. Lettre à M. Roulliés (9 septembre 1790) 179
LXV. Lettre à Lafayette (septembre 1790) 182
LXVI. Lettre au citoyen Heintzler (novembre 1790) . . . 184
LXVII. Lettre à Duport-du-Tertre (novembre 1790) . . . 185
LXVIII. Lettre à Duport-du-Tertre (décembre 1790) 187
LXIX. Lettre à M. Martin (décembre 1790) 191
LXX. Lettre à M. D... (janvier 1791) 193
LXXI. Lettre au citoyen Berruier (février 1791) 193
LXXII. Lettre à Lafayette (avril 1791) 196
LXXIII. Lettre à Camille Desmoulins (mai 1791) 198
LXXIV. Lettre à Camille Desmoulins (mai 1791) 207
LXXV. Lettre au citoyen Millan (mai 1791) 211
LXXVI. Lettre au citoyen Raillard (mai 1791) 213
LXXVII. Lettre à René Girardin (juin 1791) 213
LXXVIII. Lettre à René Girardin (septembre 1791) 217
LXXIX. Lettre à l'Assemblée nationale (septembre 1791) . 218
LXXX. Lettre à X... (septembre 1791) 219
LXXXI. Lettre à l'Assemblée législative (octobre 1791) . . 222
LXXXII. Lettre à Méquignon (28 février 1792) 223
LXXXIII. Lettre à Delisle (3 mars 1792) 224
LXXXIV. Lettre au Président du Club des Cordeliers (3 mars 1792) 226
LXXXV. Lettre à Locré (13 mars 1792) 229
LXXXVI. Lettre à Petion (11 avril 1792) 229
LXXXVII. Lettre à Petion (avril 1792) 231
LXXXVIII. Lettre à Camille Desmoulins (19 mai 1792) 236
LXXXIX. Lettre aux Jacobins (1er novembre 1792) 237
XC. Lettre au citoyen Cherpantier (décembre 1792) . . 238
XCI. Lettre à Wimpffen (17 décembre 1792) 238
XCII. Lettre au citoyen Sarazin (décembre 1792) 239

Pages.

XCIII. Lettre au citoyen Cannehan-Champagnac (12 janvier 1793) 241
XCIV. Lettre au citoyen Esterlie (23 février 1793). . . . 241
XCV. Lettre à Gohier (5 avril 1793) 242
XCVI. Lettre à la Convention (11 avril 1793) 243
XCVII. Lettre à la Convention (17 avril 1793) 251
XCVIII. Lettre aux Jacobins (19 avril 1793 257
XCIX. Lettre au citoyen Collet (16 mai 1793) 258
C. Lettre à la Convention (3 juin 1793) 258
CI. Lettre au Président de la Convention (4 juin 1793). 260
CII. Lettre au citoyen Audouin (13 juin 1793) 261
CIII. Lettre au citoyen Anglade (15 juin 1793) 262
CIV. Lettre aux Jacobins (20 juin 1793) 262
CV. Lettre à la Convention (21 juin 1793). 265
CVI. Lettre à la Convention (2 juillet 1793) 268
CVII. Lettre à la Convention (4 juillet 1793) 269
CVIII. Lettre à Thuriot (5 juillet 1793) 275
CIX. Lettre au citoyen Brémont (5 juillet 1793) 276
CX-CXVII. Billets divers 277

Appendice 281

Paris. L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette. — 17814.

91527
HF.B
M3117c
Author Marat, Jean Paul
Title La correspondance... ed. by Vellay.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU